# BULLETIN

de la

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

## du Finistère



TOME XXXIII

QUIMPER

IMPRIMERIE COTONNEC. — LEPRINCE, SUCCr, PLACE SAINT-CORENTIN, 54

1906

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

# LISTE GÉNÉRALE

des

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(Janvier 1906)

*Présidents d'honneur :* Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon.
M. le Préfet du Finistère

*Membres d'honneur, en vertu d'un vote de la Société :*

M. le chanoine POTTIER, Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban

M. A. MARTIN, capitaine de vaisseau en retraite, 32, rue Gurvan, à Rennes.

M. le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

*Président :* M. P. DU CHATELLIER, château de Kernuz, par Pont-l'Abbé:

*Vice Présidents :*
M. TRÉVÉDY, ancien Président du Tribunal civil de Quimper, vice-président de la commission historique et archéologique de la Mayenne, 1, rue de la Préfecture, à Laval (Mayenne):
M le vicomte DE VILLIERS DU TERRAGE, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, au château de Kerminihy, par Rosporden (été) — rue Barbet de Jouy, 30, Paris, 7e arrond. (hiver).
M. l'abbé PEYRON, chancelier archiviste de l'Évêché (M. F.):
M. l'abbé ABGRALL, chanoine.

*Secrétaires :*
M. l'abbé FAVÉ, aumônier de l'Asile Saint-Athanase.
M. BOURDE DE LA ROGERIE, ancien élève de l'école des Chartes, archiviste du Finistère.

*Bibliothécaire-Archiviste :* M. BOURDE DE LA ROGERIE.
*Auxiliaire :* M. FURCY.
*Trésorier :* M. ALLIER, Impasse de l'Odet, 24, à Quimper.

M. F. signifie membre fondateur.

MM.

ARHAN (l'abbé), vicaire à Saint-Sauveur de Brest.

ASHER, libraire, Unter den Linden, 13, Berlin (Prusse).

ASTOR, au château de Kerazan, par Loctudy.

AUDREN DE KERDREL (le comte), château de Kérusoret, par Landivisiau.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (le vicomte), ancien président de la Société polymathique du Morbihan, rue Pasteur, 19, à Vannes (Morbihan).

BAIL (LE), avocat, député, conseiller général, à Paris.

BARS (l'abbé LE), professeur au Grand-Séminaire de Quimper.

BEAU, conservateur du Musée, conseiller municipal, à Quimper.

BERGEVIN (de), propriétaire, château de Kerven, à Guimaëc, par Lanmeur.

BERRE (Léon LE), avenue de la Gare, à Ergué-Armel.

BERTHELOT DU CHESNAY. ancien officier de marine, au Vaulorrain, par Moncontour (Côtes-du-Nord).

BLOIS (le comte de), conseiller général, maire de Coat-Méal,

BONDUELLE, entrepreneur, ancien conseiller général, à Concarneau

BORELLY DE KERVÉLÉGAN, manoir de Kérobestfn, en Combrit.

BREMOND D'ARS MIGRÉ (le marquis de), conseiller général du Finistère, ancien président de la Société archéologique de Nantes, château de la Porte-Neuve, en Riec, par Pont-Aven.

BREST (le maire de la ville de).

CARFORT (le comte de), capitaine de vaisseau en retraite, quai d'Orsay, 23, à Paris.

CARGUET (LE), percepteur, à Audierne.

CARNÉ (le comte Edmond de), château de Kerouzien, en Plomelin, par Quimper. (M. F.).

CAURANT, ancien député, au Faou.

CASSEL (du), au château de la Grivellière, par Lassay (Mayenne).

MM.

CHARBONNIER, propriétaire, à Carhaix.
CHAUSSEPIED, architecte, rue St-Joseph prolongée, à Quimper.
CHAUVEL, docteur en médecine, rue Laënnec, 13, à Quimper.
CHEFFONTAINES (le marquis de), château de Cheffontaines. en Clohars, par Bénodet.
COGNEC (l'abbé), vicaire, à Plonéour-Lanvern.
COLLET, conducteur des ponts et chaussées, à Carhaix.
CORMIER, juge de paix, à Fouesnant.
COSSET (Louis), ancien notaire, 37, avenue Kléber Paris (15e arr.).
COTONNEC, propriétaire, à Quimper.
DELAPORTE (Raymond), Les Fontaines, à Châteauneuf-du Faou.
DEYROLLE (le docteur), médecin-major à Guingamp (Côtes-du-Nord).
DEYROLLE, artiste peintre, à Concarneau.
DUBREUIL (Charles), juge au Tribunal civil de Paimbœuf (Loire-Inférieure).
DULAU et Cie, Soho-Square, 38, à Londres.
DUPOUY, professeur de rhétorique au Lycée d'Angers.
FEIGNA DE KERANFORET (du), avenue de la Gare, 45, à Quimper.
FURIC DE KERGUIFFINAN, à Guingamp.
GAIDOZ, directeur à l'école des Hautes-Études. rue Servandoni, 22, à Paris.
GAVERAND, juge de paix, à Rennes.
GEORGES, président du Tribunal consulaire, boulevard de l'Odet, 9, à Quimper.
GOASGUEN (l'abbé), curé-doyen, à Plouescat.
GRAVELOTTE, docteur en médecine, 5, rue de Montmorency, à Boulogne-sur-Seine.
GUAY (LE), ancien juge de paix, au Cluyou, en Ergué-Gabéric.
GUÉBRIANT (le comte de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.

MM.

GUENNEC (LE), Louis, quai de Tréguier, 24, à Morlaix.
GUILLARD (l'abbé), rue du Frout, 3, à Quimper (M. F.)
GUILLOU DE PENANROS (Mme veuve LE), Villa des Sables, à Tréboul.
GUIRRIEC (l'abbé), recteur de Saint-Yvi.
GUISQUET (LE), Stanislas, à Concarneau.
GUYADER (LE), bibliothécaire de la ville de Quimper.
HARS (LE), Théodore, maire de la ville de Quimper.
HÉMON (Louis), député du Finistère, à Paris (M. F.)
HÉMON (Prosper), conseiller de préfecture, Saint-Brieuc M.F.)
HERVÉ, commissaire de la marine en retraite, à la Vicomté-Plévenon, par Pléhérel (Côtes-du-Nord).
HUCHET DE KERNION, avocat, aven. de l'Esplanade, 1125, à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, (États-Unis d'Amérique).
JACQUELOT DU BOISROUVRAY (de), Charles, rue Royale, 28, à Quimper.
JANVIER DE LA MOTTE (le comte), ancien magistrat, château de Kerlut, en Plobannalec.
JENKYN JONES, pasteur de l'église réformée, rue Lenormand, 6, à Quimper.
JÉZÉGOU (l'abbé), vicaire, à Châteaulin,
KERGRIST (le vicomte de), château de Rohou, en Carantec.
KERJÉGU (de), James, député du Finistère, à Paris.
KERSIMON (l'abbé), recteur de Ploumoguer, par Saint-Renan,
LACGER (le baron Pierre de), manoir de Porzmoro, en Pont-l'Abbé.
LA CAZE DE KERGUVELEN (Mme), à Concarneau.
LÉCLUSE (de), Emmanuel, à Douarnenez.
LÉCLUSE-TRÉVODAL (de), Emile, maire d'Audierne.
LEMOINE, bibliothécaire au Ministère de la guerre, rue Demours, 98, à Paris (17e arr.)
LEPRINCE, imprimeur, place Saint-Corentin, 54, à Quimper.
LORANS, président du Tribunal civil de Quimperlé (M. F.).
MAIGRE (LE), Louis, commandant en retraite, à Fouesnant.

MM.

MALHERBE DE LA BOIXIÈRE. à Ergué-Armel.
MASSÉ (Alexandre), manoir de Kerbernès, en Plomelin.
MAUDUIT, notaire, à Pont-l'Abbé.
MILLOUR (l'abbé), ancien aumônier de la marine, à Plonévez-Porzay.
MOALIGOU (LE), docteur en médecine, à Quimperlé.
MOREAU DE LIZOREUX (Stanislas), rue Vis, 2, Quimper (M.F.)
MORGAND, docteur en médecine, à Moncontour (C.-du-N.).
MORLAIX (le bibliothécaire de la ville de).
MOYNE (LE), propriétaire, à Loctudy.
NÉDELEC (Emile), rue Kerfeunteun, 4, à Quimper.
NOBLE (Georges LE), boulevard de l'Odet, 3, à Quimper.
OHEIX (André), Ville aux Veneurs, en Trévé, par Loudéac (Côtes-du-Nord).
PICQUENARD (Charles), docteur en médecine, rue de Brest, 39, à Quimper.
POCQUART KERVILER, inspecteur des Ponts et Chaussées en retraite, rue de la Mairie, à Lorient (Morbihan).
PONTOIS (LE), Commandant, rue de la Comédie, 20, à Lorient (Morbihan).
PORQUIER (Arthur), industriel, Locmaria, en Quimper.
POULPIQUET DE BRESCANVEL (de), Césaire, au château de Tréfry, par Quéménéven.
PUYO (Edmond), ancien maire de Morlaix.
QUIDELLEUR (l'abbé), chanoine titulaire de la Cathédrale, rue de l'Hospice, 12, à Quimper.
RÉALS (le comte de), château de Toulancoat, en Rosnoën, par le Faou.
RICHARD (Emile), chef de bureau de préfecture, en retraite, rue Saint-Marc, 3, à Quimper.
ROLLAND (l'abbé), aumônier du pensionnat Sainte-Marie, à Kerfeunteun.
ROLLAND, proviseur du Lycée de Fort-de-France (Martinique)

MM.

ROSMORDUC (le comte de), château Billy, par Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

ROUDIÈRE, lieutenant-colonel, rue Bourg les-Bourgs, 16, Quimper.

ROUGE DE RUSUNAN (LE), notaire à Guimiliau, par Lampaul.

ROULL (l'abbé), curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.

ROUSSIN (Alfred-Victor), commissaire général de la marine, château de Keraval, en Plomelin.

ROUXEAU (Alfred), docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris, à Nantes (Loire-Inférieure).

SAINT-LAURENT (de), lieutenant-colonel, rue Bonaparte, 40, à Paris (6e arr.)

SAINT-LUC (le comte de), ancien député du Finistère, au Guilguifen, en Landudec.

SALAUN (l'abbé), chanoine à Quimper.

SALSAC, percepteur, à Clisson (Loire-Inférieure).

SÉBILLOT (Paul), boulevard Saint-Marcel, 80, à Paris.

SERVIGNY (de), H., avocat, Conseiller général, rue Saint-Mathieu, 9, à Quimper.

SOUBIGOU (Auguste), maire de Plonéventer.

SOUDRY, ancien conseiller général, rue Laënnec, 19, Quimper.

STÉPHAN (l'abbé), curé-doyen de Saint-Renan.

SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE (le), à Quimper.

TONQUÉDEC (de), Henri, à Morlaix.

TRAON (l'abbé), prêtre, à Saint-Pol-de-Léon.

VALLAUX (Camille), professeur à l'Ecole navale, villa des Tilleuls, à Kerhuon, près Brest.

VELLY, ancien notaire, à Pleyben.

VILLARD, photographe, rue Saint-François, 4, à Quimper.

VUILLEFROY (de), Georges, château de Kerbirinic, en Combrit.

# ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

## FRANCE & ALGÉRIE

*Aisne.* — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

*Algérie.* — Société archéologique d'Hippone (Bône).

*Bouches-du-Rhône.* — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

*Calvados.* — Société des Antiquaires de Normandie (Caen).

*Cantal.* — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac),

*Charente.* — Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).

*Charente-Inférieure.* — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure (Saintes)

Revue de Saintonge et d'Aunis (Saintes).

*Côtes-du-Nord.* — Association bretonne (Saint-Brieuc).

Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

*Drôme.* — Société d'histoire et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Cap, Grenoble et Viviers (Romans).

*Finistère.* — Archives du département (Quimper).

Bibliothèque municipale de Quimper.

« Semaine religieuse » du diocèse de Quimper et de Léon.

Société académique de Brest.

*Gard.* — Académie de Nîmes.

*Gironde.* — Archives historiques de la Gironde (Bordeaux).

Société archéologique de Bordeaux.

*Haute-Garonne.* — Société archéologique du midi de la France (Toulouse, hôtel d'Assézat).

*Ille-et-Vilaine.* — Annales de Bretagne (Université de Rennes).

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (Rennes).

Société archéologique de Saint-Malo.

*Isère.* — Académie Delphinale (Grenoble).

*Loire-Inférieure.* — Archives du département (Nantes).

Société archéologique de Nantes.

*Maine-et-Loire* — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

*Manche* — Société académique de Cherbourg.

*Morbihan.* — Revue de Bretagne (Vannes).

Société polymatique du Morbihan (Vannes).

*Nord.*— Commission historique et archéologique du département du Nord (Lille).

Bulletin de l'Université de Lille.

*Oise.* — Société française d'archéologie (Compiègne).

*Sarthe.* — Société historique et archéologique du Maine (Le Mans).

*Seine, Paris.* — Bibliothèque de l'Institut de France.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque nationale.

Le Directeur du musée ethnographique du Trocadéro.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Revue des traditions populaires, 80, boulevard Saint-Marcel.

*Seine-Inférieure.* — Société Havraise d'Etudes diverses.

*Somme.* — Société des Antiquaires de Picardie (Amiens).

*Tarn-et-Garonne.* — Société archéologique de Tarn-et-Garonne (Montauban).

*Vienne.* — Société des Antiques de l'Ouest (Poitiers).

## ÉTRANGER

*Angleterre.*—Royal Institution of Cornwal (Truro, Cornwal).

Société Jersiaise (Saint-Hélier, île de Jersey).

*Belgique.* — Analecta Bollandiana publiées par les RR. PP. Bollandistes (Bruxelles, 14, rue des Ursulines).

Société d'archéologie de Bruxelles, (11, rue Ravenstein).

" Revue Mabillon " publiée par les RR. PP. Benedictins de l'abbaye de Ligugé, à Chevetogne par Leignon.

*Etats-Unis d'Amérique.* — Smithsonian institution (Washington).

*Italie.* — Société archéologique de la province de Côme.

*Russie.* — Société archéologique de Finlande (Helsingfors. Finlande),

*Suède.* — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

*Suisse.* — Société neuchâteloise de Géographie (Neuchâtel).

*Tunisie.* — Société archéologique de Sousse.

# PROCÈS-VERBAUX

## Séance du 25 janvier 1906

**Présidence de M. du CHATELLIER, Président.**

*M. Nédélec*, demeurant à Quimper, rue de Kerfeunteun, présenté par MM. le chanoine Abgrall et Le Guyader, est admis au nombre des membres de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique relative au congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 17 avril prochain ; les membres de la Société qui désireraient assister à cette réunion et bénéficier de billets à prix réduit devront se faire connaître au Président avant le 10 mars.

M. de Lacger présente une curieuse collection d'une trentaine de « vues d'optique » provenant de la bibliothèque de son oncle, notre regretté collègue, M. E. du Crest de Villeneuve ; ces gravures grossièrement coloriées, représentent des monuments de France, de Hollande, d'Angleterre et d'Italie ; les groupes de personnages qui figurent sur chacune d'entre elles les rendent aussi intéressantes pour l'histoire du costume que pour l'histoire de l'architecture.

*M. Bourde de la Rogerie* lit une lettre de M. Demolins, directeur de la *Science Sociale* relative à une enquête sur la circonscription régionale élémentaire : le « Pays ». Les membres de la société reconnaissent l'intérêt de l'œuvre entreprise par l'éminent historien et sociologue ; ils décident que la lettre de M. Demo-

lins sera publiée à la suite du procès-verbal ; ils espèrent que des travailleurs fourniront à la *Science Sociale* des monographies des petits pays de Basse-Bretagne aux caractères si intéressants et si tranchés : la Cornouaille, le Léon, l'ancien Poher, les pays des Paganed, le Cap Sizun, le pays des Bigoudens.

Les publications suivantes ont été remises à la bibliothèque de la Société :

*Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XXXIV, 1905.

*Semaine religieuse du diocèse de Quimper et Léon*,, nos du 29 décembre 1905 au 19 janvier 1906.

*Revue de Bretagne*, décembre 1905.

*Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo*, année 1905.

*Revue des Traditions populaires*, décembre 1905.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e trimestre de 1905.

*Revue de Saintonge et d'Aunis*, janvier 1906.

*Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques*, section des sciences économiques et sociales, année 1904.

*Le château de Kernuz, son histoire, ses collections*, par M. l'abbé Millon (don de l'auteur).

*Archives historiques du département de la Gironde*, tome XL.

*M. le chanoine Abgrall* communique une notice de M. Le Guennec sur la famille d'Albert Le Grand et sur la maison natale du pieux légendaire breton publiée à Morlaix dans l'*Echo du Finistère* (janvier 1906). Il donne ensuite lecture de la première

partie du travail de notre confrère, inscrite à l'ordre du jour : *Excursion dans la commune de Plouézoch.*

*M. Bourde de la Rogerie* lit l'étude de M. C. Vallaux, sur *La forêt sous-marine de Loctudy* ; M. du Chatellier fait quelques réserves sur les observations présentées par l'auteur ; il croit que si notre confrère avait fait un séjour plus prolongé à Loctudy il aurait constaté que de très importants débris de bois réduits à l'état tourbeux existent non seulement dans l'anse qu'il a visitée mais tout le long des rivages de Loctudy et de Plobannalec ; on a retiré des sables non seulement des arbustes de taillis, mais des arbres de haute futaie ; on y a découvert des restes d'animaux qui ne peuvent vivre que dans des forêts de grande étendue ; un très beau bois de cerf trouvé en face de l'île Garo, en levant le grappin d'une barque est conservé au musée de Kernuz.

*M. Bourde de la Rogerie* qui a dressé la table du tome XXXII du Bulletin appelle l'attention de ses confrères sur l'importance que l'on doit attacher à donner aux articles des titres très clairs indiquant de façon précise l'objet de l'étude publiée. Il serait également très utile lorsqu'un travail est publié en plusieurs fois de renvoyer en note, avec indication du tome et de la page, aux chapitres précédemment publiés ; ces améliorations matérielles apportées à notre Bulletin le rendront plus facile à étudier et à consulter ; en outre elles diminueront les chances d'erreur que peuvent rencontrer les auteurs de la *Bibliographie des Sociétés Savantes* publiées par les soins du Ministère de l'Instruction Publique. Il signale ensuite les études.

suivantes particulièrement intéressantes pour l'histoire de la Basse-Bretagne qui ont été publiées dans les mémoires de Sociétés avec lesquelles la Société archéologique est en relation d'échange :

*Journal of the Royal institution of Cornwall* ; volume XVI (1905) : M. Baring Gould continue son importante étude : Cornish Church Dedications ; M. Thurstan C. Peter publie une note sur l'Eglise de Saint-Ives (Cornouaille anglaise) ; des gravures représentent des boiseries sculptées du XV^e^ au XVI^e^ siècle conservées dans cette église et que la tradition locale attribue à des ouvriers bas-bretons.

*Semaine Religieuse du diocèse de Quimper*, n^os^ du 25 août au 8 septembre : Dom. A. Guépin a inséré des documents et des notes concernant la récente béatification de Charles de Blois, duc de Bretagne.

*Société Académique de Brest*, année 1903-1904 : M. Jarno dans des *Notes d'Archéologie* décrit entr'autres monuments le cimetière de Rostudal et des objets de l'époque préhistorique découverts à Crozon. M. A. Ferrand dans l'étude intitulée *le château de Trémazan* donne quelques renseignements sur des fouilles faites récemment près du château. M. A. de Lorme décrit l'église de *la Roche-Maurice* et son mobilier artistique, M. Delpeuch sous le titre *L'escadre de Louisbourg et l'épidémie de Brest en 1757* analyse le journal du marquis de Vaudreuil qui prit part à l'expédition.

*Revue des Traditions populaires*, mai 1905 : notre confrère M. H. Le Carguet révèle de curieuses " petites croyances quimpéroises ".

*Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, Tome XXXIV (1905) : M. l'abbé Auger édite la première partie du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-de-la-Forêt qui renferme quelques documents concernant le prieuré de Locmaria-Quimper dépendant de cette abbaye.

*Annales de la Société historique de Saint-Malo*, année 1905: M. E. Herpin étudie trop brièvement la vie du peintre Malouin Louis Duveau ; un des plus célèbres tableaux de cet artiste *la Peste d'Elliant* n'est plus comme l'écrit l'auteur au musée de Blois, il se trouve depuis plusieurs années au musée de Quimper ; Duveau qui fut surnommé " le peintre des bretons " a souvent reproduit les si pittoresques aspects des côtes de Basse-Bretagne ; il exposa en 1846 " Lendemain de tempête dans la Baie d'Audierne ", en 1852 " Pêcheurs bretons ", en 1854 " Naufragés bretons " (musée de Boulogne-sur-mer), en 1857 " Droit de passage " (musée d'Alençon), en 1859 " Retour du Pardon de Sainte-Anne-la-Palud ", en 1864 " Messe en mer sous la Terreur " (musée de Rennes) ; une fort belle toile " la Rencontre " qui présentait avec ce tableau certaines analogies a récemment disparu dans l'incendie du musée d'Avranches.

*Mémoires de la Société Archéologique de Nantes*, 1905 : M. L. Maître publie un très-utile répertoire analytique des actes de Charles de Blois.

*Revue de Bretagne*, Tome XXXIV : M. de Calan sous le titre *La Bretagne au XVI^e Siècle* continue de substantielles études sur la noblesse protestante de Bretagne en se basant sur les édits de 1569 et 1570

qui atteignirent seize membres du Parlement suspects d'hérésie ; les seuls noms qui appartiennent à la Basse-Bretagne sont ceux de Pierre du Bois Guehenneuc et de Jean de Kergariou de Kerahel.

Enfin les membres de la Société Archéologique liront avec un tout particulier intérêt la notice lue au dernier Congrès de l'Association Bretonne par M. l'abbé Millon sur le château de Kernuz ; l'auteur a décrit avec beaucoup de charme le vieux manoir et raconté l'histoire de ses propriétaires successifs ; la liste des objets qui forme les célèbres collections de Kernuz sera très-utile à tous les visiteurs du Musée que M. du Chatellier ouvre si libéralement à tous les travailleurs.

*Le Président,*
P. DU CHATELLIER.

*Le Secrétaire,*
H. BOURDE DE LA ROGERIE.

**Nombre des Sociétaires au 1er janvier 1906 : 128**

# Société archéologique du Finistère

## Exercice 1905

### RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Cotisations des sociétaires, année 1905..... | 1.280 » |
| 2. | Subvention du département..... | 300 » |
| 3. | Intérêts du titre de rente 3 °/₀ janvier, avril, juillet, octobre 1905..... | 15 » |
| 4. | Intérêts du titre de rente 3 °/₀ janvier 1906..... | 3 75 |
| 5. | Vente des bulletins..... | 27 90 |
| 6. | Vente des catalogues du musée..... | 40 » |
| 7. | Intérêts du livret de la Caisse d'Épargne..... | 37 23 |
| | Total..... | 1.703 88 |

### DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Remise à l'imprimeur pour la vente du catalogue du musée..... | 20 » |
| 2. | Traitement de l'aide bibliothécaire..... | 60 » |
| 3. | Préparation de la salle des séances..... | 11 » |
| 4. | Recouvrements et correspondance..... | 31 45 |
| 5. | Impression du bulletin..... | 1.382 35 |
| 6. | Brochage du bulletin..... | 15 25 |
| 7. | Honoraires du Trésorier..... | 100 » |
| | Total ..... | 1.620 05 |
| | Excédent des recettes..... | 83 03 |

A la fin de l'exercice 1904, l'actif de la Société était représenté par un titre de rente de 15 f. 3 °/° valant..... 499 »
Et par un livret de Caisse d'Épargne de 649 10
Total..... 1.148 10

L'actif s'est augmenté en 1905 de l'excédent des recettes 83 fr.03 diminué de la moins-value de la rente au 8 février (valeur 497 fr.)..... 81 03
Total..... 1.229 13

Somme représentée par le titre de rente de 497 »
Et le livret de Caisse d'Épargne..... 732 13
Total..... 1.229 13

Quimper, le 8 février 1906.

ALLIER,
*Trésorier.*

Vu et approuvé par les Membres de la Commission de comptabilité.
Quimper, le 15 février 1906.

H. BOURDE DE LA ROGERIE.
LEPRINCE.
CH. CHAUSSEPIED.

# ENQUÊTE SOCIALE

## Sur la Circonscription Régionale élémentaire

## LE « PAYS »

La Revue *la Science sociale*, dirigée par M. Edmond Demolins, a pris l'initiative d'une grande Enquête sociale dans le monde entier, pour déterminer et décrire les régions généralement désignées sous le nom de « Pays ». Il s'agit de ces petites circonscriptions territoriales présentant des caractères communs et des conditions de vie uniformes, déterminées par la nature du Lieu et du Travail, ou par les origines de la population.

Ces pays forment partout les subdivisions naturelles de la Contrée, ou de la Province. Tels sont, par exemple, en Normandie, le pays de Caux, le Lieuvin, le Bocage, le Cotentin, le pays d'Auge, le Vexin, le pays de Bray, etc. ; en Gascogne, le pays d'Albret, les Landes, l'Armagnac, le Bigorre, la Chalosse, le Bordelais, le Médoc, etc. Ces petites circonscriptions naturelles existent partout, alors même qu'elles n'ont pas de dénomination précise.

C'est la connaissance du « Pays » qui permet le mieux à chacun de *se connaître soi-même*. Le « Pays » met, sur chacun de nous, son empreinte presque indélébile ; nous émanons de lui et il vit en nous. Le *« Pays » crée le type social*.

Cette Enquête a pour but de décrire, d'expliquer scientifiquement ce phénomène et d'en dégager les lois.

Il s'agit pour cela de répondre aux quatre questions suivantes :

*1° Quelles sont la dénomination, l'étendue et les limites géographiques de votre « Pays » ?*

*2° Quelles sont les conditions de Lieu, qui caractérisent votre « Pays » ?*

*3° Quels sont les principaux Travaux développés par ces conditions de Lieu ?*

*4° En quoi ces conditions de Lieu et de Travail influencent-elles l'état social du « Pays », de manière à en former une unité distincte et un type à part ?*

Cette Enquête a pour but d'établir la *Carte sociale du monde*, commencée depuis plusieurs années, et de compléter la *Classification sociale*, dont les grandes lignes sont dès maintenant établies.

Les réponses à l'Enquête seront publiées en fascicules distincts, distribués suivant les provinces et les régions du monde. Tous les collaborateurs recevront gratuitement un certain nombre de fascicules relatifs à la province dont ils auront décrit un « Pays » et ils recevront des droits d'auteur en argent, proportionnés à l'importance de leur communication.

Une notice détaillée sur cette Enquête, sur la manière de répondre au Questionnaire et sur les conditions faites aux collaborateurs est envoyée *franco* à tous ceux qui en font la demande.

*Adressez ces demandes à M. Edmond Demolins, aux Bureaux de la « Science sociale », 56, rue Jacob, Paris.*

# Séance du 22 Février 1906

## Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président

*M. le Président* donne lecture de lettres de M. le Colonel Roudière et de M. Étienne Nédelec qui s'excusent de ne pouvoir assister à la Séance.

M. le chanoine Abgrall présente de la part de M. Nédélec un morceau de bois provenant de la forêt qui existait autrefois non loin de la côte de Treffiagat et lit la note suivante : « Le morceau de racine, que mon frère a extrait lui-même à la hache, appartenait jadis à un arbre de très fortes dimensions qui se trouvait implanté à environ un kilomètre à l'Ouest du sémaphore de Lesconil dans la direction du Guilvinec dans une terre arable de couleur noirâtre ne se découvrant qu'à très basses marées. Chose très digne de remarque : le lieu en question se dénomme dans le pays *Corn-méné-hoët*. Nos ancêtres d'une époque très reculée y auraient-ils vu une forêt en pleine vigueur, ou la découverte de débris de vrais arbres aurait-elle donné naissance à la tradition de l'existence d'une forêt préhistorique ? C'est un problème difficile à résoudre. Quoi qu'il en soit le nom de *coin de la montagne boisée* a survécu aux générations passées et n'est pas près de tomber dans l'oubli puisque des vestiges d'arbres sont encore visibles à basse mer à plus de cent mètres de la ligne des dunes. »

Les membres de la société chargent M. le chanoine Abgrall de remercier M. Nédelec de son intéressante

communication et souhaitent que notre nouveau collègue continue à prendre une part active à nos travaux.

*M. l'abbé Favé* retrace en quelques paroles émues la carrière longue et bien remplie de notre confrère M. l'abbé Goasguen, curé-doyen de Plouescat, décédé le 2 Décembre dernier. Dans les divers postes où il il fut successivement appelé, les vicariats de Motreff et de Landerneau, l'hospice de Morlaix et la cure de Plouescat, M. Goasguen témoigna toujours le plus grand intérêt pour tout ce qui se rapporte à l'histoire des familles et des paroisses de Bretagne. Ses paroissiens qui l'aimaient pour sa piété et sa bonté compatissante étaient justement fiers de sa haute valeur intellectuelle.

*M. Bourde de la Rogerie* présente une gravure conservée aux archives des Côtes-du-Nord et qui lui a été envoyée en communication grâce à l'obligeante intervention de notre confrère M. Prosper Hémon. Cette pièce intéressante signée de Cl. Charpignon, représente Saint Corentin et, agenouillé devant lui, un de ses plus célèbres successeurs Bertrand de Rosmadec (1416-1445); au second plan on voit la cathédrale de Quimper, une partie du palais épiscopal et quelques maisons de la ville jusqu'à la tour Bihan ; dans le ciel la Sainte Famille regarde avec bienveillance la bonne ville de Quimper et son premier pasteur, et deux anges présentent un écusson aux armes des Rosmadec. Le texte qui accompagnait le dessin a disparu sauf la première ligne : *Sanctus Corentinus primus Corisopiti episcop...* Cette gravure n'est pas une œuvre d'art de premier mérite, mais est d'un grand intérêt archéologique et historique, car les vues anciennes de la cathédrale sont rares : on ne peut guères citer qu'un vieux tableau sur bois du XVII[e] siècle conservé dans l'église paroissiale de Landévennec et le croquis

de 1697 récemment donné au musée départemental. Le dessin de Charpignon, qui date de la seconde moitié de XVII[e] siècle, n'a pas été exécuté d'après nature car on y voit représentées la flèche centrale de la cathédrale incendiée le 1[er] février 1620 et la tour Bihan démolie à la même époque ; mais étant donné le soin minutieux avec lequel l'artiste représenta les autres parties de l'édifice on peut supposer que pour la flèche et la tour disparues il ne se livra pas à une restitution fantaisiste mais reproduisit un dessin plus ancien aujourd'hui perdu. Les lignes du texte qui ont été rognées donnaient probablement le nom du personnage auquel Charpignon avait dédié son œuvre. La présence de Bertrand de Rosmadec et surtout les armes deux fois répétées de la famille de l'Evêque permettent d'affirmer qu'elle fut exécutée par les ordres d'un membre de cette illustre maison, probablement Sébastien II de Rosmadec, marquis de Rosmadec, comte des Chapelles, baron de Molac, etc. gouverneur de Dinan et de Quimper, mort en 1693. Il fut en relation avec beaucoup d'érudits et d'historiens : Pierre d'Hozier, André du Chesne, Albert Le Grand, Vulson de La Colombière, Autret de Missinen, Dom Lobineau. Les lettres de G. Autret à P. d'Hozier publiées par M. de Rosmorduc prouvent qu'il était légitimement fier des glorieux souvenirs de sa famille ; il fit ou laissa insérer la généalogie des Rosmadec dans des livres de La Colombière et de P. d'Hozier. M. Bourde de la Rogerie se propose de continuer des recherches sur l'histoire de cette gravure ; sur sa proposition, la Société remercie MM. Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord, et Hémon d'avoir fait connaître cette pièce si intéressante et décide qu'il en sera exécuté une photographie pour nos collections.

*M. le docteur Picquenard* a visité les ruines de

la villa romaine de Cavardy en Saint-Evarzec ; il ressort des renseignements donnés par notre confrère que ce monument est exposé à disparaître prochainement. M. Picquenard promet de présenter à la séance de mars unè description complète de la *Villa*.

M. le chanoine Auffret, curé de Douarnenez présenté par M. le chanoine Abgrall et M. l'abbé Rolland est admis à l'unanimité au nombre des membres de la Société.

Les ouvrages suivants ont été reçus pour la bibliothèque :

*Bulletin de l'Université de Lille*, 4e trimestre de 1905.

*Revue Mabillon*, Février 1906.

*Revue des Traditions populaires*, Janvier 1906.

*Revue de Bretagne*, Janvier 1906.

*Semaine Religieuse du diocèse de Quimper*, Nos du 26 Janvier au 16 Février 1906.

Il est donné lecture des deux communications inscrites à l'ordre du jour et la séance est levée à 4 heures.

*Le Président*,
P. DU CHATELLIER.

*Le Secrétaire*,
H. BOURDE DE LA ROGERIE.

## Séance du 29 Mars 1906

**Présidence de M. P. DU CHATELLIER, président**

M. l'abbé Pilven, professeur au petit séminaire de Pont-Croix, présenté par MM. les chanoines Abgrall et Peyron, et M. A. Verchin, avocat à Quimper; présenté par M. l'abbé Favé et M. Bourde de la Rogerie sont admis à l'unanimité au nombre des membres de la Société.

*M. Bourde de la Rogerie*, lit une lettre de M. le Baron de Lacger-Camplong qui accomplit en ce moment un voyage en Espagne et s'excuse de ne pouvoir assiter à la réunion de la Société ; il donne ensuite communication d'une demande de renseignement adressée par notre vénéré vice-président M. Trévédy :

« L'édit des présidiaux mars 1552 n. s. (HÉVIN, Questions féodales p. XVII), attribue au présidial de Ploërmel le ressort des sièges de Ploermel, *Taiz* et Quimperlé. L'édit du mois d'août suivant supprimant le présidial de Ploërmel attribue à Vannes les sièges de Ploërmel, Quimperlé et *Thaix*. (HÉVIN... p. XXXI). Il ne peut s'agir de *Thaix*, paroisse voisine de Vannes faisant partie des régences de Vannes et qui n'a jamais été siège royal.

« Où trouver *Taiz* ou *Thaix*, qui semble voisin de Quimperlé ? »

MM. Abgrall et Peyron supposent que *Taiz* est peut-être dans les édits de 1552 une forme inexacte du nom de Lothéa ; cette paroisse, dont le territoire a été réuni à la commune de Quimperlé, comprenait la forêt de Carnoët où se trouvait un château-fort qui fut possédé par les ducs de Bretagne.

*M. le docteur Picquenard* expose qu'un travail de M. Viaud-Grandmarais a prouvé que dans le pays nantais le nom de lieu « la Maison Rouge » s'applique toujours à d'anciennes léproseries ; il demande si le nom de la « Maison Rouge » ou « Ty Ru » près de Quimperlé n'aurait pas la même origine et si le nom du château voisin du Lézardeau ne dériverait pas du mot *ladre*, jadis synonyme de lépreux, ou du nom de Saint-Lazare qui fut souvent choisi pour patron des chapelles des léproseries. Les membres de la Société reconnaissent l'intérêt que présentent les recherches relatives à la toponomastique signalées par M. Picquenard et lui demandent de continuer les études qu'il a entreprises ; les Archives du Finistère possèdent les titres de l'abbaye de Sainte-Croix (Série H) et de la Seigneurie du Lézardeau (Série E) où il pourra trouver les formes anciennes des noms de la région de Quimperlé.

*M. Bourde de la Rogerie* présente de la part de MM. Etienne et Louis de Chabre une urne funéraire qui a été découverte au mois de septembre 1905 à Bénodet entre le fort et le petit phare : des ouvriers en faisant un défrichement découvrirent un certain nombre d'urnes, neuf au moins, disposées trois par trois en triangle, et recouvertes d'un amas considéra-

ble haut de 45 à 50 centimètres, formé de très petits caillous tirés, non pas de la grève voisine, mais d'une carrière située dans l'intérieur des terres ; les urnes reposaient sur le sol, formé en cet endroit de masses rocheuses qui ne semblaient pas avoir été creusées : Lorsque MM. de Chabre furent avertis de cette trouvaille, toutes les urnes qui contenaient seulement une certaine quantité de terre noirâtre avaient été brisées, sauf une dont le col était légèrement ébréché. Les membres de la Société votent des remerciements à MM. de Chabre pour avoir bien voulu faire don au Musée départemental de cet objet intéressant et pour avoir noté avec une scientifique précision des renseignements qui ajoutent des détails nouveaux à ceux qui ont été déjà recueillis sur les nombreux établissements gallo-romains de l'embouchure de l'Odet.

Les publications suivantes ont été reçues pour la bibliothèque de la Société :

*Revue de Bretagne*, Février 1906.

*Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, livraison d'octobre 1905.

*Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1905.

*Bulletin de l'Université de Lille*, N° 1 de 1906.

*Revue de la Haute Auvergne*, 4e fascicule de 1905.

*Revue de Saintonge et d'Aunis*, 2e livraison de 1906.

*Analecta Bollandiana*, 1er fascicule de 1906.

*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 3e et 4e livraisons de 1905.

*Mémoires de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Angers*, année 1905.

*Bulletin de la Société historique de Finlande*, année 1905.

*Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, nos du 28 Février au 23 Mars 1906.

Il est donné lecture des communications inscrites à l'ordre du jour ; après avoir décrit les ruines qu'il a explorées à Saint-Évarzec, M. le docteur Picquenard remet pour être déposés au musée départemental des débris de tuile découverts à Cavardy en Saint-Evarzec, et un pied d'amphore trouvé à Kerromen, en la Forêt-Fouesnant.

*Le Président,*
P. DU CHATELLIER.

*Le Secrétaire,*
H. BOURDE DE LA ROGERIE.

# Séance du 26 Avril 1906.

**Présidence de M. P. du CHATELLIER, président.**

Lecture est donnée du procès-verbal de la Séance précédente et il est adopté. Notre confrère M. le Docteur Picquenard fait, toutefois, une rectification : le pied d'amphore qu'il a déposé au musée départemental, avec des débris de tuiles de Cavardy, a été trouvé à Kerromen, non en La Forêt-Fouesnant, mais bien à Kerromen, en *Ergué-Armel*. Le nom de Kerromen est, du reste, si répété sur la carte topographique de la région, que l'erreur se glissa facilement. Notre confrère a relevé au Petit-Ménez, sur le Mont-Frugy, des briques à crochets, dont on ne trouve pas mention dans le travail de M. Le Menn. Il communique de plus à ses confrères, le projet qu'il met à l'étude d'un travail sur les établissements romains du bassin de l'Odet et particulièrement de la *Civitas aquilonum*, que l'on peut retrouver non loin du lieu où s'élève aujourd'hui Locmaria. La Société espère que suite sera donnée à cet important travail.

M. le Président dépose sur le Bureau les publications suivantes reçues pour le service de notre Bibliothèque :

*Revue des Traditions populaires* (février et mars).

*Semaine religieuse du diocèse de Quimper* (nos de mars et d'avril).

*Annales de Bretagne* (novembre 1905 et janvier 1906).

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (4e trimestre 1905).

*Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France* (du 25 nov. 1904 au 31 janvier 1906).

*Société des Antiquaires de Picardie* (3e trimestre 1905).

Du Ministère de l'Instruction publique : *Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques*. (Année 1905, 2e livraison).

*Tirages illustrés* (13 fascicules) *de mémoires de la Smithsonian Institution de Washington* (1905).

*MM. Picquenard et Person* offrent à la Société pour être déposé au Musée un *laitier* de fonderie provenant de Landrévarzec.

*M. Bourde de La Rogerie* dépose, au même titre, au Musée au nom de M Le Moine, de Loctudy, avocat et membre de la Société, une boussole du XVIIIe siècle, d'un travail très-fin avec les indications en trois langues : allemand, français et espagnol. M. Bourde de La Rogerie constate qu'elle est signée de *Lorenz Grasl, compas macher* (faiseur de compas), à Augsbourg.

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs de cet instrument curieux, ainsi qu'à MM. Person et Picquenard.

M. le Président annonce la mort de Mme la Comtesse Jégou du Laz, née Marie-Thérèse de Saisy de Kerampuil, décédée le 17 mars 1906. Elle était l'auteur de

travaux universellement appréciés sur les familles du Laz et de Saisy et sur les Baronnies du Faouet et de Rostrenen. Une plume autorisée dira, dans notre Bulletin, la perte que l'érudition bretonne vient de faire en sa personne.

On apprend aussi la mort de M. Velly, ancien notaire à Pleyben. M. l'Abbé Favé fait observer que M. le chanoine Abgrall eut pertinemment parlé de ce confrère qui était son ami, mais qu'il croit pouvoir sans craindre de démenti, dire la modestie grande de ce chercheur patient, de ce travailleur curieux du passé, qui a étudié les sanctuaires et les fontaines du pays de Pleyben. Il suivait nos travaux avec intérêt, mais malheureusement, sa modestie ne lui permettait pas de nous donner de ces notices consciencieuses, de ces monographies solides qu'il eut su composer et que l'on pouvait attendre de lui. Breton, resté fidèle aux convictions de sa jeunesse, il n'avait jamais quitté le costume des ancêtres.

*M. le Président* fait part des communications et indications qu'il a reçues du Président de la Société française d'Archéologie, concernant la session du congrès archéologique de Carcassonne, du 22 au 30 mai : programmes, excursions, conditions du voyage et du séjour, etc. Il rappelle l'invitation instante faite à notre Société de prendre part aux travaux du Congrès.

— Il est donné, ensuite lecture des communications inscrites à l'ordre du jour : M. H. de Kerguiffinan-Furic raconte en une langue alerte *un beau geste du 1^er^ Bataillon des volontaires du Finistère à l'armée du Nord*, en mai 1793.

M. Antoine Favé, à propos de goëmon et de goëmoniers, esquisse une excursion sur le littoral du Léon, en 1774, de la rivière de Landerneau à la rivière de Morlaix, en passant par l'Iroise, l'Aber-Benoit, l'Aberwrach, Portusval, le Kernik, etc., en y étudiant l'état économique et social des populations d'après des documents spéciaux.

La séance est levée à 4 heures.

*Le Président,*
P. DU CHATELLIER.

*Le Secrétaire,*
Abbé ANTOINE FAVÉ.

# Séance du 31 Mai 1906.

**Présidence de M. P. du CHATELLIER, président.**

*M. Bourde de la Rogerie* donne lecture d'une lettre de M. Trévédy qui remercie MM. les chanoines Abgrall et Peyron des hypothèses émises au cours de la séance du 29 Mars dernier, sur le siège de la juridiction de " Thaix " mentionnée dans l'édit de création des présidiaux de 1552 : notre Vice-Président recevra avec reconnaissance tous les renseignements qui lui seront donnés sur cette question ; il est à remarquer qu'Ogée écrivait en 1775 que la *haute justice* de Thaix ressortissait à Quimperlé ; d'autre part, le *siège royal* de Thaix étant égal à celui de Quimperlé ne pouvait ressortir qu'à Ploërmel. Il existait en Bretagne une famille de Thaix qui a été omise par M. de Courcy, mais qui est nommée par D. Morice et D. Lobineau.

Monsieur le chanoine Abgrall, remet de la part de M. Anglaret, propriétaire du bazar du Finistère, les débris d'une statuette en bronze, fortement oxydée, trouvée dans les fondations de cet édifice qui occupe l'emplacement d'une ancienne maison prébendale. Cette statuette que M. Abgrall attribue à la fin du XVI[e] siècle, mais qui d'après d'autres membres de la Société est beaucoup plus récente, est déposée au Musée et des remerciements sont votés au donateur.

Les publications suivantes ont été reçues pour être déposées dans la bibliothèque de la Société.

*Duguesclin et Richemont*, par J. Trévédy, (don de l'auteur).

*Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie*, Tome XVI, 1905.

*Revue des Traditions populaires*, Avril-Mai 1906.

*Revue de Saintonge et d'Aunis*, Mai 1906.

*Semaine religieuse du diocèse de Quimper*, nos du 27 Avril au 25 Mai.

*Rapport annuel* (1904) de « Smithsonian Institution » de Washington.

*Revue historique et archéologique du Maine*, 1er semestre de 1905.

*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 3e livraison de 1905.

*Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 2e semestre de 1905.

*M. le Président* remet un bulletin de la « Phillips Académy » d'Andover, Massachusetts, Etat-Unis, qui demande à échanger ses publications avec celles de notre Société : cette proposition est acceptée. Le Bulletin de 1906 renferme une intéressante étude, « The so-called Gorgets » par MM. Peabody et Moorehead, consacrée aux bijoux et ornements de toilette en pierre taillée découverts en Amérique qui présentent de curieuses analogies avec les objets analogues trouvés en Bretagne.

Dans d'autres publications on peut signaler à l'attention des érudits bretons les études suivantes :

Roger Grand : Les dernières opérations militaires

de Du Guesclin, sa mort et ses funérailles, (*Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, 1905*) ; l'auteur a trouvé beaucoup de renseignements inédits dans les archives des villes d'Auvergne qui furent témoins des derniers exploits du grand connétable.

H. Sée : Les classes rurales en Bretagne du XVI^e^ siècle à la Révolution (*Annales de Bretagne*, 1905-1906) ; ce travail, l'un des plus importants qui ait été consacré à l'histoire sociale de la province renferme des pages particulièrement documentées sur l'origine et les transformations de la Quevaise.

Loth : Textes bretons inédits du XVII^e^ siècle (*ibid*) ; les documents publiés, qui appartiennent aux archives du Finistère, sont le cantique de N.-D. de Bon Voyage en Plogoff, une expression bretonne d'une histoire manuscrite de Cuburien, des formules de vœux de fidèles affiliés aux congrégations du couvent des Carmes de Saint-Pol-de-Léon.

Abbé J.-M. Pilven : les Ursulines de Pont-Croix (*revue de Bretagne*, février 1906) : Notre confrère a donné une intéressante histoire et la description de ce couvent qui n'avait encore été l'objet d'aucune étude.

P. Sébillot : Légendes et superstitions préhistoriques : objets préhistoriques (*Revue des Traditions populaires*, Mai 1906). M. Sébillot a depuis plusieurs mois ouvert une enquête sur les traditions qui se rapportent aux haches en pierre et autres objets préhistoriques ; ses recherches dans le Finistère, pour lesquelles il n'a eu garde d'oublier de consulter M. P. du Chatellier, présentent ce caractère particulier d'avoir donné un

résultat absolument négatif ; les haches, les pointes de flèche en silex et les objets préhistoriques découverts en si grand nombre dans le département n'avaient jamais été remarqués par les paysans avant que les recherches des archéologues n'eussent éveillé leur attention ; il en est tout autrement dans les Côtes-du-Nord et dans le Morbihan.

*M. P. du Châtellier* montre aux membres de la Société quelques-unes des pièces les plus remarquables de ses célèbres collections de Kernuz : le collier, le bracelet, un anneau, un fragment de chaîne découverts à Kerviltré en Saint-Jean-Trolimon, le disque en or découvert à Maël-Pestivien, le diadème en or trouvé à Saint-Potan (Côtes-du-Nord), le fonds d'un orfèvre de la Gaule trouvé à Lanrivoaré (Finistère), etc.

Après lecture des communications à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures.

*Le Président,*
P. DU CHATELLIER.

*Le Secrétaire,*
H. BOURDE DE LA ROGERIE.

# Séance du 28 Juin 1906.

**Présidence de M. P. du CHATELLIER, président.**

M. le Président adresse à M. le chanoine Abgrall ses vives félicitations pour la distinction qui vient de lui être accordée à l'Académie des Inscriptions au Concours des antiquités nationales. M. du Chatellier ajoute qu'il sait que plusieurs membres de l'Institut ont regretté de ne pouvoir lui donner un témoignage plus élevé de leur estime pour son « *Etude des monuments du diocèse de Quimper* » ; ce livre est le premier qui ait fourni des renseignements complets sur l'architecture religieuse en Cornouaille et Léon ; il a fait connaître nombre de monuments et d'œuvres d'art qui étaient restés presque complètement inconnus. Les membres de la Société joignent leurs félicitations à celles que M. du Chatellier vient d'adresser à notre vice-président, dont ils apprécient la grande érudition et aiment l'inépuisable obligeance.

*M. Bourde de la Rogerie* présente plusieurs objets précieux qui ont été récemment offerts au Musée départemental par les héritiers de M. Nédellec, ancien député, ancien maire de Carhaix. M. Nédellec fit, au printemps de 1890, exécuter des fouilles dans un champ voisin de la ville de Carhaix (n° 225 du Cadastre); le 26 mars les ouvriers découvrirent, dans les ruines d'une habitation gallo-romaine, trois casseroles en argent, deux plats en bronze plaqués d'argent, une pièce d'or de Vespasien, de très nombreuses monnaies en bronze des empereurs Trajan, Domitien, Néron, Valérien etc. et un amas considérable de poteries samiennes. Cette découverte dont une brève relation a été publiée dans le bulletin de notre Société (Tome

XVII, p. 114-116) est une des plus importantes qui ait été faite dans le Finistère et l'une des plus précieuses pour l'histoire de l'occupation gallo-romaine en Armorique ; plusieurs fois M. Nédellec avait manifesté l'intention de faire bénéficier de sa trouvaille le musée départemental. Ce projet vient d'être réalisé par ses héritiers grâce à l'intervention de l'un d'entre eux, M. Nédellec, lieutenant-colonel du 86e régiment territorial. Tous les objets découverts en 1890 sont dès maintenant exposés au musée ; ils constituent pour les érudits de précieux documents sur l'art domestique à l'époque gallo-romaine en même temps qu'ils témoignent de l'intérêt éclairé que les habitants de Carhaix portent à tout ce qui rappelle le passé de leur patrie.

*M. P. du Chatellier* donne lecture d'une lettre du bibliothécaire de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord qui accuse réception du tome XXXII (1905) des Mémoires de la Société archéologique du Finistère mais se plaint de n'avoir pas reçu les tomes XXX et XXXI (1904 et 1905) ; une réclamation analogue a été adressée en ce qui concerne le tome XXXII par l'archiviste de la Loire-Inférieure. Il est décidé que M. le Ministre de l'Instruction Publique auquel ces volumes ont été adressés (Service des Echanges) sera prié de bien vouloir les faire rechercher.

*M. Bourde de la Rogerie* lit un intéressant article publié par M. de Lorme, professeur honoraire, dans la *Dépêche de Brest* du 26 juin 1906, sous le titre de « Brest qui s'en va ; La Chapelle de la Marine ». Cet édifice, qui sera prochainement démoli, fut construit en 1743 sur les plans de l'ingénieur Choquet de Lindu ; il constitue un spécimen heureux du style « italien » ou « jésuite ». Après avoir joui d'une vogue exagérée, qui trop souvent amena la destruction de beaux édifices du Moyen-Age, le style jésuite, à son tour, a cessé de plaire, et, malgré de réels mérites, une solidité à toute épreuve, une majestueuse ordonnance et la sciences architecturales dont ils témoignent, des monuments religieux du XVIIe et du XVIIIe siècle sont sacrifiés sans que leur chute éveille même l'atten-

tention des artistes et des archéologues. La chapelle de Brest, qui sera malheureusement détruite conformément à un accord conclu entre la Marine et la municipalité, renferme un beau retable de marbre blanc, orné de statues représentant la Trinité, œuvre du sculpteur anversois Pierre Scheemakers. Jadis conservé à la Citadelle, puis à l'hôpital Saint-Bernard d'Anvers, il fut apporté à Brest en 1814 lors de l'évacuation de la Belgique par les armées françaises : il ne paraît pas qu'aucune décision ait été prise pour assurer la conservation de cette œuvre d'art. La Société archéologique charge M. Bourde de la Rogerie d'appeler l'attention de MM. le Préfet maritime, le Préfet du Finistère et le Maire de Brest sur l'intérêt que présente le retable et sur les moyens à employer pour assurer sa conservation et sa mise en dépôt dans un musée ou dans un établissement dépendant du Ministère de la Marine.

*M. de Carfort* donne des renseignements sur les fouilles que, avec le concours du " Souvenir Français " il a fait exécuter dans la crypte de l'église Saint-Roch pour retrouver le corps de Duguay-Trouin. Les fouilles ont été rendues très-difficiles par suite des transformations successives de la crypte et du sous-sol de l'église : en outre, les odieuses profanations qui eurent lieu lors de la Révolution Française font craindre qu'il demeure impossible de découvrir les restes du célèbre corsaire : il résulte en effet d'un procès-verbal authentique que 235 cercueils de plomb furent retirés de Saint-Eustache et 125 de Saint-Roch ; les ossements qu'ils renfermaient furent jetés à la fosse commune. Toutefois en ce qui concerne le corps de Duguay-Trouin tout espoir ne doit pas être abandonné parce que la crypte où il avait été inhumé en 1736 reçut en 1754 les ossements retirés de l'ancien cimetière Saint-Roch : ils furent déposés sur le sol de la crypte où ils forment une couche de deux mètres de profondeur. Il est possible que l'entassement de ces funèbres débris ait découragé les profanateurs de 1793 ; ils seront prochainement déplacés et l'on vérifiera si le sol de la crypte est demeuré inviolé et s'il

renferme encore les corps qui lui furent confiés. Parmi les morts illustres qui reposèrent à Saint-Roch on doit citer Pierre Corneille ; à la demande de M. Claretie, administrateur de la Comédie Française, M. de Carfort et ses collaborateurs ont recherché s'il était possible de découvrir ses restes, mais P. Corneille ayant été enterré dans la nef, il paraît presque certain que son corps fut un de ceux qui furent jetés hors de l'église. Les membres de la Société remercient M. de Carfort de son intéressante communication : ils souhaitent qu'il publie une relation détaillée de ses recherches sur lesquelles les journaux de Paris n'ont donné que des renseignements erronés ou fantaisistes.

Les publications suivantes ont été reçues pour la bibliothèque de la Société :

*Revue Mabillon*, Mai 1906.

*Revue historique et archéologique du Maine*, 2e semestre de 1905.

*Semaine Religieuse du diocèse de Quimper*, nos du 1er au 22 juin.

*Revue de Bretagne*, avril-mai 1906.

*Revue des Traditions populaires*, juin 1906.

*Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, année 1905.

*Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1906.

*Analecta Bollandiana*, 2e fascicule du tome XXV.

*Recueil de la commission des arts de la Charente-Inférieure*, janvier-avril 1906.

Compte rendu par M. le Marquis de Bremond d'Ars du *Dictionnaire historique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau (Don de l'auteur).

Il est ensuite donné lecture des études inscrites à l'ordre du jour.

*Le Président,*
P. DU CHATELLIER.

*Le Secrétaire,*
H. BOURDE DE LA ROGERIE.

# Séance du 25 Juillet 1906.

**Présidence de M. P. du CHATELLIER, président**

*M. Bourde de la Rogerie*, présente aux membres de la Société des objets qui ont été récemment déposés au Musée départemental d'archéologie par les héritiers de M. Nédellec, de Carhaix ; ces débris de poterie et ces nombreuses monnaies romaines de bronze forment le complément du don si précieux et si intéressant qui a été mentionné dans le *procès-verbal* de la séance du 28 juin. La famille Nédellec a également offert des poteries de l'époque préhistorique provenant pour la plupart du tumulus de Kerguévarec en Plouyé. La *Société archéologique* déclare s'associer aux remerciements que le conservateur du musée a adressé à la famille Nédellec pour sa libéralité.

*M. le chanoine Abgrall* fait connaître qu'il est allé visiter certains mouvements de terrain situés à Keradrien en Spézet. Des habitants du pays croyaient y voir des vestiges de constructions gallo-romaines et les journaux locaux avaient même annoncé des découvertes archéologiques. *M. Abgrall* a constaté que les mouvements de terrain et les pierres et les rochers que l'on y rencontre ne présentent aucune trace de travail humain. Des renseignements analogues ont été envoyés par notre confrère M. R. Delaporte, de Châteauneuf-du-Faou.

*M. le chanoine Peyron* donne lecture d'une lettre de M. Jourdan de la Passardière renfermant deux intéressantes communications. 1° Dans sa *note sur l'occupation gallo-romaine en Armorique*, M. Jourdan de la Passardière avait émis l'opinion que le *fluvius qui dicitur Asper*, mentionné dans le dernier texte du cartulaire de Landévennec, devait porter en langue bretonne, le nom de « Garo ». L'auteur a appris que sa conjecture était exacte : ce ruisseau s'appelle effectivement « le Garo » et le moulin situé au Sud-Sud-Ouest de Lesven porte le nom de moulin de Garo.

2° Il a été trouvé en 1905 près du village de Kergo en Bourg-Blanc deux vases contenant 310 monnaies en médiocre état de conservation enveloppées dans une étoffe. Cette découverte a été faite dans un champ qui porte le nom significatif de *Moguer Vennès*, situé tout près de *Ty-Poas* (la maison brûlée), champ tout parsemé de débris de tuiles à rebord et de poteries rouges et noires : il y a 50 ans on y découvrit un cercueil en plomb. Les monnaies ont été dispersées ainsi que l'étoffe : notre correspondant a pu recueillir 151 pièces.

Cette moitié comprend :

1°. Dynastie régnante.

1 Tribonianus Gallus ;

25 Gallienus. { 2 Gallienus imberbe ; 19 id. barbu ; 4 Salonina.

13 Claudius II ;

2 Quintillus.

2° Usurpateurs.

18 Postumus ;
15 Victorinus ;
12 Tetricus père ;
3 Tetricus fils ;
1 Marius.

3° 10 pièces frustes mais romaines.

4° 50 pièces qui à première vue paraissent être des Tetricus. Elles ont l'aspect des monnaies romaines de la fin du IIIe siècle. Toutefois pour le plus grand nombre la forme générale au lieu d'être circulaire est devenue sensiblement elliptique (17 millimètres 5 sur 14 millimètres 5). Les empreintes sont très effacées et paraissent avoir été peu profondes. La facture est barbare.

L'avers représente une tête d'*imperator* dont la silhouette a les plus grands rapports avec celles des Gallienus, Postumus, Victorinus, Tetricus; même couronne à cinq pointes, même flot de rubans à la nuque, même agencement de la chevelure, même disposition du vêtement militaire. La physionomie ressemble vaguement à celle de Tetricus. La légende qui est la même sur 47 monnaies et diffère sur trois autres est formée de caractères qui n'appartiennent à aucun alphabet, sauf quelques D, T et C...

Les revers sont de deux types. Le premier représente une femme en marche, tenant un rameau et accostée d'un arbuste. Le buste est fortement cambré, la coiffure est celle des personnages représentés sur les autres monnaies trouvées à Kergo. La légende est formée de cinq caractères inconnus.

Ce premier type se retrouve sur 12 pièces ; une treizième offre une variante : l'arbuste est remplacé par un objet qui ressemble à une gerbe. Le 2e type représente une femme qui s'écarte avec effroi d'un serpent sortant d'une boîte ; la légende se compose de six caractères inconnus. 37 pièces appartiennent à ce 2e type ; de ce nombre sont les 3 pièces dont la légende de l'avers est différente des 47 autres et qui sont à rapprocher du revers d'un Claudius de la même trouvaille.

La 51e pièce est seule de son espèce :

L'avers représente une tête d'exécution barbare, couronnée comme les précédentes. Le trait saillant du profil est le nez qu'accompagne un menton fortement en galoche. Légende : Sept caractères inconnus.

Le revers représente un personnage debout, tenant, autant que l'on en peut juger, de la main droite une sorte d'étendard, et de la gauche un rameau renversé ; pas de légende.

L'état de conservation de cette monnaie est assez médiocre.

La lettre de M. Jourdan de la Passardière est accompagnée de calques qui ajoutent à l'intérêt de sa très curieuse communication.

MM. du Chatellier et de Villiers du Terrage croient que ces monnaies ont été fabriquées par des faux-monnayeurs illettrés : ils n'ont pas su reproduire fidèlement les légendes qu'ils étaient incapables de lire. Des monnaies datant du commencement du Moyen-Age présentent le même aspect : les lettres romaines

ou byzantines ont été remplacées par des caractères informes.

*M. le Président* remet les publications suivantes destinées à la Bibliothèque de la Société :

*Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er Juillet 1906.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Janvier-Mars 1906.

*Revue de la Haute Auvergne*, 1er fascicule de 1906.

*Semaine Religieuse du Diocèse de Quimper*, nos du 29 Juin au 20 Juillet 1906.

*Bulletin du Comité des Travaux historiques, Section des Sciences économiques et sociales*, congrès de 1905.

Il est donné lecture des communications de MM. Favé, Picquenard et Trévédy portées à l'ordre du jour.

*Le Président,*
P. DU CHATELLIER.

*Le Secrétaire,*
H. BOURDE DE LA ROGERIE.

# XXIV

*Juillet 1906*

MONSIEUR LE PRÉFET,

Je viens solliciter votre bienveillant appui auprès du Conseil Général pour le maintien de la subvention de 300 francs que, sur sa proposition, votre prédécesseur a bien voulu accorder l'année dernière à la Société archéologique du Finistère. Permettez-moi de vous présenter la nomenclature de nos travaux depuis cette époque, vous verrez que, par leur intérêt, ils justifient la demande que je vous adresse.

**Publications faites depuis 1905**
**dans le Bulletin de la Société archéologique**

1 *La Forêt sous-marine de Loctudy*, par M. Camille VALLAUX.
2 *Une Famille de monnayeurs rennais au XVI^e^, XVII^e^, XVIII^e^ siècles, étude sur la monnaie de Rennes*, par M. H. Bourde de la Rogerie
3 *Excursion dans la commune de Plouézoch*, par M. LE GUENNEC.
4 *Les Vases enfouis par maléfices dans le Cap-Sizun*, par M. LE GARGUET.
5 *Ruines romaines du Cavardy et du Stanq*, par M. le docteur PICQUENARD.
6 *Les « Faucheurs de la Mer » en Léon, en 1774*, par M. l'abbé Antoine FAVÉ.
7 *Un beau geste des Volontaires du Finistère*, par M. de KERGUIFFINAN.
8 *Les « Faucheurs de la Mer » en Léon, en 1774*, par M. l'abbé Antoine FAVÉ.
9 *Civitas Aquilonia à la fin de l'occupation romaine*, par M. le docteur C.-A. PICQUENARD.
10 *Note sur le château de Kergoet en Saint-Hernin*, par M. TRÉVÉDY
11 *Trouvaille de haches en bronze faite en Plouhinec en 1905*, par M. P. DU CHATELLIER.
12 *La Famille de Limon*, par M. J. TRÉVÉDY.
13 *L'Occupation romaine dans le bassin de l'Odet*, par M. le docteur C.-A. PICQUENARD.

Ainsi que vous le voyez, Monsieur le Préfet, par cette énumération au point de vue scientifique, notre Société continue à prospérer.

Le nombre de nos membres reste à peu près stationnaire, il est de 130 membres.

Nous espérons que le Conseil Général voudra bien nous maintenir cette année l'allocation de 300 francs qu'il nous a voté l'an dernier.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P. DU CHATELLIER,

*Président de la Société archéologique.*

# Séance du 25 Octobre 1906.

**Présidence de M. P. du CHATELLIER, président.**

M. le Président dépose sur le bureau, pour le service de la Bibliothèque de la Société, les publications suivantes :

*Revue des traditions populaires*, livraisons de Juillet, Août et Septembre.

*Semaine religieuse du diocèse de Quimper*, les numéros de fin Juillet, Août, Septembre et Octobre.

*Revue de Bretagne*, Juillet, Août et Septembre.

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 4e trimestre 1905.

*Bulletin de la Société archéologique de Sousse*, 2e semestre 1905.

*Annales de Bretagne*, Juillet 1906.

*Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, dernier trimestre.

*Revue Mabillon*, Août 1906.

*Bulletin de l'Université de Lille*, n° 2, 1906.

*Bulletin de l'Académie delphinoise*, année 1905.

*Revue de Saintonge*, Septembre 1906.

*Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (du Ministère), nos 3 et 4 (1905).

*Bulletin archéologique* (du Ministère), 1re livraison 1906.

*Bulletin économique* (du Ministère), année 1905.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre 1906.

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1er et 2e trimestre 1906.

*Revue du Maine*, 1er semestre 1906.

*Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1904-1905.

*Journal of the Royal Institution of Cornwall*, part. 3, 1906.

*Revue de la Haute-Auvergne*, 2e fascicule de 1906.

*Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, T. XXIX de la 2e série, année 1906 (avec nombreux fascicules de plans et de planches).

Nous avons reçu de plus, de la part de M. le comte de Bremond d'Ars, une biographie intitulée : « *Un héros martyr oublié* » ; et de M. le vicomte de Villiers du Terrage le tiré à part de sa communication à la session de *l'Association Bretonne* tenue à Concarneau en 1905. C'est un travail sur « les Glénans », que personne n'aurait pu présenter aussi complet, par les qualités d'érudition consciencieuse de son auteur et par la compétence de l'éminent ingénieur.

Des remerciements sont adressés à nos deux vénérés confrères.

Sur la présentation de MM. Bourde de La Rogerie et l'Abbé Antoine Favé, M. le Docteur L. Lagriffe, médecin des Asiles, à Quimper, est admis dans notre Société. Nous lui souhaitons cordialement la bienvenue, avec le bon espoir de le voir s'intéresser à nos travaux et y prendre une part effective.

MM. le chanoine Abgrall et l'abbé Arhan présen-

tent, d'autre part, M. Toscer, agent comptable de 1re classe de la Marine, à Brest. Notre nouveau confrère est accueilli avec une sympathie que justifie sa laborieuse et gigantesque publication de la « *Bretagne pittoresque* » : breton aimant son pays avec intelligence et un vrai goût artistique, nous n'ignorons pas qu'il a été à bonne école et que M. le Dr Corre, a été son guide et son conseiller dans ses études de la première heure.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu qu'à une observation de M. P. du Châtellier. Dans la notice qui accompagne le légitime hommage de gratitude dû à la générosité de la famille Nédellec, il était dit que des vases de poteries, qui faisaient partie du don fait à la Société, provenaient du tumulus de Kerguivarec en Plouyé. Une confusion s'est établie sur la provenance de poteries attribuées, vraisemblablement à tort, à ce tumulus. La fouille de ce monument a donné des objets en bronze et des pointes de flèches en silex ; *or*, *dans aucun autre tumulus de notre région*, on n'a vu ces objets associés à la poterie. Il est à croire qu'il y a eu, dans la famille de nos donateurs, une défaillance de souvenir et une erreur d'attribution fort explicable.

M. de Villiers du Terrage appelle l'attention sur deux vieilles voies romaines, *le chemin des Poissonniers* de Cahaix à Concarneau, et celle de *Kerven*, entre Elliant et Tourc'h. M. le Dr Picquenard ne trouve pas que cette dernière voie soit romaine, mais la considère comme plus ancienne. Dans la prochaine séance, notre Vice-Président tiendra à justifier les réserves qu'il fait au sujet des hypothèses de notre confrère

le Dr Picquenard. M. du Châtellier annonce que M. Prigent et M. le Commandant Martin viennent, au pays de Lannion, d'explorer un tumulus. La trouvaille a été du plus grand intérêt : poignards en bronze, poignées et fourreaux en *ivoire de morse*. On a recueilli de plus 6000 grains d'or ou clous faisant un poids de 18 grammes qui ornaient, ces armes. M. du Châtellier donnera, à la satisfaction de tous, la relation de cette fouille, de cette campagne fructueuse.

Lecture est donnée des mémoires inscrits à l'ordre du jour.

La séance est levée à 4 heures.

*Le Président,*
P. DU CHATELLIER.

*Le Secrétaire,*
Abbé ANTOINE FAVÉ.

# Séance du 29 Novembre 1906.

**Présidence de M. P. du CHATELLIER, président.**

M. le Président a reçu pour le service de la Bibliothèque de la Société, en échanges ou en hommages les publications suivantes :

*Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, Tome XXXV, 1905.

*Revue des Traditions Populaires*, octobre 1906.

*Bulletin de l'Université de Lille*, N° 3, 1906.

*Revue de Bretagne*, novembre 1906.

*Semaine Religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, numéros d'octobre et de novembre.

*Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er novembre 1906.

*Revue Tunisienne : fête du Théâtre romain*, du 27 mai 1906, avec illustrations.

Notre confrère M. Aveneau de La Grancière offre à la Société un tiré à part d'un travail de M. l'Ingénieur Condrin, intitulé : *Trouvaille de l'époque de bronze faite à Kergloff (Morbihan).*

D'autre part, M. le chanoine Abgrall nous donne en hommage son importante étude *sur la Voie Romaine et le chemin du Pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne*, extraite des *Mémoires de l'Association Bretonne*, session de Concarneau, 1905.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Bourde de la Rogerie attire l'attention sur certains points d'histoire bretonne traités dans les volumes dont nous avons donné la liste plus haut. M. l'abbé Anger a continué dans les mémoires de la *Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine* la publication du cartulaire de Saint-Sulpice — la Forêt, chef d'ordre du prieuré de Locmaria. M. R. de Linière a donné dans le tome LVIII de la *Revue historique du Maine*, l'historique du prieuré de la Fontaine Saint-Martin qui était une autre dépendance de Saint-Sulpice.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

M. le vicomte de Villiers du Terrage dans une description complétée et élucidée par des plans d'une grande précision et d'une remarquable exécution, nous conduit à travers les voies et les établissements anciens de Tourc'h et d'Elliant, Botporden et Tréanna.

M. le Dr Ch. Picquenard fait un panorama aussi mouvementé qu'étudié de vingt quatre voies romaines se rattachant à *Civitas Aquilonia*. L'on commence la lecture du travail de M. Le Guennec sur l'itinéraire du pèlerinage des Sept-Saints en Léon et en Tréguier. Après M. le Président Trévidy et M. le Chanoine Abgrall, il a voulu compléter les recherches érudites de nos deux Vice-Présidents et rattacher quelques anneaux à la chaîne des traditions de cet âge mystérieux des pieux voyageurs bretons.

Après ce vrai régal de topographie armoricaine,

M. Antoine Favé a parlé de la Maréchaussée et de son personnel et fourni quelques anecdotes sur les passe-ports, les colporteurs, leurs associations et leurs *indi-cateurs*.

La séance est levée à 4 heures

*Le Président,*
P. DU CHATELLIER

*Le Secrétaire,*
Abbé ANTOINE FAVÉ.

# Séance du 27 Décembre 1906.

**Présidence de M. LE GUAY, doyen d'âge**

Il est donné communication d'un télégramme de M. P. du Chatellier, Président, s'excusant de ne pouvoir, à cause de la neige, assister à la séance de la Société.

Ce télégramme était suivi d'une lettre adressée à M. le chanoine Abgrall où M. le Président offrait aux membres de la Société Archéologique ses vœux et ceux de M. le Vice-Président Trévédy pour l'année 1907.

Avant de procéder à l'élection du bureau pour 1907, les membres présents adressent leurs vives félicitations au bureau sortant.

M. le chanoine Abgrall communique une lettre de M. l'abbé Favé, secrétaire sortant, qui, en raison de son mauvais état de santé, demande à résilier ses fonctions. La lettre de notre sympathique collègue nous apporte aussi ses vœux pour l'année qui va commencer. Acte est pris de la détermination de M. l'abbé Favé, mais la Société espère qu'il continuera à lui fournir souvent ces chroniques du temps passé où il est passé maître.

L'élection du bureau pour 1907 a lieu. Sont élus à l'unanimité :

*Président* : M. P. du Chatellier.

*Vices-Présidents* : MM. Trévédy. — V^te^ De Villiers du Terrage. — Chanoine Peyron. — Chanoine Abgrall.

*Secrétaires* : MM. de La Rogerie. — D^r^ Picquenard.

*Trésorier* : M. Allier.

M. le Guay émet la proposition que les membres qui ne peuvent venir assister à la réunion soient admis à voter par correspondance : les bulletins de vote, envoyés en temps utile aux sociétaires, seraient placés sous enveloppe fermée portant le nom, l'adresse et la signature du votant. Le dépouillement serait fait lors de la séance. (Adopté).

Le D^r^ Picquenard lit ensuite le VI^e^ chapitre de son travail sur *l'Occupation romaine dans le bassin de l'Odet*.

Depuis la dernière séance la Société a reçu les publications suivantes :

*La Semaine religieuse du Diocèse de Quimper et de Léon*, n^os^ 48-51 ;

*Bulletin de la Société Académique de Brest*, 1904-1905 ;

*Revue des Traditions Populaires*, n° 11 ;

*Archives de la France monastique* — Revue Mabillon ;

*Annales de Bretagne*, novembre 1906 ;

*Revue de la Haute-Auvergne*, 1906, 3e fascicule ;
*Séance publique de l'Académie d'Aix* ;
*Analecta Bollandiana*, Tome XXV, fasc. III et IV.
La séance est levée à 4 heures.

*Le Président,*
LE GUAY.

*Le Secrétaire,*
Dr C.-A. PICQUENARD.

# BULLETIN

de la

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

## Mémoires et documents inédits

# LA FORÊT SOUS-MARINE

## de Loctudy

Lorsque je présentai à la *Société Archéologique*, en octobre dernier, une note sur le tronc d'arbre retiré des sables de la baie de Douarnenez et déposé au Musée de l'Évêché, notre président, M. du Chatellier, voulut bien appeler l'attention de nos confrères et la mienne sur les débris forestiers de la grève de Langoz, à Loctudy, qu'il lui semblait difficile d'interpréter de la même manière que ceux de Douarnenez. N'ayant pas vu le dépôt de Langoz, je n'avais pas d'opinion sur lui, et je m'étais gardé de le citer. Mais la question soulevée par notre président me parut mériter quelques recherches, dont j'expose aujourd'hui les résultats à la Société.

### I

Pour déterminer la nature et l'importance du gisement, je me suis rendu à Loctudy le 27 décembre 1905, dans la matinée. La marée, ce jour-là, était assez forte : la basse mer, qui avait lieu à 10 h. 9' du matin à l'île Tudy, ne devait laisser que 95 centimètres d'eau au-dessus du zéro des cartes. Les circonstances étaient donc favorables à l'observation, malgré un fort coup de vent du S.-E qui maintint l'étale de basse mer un peu au-dessus du niveau prévu.

Depuis le phare de Langoz, en Loctudy, la côte court à peu près Nord-Sud jusqu'à une longue pointe de rochers immergée à marée haute, au droit de Kerafédé. La laisse de haute mer est faite de dunes hautes de 2 à 3 mètres ; elle est à peu près rectiligne ; en arrière, à l'intérieur des terres, existe à

Kervilzic et à Pontual une zone basse, qui est au-dessous du niveau des hautes mers et qui se prolonge jusqu'à Kéraugant ; on y voit çà et là quelques bouquets de chênes. La laisse de basse mer a un dessin très capricieux : elle comporte au droit de Kérangall, de la tour balise de Menbret et de Kerafédé, des promontoirs rocheux qui s'avancent de l'Ouest à l'Est, et qui laissent entre eux d'étroites plages de sable. Ces détails sembleront peut-être minutieux : mais ils ont leur importance, comme nous le verrons.

Mes recherches sur cette zone ont donné les résultats suivants :

**1° Arbres enlisés sur la plage de Kervilzic.** — Sur cette petite plage, qui a environ 200 mètres sur 100 à basse mer et qui est encadrée de roches au Nord et au Sud, j'ai trouvé, à quelques mètres seulement de la laisse de basse mer, un tronc de chêne qui ne s'élevait que de quelques centimètres au-dessus du sable et qui avait dans ses deux diamètres 65 centim. sur 80 ; la décomposition de la matière ligneuse était fort avancée. A 100 mètres de ce tronc, vers la côte et tout près de la laisse de haute mer, il y avait un dépôt plus important qui consistait, ce jour-là, en quatre masses noirâtres émergeant un peu au-dessus du sable, et assez semblables, de loin, à de larges têtes de rochers aplaties et arrondies aux angles. Ces masses étaient alignées de l'est à l'ouest sur environ 60 mètres de longueur et 1 à 2 mètres seulement de largeur visible. Quelques coups de pioche que j'ai fait donner ont mis au jour, sous l'enduit décomposé de la surface, du bois de chêne en bon état de conservation dont j'ai rapporté un fragment. Les arbres sont couchés, semble-t-il, dans le sens du gisement, c'est-à-dire de l'est à l'ouest, avec une inflexion un peu plus prononcée vers l'ouest. Ce dépôt se trouve exactement au point indiqué T (dépôt de tourbe), sur la carte géologique détaillée n° 87 (Pont-l'Abbé), dressée par M. Barrois. Comme on le voit, ce n'est pas la

# Forêt sous-marine de Loctudy

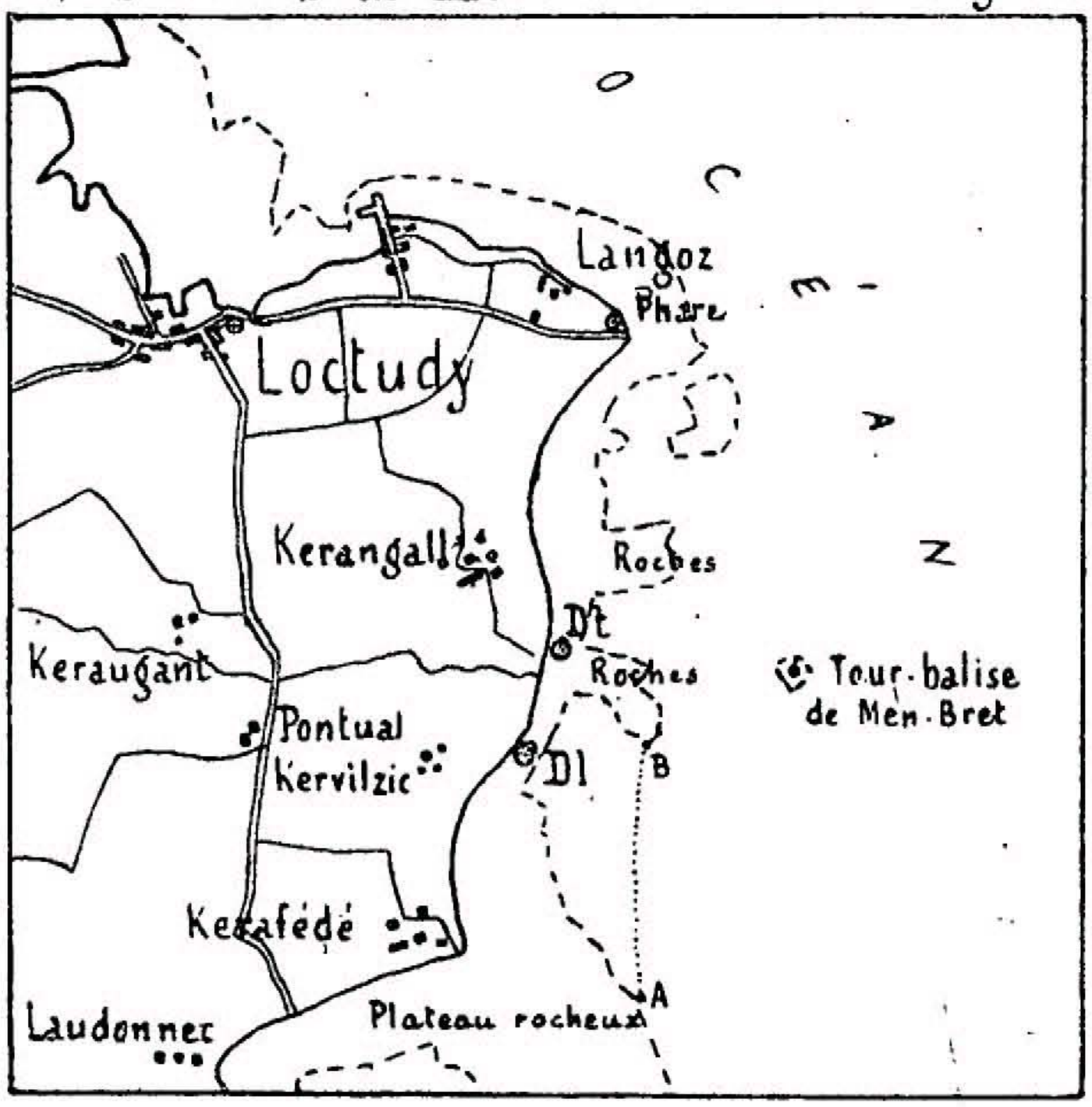


Echelle : 1 : 40.000

_____ *Laisse de haute mer* _ _ _ _ _ *Laisse de basse mer*

● Dt *Dépôt tourbeux* ● Dl *Dépôt ligneux*

tourbière de la carte, mais bien un gisement d'arbres enlisés.

2° **Dépôt tourbeux.** — En revanche, à 300 m. au Nord du dépôt de Kervilzic, qui est la vraie « forêt » sous-marine de Loctudy, un dépôt tourbeux, ou tout au moins un dépôt de matière végétale où tout caractère ligneux a disparu, se trouve au flanc des dunes, à l'extrême limite de haute mer. Ce gisement n'a qu'une très médiocre extension, et sa puissance ne dépasse pas 20 à 30 centimètres.

Les tas de goémons dont la grève était couverte m'ont dissimulé peut-être quelques restes végétaux. Toutefois ces restes, s'ils existent, ne peuvent avoir l'importance de la masse ligneuse que j'ai étudiée à Kervilzic.

J'ai complété mon enquête en me renseignant auprès des goémoniers. L'un d'eux m'a affirmé que le gisement avait été assez fort pour mériter d'être exploité, car un fermier, qui demeure aujourd'hui à Keraugant, a retiré deux stères de bois du dépôt de Kervilzic. Ces dires concordent absolument avec les informations que me donnait M. du Chatellier dans une lettre du 8 décembre. Mais tout le monde, à Loctudy comme sur la grève, m'a assuré que l'exploitation avait cessé depuis longtemps.

Des dépôts T ou tourbes existent aussi, d'après la carte géologique, à Laudonnec (1 kilomètre au S. de Kervilzic) à Kérizur près de Lesconil, 2 kilomètres plus loin, et au Guilvinec. Je n'ai pu vérifier en quoi ils consistent. En tout cas, ils ne se relient pas à la « forêt » de Loctudy, dont les séparent des bras de mer et d'énormes barrières de rochers.

Le dépôt de Kervilzic est-il ou non le reste d'une vraie forêt ? Question de mots, nous ne nous y attarderons pas. Nous pensons simplement que le dépôt s'étendait sur tout l'emplacement de la grève actuelle de Kervilzic ; mais nous ne pouvons affirmer autre chose. S'il occupait la grève entière de Kervilzic, il avait 200 mètres sur 100 entre les rochers, c'est-à-dire 2 hectares, ou l'étendue d'un de ces bouquets

d'arbres comme la presqu'île de Pont-l'Abbé en renferme beaucoup encore.

Voilà les faits. Essayons maintenant de les interpréter.

## II

Des dépôts analogues à celui de Loctudy existent sur plusieurs points des côtes de l'Océan et de la Manche Voici, pour nos régions, ceux qui ont été étudiés et analysés :

1° Baie de Douarnenez (plage des Sables-Blancs) ;

2° Baie de Bertheaume ;

3° Plage de Tréompan ;

4° Grève de Goulven (Fourcy, *Explication de la carte géologique du Finistère*, p. 167) ;

5° Baie de Morlaix (La Fruglaye, d'après Fourcy, *Explic. carte géol. Finistère*, p. 164-166) ;

6° Marais de Dol (Sirodot, dans *Comptes Rendus Académie des Sciences*, LXXXVIII, 1878, p. 267 à 269) ;

7° Baie du Mont Saint-Michel (Durocher, dans *C. R. Acad. Sc.* XLIII, 1856, p. 1071-1074) ;

8° Baie de Saint-Ouen, à Jersey (Ansted, *the Channel Islands*, p. 230-233) ;

9° Vazon Bay, à Guernesey (Ansted, *loc. cit*).

Ces traces sont si nombreuses que R. Austen a pu, en 1849, en dresser une carte pour les deux côtés de la Manche (Suess. *la Face de la Terre*, II, 673).

Mais, si les traces d'arbres enlisés sont nombreuses, les conditions où ces débris se trouvent ne varient jamais d'un endroit à l'autre, au moins sur les côtes du Finistère où j'ai pu les étudier. Toujours les arbres sont enlisés dans une côte à dunes mobiles; entre deux pointes de roches, l'unique cas de l'orme des Sables-Blancs excepté : — et cet orme épave a sûrement été charrié plus ou moins loin de son lieu d'origine.

Qu'est-ce qu'une grève comme celle de Kervilzic, sinon

une zone d'invasion marine partielle et limitée, entre deux musoirs de roches qui subsistent en témoignage de l'ancienne ligne des côtes ?

Kervilzic a été le théâtre d'un empiètement local de la mer, qui s'est peu à peu étendu entre les roches dures, aux dépens des terres basses qui existaient à l'emplacement actuel de la grève et qui étaient protégées par des dunes, tout comme sont protégées les terres basses d'aujourd'hui, à Pontual, où se dressent des chênes çà et là. Le cordon primitif des dunes devait s'étendre de A en B et continuer au nord jusqu'à Langoz, en reliant les unes aux autres les parties rocheuses aujourd'hui isolées. A la faveur de cette protection, la vie végétale se développa en arrière des dunes, comme elle le fait aujourd'hui cinq cents mètres plus loin. Les fougères, les chênes et les bouleaux grandirent. Et cela dura jusqu'au moment où, sous la poussée lente, mais sûre et périodique, des marées d'équinoxe, les dunes, en avançant vers l'intérieur, ensablèrent les arbres, dont les eaux de la mer affouillèrent les racines. Les arbres dépérirent et tombèrent dans le sens où s'exerçait la poussée. Puis la ligne des dunes, en avançant toujours, dépassa la masse végétale, qui fut recouverte deux fois par jour par la marée et qui s'enlisa dans les sables marins.

Pareil sort serait réservé aux arbres qui existent aujourd'hui à Pontual, si les dunes se déplaçaient comme autrefois. Mais plus elles avancent, plus leur mobilité décroît, car elles sont de plus en plus abritées par les musoirs de roches qui font promontoire au nord et au sud, et la poussée des hautes mers, brisée par ces musoirs, n'arrive maintenant que très affaiblie jusqu'aux dunes. Aussi elles s'arrêtent et deviennent à peu près stables ; le travail de fixation de la côte se complète, et quelques muretins de soutènement, comme ceux qui ont été bâtis au sud du phare de Langoz, suffisent à achever l'œuvre de la nature.

L'existence des débris végétaux enlisés dépend donc absolument, à Kervilzic, de l'existence d'une ligne de dunes mobiles encadrées entre deux pointes de roches dures. Et le cas est tout à fait le même à Bertheaume, à Tréompan, à Goulven, à Morlaix, au mont Saint-Michel, à Vazon-Bay, à Saint-Ouen' s Bay.

Aussi est-il inexact d'interpréter, comme Ansted, de pareils phénomènes comme des preuves de la submersion d'une grande étendue de côtes. Ces phénomènes sont partiels et locaux. Ce ne sont point des cataclysmes, car, sur les côtes sablonneuses, la mobilité des dunes fait partie de l'évolution normale du rivage. Le dépôt végétal de Loctudy, comme tous les autres, est un dépôt témoin d'un état antérieur qui devait nécessairement passer à l'état présent, par le jeu des plus simples lois naturelles.

De l'étude des forêts sous-marines, la géographie physique n'a pas grand'chose à apprendre qu'elle ne sache déjà. En revanche l'étude du préhistorique et l'histoire locale elle-même ont souvent à y glaner. On a trouvé dans ces dépôts, dit Suess (II, 674), des débris du néolithique, des vases et autres objets votifs de bronze, et même des débris romains. Quand à l'histoire et aux légendes locales, n'est-ce pas sur les côtes à dunes et à forêts sous-marines, que se placent les Is et les Tolente fabuleuses de l'Armorique? et sans parler des fables, l'avancée et le recul de la mer n'ont-ils pas joué leur rôle dans la colonisation de nos côtes ?

CAMILLE VALLAUX.

# EXCURSION

## dans la Commune de Plouézoch

La commune de Plouézoch s'étend sur la rive droite de la rade de Morlaix, à huit kilomètres environ de cette ville. C'est un étroit et long plateau, ou plutôt une chaîne de collines au relief fortement accusé, qui s'abaissent de toutes parts, sauf au sud-est, en pentes parfois très abruptes Pour embrasser d'un seul coup la topographie de la commune et jouir à la fois d'un beau panorama, il n'est que de gravir l'escalier tournant du vieux clocher du bourg, perché à 90 mètres d'altitude, sur une croupe rase et nue où rien ne borne le regard. Plus d'une fois, lorsque nous recueillions des notes en vue de ce travail, il nous est arrivé, après avoir durant toute l'après-midi fouillé les poudreuses archives municipales, déchiffré les écritures jaunies aux paraphes bizarrement entrelacés en lacs d'amour, de monter sur la plate-forme nous reposer les yeux et nous rafraîchir l'esprit en contemplant un des paysages de terre et de mer les plus mouvementés qui se puissent voir en Bretagne. A nos pieds, les arbres frémissants du cimetière, l'humble bourg, maisons blanches et chaumières, puis les champs, les landes, les taillis déjà roussis par l'automne. Plus loin, la rade étincelant sous le ciel d'or pâle d'une claire soirée d'octobre, les promontoires étirant leur sombre et noueuse échine, le chenal coupé de longues roches noires, le château du Taureau dressé sur son écueil, la montagne et l'église de Carantec, la chapelle insulaire de Callot, la côte de Léon, dentelée de clochers et de phares, l'infini du large... Vers le sud, c'était l'immense pays tourmenté de Morlaix, ses trente

clochers émergeant des verdures, ses hautes terres étagées en plans successifs, et la silhouette bleue des monts d'Arrée se profilant à l'extrême lointain.

Mais de ce grandiose horizon, un seul coin nous occupe aujourd'hui; Plouézoch, dont nous découvrons en entier le territoire : devant nous, l'*Arvor*, la zone maritime de la commune, baignée par la mer depuis la sauvage combe du Dourdu jusqu'aux sables de Kernéléhen ; derrière, le *Gourré*, la zone élevée, continentale, que sépare de l'autre le bourg lui-même. Nous ferons donc de celui-ci le point central de notre exploration, que nous commencerons, ainsi qu'il convient, par l'église paroissiale. Sa partie la plus ancienne est le chevet, percé d'une fenêtre ogivale au tympan formé d'une petite rose flamboyante. Le chœur et les bas-côtés, restaurés en 1859, dataient de 1641-42, comme en témoigne la pièce suivante, contenue dans les registres de baptêmes, et dont le texte original latin a été déchiffré et traduit par notre savant collègue M. le chanoine Peyron :

« L'an du Seigneur 1642, le 12 novembre, moi, Vincent le Guernigou, prêtre, licencié en droit, recteur de Plouézoch, en vertu des pouvoirs à moi accordés par illustrissime et révérendissime Noël Deslandes, par la grâce divine et la faveur du Saint-Siège apostolique évêque et comte de Tréguier, j'ai béni et posé la première pierre de l'église de Plouézoch dans les fondations au côté Est de la façade, en observant les rites prescrits par le rituel romain, en présence et avec l'aide de vénérables Maîtres François Riou, Yves Berthou, François Le Louçeault, Yves Le Jeune et François Kerriel, prêtres de ladite église ».

Lors de la réfection, on a supprimé l'arc triomphal de l'entrée du chœur, qui surmontait un petit campanile muni d'une cloche bénite le 12 juin 1644 et nommée *Renée* par « haut et puissant Claude du Louet, S^gr^ de la Villeneuffve, K^gus^; et dame Rennée de la Marzelière, dame douarière de Goezbriand et propriétaire de Trievin, K^grech^ ». Les piliers

et les arceaux du chœur sont cependant demeurés anciens ; aux clefs de voûte se voient les armes des Goezbriand : *d'azur à la fasce d'or*, que l'on retrouve encore au portail latéral, au-dessus de la maîtresse-vitre et sur la tour ; en ces deux dernières places, elles chargent un écusson incliné à l'antique, supporté par deux lions, timbré d'un heaume et entouré du collier de Saint-Michel.

La date de 1627 se lit sur la tour. « La première pierre du clocher naguère élevé dans la partie occidentale de ladite église, continue l'acte précité, a été bénite et posée par moi le 13 juillet 1627, en foi de quoi j'ai signé les présentes, V. Guernigou » Très original avec son avant-corps formant logette ou chambre des archives couverte en appentis et reposant sur deux colonnes de granit cannelées, l'encorbellement en forte saillie de sa galerie ajourée, sa flèche aigüe et sa tourelle d'escalier surmontée d'une vieille statue de pierre de la Vierge, le clocher de Plouézoch frappe par la robustesse un peu lourde et le cachet particulièrement breton de son architecture.

Dans les registres paroissiaux, on ne relève pas moins de dix baptêmes de cloches, dont sept, de 1599 à 1778, se rapportent à l'église principale. Le plus ancien de ces actes est d'une rédaction curieuse.

« Le mercredy dernier jour de juign lan de grace mil cincq centz quattre vingtz dix neuff, ennvyron les trois heures après midy furent faict et fonté les deulx cloches de nostre église pochielle de Plouezoch, auprès de la cymittière dicelle, par ung ouvrier nomé Me Jan Cadoudal, de levesché de Léon, le vandredy ensuyvant jor de la Visitaon de Notre-Dame après vespres furent lesd. cloche tyrées de la fosse, l'une pesant anvyron 93 livres et lauttre anvyron 33 livres esquelz sont les armoiries de la seigneurye de Goezbriand et le nom de Me Françoys Le Loucze, recteur de lad paroisse.

« Le dimanche prochain ensuyvant, 4e jr de juillet audit

an, a lissue de la grande messe en grande assamblée de peuple furent les cloches bénistes et baptizées sollennellement par moy Me François Le Loucze, prestre recteur de lad parroe et fust la grande nommée *Renée* par la représentation et présence de noble et puissante dame Renée de la Marzillyere, dame de Goezbriand, Trievin, Kantour, Kaudy, Bren, Lanouverte, Coatcoazer et fust por parrain escuyer Pierre du Goezlin, sgr du Coskaer, (1) et la petitte fust nommée *Jacques* par la présance de nobles homs Jacques de Kaldanet sgr de Kvern, Rozangavet, (2) et fust por marraine damsIle Louyse Estienne, dame du Roslan, Kveguen — le tout faict au cymittière de lad. esglise devant le grand portail dicelle, le jour et an que devant. — F. Le Loucze. pr. recteur ».

La première de ces deux cloches, refondue le 28 juillet 1649, fut de nouveau nommée *Renée* « par escuyer René de Guicaznou, sr de Kandulven, et dame Renée de Toulbodou, dame douarière de Kandulven et proppriétaire de Knoter, Coatquéau, le Scozou, et mère dudit Sieur de Kandulven. »

Le 25 juillet 1684, Missire Vincent Prigent, recteur de Plouézoch, assisté de vénérables et discrètes personnes Missires Hervé Prigent, ci-devant recteur de Plouézoch, et Henry Primaigné, recteur de Garlan, procéda à la bénédiction solennelle d'une cloche du poids d'environ huit cent livres, « que le général des paroissiens dudit Plouézoch ont fait dernièrement refondre pour l'usage de l'église paroissiale, .. à laquelle cérémonie ont esté présents pour l'Imposition du nom de *Saincte Thérèse*, sous l'invocation de laquelle ladite cloche a esté beniste, haut et puissant Messire Yves marquis de Goezbriand, gouverneur pour le Roy du chasteau du Tor-

---

(1) Pierre du Goczlin, s. du Cosquer, Quinquizou époux vers 1592 d'Anne Parcevaux, veuve de François Pastour, s. du Launay.

(2) La terre de Rosangavet n'a jamais appartenu aux Keraldanet et nous ne savons comment expliquer la présence de ce Jacques de Keraldanet à Plouézoch, à moins qu'il ne fût peut-être tuteur des enfants mineurs de Jean Cazin et de Marguerite de Launay, sr. et dame de Rosangavet,

reau, ports et havres de Morlaix et païs circonvoisins. Escuyer des grandes et petites escuryes de sa Majesté, Mareschal de camp de ses armées, collonel général du ban et arrière-ban de l'évesché de Sct Brieuc, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté, seigneur fondateur de lad[e] paroisse de Plouézoch, et damoiselle Jeanne Thérèse Josset, dame de la Noo, lesquels ont voulu estre présens a ladite cérémonie et imposer conjoinctemet le nom à lad. Cloche. »

Le même jour, il bénit une seconde cloche « qui fut dedyée à la gloire de Dieu sous l'invocation et nommée *Marie* par noble homme Yves Ferrière, Seigneur de Bussé et de Knoter, auquel à cause de sadite terre de Knoter, dans l'estandue de la paroisse de Plouézoch, appartient une chapelle prohibitifve dans l'église dudit Plouezoch dont la porte sert à présent pour l'entrée à la sacrystie de ladite Eglise, pour marque de quoy on a conservé en ladite sacrystie le bénistier qui estoit au dehors avec le fretté (1) qui y est pour armes, et damoiselle Marie Corroller, femme de Jacques Allain, sieur de la Marre et du Rest audit Plouézoch, ausquels à cause de ladite terre du Rest appartient après le Seigneur fondateur les premières préémi-nences dans la dite église. » (2)

Un siècle après, Jacques Louis Guino, chanoine et official de Tréguier, recteur de Plouézoch de 1775 à 1778, plus tard député du clergé à l'Assemblée nationale et l'un des chefs de l'église constitutionnelle du Finistère, fit faire par le sieur Guillaume, maître fondeur à Morlaix, une cloche « pour être mise au clocher de céans du côté du midy, pesante environ huit cent cinquante livres, chargée : 1° des armoiries en alliance de Monsieur le comte de Pastour de Kerjan et de madame la comtesse de Goëbriand de Kerjan-Pastour, son épouse ; 2° des armoiries de feu Monsieur Michel, en son vivant trésorier général de l'artillerie et du génie, seigneur

(1) Guicaznou, Sgr. de Kernoter : *d'argent fretté d'azur.*

(2) Registres paroissiaux, cahier de 1684.

fondateur de Plouézoch, à laquelle cloche a été imposé le nom de *François-Marie-Magdelaine* par haut et puissant seigneur François-Toussaint Pastour, seigneur, comte de Kerjan, enseigne des vaisseaux du Roy, et par haute et puissante dame Marie-Magdelaine de Goëbriand, dame comtesse de Kerjan, » le 28 avril 1778, en présence de MM. Barazer de Lannurien et Malescot de Kerangoué, procureur fiscal et sénéchal de Coatcoazer, et de divers membres des familles nobles des environs » (1).

Par son arrêté du 18 pluviôse an II (6 fevrier 1794) le conseil général de la commune décida « que les cloches existant, dans les chapelles que dans la tour de ladite commune seront descendues en bref délay; arrête en outre que ces cloches seront transportées au chef-lieu du district de Morlaix, à l'exception de la grande cloche du côté du nord du clocher et de la petite posée au clocher du milieu de l'église ». Les cloches actuelles sont modernes.

En fait de mobilier ancien, l'église de Plouézoch a conservé fort peu de choses. A gauche du chœur, la chapelle de Goezbriand, jadis privative à cette famille, renferme un vieux tableau du Rosaire, la statue de Saint-Jean-Baptiste vêtu d'une robe en poil de chameau, et celle de Saint-Eloi en évêque, armé de sa crosse et de ses tenailles. De l'autre côté, un enfeu ogival orné d'un écusson mi-parti *d'un lion accompagné de sept billettes*, qui est Pastour de Kerjan, et *d'un burellé de dix pièces*, qui est Quélen, abrite sous son arcade une Pitié provenant de la chapelle du cimetière, aujourd'hui démolie. Les orgues, qui dataient du dix-septième siècle, ont disparu, ainsi que toutes les vitres armoriées, les lisières et les tombes seigneuriales plates ou enlevées qu'énumère le procès-verbal des prééminences de l'église dressé le 29 septembre 1679 par François Bouyn, sieur de Rains, maître à la Cour des Comptes

(1) Registres paroissiaux. Cahier de 1778.

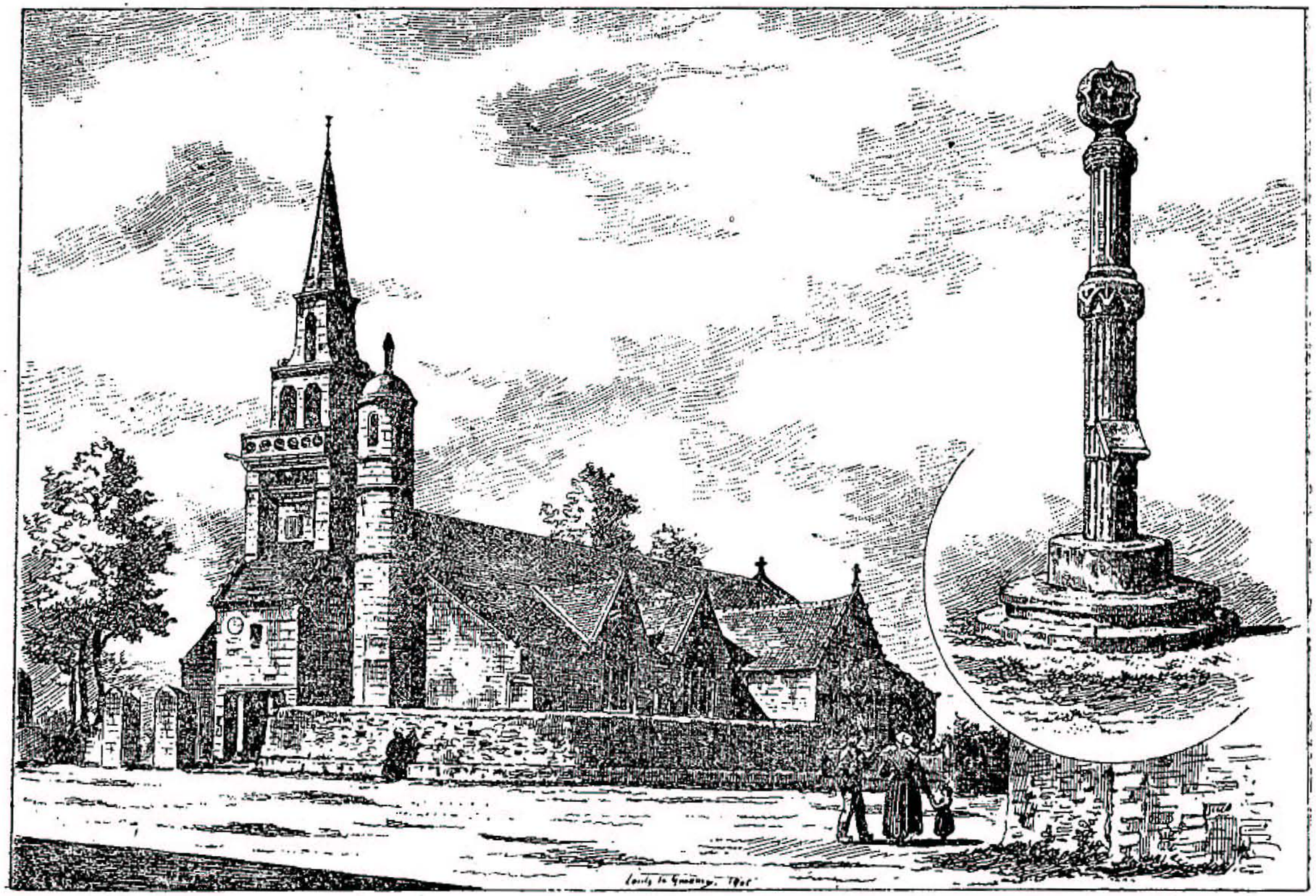

Église de Plouézoch et Croix posannière du Cimetière.

et commissaire pour la réformation du domaine royal dans la châtellerie de Morlaix-Lanmeur. (1)

D'après ce procès-verbal, la maîtresse-vitre contenait quatorze écussons : *Bretagne* plein ; *Bretagne* et *Navarre*, *Goezbriand* et alliances, *Quélen*, dépendant de la terre du Rest, *Ploësquellec* parti de *du Chastel*, de la terre de Triévin-Bruilliac ; *Pastour* et alliances, de la terre de Kerjan. Missire Hervé Prigent, recteur, déclara que les prières nominales se disaient pour le sieur marquis de Goezbriand. fondateur de ladite église, que la lizière tant extérieure qu'intérieure était exclusivement chargée de ses armoiries, lesquelles se voyaient en supériorité dans tous les vitraux, sculptées aux clefs de voûte du chœur et de la nef, et peintes sur le lambris ; qu'il possédait encore deux bancs dans le chœur et plusieurs tombes dans la chapelle du Rosaire. Ces écussons et armoiries, ainsi que ceux des autres prééminenciers de l'église, les sieurs de la Villeneuve, de Kernoter, de Kerjan, de Rosangavet, du Roslan et de Keristin, furent effacés et brisés sous la Révolution, en vertu du décret de l'Assemblée nationale du 19 juin 1790 et de l'arrêté par lequel le district de Morlaix ordonna, le 17 frimaire an II, la destruction des emblèmes royaux et nobiliaires dans son ressort « En effet de conformer au loy du Convention relative à la dégradation des affugies du ci-devant Roy, dit une délibération du conseil de Plouézoch du 22 frimaire, nous maire et officiers municipaux arrette et arrettons que tous armoiries et affugies du ci-devant Roy seront dégradés en pierre, et auté cy on peut les armines qui sont gravés en boas, ainsi que ceux qui sont au vitre au Resort de notre commune. »

La chapelle du cimetière, dite de Notre-Dame-de-Pitié, se trouvait au nord de l'église et avait été vraisemblablement construite pour sanctifier la sépulture des pestiférés, au dix-

(1) Mss. A. 19 des Arch. départ. f^os^ 163-165.

septième siècle. (1) C'était le lieu habituel de réunion du Général des paroissiens ; pendant la Révolution, elle servit d'abri aux gardes nationaux de la commune. Le reliquaire a également été démoli. Devant le porche latéral existe une curieuse croix hosannière avec pupitre contre le fût cannelé et petit crucifix encadré dans un médaillon en quatrefeuille, qui, selon notre érudit collègue M. le chanoine Abgrall, pourrait dater du quatorzième siècle. Une vieille croix pattée monolithe se voit aussi encastrée à l'angle sud du cimetière.

Au point de vue féodal, la paroisse de Plouézoch relevait autrefois des juridictions réunies de Coatcoazer, Bren et Triévin, dont la haute justice s'exerçait à Lanmeur. Le fief de Coatcoazer, situé en Plouégat-Guerrand, appartenait à la maison de Goezbriand depuis le mariage, en 1277, d'Alain de Goezbriand, seigneur dudit lieu et de Kerantour, avec Denise du Ponthou, fille et héritière de Jacques du Ponthou, seigneur de Barnénez et de Louise, dame de Coatcoazer. « Il est prouvé, lit-on dans une ancienne généalogie de cette famille, (2) par les deux actes du jeudi après la Sainct Mahé et du lundi ès octaves de la Toussaint 1322 que ledit Allain, comme gentilhomme et à cause de sa noblesse, avoit le droit de haute et basse justice et de faire punir par sa cour ses subjectz délinquantz. » Le pilori de cette juridiction se dressait au milieu de la place du bourg ; c'était, dit le procès-verbal de 1679, « un poteau armoyé des armes de Goezbriand en plain et d'autres escussons escartelez en alliance avec ledit de Goezbriand, auquel poteau il y a un colier de fer pour attacher les jureurs et blasphémateurs. » La branche aînée des Goezbriand transmit par alliance en 1744 à la

---

(1) D'après l'acte latin porté sur un registre de baptêmes par Vincent Le Guernigou, recteur, « le cimetière qui joint le nord de ladite église fut « béni le 12 février 1641, en présence d'un concours considérable de peuple, « pour servir à l'inhumation des corps des fidèles, spécialement de ceux « qui meurent de la peste. »

(2) Communiquée par M. de Bergevin.

famille de Saint Tropez le fief de Coatcoazer, qui passa ensuite par acquêt aux Michel. Le dernier sénéchal de Coatcoazer, M. Malescot de Kerangoué, avocat à Morlaix, a péri sur l'échafaud de Brest, le 18 thermidor (3 août) 1794, comme coupable « d'avoir entretenu des correspondances criminelles avec les ennemis extérieurs et intérieurs de la République française, en leur faisant passer des secours en argent ». (1)

Les registres de baptêmes déposés à la mairie remontent jusqu'à 1524, avec toutefois de nombreuses lacunes dans les feuillets du début. Le premier recteur dont il y soit fait mention, vers 1550, se nommait Yvon Jégaden; son successeur, Vincent Loucze, baptisa le 2 octobre 1566, sous le nom de François, un enfant né de Rolland *an Achiver* et de Marie Tugdoal sa femme, lequel lui fut présenté par François Braouézec et Charles Baill, parrains, et Marie Rolland, marraine. Se doutait-il, le bon prêtre, en versant l'eau sacrée sur le front du nouveau-né, qu'il donnait à l'Église et faisait chrétien un futur évêque de Rennes ?... En tout cas, ce n'est sans doute point sans fierté que plus tard, lorsque le petit paysan de Plouézoch eut ceint la mître des Lunaire et des Melaine, le recteur François Le Loucze apposa en marge de son acte de baptême cette note : *Fuit episcopus Redonensis.*

François Lachiver avait deux frères aînés, Tanguy et Guillaume, baptisés le 17 novembre..... et le 23 janvier 1557, et trois sœurs, Marie, Jeanne et Isabelle, nées en 1559, 1569 et 1570. Il dut commencer ses études ecclésiastiques sous la direction de Messire Jean de Botglazec, recteur de Plouézoch de 1568 à 1594 ; le 23 novembre 1584, il est parrain de sa nièce Marie, fille de son frère Guillaume An Achiver et de Marguerite An Réguer, et se qualifie dans l'acte de sous-diacre. Ordonné prêtre, il devint le précepteur

(1) *Histoire de Brest*, de Levot, t. III, p. 367.

et l'ami du P. Quintin, dont il n'était l'aîné que de trois ans. Ils se rendirent ensemble à Paris pour y suivre les cours de la faculté de théologie, mais la guerre civile les sépara bientôt. François Lachiver partit pour Rome, où son rare mérite et ses hautes qualités lui valurent la très honorable charge de pénitentier des Bretons. En 1602, le cardinal Olivier, alors évêque de Rennes, « cognoissant sa piété et zèle à l'advenement de l'Eglise » lui résigna son siège, et il fit une entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 1er septembre 1602. Après avoir édifié son troupeau par ses vertus, coopéré à un grand nombre de pieux établissements et siégé en 1615 aux Etats Généraux en qualité de premier député de Bretagne, il mourut à Rennes, le 21 février 1619 (1) En 1616, passant à Morlaix, François Lachiver avait voulu revoir sa paroisse natale, ses parents et ses amis. Il se rendit ensuite au château du Taureau et y chanta la messe en grande pompe.

De 1623 à 1671, le pasteur de la paroisse fut Messire Vincent le Guernigou, licencié en droit, notaire apostolique, recteur *vigilantissime* de Plouézoch. Il mourut le 24 mars 1675 au manoir de Coatquif, près du bourg, chargé d'ans et de mérites, et alla recevoir la récompense de ses labeurs qu'énumère en ces termes son acte de décès: « gouverné au spirituel la paroisse de Plouézoch l'espace de cinquante ans avec toute justice et sobriété, annoncé la parolle de Dieu avec doctrine, zèle et bénédiction en plusieurs lieux, servy d'arbitre charitable et pacifié par sa prudence plusieurs différens, fait bastir a neuf et pourveu de riches ornements son église paroissiale et y avoir estably les confrairies du Saint-Rosaire, la Charité pour les pauvres malades et l'aumosne de bleds pour les valides, réglé la sépulture ecclésiastique pour les personnes de condition commune, constitué successeur à son bénéfice

---

(1) Albert le Grand, *catal. des évêques de Rennes*, p. 52-53, éd. de 1659.

depuis les quatre ans, faict acte de partage de tous ses biens aux églises, aux pauvres et à ses parents comme tels, pressenty a temps et disposé toute chose pour son décès dans un plain usage du jugement et de tous les sens extérieurs ou intérieurs, sans aucune fiebvre ou maladye... Son corps fust porté par les pauvres de la paroisse pour être inhumé dans le cimittière adjacent à l'église paroissiale, suivant sa disposition testamentaire et pour devenir témoignage de la grande humilité qu'il a pratiquée en toute sa vie (1) ».

A l'époque de la Révolution, le recteur de Plouézoch était M. René Geffroy. Ayant refusé le serment, il dut abandonner sa charge à un curé constitutionnel, le citoyen Yves-François Morvan, désigné par l'assemblée électorale du 10 avril 1791. Les registres de délibérations de cette époque antérieurs à juin 1793 ont malheureusement disparu des archives municipales ; aussi ignorons-nous les détails de « l'affaire de Terénez » où les gardes nationaux de Plouézoch et Plougasnou, arrêtèrent, en octobre 1791, plusieurs familles nobles du pays au moment où elles s'embarquaient pour émigrer en Angleterre, et après avoir quelque peu malmené les aristocrates, les détroussèrent de fond en comble. Depuis, c'est toujours avec un certain orgueil que les *patriotes* de Plouézoch se remémoraient le triomphe remporté sur « ces hommes pervers qui voulaient fuir leur patrie pour y revenir le fer et le feu à la main. » Le héros de cette expédition fut le citoyen Jean Le Noan, alors maire de Plouézoch, plus tard nommé administrateur du Finistère. Arrêté sous la Terreur comme fédéraliste, mais plus heureux que ses vingt-six collègues immolés le 22 mai 1794 par le monstrueux tribunal révolutionnaire de Brest, il en fut quitte pour une assez longue incarcération à Paris. Nous avons trouvé à la mairie de Plouézoch un fragment de pétition présentée par le conseil

(1) Reg. par : cahier de 1684. Cet acte de décès a été rédigé par Messire Henry Primaigné, notaire apostolique et recteur de Garlan.

général de la commune au comité de Surveillance de la Convention afin d'obtenir l'élargissement de Le Noan. Voici ce document qui n'est pas daté, mais doit être contemporain des événements de thermidor :

« La Convention, par son décret consolateur du 21 messidor, rappelle dans leurs champs les cultivateurs qu'une longue détention a assez punis. Déjà plusieurs ont senti les bienfaits de cette loi qui va faire fleurir l'agriculture en lui rendant les bras qu'un moment d'erreur, quelques propos inconsidérés lui avaient enlevés. Nous réclamons la même faveur pour le citoyen Jean, Le Noan, natif de la commune de Plouézoch, district de Morlaix. Dès l'aurore de la Révolution, il montra le plus pur, le plus ardent patriotisme, et si ses concitoyens ont toujours été dans les vrais principes, ils le doivent à son zèle, à l'énergie et à la sage fermeté qu'il a déployée en plusieurs occasions contre les ennemis de la chose publique; nomément le... octobre 1791 (style esclave) dans l'affaire dite de Térénès, où, à la tête d'une poignée d'hommes, il arrêta une barque chargée d'effets précieux et de quarante personnes qui émigraient. L'or et l'argent saisis vont enfin, après de trop longues discussions, prendre le chemin de la Monnaie. Eh bien, citoyens représentans, c'est en faveur de ce bon, de ce vrai citoyen que nous réclamons vos sollicitudes, il y a huit ou neuf mois qu'il languit à la Conciergerie (N° 13). En vain jusqu'à ce jour avons-nous envoyé les certificats les plus vrais, visés par les autorités et la Société populaire de Morlaix, nous sommes restés sans réponse, et rien ne nous tranquilise sur le sort de notre estimable concitoyen, si ce n'est votre justice et son innocence.

» . . . (1) et la confiance de ses concitoyens ont causé les . . . (2) et le désastre de sa modique fortune, ils le nommèrent membre du ci-devant Directoire du département du Finis-

(1)-(2) Mots illisibles.

tère. Dans cette place, il a continué à justifier notre attente. Le fédéralisme dont peut-être il ne sait que le nom ne l'atteignit jamais. D'ailleurs, dans ces moments orageux, il nous a bien assuré qu'il n'a jamais partagé les sentiments de ceux dont la tête est tombée sous le glaive de la Loi, et n'avoir, à sa connaissance, rien signé de contraire à l'unité et à l'indivisibilité de la République ».

On retrouve Le Noan, en 1798, président de l'administration du canton de Plouézoch — érigé en 1790 et comprenant les quatre communes de Plouézoch, Plougasnou, Saint-Jean du-Doigt et Garlan, puis supprimé à la suite d'un arrêté des consuls du 17 ventôse an VIII, et rattaché à celui de Lanmeur. — Il fut encore maire de Plouézoch sous l'Empire et la Restauration, et les registres nous ont conservé le texte du discours tout brûlant de zèle monarchique qu'il prononça lorsqu'après les Cent jours et la définitive chute de Napoléon, il fit arborer solennellement le drapeau blanc au faîte du clocher.

Plusieurs faits intéressants seraient à glaner dans les archives de la commune, si ce n'était par trop sortir du cadre de cette *excursion* ; fêtes républicaines pittoresquement narrées, chasses aux prêtres réfractaires, épisodes de chouannerie, surtout lourdes et incessantes réquisitions exigées à grand renfort de garnisaires et sans rénumération aucune.

Avant de quitter le bourg, n'oublions pas de mentionner la *Grande Maison*, fruste manoir gothique qui doit être le berceau de cette famille de Plouézoch que mentionnent les premières réformations du Tréguier, en 1427, et qui portait : *de sable fretté d'or de six pièces, à la bordure engreslée de gueules*. Au presbytère, on voit sur un manteau de cheminée un écusson chargé *d'un buis arraché sénestré d'un poisson en pal*, armes des la Boissière-Plourin.

En suivant le chemin de Kernéléhen, qui se dirige au Nord-Ouest, vers la mer, nous laissons à droite, dans le joli vallon

de Pont-Cornou, les restes du manoir de Keristin, remplacé par une maison moderne. La réformation de 1445 cite « le métayer à Ollivier Meryen en son hostel de Kjestin. » On trouve en 1640, parmi les nobles résidant à Saint-Melaine de Morlaix, un Jan de Kermerien, écuyer, sieur de Keristin, époux de Renée de Lanrivinen. Noble homme François le Diouguel, sieur du Poulfanc, Keristin, Térénez, Rosludu, avocat en la Cour et syndic de la ville et communauté de Morlaix en 1673-74 résidait vers 1685 en son manoir noble de Keristin, avec sa femme Marie le Pontoys et leurs enfants dont l'aîné, Mathieu, âgé de 8 ans, fut tué le 8 décembre 1686 d'un coup de fusil par le fils du fermier, Yves Léon. François le Diouguel mourut à Keristin le 28 octobre 1711, âgé de 78 ans, laissant deux fils, Missire François le Diouguel, sieur recteur de Loguivy-Plougras, et Maurice, sieur de Térénez, mort sans hoirs avant 1747, et deux filles, Anne, mariée à Jean de Castillon, sieur de Kerbriand, et Anne-Françoise, héritière de Keristin, qui épousa le 11 février 1714 Jean-Augustin de Kermerchou, sieur du Cosquer. On se souvient encore, à Plouézoch, des vieilles demoiselles Pastour de Kerjan qui habitaient ce manoir il y a soixante ans, et se faisaient conduire en chaises à porteur à la grand'messe.

A deux kilomètres environ du bourg, en face d'un groupe de rochers bizarrement superposés sur la lande, se montre à gauche du chemin le château ruiné de Lanoverte, construit au seizième siècle. François de Goezbriand, seigneur dudit lieu, l'Armorique Lanoverte, l'entoura sous la Ligue, d'ouvrages défensifs et en fit, non une forteresse, mais une place à l'abri d'un coup de main. Une poterne pratiquée dans le mur d'enceinte extérieur, que flanquent sur la façade trois tourelles percées de meurtrières, donne accès dans une vaste cour close au fond de laquelle s'ouvre un grand portail à portes cavalière et piétonne surmonté des coulisses d'un double pont-levis et des armoiries des Goezbriand encadrées du col-

lier, de l'Ordre et supportées par deux lions. Ce portail était défendu par une galerie à mâchicoulis et deux tourelles rondes, dont l'une a été démolie : dans la courtine adjacente se voient aussi quelques embrasures. Lorqu'on l'a franchie, on se trouve devant le château, gris et vétuste édifice aux toits moussus, aux pignons vêtus de lierre, qui n'a conservé de son ancienne splendeur qu'une salle aux poutres ornées de moulures grossières. La chapelle, dédiée à saints Simon et Jude, n'existe plus ; elle avait été consacrée le 19 avril 1607 par Révérend Père en Dieu Monseigneur Adrien d'Amboise, docteur en théologie et évêque de Tréguier (1). Sous la tourelle détruite existait, paraît-il, l'entrée d'un souterrain qui se prolongeait, d'après la tradition, jusqu'au rivage.

La seigneurie de Lanoverte (en breton *Goasglas*) était possédée en 1445 par la dame de Tuogoff, Marie de Kerouzéré, mariée à Yvon de Tuogoff ou Trogoff, seigneur de Kerprigent et citée parmi les nobles de Plouézoch, ainsi que son fils Pierre, à la réformation de 1445 ; elle passa ensuite aux Quenechcan par alliance, aux Tromelin et enfin aux Goezbriand par le mariage de François de Goezbriand, seigneur dudit lieu, et de Marie de Tromelin, dame du Bren et Goasglas, vers 1540.

Cette antique lignée des Goezbriand, dont le nom historique est inséparable de celui de Plouézoch, apparaît dès le douzième siècle dans les annales de notre province en la personne d'Auffroy, sire de Goezbriand en Plouigneau, homme d'armes de *l'ost* de la duchesse Constance, en 1200, et augmenta rapidement par de belles alliances sa richesse territoriale. Un autre Auffroy de Goezbriand, gouverneur de Nontron et Saint-Macaire en 1389, eut pour petit fils François de Goezbriand, seigneur dudit lieu, Kerantour, Barnénez, qui combattit à Saint-Aubin du Cormier comme lieutenant de la compagnie de cavalerie

---

(1) Registres paroissiaux. Un article du testament de Nicolas Coëtanlem, sieur de Keraudy, père de Marguerite Coëtanlem, dame de Goezbriand, ordonnait en 1518 de « faire faire à Ploézoch la chapelle de Messrs Saincts Symon et Juda. » Cette clause ne fut donc exécutée qu'un siècle plus tard.

du baron de Pont-l'Abbé, tué à cette rencontre ; il y fut fait prisonnier, et ses vassaux durent doubler leurs redevances pour payer sa rançon. Il laissa de sa femme Margilie de Boiséon, qu'il avait épousée en 1461, Guillaume de Goezbriand, gentilhomme de la chambre de François Ier, marié en 1500 à une opulente héritière morlaisienne, Marguerite Coëtanlem, dame de Keraudy et de Triévin en Plouézoch, de Penanru et du Launay en Ploujean. Leur fils aîné, François de Goezbriant, seigneur dudit lieu, Kerantour, Barnénez, Keraudy, Triévin, Kerivalen, Tréauguer, Coatcoazer, Rodalvez, le Cosquer, etc., épousa Marie de Tromelin, dame du Bren et de Goasglas, et compléta ainsi les vastes possessions de sa famille dans la paroisse de Plouézoch.

Le roi le nomma en 1539 capitaine de Morlaix, puis chevalier de Saint-Michel, distinctions dont hérita son fils Yves, lieutenant d'une compagnie de gens de pied en 1557, tué en duel à Nantes vers 1567 par Troïlus de Mesgouez, marquis de la Roche. Il avait épousé Marguerite de Kergrech, dame dudit lieu et de Boiséon, et en eut François, né au manoir de Kerdéouzer, trêve de Pouldouran, paroisse de Hengoat, le 5 septembre 1557, baptisé à Hengoat, avec, pour parrains, Rolland de Quoittredrez, seigneur dudit lieu, et Pierre de Quoittredrez, seigneur de Trogriffon et de Kerdéouzer, et pour marraine Louise de Goezbriand, dame de Kermarquer (1). Ce François de Goezbriand prit une part active aux évènements de la Ligue en Basse-Bretagne, et fut l'une des plus curieuses figures de cette époque troublée où chacun changeait tour à tour de camp et d'étendard au mieux de ses intérêts Nous n'avons rien à ajouter à l'esquisse biographique que lui a consacrée M. le Men (2), d'après un factum conservé aux archives départementales. La guerre civile terminée, il s'en revint à Plouézoch vivre paisiblement dans son château de Lanoverte entre

(1) Reg. par. de Plouézoch.

(2) *Etudes Historiques sur le Finistère*, 1873.

sa femme Renée de la Marzelière et ses huit enfants, s'estimant heureux de goûter le calme et la paix au sortir de toutes les tribulations et les vicissitudes qu'il subissait depuis 1589, jouissant davantage de sa liberté, de son repos, en songeant aux cachots de Nantes et de Blavet, à l'affreuse tragédie de Kerouzéré, et s'efforçant aussi sans doute de réparer par une sage économie les brèches qu'avait ouverte dans son patrimoine la rançon ruineuse payée à Mercœur. Créé chevalier de l'Ordre et gentilhomme de la reine Marie de Médicis, il mourut en 1628.

Son fils aîné François de Goezbriand, chevalier, seigneur dudit lieu, Kerantour, Coatcoazer, l'Armorique, Lanoverte, Bren, la Tour, etc., gentilhomme de la chambre du roi, épousa en 1628 Claude Gazet, dame de la Tour, dont un seul enfant, René, né le 21 mars 1634 à Lanoverte et baptisé le 1er avril à Plouézoch, décédé au collège de la Flèche en 1644. Le frère cadet de François, Yves de Goezbriand, seigneur de Triévin, Kergrech, Crénarz, le Cosquer, sénéchal de Lesneven en 1628 ne laissa non plus de son mariage avec Marie Simon de Penanguer qu'un seul fils, Yves, né à Triévin et baptisé à Plouézoch le 30 août 1637, qui recueillit l'héritage de son cousin René.

Yves de Goezbriand, dit le marquis de Goezbriand, suivit la carrière des armes ; il était en 1662 mestre de camp du régiment du Roi, enseigne des gardes du corps et gouverneur du Taureau, puis devint maréchal de camp, et colonel général du ban et arrière-ban de l'évêché de Saint-Brieuc. Sa femme, Françoise-Gabrielle de Kerguésay, dame de Guermorvan, Kergomar, Belle-Isle, les Sept-Saints, qu'il avait épousée en 1657, lui donna quinze enfants ; leurs baptêmes, presque tous célébrés à Plouézoch de 1661 à 1674, groupent sur les registres paroissiaux une brillante collection de beaux noms de Bretagne, compères et commères, parents et amis, venus parfois des extrémités de la province pour tenir les nouveaux-

nés sur les fonts sacrés, et prendre part — complément indispensable de la cérémonie — aux plantureux festins servis dans la salle d'honneur de Lanoverte par le digne *maistre d'hostel* Jean le Muet, sieur de Dupont. D'après la tradition, le marquis de Goezbriand pouvait se rendre de Plouézoch à Guingamp sans sortir de ses domaines ; il y a là exagération évidente, mais cependant on doit reconnaitre que ses propriétés étaient situées dans cette direction et se succédaient sans de trop grandes lacunes. En condensant les pompeux protocoles qui accompagnent son nom dans les actes, on constate qu'il se qualifiait, de son chef et de celui de sa femme, de seigneur marquis de Goezbriand et de Belle-Isle, comte de Lanoverte et du Guermorvan, vicomte de Trobodec et de Gurunhuel, baron des baronnies de l'Armorique, Kerantour, Crénarz et Bren, « ancien banneret » de Coatcoazer, seigneur châtelain de Triévin, Kergrech, Boiséon, le Bois de la Roche, Kergomar, Rodalvez, les Sept-Saints, etc., fastueuse énumération qui prouve bien sa puissance.

René-Vincent-Corentin de Goezbriand, mestre de camp et colonel général des Cravattes du Roy, fils aîné du marquis. mourut le 3 juin 1685 au château de Lanoverte, âgé de 28 ans, « d'une fievbre continue après une fievbre quarte nonobstant laquelle il avoit suivy toute la campagne en Cataloigne. Il avoit reçeu, dit son acte de décès (1), le Saint Viatique avec une dévotion non pareille le jour de l'Assansion et demanda avec instance ensuite l'extrême-onction qui ne lui fust administrée par le soubsignant recteur que le vendredy au soir (1er juin) en présance de Monsieur le Compte son frère, Collonel du régiment de Berry, de Monsieur le baron de Trésiguidy leur oncle, de Messieurs de Kgrist et du Plessis-Goasmap. Après sa mort, son corps fut rendu en la chapelle dudit château de Lanoverte ou se fist un service solennel et de là le Convoy en

(1) Reg. par., cahier de 1685.

l'église paroissiale où il fust enterré au Cœur dans les enfeus de ses encestres ».

La disparition de ce malheureux jeune homme frappé en pleine carrière fit de son frère cadet Louis-Vincent l'héritier principal de la maison de Goezbriand. Ce dernier, né au Guermorvan, paroisse de Louargat, le 14 février 1659, et baptisé à Plouézoch le 20 juin 1662, avait eu pour parrain haut et puissant Messire Vincent du Parc, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maréchal des camps et armées de sa Majesté, capitaine du ban, arrière-ban et garde-côte de l'évêché de Tréguier, marquis de Locmaria et du Guerrand, baron de Coatredrez, Coatfrec, Saint-Michel-en-Grève, châtelain de Bodister, Plougasnou, Guerlesquin, le Ponthou, Keradennec, Beffou, Trogore, Coatsauf, Guernauf, le Méné, et pour marraine haute et puissante dame Louise-Gabrielle de Plœuc, dame de Mezléan et Lanuzouarn. (1) Parmi les autres enfants du marquis, il faut citer encore Charles-Jean, né à Lanoverte le 9 août 1661, page du Roi en 1680, auteur de la branche actuellement existante des Goezbriand; Julien-Joseph, page de la Dauphine en 1682 : Marie-Anne, née à Lanoverte le 1er septembre 1671, abbesse de Kerlot en 1715 ; Corentin-Louis, baptisé le 13 novembre 1674, dont la marraine fut Louise-Renée de Penancoët de Kerouazle. plus tard duchesse de Porsmouth et favorite du roi d'Angleterre Charles II. (2).

Le marquis de Goezbriand est mort à Paris, en 1718, dans son hôtel de la rue des Rosiers. En 1705, son fils Louis-Vincent, gendre du contrôleur général Desmarets, l'avait fait enfermer par lettre de cachet, sous prétexte de débauches et de prodigalités, au château de Pierre-Encise, près Lyon ; il y resta dix ans, jusqu'à la mort de Louis XIV. Exténué de fatigues et de privations, l'infortuné vieillard se plaignait un jour à son geôlier. — « Ah vraiment ! répliqua durement celui-

(1) Reg. par.
(2) Ibid.

ci. Si je vous traitais comme on me l'a ordonné, vous auriez encore bien plus sujet de vous plaindre (1) » — Pendant ce temps, Louis-Vincent de Goezbriand, mauvais fils, mais vaillant homme de guerre et lieutenant-général des armées à 40 ans, se couvrait de gloire aux sièges de Toulon (1707) en forçant à la retraite le duc de Savoie et le prince Eugène, et d'Aire (1710) où il tint l'ennemi en échec, pendant deux mois de tranchée ouverte, fondit son argenterie pour payer les Suisses qui refusaient de combattre et ne capitula que sur l'ordre exprès de Louis XIV, lequel le récompensa par l'octroi du cordon-bleu et la charge de grand-bailli de Verdun. Au sacre de Louis XV, en 1722, le marquis de Goezbriand fut l'un des quatre gentilhommes admis à porter le dais au-dessus du monarque. Alors âgé de 63 ans, il résidait à Paris, et ne dut faire à Lanoverte que de brefs et rares séjours, car les registres paroissiaux ne contiennent pas une seule fois sa signature. Pourtant, c'est en Bretagne qu'il mourut, à son château du Guermorvan en 1744. Son fils unique Louis-Vincent, marquis de Goezbriand et de Lanoverte, maréchal de camp en 1737, ne laissa de son mariage avec Marie-Rosalie de Châtillon que trois filles dont la dernière, Louise-Pulchérie-Gabrielle, héritière de ses sœurs décédées sans postérité, épousa en 1744 Joseph-Jean-Baptiste de Suffren, marquis de Saint-Tropez, frère aîné du célèbre bailli de Suffren.

M. Gabriel Michel, de la ville de Nantes, l'un des directeurs de la Compagnie des Indes et trésorier-général de l'artillerie et du génie, acquit vers 1766 le fief de Coatcoazer, comprenant la terre de Lanoverte et ses dépendances, qui passa à l'une de ses filles, Gabrielle Michel, mariée au marquis de Lévis, et fut saisie nationalement pendant la Révolution. Les démarches du citoyen Beaumont, homme d'affaires à Morlaix, firent lever, en ventôse an VIII, le séquestre mis sur les biens

(1) Buvat — *Journal de la Régence.*

de « la citoyenne Lévis », à laquelle on rendit « les maisons de Lanoverte et du Passage ». Le vieux château des Goezbriand n'est plus aujourd'hui qu'une ferme sombre et triste, dans son enceinte de murailles croulantes.

De l'autre côté de la route s'élevait le manoir de Bren, possédé en 1427 par les Ploësquellec, et plus tard par les Trogoff, Quénechcan, Tromelin et Goezbriand ; il avait une moyenne justice annexée à la juridiction de Coatcoazer. Quelques pans de murs enlierrés et des amas de décombres en indiquent seuls l'emplacement. Au-dessous, dans la verte coulée de Pont-Cornou, on aperçoit parmi les arbres l'ancien moulin féodal de Lanoverte, et plus à l'Est, sur la pente dénudée qui domine à droite le vallon, un autre vieux manoir en ruine, le Roslan, jadis résidence d'une branche cadette de la famille de Goezbriand, issue d'Hervé, second fils d'Hervé, seigneur de Goezbriand et de Plézou de Kerbouric, mariés vers 1336. Bien que situé en Plougasnou, ce manoir avait dans l'église de Plouézoch droit de banc, tombe et enfeu, placés entre le premier et le second pilier du chœur, du côté de l'épître. Le dernier des Goezbriand-Roslan, Messire Yves de Goezbriand, chevalier, seigneur de Roslan, Kervéguen, Cosquérou, fils de Christophe et de Marie de Kersaintgily, dame du Cosquérou, morte au Roslan le 21 août 1670 et enterrée au couvent des Carmes de Saint-Pol, épousa en 1649 Louis Budes. Il décéda sans enfants le 5 février 1672, âgé de 55 ans. « dans sa maison de Roslan et son corps fust inhumé dans l'église de Plouézoch sous la tumbe enlevée dépendant de ladite maison de Roslan le dimanche 7, environ les 5 heures du soir (1).» Sa sœur aînée Anne hérita de lui et apporta le Roslan dans la famille de Kermenguy, où elle était entrée par alliance en 1651.

L'édifice principal est en partie rasé. Ses portes et ses

(1) Reg. par.

cheminées ornées de moulures Renaissance attestent qu'il avait été reconstruit au début du dix-septième siècle ; sur l'écusson du petit portail se distingue un mi-parti *d'une fasce surmontée d'un lambel,* qui est Goezbriand-Roslan, et *de six trèfles posés 3. 2. 1.*, qui est Kersaintgily. Sous la Révolution, M. Postic, prêtre insermenté, ayant sollicité l'autorisation d'exercer le culte dans la chapelle du manoir, l'administration du canton de Plouézoch, « considérant que des rassemblements considérables de fanatiques y ont lieu les jours ci-devant fêtes et dimanches : considérant que ces rassemblements sont des attentats à la loi, qu'on y allume les torches du fanatisme, on y aiguise les poignards de la guerre civile, on y dénature les événements de la Révolution. on y calomnie les intentions du corps législatif, que l'horrible chimère de la contre-révolution est l'objet de leurs plus folles prédictions comme de leurs plus coupables espérances » (1) interdit, par son arrêté du 2 messidor an 6, d'ouvrir cette chapelle et d'y célébrer la messe.

Près du hameau de Lansalut, nous trouvons,. au bord du chemin, la petite chapelle de Saint-Gonven, dédiée à un thaumaturge breton peu connu, patron primitif de Plougonven. Sa statue le représente vêtu en abbé, la tête nue, tenant une crosse et un livre fermé. Le tabernacle de l'autel, orné d'une Pitié en bas-relief, est surmonté d'une Vierge-Mère ; à droite et à gauche sont les images de Saint-Pierre et de Saint-Paul; on voit aussi dans la chapelle une autre Vierge-Mère, une sainte religieuse et un Christ contre la balustrade du chœur. L'édifice et le mobilier ne doivent pas remonter au delà des dernières années du dix-septième siècle ; la cloche avait été bénite le 13 août 1684 sous l'invocation de Saint-François, et nommée « par très dévot et modeste enfent François Le Borgne, filz aisné d'escuyer Maurice Le Borgne et de dame Gylonne du Louet, sa compagne, Seigneur et dame de

(1) Registres des délibérations, arch. de Plouézoch.

Villeguien, et Catherine Le Diouguel, fille des Sieur et dame du Poulfanc et Kiestin. » (1) Une petite fontaine consacrée coule au sud de la chapelle. Saint-Gonven est invoqué pour le soulagement des maux de tête, et par surcroit remet sur pied les pourceaux malades.

Au nom de Lansalut, que porte encore actuellement l'une des plus honorables et vieilles familles morlaisiennes, se rattache une légende assez curieuse. Lorsque la duchesse Anne fit, en 1505, le pélerinage de Saint-Jean-du-Doigt pour demander la guérison de son œil endolori, il lui prit fantaisie de revenir à Morlaix en longeant la côte, pour admirer tout à loisir ce beau golfe si étonnamment découpé par les flots, et le grand Kreisker projetant sur la mer son ombre protectrice. Mais comme le cortège, après avoir franchi le ruisseau de Pont-Cornou, s'apprêtait à gravir la longue montée de Plouézoch, tout-à-coup surgit des taillis une bande de brigands, pirates anglais ou routiers des dernières guerres, qui se jeta sur l'escorte de la reine. Malgré leur résistance, les quelques hommes d'armes et soldats qui la formaient furent vite débordés et allaient succomber sous le nombre... Heureusement, non loin de là, plusieurs paysans travaillaient à défricher une lande, et accoururent au bruit. Devant ce renfort inattendu, les détrousseurs jugèrent prudent de lâcher pied, pas si vite cependant que plusieurs ne fussent atteints et occis. En interrogeant ses sauveurs, la reine Anne apprit d'eux qu'ils s'appelaient Le Gac et étaient, quoique pauvres, d'authentique noblesse, le duc Jean V ayant, en 1438, anobli leur aïeul. Alors elle ordonna qu'on leur bâtit, à l'endroit même de la rencontre, un confortable manoir auquel elle imposa le nom de *Lansalut* (la lande du salut), et leur fit donaison de tout ce canton de la paroisse.

A la fin du seizième siècle, la branche aînée des Le Gac

(1) Reg. par. cahier de 1684.

s'est fondue dans Concer, par le mariage de Guillaume Concer, sieur de Runfellic, et de Barbe Le Gac, dame de Lansalut ; leur second fils François Concer et sa femme Jeanne de la Boulaye, sieur et dame de Lansalut, résidaient à Plouézoch en 1626. En 1674, cette terre avait fait retour à écuyer Yves Le Gac, sieur de Kerhervé, père de François Le Gac de Lansalut, sieur de Kerhervé, maire de Morlaix en 1691.

Nous voici sur la grève, tout au fond de la profonde et jolie anse de Térénez, si bien encadrée de collines fleuries d'ajoncs, si bien séparée de la mer par un étroit goulet obstrué de roches rousses, qu'elle semble un vrai lac, verdâtre et silencieux. En traversant à Kernéléhen l'isthme qui rattache au continent le sauvage promontoire de Barnénez, on découvre soudain toute la rade de Morlaix et la côte du Léon, depuis Locquénolé jusqu'à Roscoff. Le coup d'œil est très beau à marée haute, surtout quand un navire pénétrant dans la baie, évolue à travers les passes, toutes voiles déployées. D'ailleurs, cette pointe de Barnénez mérite en elle-même d'être explorée. Ses entrailles recèlent, paraît-il, du minerai de plomb et d'étain ; sur sa croupe escarpée et nue s'arrondissent deux énormes tumulus ou *cairns* formés de pierres amoncelées, dont l'un exploité comme une carrière, a fourni les matériaux de tous les talus en maçonnerie sèche qui couvrent la presqu'île d'un inextricable lacis Les restes d'un dolmen se voient plus au Nord, et enfin, à l'extrême rebord de la falaise, en face de l'île Stérec, existent de nombreux vestiges de murailles et d'enclos. Au sommet du cap se dressait autrefois le château de Barnénez (*Bar-ar-ménez*, le haut de la montagne) transmis par les Ponthou aux Goezbriand en 1277. La ferme actuelle a conservé une grange voûtée en ogive très aiguë.

A l'entrée de la rade surgit la masse jaunâtre du château du Taureau, comparable, lorsque la marée en immerge le piédestal rocheux, à quelque monstrueux ponton prêt à voguer et tournant déjà vers le large sa proue trouée de menaçantes

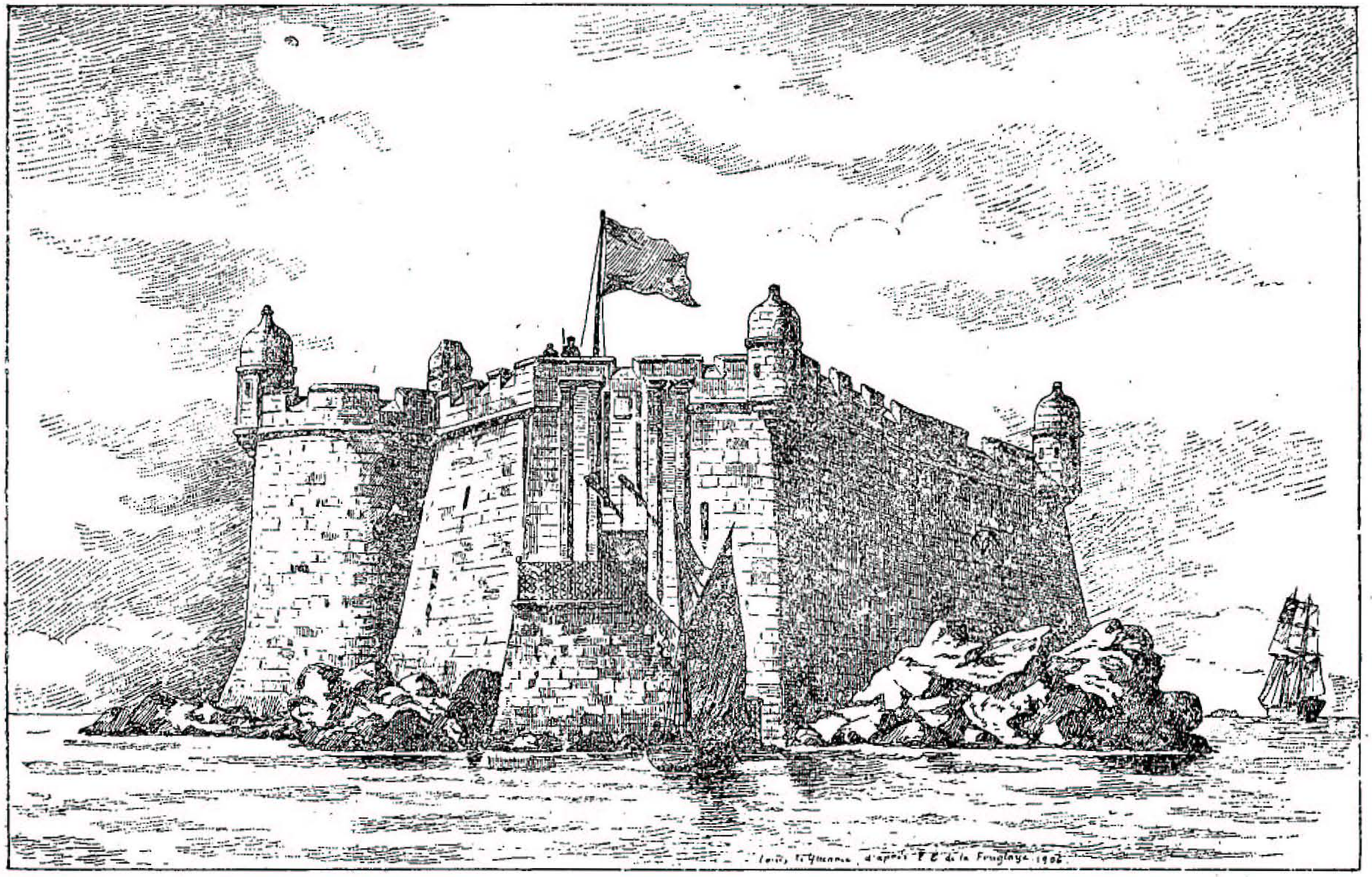

Vue du Château du Taureau, d'après un lavis de M. de La Fruglaye exécuté en 1787.

embrasures. Sur cet écueil qui devait son nom aux mugissements de ses brisants aux jours de tempête, les bourgeois morlaisiens du seizième siècle assirent une lourde construction, ramassée et trapue, cramponnée au roc, épousant ses contours et faisant bloc avec lui. Vers le Nord, elle se termine en hémicycle, de manière à n'offrir aucune arête saillante où puisse s'acharner la tourmente ; l'autre face, tournée vers l'asile calme de la baie, s'achève à angles droits, abritant le pont-levis et sa culée. Elevé contre les Anglais, le Taureau a rarement subi leurs attaques, mais celles qu'il endura des éléments, qui pourrait les dénombrer ? Il faut avoir vu pendant l'un de ces terribles coups de vent de « norouat » qui font rage chaque hiver sur nos côtes, les vagues éclater en tonnant contre les remparts, l'écume bondir sur les plates-formes en longues fusées neigeuses, la mer et la rafale se ruer ensemble à l'assaut du vieux castel, pour se figurer les péripéties parfois émouvantes de cette lutte séculaire. En 1609, la grosse tour ronde de l'ouest, battue en brèche, s'écroula et il fallut la rétablir à grands frais.

Il serait bien inutile de refaire ici une fois de plus l'historique de la fameuse forteresse jadis élevée et gardée par les Morlaisiens ; elle a fourni matière à bien des travaux, et entre autres à une étude parue dans le présent *Bulletin*, en juin 1873, sous la signature de M. de Blois. On sait comment le Taureau fut fondé, après la surprise de Morlaix par une flotte anglaise, en 1522, pour arrêter de nouvelles incursions ; comment les maires de la ville y régnaient tour à tour en maîtres, l'épée au côté, et y tranchaient du châtelain ; comment, sous la Ligue, Guillaume du Plessis, sieur de Kerangoff, le transforma en repaire de pirates ; comment Louis XIV s'en empara, en 1660, en arguant des troubles intérieurs de la cité et de la négligence apportée par ses officiers à la répression de la fraude. Nous nous bornerons donc à donner quelques renseignements inédits (extraits des archives de Ploué-

zoch et d'un fort intéressant dossier que M. Alain Raison du Cleuziou a aimablement mis à notre disposition) sur la période moins connue qui s'étend depuis l'époque de la main-mise royale jusqu'à la Révolution.

Le premier gouverneur du Taureau fut Messire François de Gouyon de Beaucorps, chevalier seigneur de Saint-Jean, officier des gardes du Roi, auquel Louis XIV, par commission datée de Toulouse, des 7 et 8 décembre 1659, en accorda le commandement. En 1662, le marquis de Goezbriand, enseigne des gardes, lui succéda dans cette charge, ayant sans doute fait valoir en cour la situation du fort, aux dépendances de la paroisse de Plouézoch, et à proximité de Lanoverte, sa résidence habituelle. Le détachement de la milice morlaisienne qui tenait garnison au Taureau avait cédé la place à une compagnie du régiment de Picardie, sous les ordres de M. de Molleville. Plus tard, celle-ci fut remplacée par une compagnie franche de 50 hommes, entretenue aux frais du marquis de Goezbriand, qui n'exerçait pas lui-même son commandement, mais déléguait ses pouvoirs à deux ou trois anciens officiers. Nous trouvons vers 1700 écuyer Gabriel de Mesnoallet, capitaine de la compagnie franche, mort le 4 novembre 1713 et inhumé le lendemain à Lanmeur, en présence de l'état-major et de la moitié de la garnison du Taureau : puis, vers 1710, MM. François de Cavaléry et Georges de Leigh, qui s'intitulent tous deux commandants au château du Taureau : écuyer Simon de Brisebarre, sieur de Saint-Simon, enseigne ; noble homme Jean Cotton, sieur de la Pontonie, lieutenant de la compagnie franche. M. de Cavaléry décéda au château le 17 juin 1732, âgé de 78 ans et fut enterré dans l'église de Plouézoch en présence d'écuyer Jean Guyot, sieur de Maupinart, commandant au Taureau. Il y avait aussi un aumônier à demeure, pour desservir la chapelle, où Missire Marc Pastol, prêtre et aumônier du Taureau, célébra le 13 février 1694, le mariage d'écuyer Corentin

Jourin, sieur de Kerasquer, garde-magasin, et de demoiselle Isabeau de Bruilliac, dame de Kérillis.

On relève, dans les registres paroissiaux, la mention de trois sinistres maritimes dans lesquels périrent plusieurs habitants du Taureau, en traversant les dangereuses passes de la rade. Le 12 juin 1686, Hervé Tilly dit *la Grève*, soldat et sa jeune femme Marie Jégaden furent, « au commencement de la tourmente » balayés par une lame de la chaloupe du fort et se noyèrent. Le 4 août 1699, la chaloupe elle-même chavira sous voiles, et tous les passagers périrent ; on recueillit six cadavres sur le rivage. Enfin, le 8 septembre 1743, nouveau naufrage de la barque de service du fort ; il y eut sept victimes, dont cinq seulement purent être inhumées à la paroisse.

Quatre ans après, un drame bien plus terrible se déroulait au large du château. Le corsaire de Saint-Malo *l'Alcide*, armé par M. Bideau de Juttigny et commandé par Etienne Ribard, portant 20 canons, 10 pierriers et 193 hommes d'équipage, avait rencontré le 21 décembre 1747, aux abords des Sorlingues, un vaisseau de la Compagnie des Indes et se disposait à l'amariner, lorsqu'une frégate anglaise, attirée par la canonnade, vint prendre part au combat. Après une lutte acharnée, le vaisseau de la Compagnie sombra, la frégate se retira fort maltraitée, et *l'Alcide*, très avarié aussi, ayant perdu la moitié de son équipage, tenta de rallier la côte de France. Dans la nuit du 23, il arriva à l'entrée de la baie, mais toucha sur une roche et coula en peu d'instants. 47 naufragés purent cependant être recueillis par une gabarre avant la disparition de l'*Alcide* ; 29 autres atteignirent à la nage le château du Taureau. Le lieutenant, M. de Juttigny fils, atterrit à Carantec. Vingt-deux cadavres jonchèrent les grèves de cette paroisse. A Plouézoch, on trouva le 26 décembre « deux corps morts, lesquels on croit estre du corsaire de Saint-Malo, qui périt à une lieue du château du Torreau le 23 dudit mois » ; et le 1er janvier 1748,

un troisième noyé. L'épave de *l'Alcide* a été découverte en 1880 par les scaphandriers du *Plongeur*, qui en retirèrent seize pièces d'artillerie, des armes diverses, des bouteilles, de la vaisselle d'étain, des ancres. Quelques-uns de ces objets, entre autres un canon, sont conservés au musée de Morlaix (1).

Le marquis de Goezbriand s'était démis en 1691 du gouvernement du Taureau, en faveur de son fils aîné Louis-Vincent, qui le transmit lui-même à son fils, mestre de camp, mort en 1752. Ce dernier obtint du roi la suppression de la compagnie franche, et son remplacement par une compagnie d'invalides soldée par l'Etat, ce qui lui permit de jouir sans aucune charge des 10.000 livres d'appointements annuels que versait la communauté morlaisienne au commandant du fort. Après son décès, Louis XV accorda ce poste au comte de Saulx de Tavannes, à condition qu'il reformât la compagnie franche et assumât les frais de son entretien, mais les sollicitations du nouveau titulaire. soucieux surtout de tirer de son gouvernement le plus gros revenu possible, firent maintenir le *statu quo*. C'est également la ville qui paya les réparations opérées au fort, en 1695, lorsque, sous la direction de Vauban, on refit les plates-formes, on rasa le couronnement du donjon, et on pratiqua dans le rempart qui domine le *Grand Chenal*, des casemates voûtées avec embrasures garnies de dix pièces de canon de fort calibre.

Un mémoire manuscrit sur l'état des côtes de Bretagne, composé en 1759 par ordre du duc d'Aiguillon, décrit ainsi le château à cette époque « Sur le rocher du Toreau est un fort dit le Château du Toreau, inattaquable par sa situation ; les vaisseaux sont obligés de passer absolument sous son feu ; pour lui n'a rien à craindre de leur part. Il est à double batterie armée de 21 canons dont 6 de 24, 6 de 18, 2 de 12, 1 de 8,

---

(1) *Bulletin de la Soc. d'Etudes scientif. du Finistère*, 1880, 2e fascicule, p. 90. M. Bourde de la Rogerie, archiviste départemental, nous a très obligeamment communiqué, d'après un registre (B-4193) de l'Amirauté de Morlaix, les détails de la perte de l'*Alcide*.

5 de 6 et 1 de 4, et sur la plate-forme en haut est un mât de pavillon pour la correspondance des signaux. Ce château a au surplus chapelle, corps de garde, poudrière et du logement pour 120 hommes ; il est actuellement occupé par une compagnie d'invalides. Il y a en outre dans ce château beaucoup de logement où l'on renferme assez ordinairement des prisonniers d'Etat ». De ce nombre furent, en 1765, le procureur général la Chalotais et son fils, que l'on détint durant un mois « dans ce repaire du Taureau où on ne reléguoit que gens de sac et de corde ». Leurs geôliers ne les traitaient pourtant pas trop durement, puisqu'ils pouvaient, paraît-il, sortir sur parole pour visiter leurs parents, les du Parc, à Keranroux. D'ailleurs, la surveillance exercée autour des captifs semble n'avoir pas été trop rigoureuse, comme l'atteste une note d'un état de 1778, portant que « huit prisonniers se sont évadés et sont prêts à recommencer », et surtout l'anecdote narrée par notre illustre ancien président, M. le vicomte de la Villemarqué, dans la séance de la Société de mai 1873, et qu'il tenait de son aïeul, dernier commandant du fort. Quelques personnes de Morlaix ayant visité le Taureau, voulurent emmener avec elles, sur parole, pour assister aux fêtes du Carnaval, un jeune homme charmant et distingué qui leur avait fait de la meilleure grâce du monde les honneurs de sa prison. M. de la Villemarqué refusa, et pour couper court à leurs instances, finit par exhiber la lettre de cachet concernant le jeune homme ; elles y lurent avec horreur que leur aimable et intéressant protégé avait assassiné son père...

D'après l'état de 1778, la garnison du Taureau se composait de M. Toussaint-Jean Hersart de la Villemarqué, lieutenant de Roy et commandant du château du Thoreau et des Sept Isles, de MM. de Landanet, lieutenant de la compagnie d'invalides, Pic de la Mirandole, capitaine surnuméraire et du Chayla, garde d'artillerie, d'un sergent, deux caporaux, un tambour, quinze fusiliers, « presque tous infirmes par âge et

blessures », et deux détenus par lettres de cachet, les nommés *Pinot* et *la Terreur*. Le surplus de la compagnie d'invalides, soit un lieutenant, M. des Naquais, un sergent, deux caporaux et treize fusiliers, était cantonné aux Sept-Isles. Il y avait aussi au fort un aumônier et un « concierge, fournisseur et cantinier », le sr Charles Pidancet, dit St-Charles ; ce brave homme nourrissait et soignait de son mieux les hôtes de passage qui venaient, à leur corps défendant, faire un séjour plus ou moins prolongé sous les voûtes humides de la vieille forteresse; nous n'en voulons d'autres preuves que les élogieux certificats à lui délivrés par quatre officiers, le chevalier de Patry, MM. du Penquer, de Courson et de Lesgarde de Maisonneuve, capitaine de chevau-légers, détenus au Taureau en 1780 et 1781 par les ordres du comte de Langeron. « Je certifie, écrit le premier, que pendant le temps que j'ai été aux arrêts au château du Taureau, je *suis été* satisfait de la pension que m'a donnée M. Pidancet, gardien de ladite place, et je lui suis infiniment obligé des bontés qu'il a eues pour moi ».

Un inventaire dressé en 1778 par M. du Chayla nous apprend que le château était armé de six canons en fonte, dix-sept en fer dont deux défectueux et hors d'usage, et quatre couleuvrines : une de celles-ci, qui offrait les armes de Bretagne entourées de la Cordelière, se voyait naguère encore sur le rempart. Les magasins contenaient 15 milliers de poudre, 1200 boulets, 2500 grenades et 3.000 livres de plomb en balles de 12 à la livre.

Lors de la Révolution, les bons invalides aux pittoresques surnoms, *Joli Cœur*, *l'Eveillé*, *la Fleur* qui achevaient doucement leur carrière en fumant leur pipe, assis au soleil, à l'abri du vent, entre deux créneaux, furent licenciés et remplacés par des soldats d'artillerie et du génie détachés de Brest, et le Taureau commença à mériter l'appellation de « séjour de larmes et de désespoir » que lui infligeait Cambry en 1794.

A défaut des lettres de cachet supprimées, les arrêtés des districts et des comités suffirent amplement à remplir ses prisons, et l'on en sortit pour marcher à l'échafaud ou s'en aller vers l'exil. Les administrateurs du Finistère y firent enfermer, en 1792, Royou-Guermeur, émissaire des Montagnards et ami personnel de Marat, acte d'énergie qui devait leur coûter cher ; il y occupa ses loisirs forcés à versifier des poésies d'une honnête platitude, comme celle que lui inspira sa visite à la chambre jadis occupée par la Chalotais :

« Voici donc le sépulchre où fut jeté cet homme,
Digne des plus beaux jours d'Athènes et de Rome,
Qui, libre ou dans les fers, allia constamment
Le plus grand caractère au plus rare talent...
... Avec un saint respect je porte ici mes pas ;
Ah ! ce temple est sacré, ne le profanez pas !
Vous, d'un prêtre inhumain malheureux satellites,
De vos affreux pouvoirs observez les limites.
Laissez-moy contempler, d'un œil religieux,
La prison d'Aristide opprimé par les Dieux.
Combien, ô ciel ! combien ces voûtes redoutables,
Ces murs accoutumés à l'aspect du coupable,
Pour la première fois ont frémi de se voir
Le séjour des vertus, l'azile du savoir...
... C'est ici qu'un barbare a longtemps insulté
Aux droits de la nature et de l'humanité ;
Que tout près de son fils, au père le plus tendre,
On ravit la douceur de le voir, de l'entendre ;
Qu'unis dans un tombeau, par des remparts épais,
Ils semblaient cependant séparés pour jamais... (1)

Royou recouvra bientôt sa liberté, mais des centaines de détenus, prêtres insermentés, nobles suspects, bourgeois et paysans accusés d'incivisme s'entassèrent jusqu'à thermidor

(1) Arch. de M. Raison du Cleuziou.

dans les casemates du château ; plusieurs administrateurs du Finistère, proscrits pour cause de fédéralisme, y attendirent la mort. Plus tard, des terroristes fameux, entre autres Le Carpentier, le bourreau des Malouins, qui raccommodait lui-même sa culotte sur la plate-forme, et Donzé-Verteuil, l'exécrable accusateur public de Brest, qui répétait sans cesse à son gardien : « Tu me vois bien bas, citoyen, mais sois tranquille, je redeviendrai quelque chose », furent à leur tour incarcérés au Taureau (1). Puis vinrent les mauvais jours du Directoire, la reprise des persécutions et des déportations. Les prisons du fort se peuplèrent de nouveau ; le 14 ventôse An V (4 mars 1797) son commandant réclame à Plouézoch trente lits « pour coucher soixante détenus qu'il attend ». Enfin le Concordat de 1802 et l'avènement de l'Empire en ouvrirent définitivement les portes.

Les rapports qui existaient entre les autorités de Plouézoch et la garnison paraissent avoir été plutôt tendus. Le 29 septembre 1793, le district de Morlaix réquisitionne dans la commune « vingt lits garnis de paillasses, coettes, draps, traversins et couvertures, à livrer le lendemain 30 au Dourdu pour être transportés au château du Taureau ». On ne les rendit que quatre ou cinq mois après, dans un si piteux état que le conseil général crut devoir protester en ces termes, le 29 avril 1794.

« Considérant dans le dégât qu'on fait dans l'accoutrement des lits qu'on fournit, ... considérant aussy que plusieurs paresseux de ceux qu'ils dormé dessus les lits, par méprisance ou par négligence p..... dans leur lit et font pourrir les coettes, paillasses ainsi que les draps, ce qui est préjudiciable aux propriétaires.

Considérant que plusieurs coettes, paillasses, ainsy que les draps ont été rayez et percez par la bayonnette en les mettant

---

(1) Histoire de Morlaix, par M. Gouin, 1839.

dans le point profond de leur lit pour leur servir de chandelliers.

« En conséquence, arrête que l'officier commandant le château du Taureau sera désormais responsable du dégât commis aux accoutrements et que les individus convaincus d'avoir usurpé lesdits accoutrements, soit en drap, ballins, traversins, seront déclarés *usurpeurs* ».

Malgré cet arrêté, il fallut continuer à fournir de la literie aux malpropres hôtes du fort ; entre temps, le citoyen commandant réclame des chaussures, des réparations à la chaloupe, une marmite, ainsi que le remboursement de la paie en assignats qu'il délivre à ses hommes. Plusieurs jeunes paysans de la commune furent réquisitionnés pour renforcer la garnison, et durent laisser leurs familles aux prises avec une noire misère. Un dernier incident déchaina la guerre. Le 1 pluviôse an 5, on vint prévenir le citoyen Guénolé Mérer, président de l'administration cantonale, que l'agent national de Carantec, Yves le Mescam, aidé de 25 autres personnes, enlevait le goëmon qui couvrait les rochers autour du fort. Le citoyen Mérer se rendit aussitôt sur les lieux, escortés de ses deux collègues Thomas et Gourmelon, donna aux ravisseurs lecture de l'arrêté du département du 1er mars 1792 qui accordait aux habitants de Plouézoch la jouissance exclusive de ce goëmon, et les somma de se retirer. Mais le commandant, le citoyen Collin, déclara qu'il était le seul maître au Taureau, qu'il ne connaissait ni municipalité, ni département et avait le droit de disposer du varech en faveur de qui bon lui semblait. Il accabla les agents de Plouézoch d'insultes et de menaces, jurant qu'il les allait faire arrêter et que les gens de la commune seraient mis au cachot s'ils s'avisaient de débarquer sur le rocher. Mérer et ses acolythes protestant avec énergie, on les traîna jusqu'à la chambre de discipline ; toutefois, craignant peut-être d'aller trop loin, le citoyen Collin se contenta de leur en montrer la porte.

Pendant cette scène, les marins de Carantec regagnaient la côte avec leur récolte ; à six heures du soir seulement, les agents cantonaux, auxquels on n'avait, de la journée, donné aucune nourriture, furent relâchés et jetés dans la chaloupe, qui les débarqua à Barnénez, affamés et furieux.

Aussi, le lendemain, portèrent-ils plainte contre Collin au citoyen Jacquinot, chef de bataillon, à l'administration départementale, au général de brigade Arti et en réclamèrent-ils la destitution. Nous ignorons s'ils obtinrent gain de cause, mais en l'an 7, leur ennemi avait été remplacé par le citoyen Rousseau qui comptait 54 hommes sous ses ordres ; un peu plus tard, la garnison est dite se composer « de près de quatre-vingt soldats ». Ces soldats, qui traversaient journellement le bourg pour affaires de service, étaient, ainsi que ceux des forts de Saint-Samson, Sainte-Barbe et Primel, la terreur du canton ; il s'y comportaient comme en pays conquis, volant ce qui leur tombait sous la main, maltraitant les paysans, insultant les femmes. Plusieurs des scènes scandaleuses qu'ils provoquèrent sont racontées tout au long dans les registres. Malgré les plaintes des autorités, leurs chefs ne sévissaient que peu ou point contre les coupables ; en l'an 11, un soldat ayant dérobé divers objets dans l'église, la femme du maire courut le dénoncer au sergent, mais ce peu galant militaire s'en prit à la pauvre dame. « Le sergent se mit alors en colère, écrit le maire, il traita mon épouse de g... et de carogne, en lui donnant plusieurs bourrades dans l'estomac, et lui serra si fort les bras qu'ils en sont meurtris »...

Le château du Taureau a été déclassé en 1889 ; depuis on y a replacé un gardien et quelques pièces légères d'artillerie. Militairement parlant, sa valeur est devenue nulle ; cependant, c'est un monument curieux que l'on visite avec intérêt, et à ce titre, il mérite de subsister. On y pénètre par un portail cintré, à pont-levis retombant sur une culée ou

*avancé* auquel donne accès un escalier taillé dans le roc. Au-dessus du portail se distingue encore l'écusson en bannière que chargeaient avant la Révolution, les hermines de Bretagne. A droite de l'entrée se trouve le corps de garde, aux épaisses murailles voûtées percées de meurtrières ; à gauche, la chambre de l'aumônier et la chapelle, toutes deux désaffectées. Au milieu du château s'allonge une étroite et sombre cour pavée sur laquelle s'ouvrent les portes et les fenêtres des appartements et magasins intérieurs ; on y montre l'ancien dépôt de vivres, la cantine, la chambre du chirurgien, avoisinant un affreux cachot sans jour, la citerne, la prison, retrait obscur creusé dans le robuste éperon arrondi qui termine et protège au nord la forteresse, et onze casemates jadis garnies de canons de 24 et de 18. A l'angle du sud-ouest s'élève le donjon, grosse tour cylindrique également percée d'embrasures. Sur tous ces divers locaux règne une plateforme bordée d'un parapet crénelé et pavée de grandes dalles. Il y a lieu de déplorer que lors des récents travaux d'aménagement, on ait détruit les élégantes échauguettes accrochées çà et là aux remparts, et qui allégeaient de leurs fines silhouettes la pesante masse du fort. Malgré les siècles, les flots et le vandalisme, le vieux château morlaisien est encore là, endormi sur sa roche, « beau à voir dans les tempêtes d'hiver, sous un ciel orageux, quand la mer se brise et couvre ses remparts comme la proue d'un navire, ou lorsque dans la splendeur des jours d'été, les vagues bleues moutonnant dans la baie lavent en mourant le pied des tours dorées par le soleil, qu'une blanche ceinture d'écume ondule le long des pierres, souvenir de granit perpétuant l'acte glorieux de notre bourgeoisie, son élan héroïque » (1).

De Barnénez au Dourdu, on compte cinq kilomètres du plus pittoresque des chemins, un capricieux sentier de

---

(1) Charles Alexandre, *Morlaix et ses historiens*, 1842.

douaniers suspendu au rebord de la falaise, frayé sous des haies d'aubépines et de ronces, escaladant des pointes rocheuses, longeant parfois des champs de trèfle, de blé noir, d immenses landes, mais toujours dominant à droite le golfe resplendissant, pailleté d'étincelles, animé çà et là par un vol de courlis écrêtant les lames ou quelque barque penchée sous sa voile rouge. Les marées sapent peu à peu cette côte à pic, formée de terres argileuses, et chaque année, des éboulements se produisent. Ce travail de destruction remonte à loin ; le cahier paroissial de 1684 contient mention du décès de deux pauvres marins qui « passant pour s'en aller chez eux au long de la rive, furent accablés vis-à-vis de Rochendour par une quantité de terre qui s'écroula sur eux ». On dut travailler deux jours pour retrouver leurs corps (1).

La grève s'élargit en « palue » devant le beau château moderne de Trodibon, bâti au pied de la colline, adossé à un bois touffu qui s'étage sur les pentes. Cette terre doit son origine à une chapelle dédiée à Saint-Dyboan ou Saint-Dibon, d'où est venu le nom de Trodibon *(vallon de Saint-Dibon)*. Elle appartenait en 1674 à noble homme Bertrand de la Motte, bourgeois morlaisien, et en 1698 à noble homme Pierre Poilpré, sieur du Marchaix, époux de demoiselle Renée Salaün, lesquels firent faire et bénir une cloche pour la chapelle, le 7 mai 1698. Nobles personnes François Cuillerot, sieur de la Pignonnière, et demoiselle Augustine-Périne Denis imposèrent à cette cloche le nom de *François-Augustin* (2).

Pendant la Révolution, la propriété de Trodibon, comprenant le manoir et les métairies de la Porte, Kerarprince, Kerfenefas et Runverret, était possédée par M. Pierre-Joseph de la Moussaye. Le 11 février 1793, le conseil général de la

(1) Archives de Plouézoch,

(2) Id. Cahier de 1698.

commune le dénonçait comme aristocrate dangereux et réclamait sa mise en surveillance, ce qui ne l'empêcha pas de protester plus tard contre son arrestation et d'appuyer chaleureusement la pétition que les citoyens de la section de Lanoverte adressèrent au Comité du Salut Public, le 26 floréal an 2, pour obtenir sa mise en liberté. Libéré après thermidor, M. de la Moussaye revint à Trodibon et y vécut sans être désormais inquiété. Ce domaine fut ensuite acquis par la famille de Kersauson, et le château est actuellement la résidence de M. le comte Louis-Joseph de Kersauson-Vieux-Châtel, ancien député, maire de Plouézoch.

Au sud du parc se cache, dans un étroit vallon ombragé qui vient brusquement déboucher sur la grève, le vieux manoir, converti en ferme, de Traonévez, berceau de la famille du même nom, portant, d'après Guy Le Borgne, *de gueules semé de fleurs de lys d'argent*. La réformation de 1443 cite « le métayer au sire de Lescoloarn au *Tuobrenez* », et la montre de 1481 un Ponthus Tuonévez, archer en brigandine parmi les nobles de Plouézoc'h. En 1543, Messire Maurice de Ploësquellec, seigneur de Bruillac, était propriétaire de Traonévez, qui avait passé, vers la fin du même siècle, à Jean Coail, mari de Jeanne Cazin. Leur fils, Auffray Coail, baptisé à Saint-Mathieu de Morlaix le 20 avril 1579 (1), sieur de Traonévez, conseiller du Roi et son baillif au siège de Lanmeur en 1620, épousa Constance de Lescorre, dont Marie Coail, héritière de Traonévez, mariée 1° à Yves de Kerret, sieur de Kerdoret, sans enfants ; 2° le 25 novembre 1642, à écuyer Claude de Gratz, sieur de Beauregard et du Bois de la Rive. (2) Ce dernier, bien qu'issu d'une antique et puissante maison du Dauphiné, ne put produire à la réformation de 1670 des titres constatant son ascendance ; aussi se vit-il débouté et frappé d'une amende comme usur-

(1) Reg. par. de Saint-Mathieu de Morlaix.
(2) Ibid.

pateur (1). Il décéda le 24 juillet 1675 au manoir de Traonévez, et fut inhumé dans son enfeu de l'église de Lanmeur. Son fils aîné, Yves-Gabriel du Gratz, sieur de Neufval (traduction française de Traonévez), né en 1644, épousa Françoise-Clotilde de Jauréguy, mais leurs enfants moururent en bas-âge, et la sœur d'Yves, Marie-Marthe du Gratz, dame de Villesaint, apporta Traonévez aux Le Gac de Lansalut par son mariage, célébré à Plouézoch le 25 juin 1669, avec Claude Le Gac, sieur de la Villeneuve, plus tard sénéchal de Guingamp.

Yves-Gabriel Le Gac, sieur de Lansalut, capitaine de la paroisse de Plouézoch, et sa femme Jeanne-Judith de Kerleau résidaient en 1720 à leur manoir de Traonévez, où mourut le 25 mars 1712 messire Jean-Claude Le Gac de Lansalut, sieur recteur de Louargat. On le trouve possédé, en 1750, par Pierre Le Gac de Lansalut, mari de Françoise-Céleste Cœuru, dame de Coatilès, et père de Louis-Gabriel-Claude Le Gac de Lansalut, capitaine au régiment de Nice Infanterie et chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1757, à Locquénolé, Marthe-Françoise du Chesny.

Aujourd'hui, Traonévez dépend de la propriété de Trodibon, ainsi qu'un autre vieux manoir, Kerfénéfas, et les fermes de la Villeneuve et Kerarprince, anciens lieux nobles cités dans la réformation de 1445 : « le métayer à la dame de Tuogoff à Kanpris. — Le métayer à Messire Pierre de Tuogoff en son hostel de la Villeneuffve ». Kerarprince, qui porte gravé sur sa lucarne, en caractères gothiques, le nom de son constructeur : *Y. Jégaden,* vivant en 1550 d'après les registres paroissiaux, reste un type caractéristique d'habitation rurale au seizième siècle. Quant à Kerfénéfas, mentionné dans la même réformation, « le métayer à Jehan Pezron en son hostel de Kmeface », c'est une grande maison grise entre une

(1) Arrêts de la Chambre de la réformation 1668-71, mss. de la bibliothèque de Morlaix.

cour à portail et un jardin clos de murailles ébréchées ; elle appartenait en 1543 aux Forget, (1) par acquêt des Le Barbu, puis vers 1580 aux Quintin, aux Coail en 1630, à Guénolé Kerboul, sieur de Mesgouez, Le Cosquer, en 1674. Les héritiers de ce dernier la transmirent aux Bernard de Basseville. Madame veuve Bernard de Basseville, née Marzin, y résidait sous la Révolution et y recueillit pendant la Terreur, dans une cachette qu'on montre encore, deux prêtres insermentés, MM. Le Corre, ex-vicaire de la paroisse, et Pen, qu'elle sut soustraire à toutes les perquisitions. Cette excellente dame ne fut d'ailleurs aucunement molestée, et entretenait de forts bons rapports avec les officiers municipaux, qui lui délivrèrent, « l'octody du 2e décadé de frimaire 1793 », un certificat de civisme agrémenté d'un signalement des plus réjouissants. Le 11 frimaire an 5, les autorités de Morlaix font réquisitionner chez elle huit cents livres de froment. Bien d'autres nobles n'en furent pas quitte à aussi bon compte...

Non loin de Kerfénéfas existe dans une lande un monticule de vastes dimensions, qui semble être un tumulus ; la ferme voisine porte en effet le nom très significatif de Runverret *(le tertre du cimetière)*. A quelque distance vers le nord, une élévation de terrain offre à son sommet plusieurs mégalithes paraissant avoir fait partie d'un cromlec'h.

Un quart d'heure de marche mène de Trodibon au village de Dourdu, à l'embouchure de la rivière du même nom. C'est l'un des plus riants coins de la côte morlaisienne que ce petit estuaire s'ouvrant entre les hautes futaies de Suciniou et une colline couverte de blanches maisons escaladant dans un joyeux désordre la montée abrupte de Brignonic. Au pied du hameau, une palue caillouteuse, veloutée par places d'un gazon ras, s'allonge en formant une sorte de port d'échouage

(1) Une vieille croix voisine porte toujours le nom de *Croaz-Forget*.

naturel où s'abrite toute une flottille de yachts élancés, hauts sur quille, bariolés d'éclatantes couleurs, de rustiques gabarres luisant dans leur cuirasse de goudron, d'humbles barques dansant sur les lames courtes du chenal C'est là que Nicolas Coëtanlem, riche négociant et armateur morlaisien, seigneur de Triévin et de Keraudy en Plouézoch, fit construire en 1503, sur l'ordre d'Anne de Bretagne, la célèbre caraque de guerre *la Cordelière*, dont la fin glorieuse et tragique au combat de Saint-Mathieu, le 9 août 1513, a immortalisé son capitaine Hervé de Porsmoguer. Pendant la Ligue, la Sainte-Union morlaisienne, dans sa séance du 29 septembre 1589, « advise que l'on esquipera quelques basteaux pour aller prendre les passaiges de Saint-Julien (1), des moynes et Kanroux et les rendre en ceste ville (sic) atandant faire une pataige (patache) armée pour les personages et la libertté du havre. — Advisé que les bastelliers de Plouézoch seront contrainctz par serment au Capitaine du chateau (du Taureau) quilz ne presteront ne bailleront leurs basteaux pour passer ou repasser les enemys de ceste ville, promectre luy tenyr bon et promectront d'avertir ledit capitaine et ladite ville silz entendent quy se brasse rien contre ladite ville. » (2)

Le mouvement commercial du Dourdu, aujourd'hui insignifiant, eut jadis une importance relative ; on y exportait surtout des toiles tissées dans le pays. Ecuyer Pierre-Marie Robichon, sieur de Kerhars, époux de dame Marie-Anne Lagadec, se qualifie en 1775 de sous-brigadier des fermes du Roi au poste de Dourdu ; ce modeste fonctionnaire avait sans doute quelque lien de parenté avec un autre Robichon-Kerhars de Plougasnou, encore bien plus déchu, qui, d'après M. Alfred de Courcy, cherchait vers 1840 à battre monnaie avec sa

---

(1) C'est le passage du Dourdu, en face duquel, près Locquénolé, se trouvait la chapelle de Saint-Julien.

(2) Reg. de la Sainte-Union f° 4 recto. — Arch. de la mairie de Morlaix.

noblesse en la vendant au plus offrant, y compris le privilège de guérir les maladies de peau par l'imposition des mains (1).

En 1772, M. Piganiol de la Force, ingénieur, publia un mémoire dans lequel il proposait l'établissement d'un bassin à flot au Dourdu, bassin qui, selon lui, eût été « d'une grande beauté et plus étendu qu'aucun autre fait de main d'homme dont on ait connaissance dans l'Europe ». (2) Ce projet ne s'est point réalisé, bien que Cornic l'ait repris à son tour dans une série de mémoires adressés aux consuls, puis à Napoléon 1er, où il attribuait les revers de notre marine au tort unique de n'avoir pas créé au Dourdu un port de refuge et de radoubage pour les navires de guerre. C'est à Morlaix même qu'a été établi le bassin à flot depuis si longtemps réclamé par les commerçants et les marins, et l'anse du Dourdu est demeurée telle que la nature l'avait faite, sans que les simples touristes comme nous, aient aucune raison de le regretter.

Trois kilomètres environ séparent le Dourdu, ou plutôt le *Treiz*, le Passage, du bourg de Plouézoch. On rencontre en chemin le hameau de Kerivalen, autrefois terre noble de la famille Le Borgne. Jean Le Borgne, sieur de Kervidou, mentionné parmi les nobles de Plouézoch en 1445, vendit en 1485 le lieu de Kerivalen à Tanguy de Keranguen, duquel le retira par retrait lignager sa fille Catherine Le Borgne, qui le revendit peu après à Nicolas Coëtanlem, sieur de Keraudy. Cet autre manoir, voisin de Kerivalen, n'est plus qu'un groupe de masures. La fille aînée de Nicolas Coëtanlem, Marguerite, héritière de sa grande fortune, fit entrer Keraudy et plusieurs autres terres dans le patrimoine des Goezbriand, en épousant le 4 novembre 1500 Guillaume de Goezbriand, seigneur dudit lieu. Plus près du village, vers la droite, existait aussi le manoir de Coatquif, possédé au dix-septième siècle par les Coatanscour, qui l'affermaient aux recteurs de

(1) Esquisses. — *Le Breton* (1840).
(2) V. Ogé. art. Morlaix.

Plouézoch pour en faire leur résidence. En 1686, il avait passé à noble homme François Dorigny, de Morlaix, et vers 1780, à Jean-Eléonore Le Roy de Durdan, officier volontaire sur les vaisseaux du Roi. Saisi pendant la Révolution sur l'émigré de Kerouartz, ce manoir fut vendu comme bien national et a été depuis remplacé par une maison moderne.

.....

Nous avons parcouru *l'Arvor* de la commune ; il nous reste maintenant à en explorer le *Gourré*, qui offre à notre curiosité maintes autres résidences seigneuriales et vieilles chapelles. La plus intéressante de celles-ci se trouve à un kilomètre du bourg, au carrefour des routes de Morlaix. Lanmeur et Plougasnou. C'est un édifice de 1574, dédié à Saint-Antoine et bâti sur un tertre ombragé de frênes, d'où le regard embrasse, au sud, un immense horizon. Sur la façade fait saillie un porche en auvent fermé par une grille de bois à balustres très élégamment tournés, avec bagues, fleurons et chapiteaux corinthiens, reposant sur une base de panneaux sculptés. Le chœur, terminé en hémicycle, est flanqué de deux chapelles latérales et séparé de la nef par une arcade que surmonte un clocheton gothique mutilé. Au maître-autel se voient la statue de Saint-Antoine armé d'une clochette et suivi de son cochon, en souvenir des cochons de l'hôpital des religieux Antonins, autorisés à vaguer dans les rues de Paris pour y chercher leur nourriture de porte en porte, celle d'une Vierge-Mère dite Notre-Dame-de-Grâce et un groupe de Saint-Yves entre le riche et le pauvre. Beaucoup plus grand que ses deux interlocuteurs, le bon *Sant-Erwan* repousse du geste la bourse du riche, gentilhomme à perruque, en bel habit Louis XIV, pour saisir les papiers que lui tendait, d'une main malheureusement absente, le paysan à la veste frangée et aux chausses minables.

Sur l'autel de gauche sont les images de Saint-Yvy et Saint-

Maudez, tous deux crossés, mitrés, et bénissant ; ce bas-côté renferme un caveau où reposent divers membres de familles du pays, Trogoff de Kerlessy, Coroller de Kervescontou, Miorcec de Kerdanet, Pitot du Hellès, etc., qu'énumère une longue inscription moderne. L'autel de droite est orné des statues de Saint-Jacques, avec son chapeau garni de coquilles et son bourdon, et de Saint-Philippe, qui sont également peints sur le coffre de l'autel. On remarque sur les piliers du chœur les armoiries des Kergournadech — *échiqueté d'or et de gueules* — et des Goezbriand — *d'azur à la fasce d'or*.

Au milieu de la nef, sur le *tref* ou poutre triomphale, est posé un Christ en croix, accompagné de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean, tous trois de taille naturelle et abrités par une sorte de dais couvert de peintures figurant le Père Eternel et les quatre Evangélistes. Près de la chaire, il y a sur une console une statue de saint tenant un livre fermé. Les poutres et les frises du lambris offrent quelques sculptures et statuettes. A droite du portail gît dans un coin un fragment de l'ancienne croix gothique du cimetière, remplacée en 1757 par une autre bien inférieure ; on y reconnait quatre personnages, le Christ ; une Vierge-Mère ; Saint-Antoine et son cochon, ayant au cou une cloche, dressé contre son genou ; Saint-Yves, en robe longue et camail, argumentant sur ses doigts. Au sud de la chapelle, à Kerbridou, coule la fontaine consacrée sous un petit édicule ; le jour du pardon, le dernier dimanche d'avril, on y jette des clous pour obtenir la guérison des furoncles.

En 1679, les vitraux contenaient les armoiries des Goezbriand, des Pastour de Kerjan, des Rosmadec mi-parti de Kergournadech, et des Kerscau. Pendant la Révolution, Saint-Antoine devint le lieu de réunion des assemblées électorales primaires de la commune, et dut à cette circonstance de conserver sa cloche, qui servait à convoquer les citoyens. Le 21 thermidor an 9, les abbés Henry et Carn déclaraient vouloir

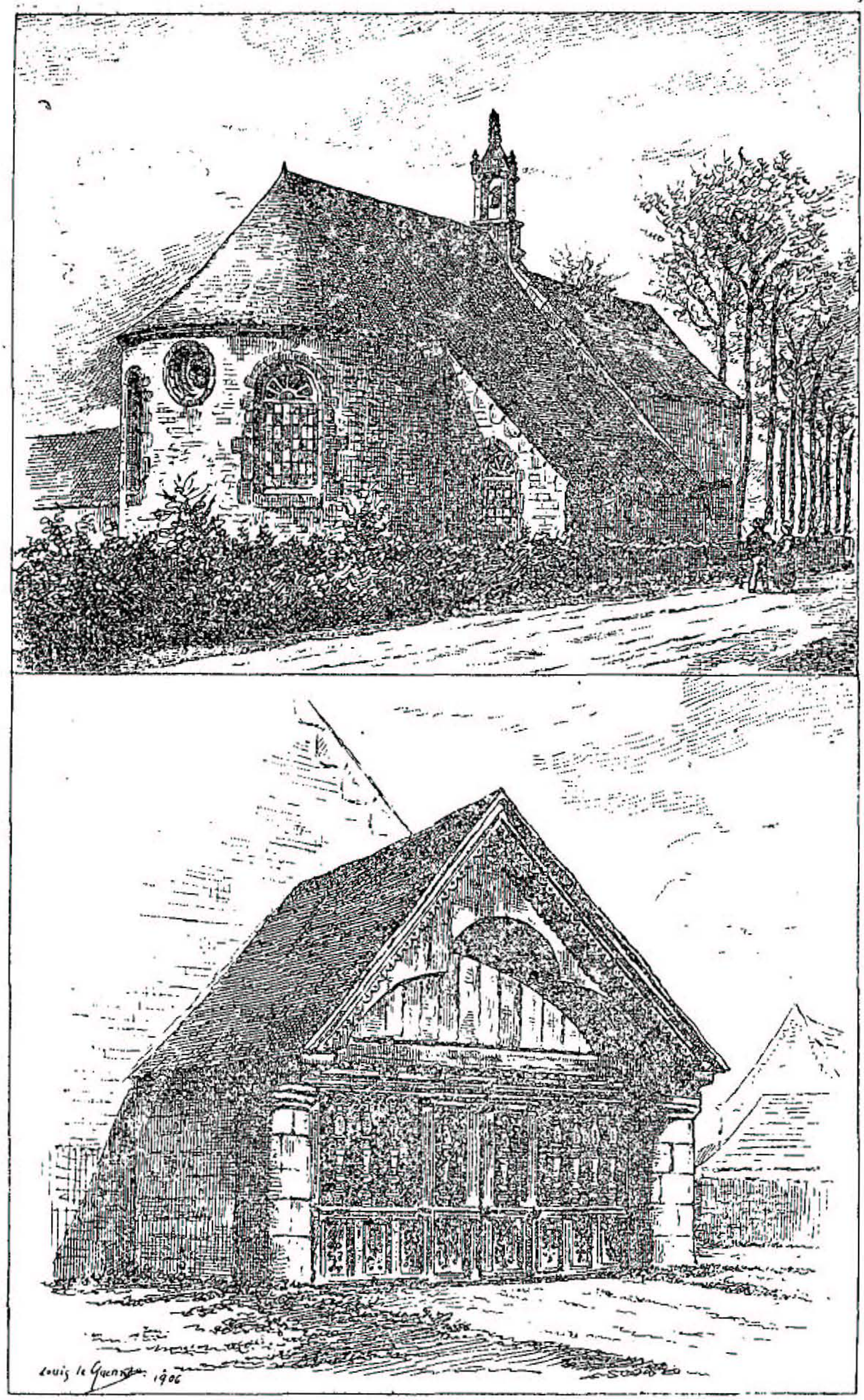


Chapelle de Saint-Antoine. — Porche de la Chapelle.

exercer leur culte dans les chapelles de Saint-Antoine et de Trodibon, en même temps que le curé constitutionnel Morvan faisait la même déclaration pour l'église paroissiale.

La seigneurie de Saint-Antoine, formée de deux métairies nobles, a appartenu à la famille de Kerc'hoent de Kergournadech, éteinte en 1616 dans Rosmadec par le mariage de Renée de Kerc'hoent « le plus considérable parti qui fust alors dans la Bretagne », avec Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, gouverneur de Nantes et de Quimper. En 1674, elle avait passé aux Kerscau, puis aux Kersaintgily-Traonjulien par alliance en 1686. Les fermes voisines de Kerbridou et de Tréoguer sont aussi d'anciennes terres nobles. Guy de Quélen, sieur de Kerbridou, épouse en 1499 Catherine le Borgne, dont Isabelle de Quélen, héritière, mariée vers 1527 à Guy de Kerscau, sieur de Kerenec. Tréoguer a été aux Goezbriand vers le milieu du seizième siècle ; en 1674, Jean Crouézé, sieur de la Maillardière, sénéchal de Morlaix, en était le possesseur.

De Saint-Antoine, le chemin dévale brusquement pour aller rejoindre, à mi-pente, la route de Plougasnou à Morlaix. Du carrefour se détache un sentier de traverse, abrupt et raviné, qui plonge dans la vallée On y rencontre une vieille fontaine de granit, à édicule, piscine et niches de saints, nommée *Feunteun-Jésus*. De l'inscription gravée sur son fronton, les premiers mots seuls restent lisibles : BIBE : AQVAM : VIATOR :...

Au plus creux de la combe, le village de Dourdu-en-Terre abrite ses quelques maisons blanches entourées de verdure, autour du pont que franchit la route de Morlaix. En aval, après un ancien moulin féodal reflétant dans son calme petit étang ses pignons à crochets et sa chaussée presque cyclopéenne, s'élargit un sinueux estuaire, vaseux et désolé à mer basse, mais que la marée vient remplir en berçant sur l'eau verdâtre la voile pourpre des gabarres. De hautes collines

désertes, vêtues d'un fauve manteau de taillis et de landes, cernent cette mystérieuse coulée où, selon un dicton qui a cours à Plouézoch, serait enfoui, dans quelque recoin ignoré, un trésor d'une fabuleuse richesse.

*Etre Croaz ar Rest hag ar C'hras an Treiz.*
*E man eur parkik besquellek a dál Breiz.*
(Entre la croix du Rest et la montée du Passage.
Existe un petit champ irrégulier qui vaut toute la Bretagne).

Sur une sorte d'éperon rocheux triangulaire formant terrasse au-dessus de la rivière se voient les vestiges du château de Kerantour, autrefois possédé par les Goezbriand. A ses pieds passait la route de Plougasnou et de Saint-Jean-du-Doigt, aujourd'hui rectifiée en cette partie, et dont il faut suivre le tronçon abandonné, vers Kerjan et les Roc'hou, pour retrouver quelques traces du pavage, disparu ailleurs, que la duchesse Anne y fit poser pour faciliter aux pélerins l'accès de la chapelle miraculeuse du Précurseur.

*Etre Montroulez ha Sant-Yann.*
*Zo gret eur pavé nevez-flamm.*
*Zo gret eur pavé e mein griz.*
*Da zarempret Sant-Yann-ar-Biz.*
(Entre Morlaix et Saint-Jean.
Est fait un pavé tout neuf.
Est fait un pavé en pierres grises.
Pour fréquenter Saint-Jean-du-Doigt.)

Une suite de sévères côteaux, portant chacun un vieux manoir, dominent la rivière en amont du village. Un sentier longeant d'abord le gai cours d'eau et ses moulins virant à l'ombre des peupliers, puis gravissant un versant dénudé nous mène en quelques minutes au manoir ruiné de Triévin, ancienne châtellenie incorporée au fief de Coatcoazer, et antérieurement possédée par les Menguen. Raoul le Menguen, sieur de Triévin, vivant vers 1400, épousa Amice de Coat-

congar, dont une fille, mariée à Richard Etienne. Ce dernier, cité parmi les nobles de Plouézoch à la réfm. de 1445 laissa trois fils : Philippe Estienne, sieur de Triévin, décédé sans enfants de son mariage avec Marie Le Meur, *déguerpie* (veuve) en 1481 ; Nicolas, sieur de Triévin, archer en brigandine à la montre de 1481, mort sans hoirs, et Charles, époux de Constance de Kerouzéré, qui vendit en 1488 la terre de Triévin à Nicolas de Coëtanlem, sieur de Keraudy, père de Marguerite de Coëtanlem, dame de Goezbriand. C'est à Triévin que naquit, en 1638, le marquis de Goezbriand, maréchal de camp et gouverneur du Taureau. Après sa mort, cette terre échut en partage à son troisième fils Charles-Jean, chevalier de Goezbriand, page du Roi en 1680 et auteur de la branche encore existante de cette famille

Triévin appartient actuellement à Mme Huon de Kmadec. On y voyait naguère l'ancien portail, défendu par une tour carrée mi-croulée, et les restes délabrés de l'habitation. A l'extrémité du jardin existe le pignon de la chapelle domestique, dont le vocable est oublié. La ferme du Petit-Triévin a également été une terre noble, d'après la réformation de 1445, qui cite « le metayer à Messre Allain de Ploësquellec en son hostel de Trieffevin ».

On rencontre ensuite le hameau de Kerseach, où se trouve une vieille et solide maison gothique avec d'originales ouvertures, un escalier extérieur et un puits monumental dans la cour. Jean de Leau, sieur de Kerseach, et sa femme Catherine an Quenquis (du Plessis) y résidaient en 1568 ; leur fille Catherine épousa le 8 juillet 1604 Nicolas Nuz, sieur de Kerhunan, fils d'autre Nicolas, maire de Morlaix en 1578, dont Catherine Nuz, héritière de Kerseach par le décès sans hoirs de son oncle Jéan de Leau, inhumé dans l'église de Cuburien le 16 août 1645 (1), et mariée le 19 juillet 1643 à écuyer Claude-Marie Jarnage, sieur de la Planche.

(1) L'une des dalles tumulaires de cette chapelle, chargée d'un écusson

En suivant toujours le même sentier, nous passons à Kervec, ferme de laquelle dépend un champ contenant un tumulus d'une centaine de mètres de pourtour et encore assez saillant, malgré d'évidentes tentatives d'assolement. Cette pièce de terre porte le nom singulier de *Parc ar criminalou* (le champ des criminels). De Kervec, un chemin très accidenté mène à l'ancien manoir de Kernoter, autrefois possédé par la famille de Quenquizou. Jean de Quenquizou, miseur à Morlaix en 1452, fut père d'Alain de Quenquizou sieur de Kernoter et de Mezanrun, sénéchal de Morlaix et Lanmeur en 1484, puis conseiller aux Grands jours du parlement ducal en 1495. Il eut de sa femme, Perrine de Goezbriand, Raoul de Quenquizou, gentilhomme et échanson du duc François II en 1488, père de François, sieur de Kernoter, parrain à Plouézoch le 28 avril 1524. Le fils de ce dernier, Raoul de Quenquizou, vendit vers 1567 la terre de Kernoter à Vincent du Parc, sieur de Mesquéault, époux de Jeannette le Rouge, dont autre Vincent du Parc, sieur du Mesquéault, marié à Anne Thorel, dame de Rosgustou, et résidant en 1588 au manoir de Launay en Saint-Melaine de Morlaix. Leur fils aîné Pierre du Parc, sieur de Kernoter est, le 2 mars 1590 « reczeu a jurer l'union a la charge daler trouver Monseignr le duc de Mercœur dans le moys et de cze bailer cauption de mil escus suilvant quoy led. Sr de Knoter a baillé a cauption le Sr du Parc son père et Me Yves Marec » et prêta serment de servir le parti ligueur entre les mains de l'archidiacre de Plougastel (1). Il dut mourir sans hoirs, car sa sœur Françoise du Parc apporta Kernoter aux Toulbodou en épousant Yvon Toulbodou, sieur de Coatquéau, dont une seule fille, Renée, née à Kernoter, baptisée à Plouézoch le 16 novembre 1598 et mariée vers 1625 à Jean de Guicaznou, écuyer, sieur de Kerandulven en Lan-

---

aux armes des de Leau, *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 molettes de même*, doit recouvrir la sépulture de Jean de Leau.

(1) Reg. de la Ste Union 1589-1590 fo 88 verso (Arch. de la mairie de Morlaix).

meur. René de Guicaznou leur fils, marié à Elisabeth de Kerpoisson, dame de la Villesavary, vendit vers 1660 le manoir de Kernoter à un marchand morlaisien, Yves Ferrière, sieur de Bussé. Il fut saisi pendant la Révolution sur l'émigré Jacques-Joseph de Kerouartz et vendu comme bien national.

Ce manoir converti en ferme, mais à peu près intact, est demeuré un vrai type de gentilhommière d'autrefois, avec son grand portail cintré, sa cour close et pavée, abritant le puits, sa porte à arcature gothique et écussons mutilés, ses fenêtres aux nombreux petits carreaux, ses lucarnes de pierre, ses hautes cheminées, sa tourelle d'escalier aux larges dalles de granit. Dans l'une des salles du rez-de-chaussée, on voit sur le manteau de la cheminée le blason des Quenquizou, *de sable fretté d'or*. Derrière la maison s'étend un vaste jardin entouré d'une muraille élevée que flanquent du côté du chemin deux grosses tourelles rondes percées de meurtrières. Lorsque debout sur le couronnement d'une de ces tours, on contemple la calme et souriante vallée du Dourdu, les vieux moulins cachés dans le feuillage, le souple ruban de la rivière argentant les prairies, au pied des *menez* escarpés de Triévin et de Kerseach, tout ce paysage d'une quiétude si douce, on se prend à envier le sort de ceux qui ont vécu là, au temps jadis, en l'heureuse monotonie d'une existence aussi tranquille que le cours du ruisseau qui serpente au-dessous du vieux manoir.

De Kernoter dépendait une « arcade et enfeu eslevé de terre de deux piedz et de long six piedz et demy » situé du côté de l'évangile du maître-autel de l'église de Plouézoch, avec un banc et une petite vitre armoriée, comme l'arcade, de deux écussons, le premier *de sable à la fasce d'or accompagnée de 3 coquilles de même*, qui est Périou du Mesquéault, l'autre parti de même et *d'or à six feuilles de sinople*, qui est Toulbodou de Kernoter.

A deux cents mètres du manoir s'élève la chapelle de Saint-André ; elle existait déjà en 1518, puisque Nicolas de Coëtan-

lem léguait cette année *ung escu porté* à Monsieur Sainct André, ainsi qu'à Messieurs Sainct Antoine et Sainct Conven de Ploezoch (1). L'édifice actuel, très simple, semble dater de la fin du seizième siècle ; on y voit les statues de Saint André, attaché à sa croix, Saint Jean, une Vierge-Mère, un Christ et un groupe de Saint Yves entre le riche et le pauvre, reposant sur une console formée de trois gracieux angelots qu'entoure une guirlande de roses ; le saint, en robe et toque d'avocat, tient de la main gauche un sac de procès et saisit de la droite les papiers que lui remet le pauvre, très caractéristique avec son bissac, ses culottes dépenaillées et son vieux chapeau ; le riche coiffé d'un tricorne et richement costumé, a perdu son bras droit, qui tendait la bourse. Au-dessous du tertre que surmonte le léger clocheton de Saint Andre, au bord d'un sentier dégringolant vers le rustique Pont de l'Official, coule la fontaine consacrée. Le pardon se célèbre au premier dimanche de l'Avent, mais le clergé n'y prend aucune part. Saint André est invoqué pour la guérison de la coqueluche, à cause sans doute de l'identité du nom breton de cette maladie, *an dréo*, avec le sien, *Sant Andréo* ; on apporte à l'offrande des tranches de pain.

Au Sud-Est de Kernoter, tout à l'extrémité de la commune, était le manoir de Rosangavet, possédé en 1445 par Guyomarc'h Cazin, père de Jean Cazin, qui se fit représenter à la montre de 1481 par Bertrand Le Floch, archer en brigandine *o* page, et eût pour fils autre Jean, époux de Marguerite Le Marant, dont Jean Cazin, sieur de Rosangavet, mentionné dans la réformation de 1543. Son arrière petite-fille Louise Cazin, héritière du lieu, se maria vers 1616 à Jacques Carion, sieur de la Noë, d'une famille d'origine espagnole. Leurs héritiers ont vendu la terre de Rosangavet à Jacques Boudin, sieur de Launay, secrétaire du Roi en 1701, et la dernière des Carion

(1) V. son testament, publié par M. Luzel dans le *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques du Finistère* de 1885.

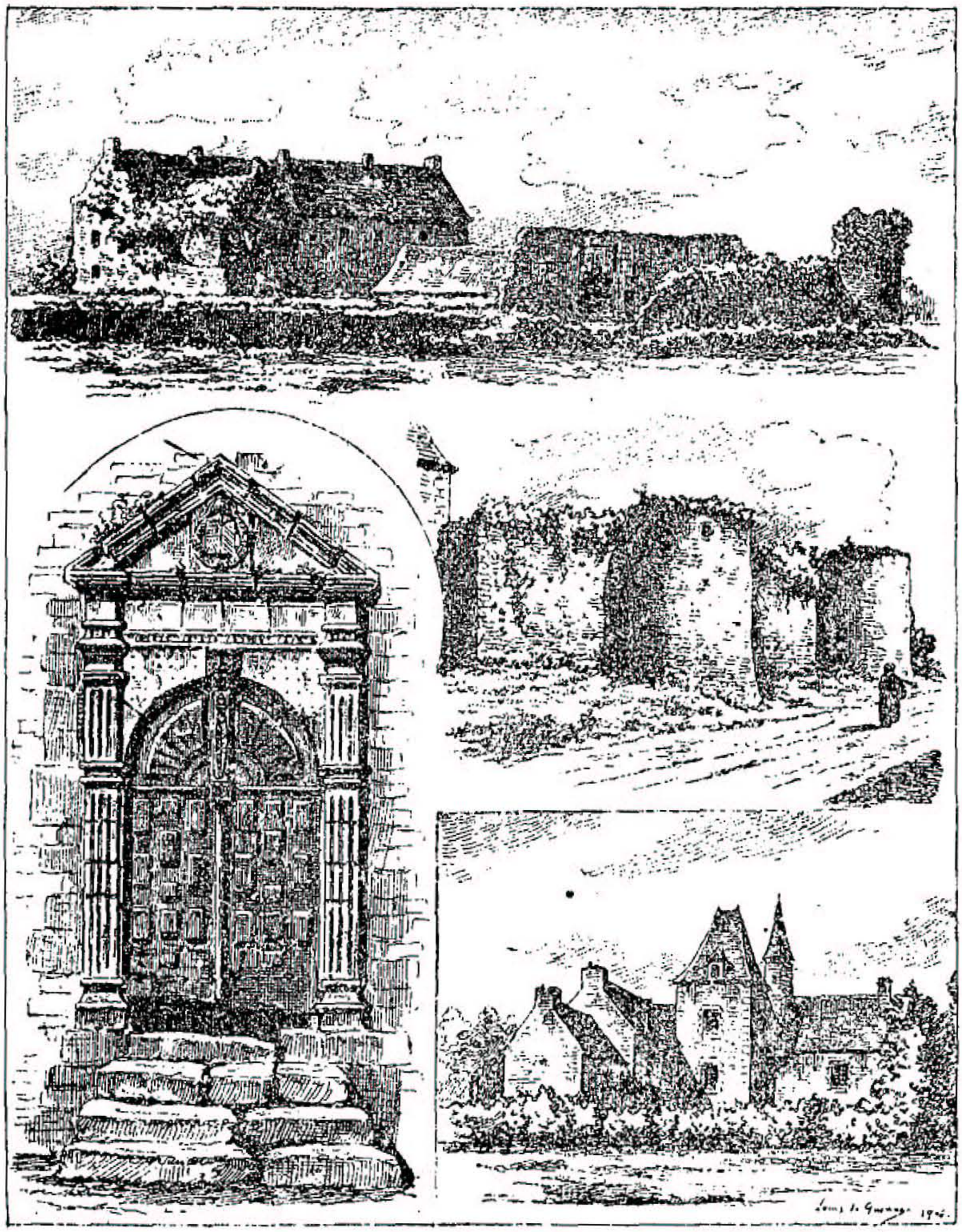

Château de Lanoverte. — Murailles de Kernoter.
Portail à la Villeneuve-Polart. — Manoir des Roc'hou.

épousa en 1759 le chevalier de Tréanna, dont elle ne laissa pas d'enfants. La ferme actuelle n'a rien conservé de l'ancienne demeure. Les seigneurs de Rosangavet avaient un banc dans le chœur de l'église de Plouézoch, du côté de l'épître.

Cette région du *Gourré*, infiniment moins accidentée que les abords du rivage et la vallée du Dourdu, se compose de hautes terres, de *mezou*, selon le terme trégorirois, d'où la vue s'étend au Sud jusqu'aux brumeuses montagnes d'Arrée. Des landes, des bruyères aux teintes dorées ou mauves entourent quelques champs cultivés, et d'anciennes fermes encapuchonnées de lierre, affaissées sous leurs toits moussus, se cachent çà et là dans un maigre bouquet d'ormes écotés ou de chênes tordus. Au point culminant du plateau apparaît la chapelle du Mouster, dédiée au prince breton Saint Mélar, assassiné vers 538 au château voisin de la Boissière en Lanmeur ; c'est une petite construction sans style ni date contenant un autel orné de quatre statues, Saint Mélar, une Vierge-Mère, Saint Pierre et Saint Joseph (?). Celle de Saint Mélar, copie moderne d'une ancienne statue de grandeur naturelle, figure le martyr présentant sur sa main gauche sa tête décapitée, ayant sa main droite coupée et pendant au moignon et son pied gauche gisant devant lui. On sait que le malheureux Mélar subit ces diverses mutilations par l'ordre de son oncle, le barbare Rivod. Le pardon de cette chapelle a lieu le dernier dimanche de septembre; on s'y rend pour obtenir que les petits enfants marchent de bonne heure et que leur dentition soit heureuse.

Au prochain carrefour, une vieille avenue mène aux ruines du manoir de la Villeneuve-Polart, qui conserve encore le nom de ses primitifs possesseurs, les Polart, éteints cependant depuis trois siècles, et dont la généalogie remontait jusqu'à Guyomarc'h Polart, sieur de la Villeneuve, époux de Péronnelle de Kersaliou, vivant en 1374. Son petit-fils Jean Polart, mentionné à la réforme de 1445, fut père d'Olivier,

bailli de Bodister en 1475, qui obtint en 1478 des lettres de sauvegarde du duc François pour lui, sa femme Marguerite de Quélen, et leurs domaines, et fut représenté à la montre de 1481 par Bertrand le Comte, *en corselet o pertuisane*. Il eut pour fils Jean Polart, marié à Catherine de Pluscoat, dont Olivier, archer en brigandine à la montre de 1534, époux de Madeleine Rivault, duquel issut Pierre Polart, sieur de la Villeneuve, allié à Marguerite de Kermellec, dame de Kergus.

Leur fils aîné Pierre se maria vers 1572 à Louise de Kerbuzic ; il en eut, de 1573 à 1585, trois fils, François, Pierre et Jean, et six filles dont l'aînée, Marie Polart, héritière de la Villeneuve et Kergus, épousa vers 1610 François du Louet, sieur du Plessis-Coatjunval, gouverneur de Landerneau en 1636. Nous ignorons malheureusement lequel de ses trois frères fut le bienheureux Polart, l'admirable « Frère Louis de Morlaix », mais il est possible que ce soit Pierre Polart, qualifié de sieur de Lodemeur dans un acte de 1594, et le seul dont nous ayons trouvé une mention postérieure à celle de son baptême, le 23 janvier 1578. Nous avons du moins découvert l'acte de décès de Frère Louis, mort victime de son dévouement lors de la peste de 1631 à Morlaix. L'humble religieux n'avait pas failli à son sang ; sous sa grossière bure battait un noble et chevaleresque cœur, et en lui, la vieille race dont il descendait s'éteignit glorieusement sur un champ de bataille qui vaut bien tous les autres.

*Frater Ludovicus ordine Sti Francissi de conventu Patrum capucinorum E vita migravit pestilentia dominica die sexta mensis Julii anno dni millio sexclentessimo trigessimo primo, nunc corpus sepultum est in ecclesia Sancta Margareta juxta cimiterium divi Mathei* (1).

L'épidémie de 1631, relativement peu meurtrière, paraît s'être localisée en la seule paroisse de Saint-Mathieu, alors comme

(1) V. 2e Reg. des décès de Saint-Mathieu de Morlaix, f° 7 recto.

aujourd'hui la moins saine de Morlaix ; les registres de Saint-Martin n'accusent en effet que deux victimes de la « contagion » et ceux de Saint-Melaine, pas une seule. Elle commença le 8 avril 1631 par le décès de Marguerite Cren et emporta 118 personnes jusqu'au 1er janvier 1632. Dom Lobineau dit, dans la Vie du bienheureux Polart, que le fléau diminua dès après son trépas pour disparaître bientôt, ce qui fit croire au peuple que le saint moine s'était offert en holocauste afin d'apaiser la colère de Dieu. La vérité est qu'il mourut au début de l'épidémie, puisque trente décès seulement précèdent le sien, et que la peste fit de cruels retours offensifs en 1638 et 1640, décimant cette fois la ville entière et surtout le clergé, fidèle à suivre l'exemple si héroïquement donné par Frère Louis de Morlaix. La chapelle de Sainte-Marguerite, où l'on vénérait son tombeau, n'existe plus depuis la Révolution.

Claude du Louet, sieur de la Villeneuve, Trevey, Kergus, Lesplougoulm, fils de François et de Marie Polart, baptisé à Plouézoch le 19 mars 1613 épousa vers 1640 Françoise de Ploësquellec, héritière du Boisriou ; il mourut le 17 août 1670 et fut inhumé « sous la tombe enlevée de la maison de la Villeneuffve » située, ainsi que trois bancs dépendant de la même seigneurie, sous la seconde arcade du côté de l'évangile dans le chœur de l'église de Plouézoch. Sa fille aînée Gylonne du Louet apporta la Villeneuve et le Boisriou aux Le Borgne par son mariage, en 1677, avec Maurice le Borgne, sieur de Villeguien, et ces deux terres appartiennent depuis à cette famille.

On eût aimé retrouver à la Villeneuve le logis qui vit naître et grandir le bienheureux Frère Louis, la salle où il s'assit avec son hôte le mendiant au banquet, offert par sa sœur, la dame du Louet, les murailles encore imprégnées de l'arome de ses vertus, mais l'édifice actuel n'est pas celui qu'habitaient les Polart. Son portail monumental, formé de deux pilastres cannelés et d'un fronton classique, est surmonté d'un écus-

son armorié timbré d'un heaume à volets et lambrequins, et entouré du collier de Saint-Michel. Il offre un mi-parti au 1 : coupé au 1 *d'un fascé et vairé*, qui est du Louet, au 2 *d'un chevron accompagné de trois coquilles*, qui est Polart ; au 2 *d'un chevronné de six pièces*, qui est Ploësquellec. Cette pierre, enfouie dans un coin de la cour sous la Révolution, a été récemment découverte et remise en place. Le portail, encore garni de ses vantaux sculptés, donne accès dans une grande pièce éclairée par deux fenêtres bouchées en partie ; l'étage supérieur renferme plusieurs anciens meubles datant de l'époque, depuis longtemps révolue, de la prospérité du manoir. La chapelle a été détruite.

En revenant à Plouézoch par la route de Lanmeur, précédemment rejointe, on trouve sur la gauche le village du Rest, ancienne terre de la famille de Quélen. Jean de Quélen, sieur du Rest, mentionné dans la réformation de 1445, épousa Marie du Dresnay, dame dudit lieu, héritière de la branche aînée de cette illustre maison. Leur petit-fils Henri de Quélen, sieur du Dresnay et du Rest, nommé dans une transaction de 1504, fut père d'Olivier, marié en 1491 à Jeanne de Troguindy, dont Julien de Quélen, sieur du Rest, entre les nobles de Plouézoch, réformation 1535. Son fils Olivier abandonna le séjour du Rest pour aller résider au manoir de Kerlan, en Sibiril, dont il avait épousé l'héritière, Françoise de Lambezre, en 1552. Cette branche des Quélen, après avoir été maintenue, lors de la réformation de 1670, en qualité d'écuyers et chevaliers d'ancienne extraction, s'est fondue avant 1700 dans Montigny ; elle avait depuis longtemps aliéné la terre du Rest, qui appartenait en 1669, à noble homme Jacques Allain, sieur de la Marre, la Villeneuve, Montafilant, Kervasdoué, riche négociant et banquier de Morlaix. De son mariage avec Françoise Coroller, en 1655, il laissa de nombreux enfants, mais ses fils moururent sans alliance, et leurs sœurs, toutes mariées dans de grandes familles, les Tinténiac, de

Plœuc, d'Oilliamson de Saint-Germain, des Nos des Fossés, Berthou de Kerverzio; le Merdy de Catuélan et Roger de Campagnolles, se partagèrent sa fortune.

Du manoir, il ne subsiste plus qu'un bâtiment percé d'une porte dans le style du quinzième siècle, et une cour pavée. C'est au Rest que naquit, selon Courcy, l'évêque de Rennes François Lachiver, en 1566.

Plus près du bourg, sur les pentes verdoyantes que couronne le bois des Roc'hou, on rencontre le vieux manoir de Kerjan, possédé pendant trois siècles et demi par la famille Pastour, depuis le mariage, célébré en 1470, de Jean Pastour, sieur de Morant, présumé cadet de la maison de Ploesquellec, et de Jeanne Gourmelon, dame de Kerjan et du Launay, petite-fille d'Alain Gourmelon, sieur de Kerjan, vivant en 1445. Leur fils Jean Pastour et sa femme Jeannette de Quélen, qu'il avait épousée en 1494, eurent l'honneur de recevoir à Kerjan la visite de la duchesse Anne, reine de France, lorsqu'elle se rendit en pélerinage à Saint-Jean-du-Doigt, en 1505. Elle apprécia fort, assure-t-on, de savoureuses galettes confectionnées par la châtelaine elle-même, et l'en complimenta. Pour commémorer cette royale collation, les Pastour érigèrent une croix au carrefour voisin, sur la vieille chaussée qui menait les fidèles à Traon-Mériadec. Cette croix, renversée en 1793, a été relevée depuis et conserve son nom breton de *Croaz kouign-amann* (croix des gâteaux beurrés).

Au dix-septième siècle, les Pastour délaissèrent Kerjan pour habiter d'abord le manoir de Pontplancoët, en Plougasnou, que leur avait apporté l'alliance de Valentin Pastour, sieur de Kerjan, avec Jeanne de Quélen, fille de Guillaume de Quélen, sieur de Pontplancoët, et d'Olive Le Bozec, en 1606, puis celui de Kerambellec en Guimaëc, et le château de Mesgouez en Plougasnou, après le mariage en 1707, de François-Louis Pastour et de Catherine de Kerc'hoent, dame de Mesgouez. Leur fils aîné, Jean-Joseph Pastour, seigneur de Kerjan, le

Mesgouez, Pontplancoët, épousa en 1740 Marie-Josèphe de Kerouartz, dont François-Toussaint Pastour, chevalier, comte de Kerjan, enseigne des vaisseaux du Roi, marié en 1770 à Marie-Madeleine de Goezbriand. M. Alfred de Courcy nous a dépeint dans son étude sur *Le Breton* (1), les touchantes funérailles du dernier des Pastour, M. Yves-Guy-Marie Pastour de Kerjan, décédé en 1839, que deux mille paysans de Plougasnou et de Plouézoch vinrent escorter d'une distance de trois ou quatre lieues, et que quatre cents jeunes gens des deux paroisses portèrent à bras depuis Morlaix jusqu'au tombeau de ses ancêtres, ultime témoignage de la reconnaissance et de l'affection du peuple envers cet homme de bien. Ses deux filles Urbane et Louise épousèrent, l'une M. Charles de Launay de Pontgirault en 1818, l'autre M. Henri Salaün, baron de Kertanguy.

La famille Huon de Kermadec, par alliance avec les Launay, possède aujourd'hui le manoir de Kerjan, édifice du début du seizième siècle, à portes gothiques et fenêtres à meneaux. Un écusson aux armes alliées des Pastour et des Quélen, sculpté sur un manteau de cheminée, fixe approximativement l'époque de sa construction, Jean Pastour ayant épousé en 1494 Jeanne de Quélen. La chapelle se voit au bord de l'avenue, mais elle est transformée en grange. Les seigneurs de Kerjan avaient aussi leur chapelle particulière dans l'église de Plouézoch, du côté de l'épître, éclairée par une vitre à leurs armoiries : *d'or au lion de gueules accompagné de cinq billettes d'azur* pleines et mi-parti de Quélen et de Parcevaux, et contenant une arcade et enfeu avec deux bancs et des tombes plates, ornés des mêmes écussons. (A. 19). Cet enfeu existe encore.

Depuis la *Croas-kouign-amann* jusqu'à la chapelle de Saint-Antoine, où se terminera notre excursion, le chemin longe les

(1) Esquisses — le Breton, 1840, p. 89-90.

futaies des Roc'hou, belle propriété entourant un manoir possédé en 1558 par Nicolas de la Haye, sieur des Roc'hou et de Trégatgoualen, et que Marie-Anne de la Haye, fille et héritière de Yves de la Haye, sieur de Kerlaudy, *les Roches*, Luzec, apporta aux du Dresnay en épousant en 1670 Jean du Dresnay, chevalier, seigneur de Kerbaul, Lohennec. Leur petit-fils François-Julien du Dresnay, chevalier des Roches, frère cadet de Joseph-Michel, comte du Dresnay, gouverneur de Saint-Pol-de-Léon et du Minihy, fut chef d'escadres et gouverneur des îles de France et Bourbon en 1768. La terre des Roc'hou, acquise par les Mazurié de Pennanech, a été vendue vers 1815 aux Pastour de Kerjan, d'où elle a passé aux familles de Launay de Pontgirault et Huon de Kermadec. La partie la plus ancienne du manoir se compose d'un pavillon carré flanqué d'une tourelle à cul-de-lampe ; le reste remonte au dix-huitième siècle.

Louis Le GUENNEC

Décembre 1905.

# LES VASES ENFOUIS

## POUR MALÉFICES

## dans le Cap-Sizun

---

### I

Dans le Cap-Sizun, les défrichements des landes, les labours profonds, la réfection des maisons mettent, souvent, à découvert, des poteries. Ce sont des vases de différentes, formes, des jarres, — *Koter*. *Poud-Kraon*, —. des *pichets* avec ou sans anses, des écuelles, de couleur jaunâtre, rougeâtre, le plus souvent grise ; ces dernières sont d'une pâte mélangée de grains de sable et de plus petites dimensions. On trouve des tessons des mêmes poteries dans les anciens *Fod*, — réduits ou fosses où l'on jetait tous les débris des ménages, — et dans les sols des masures en ruines, — *Leur* des *Co-tiès*. — Les vases ainsi découverts sont semblables à ceux qui servaient aux usages domestiques.

Les vases, enfouis dans la terre même, n'étaient pas protégés contre le tassement du sol, par un enveloppement de pierres, ou *galgal*. Ils étaient quelquefois recouverts d'une pierre plate, ou d'un autre pot renversé, pour empêcher l'infiltration et le mélange de la terre avec le contenu des vases.

Ces vases ont servi, jusqu'à une époque relativement récente, aux incantations et aux maléfices.

II

Les rites employés à l'enfouissement des vases magiques ne sont plus du domaine commun des traditions. Ils existent cependant dans certaines familles, très-rares, qui en gardent jalousement le secret. Ce sont des héritages légués par les pères et qui doivent être transmis intacts aux descendants; en parler seulement, ce serait amoindrir ces héritages. Quant à mettre en pratique les rites occultes, on s'en garde bien, car rien que de prononcer les paroles magiques, de chercher à reconstituer les pratiques d'incantations, on s'expose, si les choses rituelles ne sont pas exactement dites ou accomplies, à attirer, sur soi-même, le maléfice.

Ainsi, le secret à garder et à transmettre, la crainte des maléfices sont les deux causes principales d'insuccès dans les recherches de cette partie du Folk-lore. Seuls, l'embarras des personnes interrogées, les regards inquiets qu'elles jettent autour d'elles, font soupçonner les gens qui détiennent l'un de ces secrets. Mais la découverte de poteries enfouies réveille toujours, dans la foule, le souvenir des anciennes croyances, telles que trésors cachés et gardés par des puissances occultes, méfaits de sorcellerie, même immolations d'enfants sans baptême. si les vases contiennent des ossements quelconques.

III

Les incantations par les vases étaient de deux sortes : celles qui avaient pour but de jeter le maléfice sur les personnes ; celles qui devaient atteindre les biens.

Les maléfices sur les personnes étaient désignés sous le nom de *Drouk*, — (mal); sur les biens, *Kol* — (perte, dommage).

Ils sévissaient à des degrés différents. caractérisés par ces expressions :

*Toler drouk*, — *Lakad kol*, — (jeter *un* mal — mettre, attacher *une* perte), indiquaient un maléfice quelconque, non défini, fort ou faible.

Au contraire, *Toler an drouk*, — *Lakad ar c'hol*, (jeter *le* mal — attacher *la* perte), signifiaient que les maux les plus terribles, que rien ne pourrait conjurer, allaient sévir et conduire à une mort accidentelle et subite, ou lente par usure, les personnes ; à la destruction complète, les biens.

Quelquefois l'incantation spécifiait le maléfice :

*Toler an teuz en daoulagad*, — jeter (un levain de) fusion dans les yeux ;

*Lakad ar c'ham en eul loan*, — mettre la boiterie à un animal

## IV

Les rites des incantations comprenaient des formules et des objets simultanément.

Les paroles devaient être prononcées et répétées un nombre impair de fois, neuf habituellement, et cela sans reprendre son haleine. Si la respiration se faisait avant la fin de la formule, le maléfice partiel, élaboré jusqu'à cette partie, tombait sur celui qui avait prononcé les paroles incomplètement. Les quelques mots que nous avons entendus de ces formules ne présentaient aucun sens, mais semblaient provenir de longues tirades, impossible à réciter d'une seule haleine.

L'incantation était le résultat de l'association des paroles à des objets employés de certaines façons, et dans un ordre déterminé.

Les objets d'incantations, déposés dans les vases que l'on enfouissait sous terre, étaient pris parmi les plantes ou parmi les êtres vivants.

Les plantes qui servaient aux incantations étaient : la fleur de *genêt*, celle du *souci* ; des graines diverses, des grains de blé, en nombre impair ; la *graine* de *fougère*, ou *hâ-raden* (srite de la *Terre-Sainte*, en Cléden, ou pays des *Korked*) ;

les balles, ou glumelles d'*avoine* ; les feuilles sèches, principalement de *chêne*, cet arbre ayant encore aujourd'hui la réputation d'*attirer la foudre*.

La *verveine*, au contraire, servait et sert encore très fréquemment dans le Cap-Sizun, à préserver du mauvais œil, et à Audierne, à conjurer la mauvaise pêche.

Dans les êtres vivants, on prenait, principalement, le cœur et le foie des grands animaux. Dans les reptiles et les oiseaux, la partie réputée nocive : le dard de la *vipère*, l'œil gauche du *crapaud* et du *corbeau*, la tête et la queue du *lézard*, (rite de Goulien). Quelquefois c'était l'animal entier, la *poule noire*, la *chouette* Jamais le *chat*, ni le *bouc*, qui étaient la personnification du diable invoqué pour exercer le maléfice.

Les os, les dents, les cheveux des *morts*, cueillis, la nuit, dans les cimetières, les cadavres d'enfants mort-nés devaient aussi servir aux incantations. Un arrêté du Parlement de Bretagne du 14 décembre 1715 interdit l'usage d'enterrer dans des *lieux profanes* et *indécents* les enfants morts sans Baptême.

Le *Malleus maleficarum* (1) de Sprenger, qui a guidé le P. Maunoir dans la découverte des *Iniquités de la Montagne*, c'est-à-dire des usages du sabbat, et des *Potred ar Sabbat*, indique qu'elle était fréquente la pratique d'employer aux maléfices, le cœur ou les membres, réduits en cendres, d'enfants tués sans avoir reçu le baptême (2). C'étaient ordinairement les enfants à qui manquait le lait de leur mère qui étaient ainsi sacrifiés, et les matrones étaient, par leur profession, qualifiées pour les procurer. Aussi était-il d'usage, avant d'admettre une sage-femme à exercer, de s'informer *si elle ne faisait rien de superstitieux*.

Bien que les *gens du sabbat fussent nombreux et puissants dans le Cap-Sizun*, ce qui est affirmé dans la vie du P. Mau-

(1) Vie du P. Maunoir par le P. Séjourné, T. 1er. p. 142-295-367.
(2) Sprenger : *in Malleo*, part. 3, quest. 14 et 15.

noir (1), nous ne voulons point nous arrêter à l'idée que des meurtres rituels magiques s'y soient commis. Mais cette légende du Cap est à citer :

« Une femme avait tué sept de ses enfants, sans leur donner le baptême. Après sa mort elle apparaissait, sous la forme d'une laie poursuivie par sept marcassins, grognant, hurlant et la déchirant de leurs dents quand ils pouvaient l'atteindre. C'étaient les sept enfants qui se vengeaient de leur mère pour n'avoir pas reçu le baptême. Partout où avait passé l'apparition, l'herbe était brûlée. »

## V

Les vases renfermant les objets d'incantations, étaient, après l'accomplissement de tous les rites magiques, déposés

---

(1) Extraits de la Vie du P. Maunoir, par le P. Séjourné.

Tome I. p. 292. — « Le mal (de sorcellerie) avait envahi non pas une « contrée, mais une grande partie de la province de Bretagne. Le sabbat « était le rendez-vous non pas d'un petit nombre, mais d'une multitude « considérable. On y voyait des gens de tout rang et de toute condition: « des hommes, des femmes, des jeunes filles et des enfants que leurs « parents avaient voués au démon dès leur naissance, quelquefois même « avant. Le gentilhomme y heurtait le pâtre de la campagne ; la femme « de la plus basse condition, la dame de haut parage... »

Tome I. p. 286. — « Ces faits, le P. Maunoir n'a consenti à les transmettre « dans ses écrits qu'en 1672, c'est-à-dire après une expérience personnelle « de vingt-deux ans. Son témoignage se trouve corroboré par le témoignage « de trois cents prêtres... parmi lesquels des Prélats, les évêques de « Cornouailles, de Léon, de Tréguier ; des docteurs de Sorbonne, etc... »

Le Cap-Sizun devait être un centre important de sorcellerie :

Tome I. p. 189. — « Des personnages, (de marque), y avaient acquis, « grâce à de faux exorcismes empruntés à la magie, une véritable habileté « et prétendaient pouvoir guérir toutes sortes de maladies. Leur crédit était « même devenu si considérable, que de tous côtés on venait les consulter « comme des oracles. *Un livre entier,* écrit le Vénérable P. Maunoir, *ne « suffirait pas pour décrire les pactes et les sortilèges inspirés par l'enfer à « ce peuple ignorant.* » — (Mission de Cléden et de Plogoff, le 8 mai 1643).

Lors de la mission prêchée, aux mois de juin et juillet 1656, aux pardons de Saint-Tugen et de Saint-They, au Cap-Sizun, par le P. Maunoir et M. de Trémaria il est dit :

Tome I. p. 366. — « Les plus grands pécheurs venaient se jeter aux « pieds de M. de Trémaria et lui confessaient *les crimes qu'ils n'avaient « jamais osé dire à personne.* M. de Trémaria eut même dès le principe une « grâce particulière pour découvrir les *iniquités de la Montagne*... Un affilié « de la secte infernale s'était livré corps et âme au démon, avait renié « Dieu, la foi, l'Église et cédé sa part de paradis, se convertit, etc... »

sous terre, là surtout où devaient passer les personnes, où se trouvaient les choses visées par le maléfice.

Ainsi, pour les maléfices des personnes, on enfouissait les vases dans le sol de la maison, sous le lit, sous le seuil de la porte, dans le puits.

Pour les animaux, on les plaçait sous le seuil de l'étable, dans le puits, les pâturages et surtout les landes.

Pour les récoltes à l'entrée des champs cultivés.

Quand la personne visée par le maléfice passait par-dessus ces vases, le maléfice opérait : sa santé était compromise, ou ses biens atteints.

Les animaux, piétinant la terre au-dessus de ces vases, étaient aussi maléficiés.

Outre la *ligature* de verveine qui est la panacée de tous charmes magiques, nous n'avons trouvé que ces deux usages pour préserver des maléfices. les bêtes et les récoltes — « Lorsqu'un étranger franchit le seuil de l'écurie dans laquelle vient de naître un poulain, il doit murmurer : « *Sant « Alar !* » sous peine de jeter un sort à l'animal.

— « Avant de commencer à labourer un champ, le maître à genoux et tête nue et les travailleurs de même disent, à haute voix une prière : *pater*, *ave* et *de profondis*, *pour tous ceux qui ont travaillé le champ avant les hommes ici présents.* »

## VI

Les découvertes de vases magiques dans le Cap-Sizun, sont nombreuses. Nous nous contenterons de citer les principales :

A Audierne, celles de Kvréach et Kidreuff ;

A Cléden, celles de Théolen, Kiolet, Brouzoulous, Lezanquel ;

A Esquibien, celles de Brignéoch. Lervily. Kboul, Gorréquer ;

A Goulien, celles de Coste-Goalarn, Knon et Kvrial

A Plogoff, celles de Pennéach, Liors-Cutren et Laoual ; A Primelin, celles de Lorziès, etc.

La principale distinction entre les découvertes préhistoriques et les vases magiques, consiste en ceci : ces derniers sont de facture récente, souvent en poteries faites au tour et *jamais entourés de pierres pour les protéger*.

Le contenu des vases magiques ne donne aucune indication de rite. On y trouve des cendres, des charbons, des ossements quand le rite magique comportait l'emploi du feu ; une terre noire, grasse ou desséchée, quand la chair des animaux rituels a été simplement déposée dans le vase, après l'incantation par les paroles.

Un feutrage de radicelles herbacées, à l'intérieur des vases, est souvent une indication que ces vases n'ont pas été protégés par un *galgal* de pierres, et une présomption que l'on se trouve en présence d'une découverte d'objet magique.

Si les radicelles ont conservé leur contexture, même sans traces de végétation actuelle, on peut conclure à un enfouissement relativement récent du vase.

Le feutrage, plus ou moins serré, indique aussi que le vase a contenu des matières propres à exciter une luxuriante végétation : substances azotées, animales.

Comme particularités, nous citerons les vases de Kidreuff qui contenaient des feuilles de chêne ; celui de Kiolet, des ossements avec un couteau ; celui de Théolen, enfoui à 1$^{m}$50 dans le sous-sol d'une maison et contenant une matière noirâtre desséchée ; à l'analyse faite par un pharmacien d'Audierne, cette matière a révélé des globules graisseux provenant de parties animales.

## VII

Les nombreuses poteries magiques découvertes dans le Cap-Sizun indiquent combien les pratiques de sorcellerie y étaient autrefois communes.

Les missions du P. Maunoir et de ses successeurs ont fait disparaître ces pratiques. Mais durant une longue suite d'années, des vasés enfouis ont été oubliés Les derniers enterrés ont été abandonnés après l'action des missionnaires, par les sorciers convertis, qui se trouvaient devant ces deux faits :

— « Enlever les vases enfouis, c'était reconnaître la puissance magique et retomber dans l'ancienne superstition, et ils ne le voulaient plus ;

— « Ne pas les enlever, c'était déclarer qu'ils avaient cessé de croire au pouvoir magique des vases ».

Il s'en suit que, fréquemment, ces poteries sont mises au jour, à la grande déception des Capistes d'aujourd'hui qui s'attendent à y trouver des trésors. Hélas, ces trésors se changent toujours en cendres ou en feuilles sèches, parce que les Capistes sont pris au dépourvu. Cependant il existe dans le Cap un procédé infaillible pour garder, aux trésors cachés, leur forme réelle. Nous livrons ce procédé à nos lecteurs, persuadé qu'ils en feront un excellent usage. Le voici : — « Quand on pratique des fouilles, il faut « toujours avoir, sur soi un objet béni, ou autre chose « qui ait été sur vous, à la grand'messe, le dimanche des « Rameaux. Aussitôt qu'une poterie est découverte, jeter « dedans et sur son contenu l'objet béni, et le trésor appa- « raîtra en beaux écus blanc d'argent, en louis d'or brillants, « au lieu de cendres et de feuilles sèches ».

H. LE CARGUET.

*Audierne, 18 février 1906*

# RUINES ET SUBSTRUCTIONS GALLO-ROMAINES

## du Cavardy et du Stanq

### CANTON DE FOUESNANT (FINISTÈRE)

---

**1. Ruines et substructions du Cavardy** *(Voir pl. I)*. — Ces vestiges Gallo-Romains ont déjà été étudiés par M. Grenot, professeur au collège de Quimper, en 1867. A cette époque M. Grenot en releva soigneusement la disposition et en fit un plan qui a été déposé récemment aux Archives départementales en même temps qu'un manuscrit du même archéologue (1) ou sont relatées ses recherches sur l'établissement Gallo-Romain du Cavardy. Les observations de M. Grenot ont, paraît-il, été publiées vers 1867 par la presse locale mais le souvenir des travaux de M. Grenot s'est perdu depuis : c'est pourquoi il m'a paru intéressant d'entretenir mes collègues de la Société archéologique du Finistère de ce que je sais sur ces vestiges du passé qui disparaîtront, peut-être bientôt, sous la pioche du démolisseur.

Je résumerai d'abord le manuscrit de M. Grenot, puis j'y ajouterai mes observations personnelles.

Les ruines du Cavardy, nous dit M. Grenot, sont situées à 300 m. à l'Ouest du bourg de Saint-Evarzec sur un plateau dont j'estime l'altitude à environ 70 m. L'établissement Gallo-Romain du Cavardy se composait de son temps de trois

(1) Daté de « Quimper, le 31 juillet 1867 ».

# Planche I

Ruines et substructions Gallo-Romaines du Cavardy.

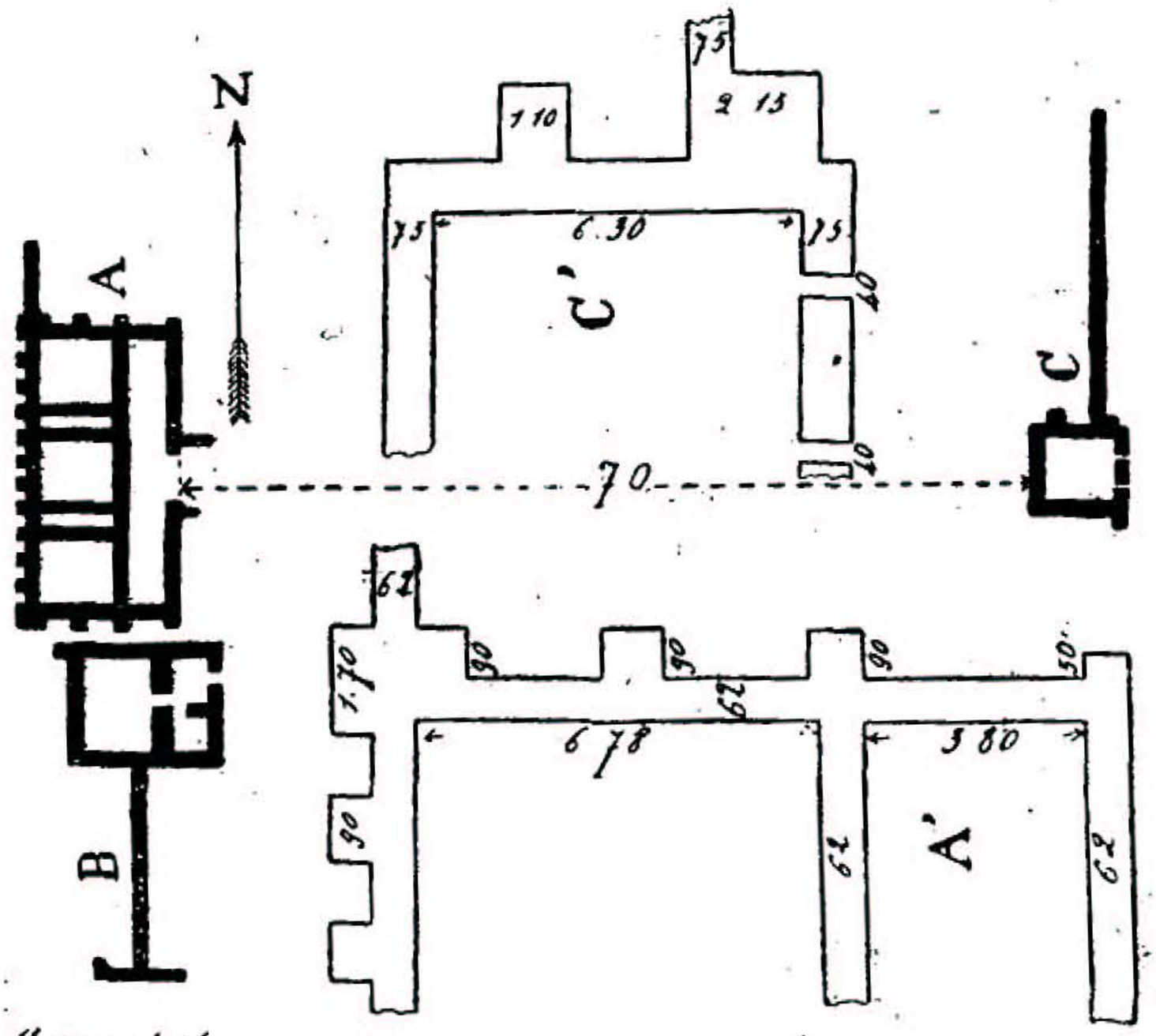


14 mars 1906.

Fr C. A. Piguenard

d'après Fromet.

constructions : A et B étaient situées à l'Ouest du plateau ; C était située à l'Est, plus près du bourg de Saint-Evarzec, par conséquent.

Construction A [1]. — La construction A dont le plan forme Sud et ses façades placées l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest. La façade Est est précédée d'un petit enclos de même longueur que la maison et de 3 m. 80 de largeur intérieure. Les façades avaient environ 25 m. 50 de longueur et les pignons environ 8 m. 50 de largeur. Ce qui caractérisait plus particulièrement cette construction c'était la présence aux différents angles, sur la façade Ouest et sur les pignons, de robustes contreforts en saillie. Il y avait, en dehors des contreforts placés aux angles, 10 de ces contreforts sur la façade Ouest. Les pignons paraissaient porter chacun un contrefort intermédiaire à ceux situés aux angles. Une partie seulement de ces contreforts était encore debout, mais les vestiges des bases permettaient de reconstituer à peu près exactement les contreforts manquants. Le mur du petit enclos rectangulaire longeant la façade Est devait également porter un contrefort à chaque angle. En sa partie médiane on remarquait l'entrée de l'enclos bordée au Nord et au Sud d'une petite murette. A l'intérieur de la construction quatre cloisons dirigées de l'Est à l'Ouest délimitaient 5 pièces dont 3 plus grandes l'une centrale, les autres situées au Nord et au Sud. Entre ces pièces dont la profondeur était de 6 m. 78 et dont la largeur variait entre 5 m. 17 et 6 m. 15 se trouvaient des réduits ayant tous deux 1 m. 50 de largeur. Les murs s'élevaient encore à 2 m. et les contreforts atteignaient jusqu'à 4 m. 35. Du contrefort de l'angle Nord-Ouest partait un mur que l'on pouvait suivre sur une étendue de 5 m. 30 du Sud au Nord et qui au-delà était complètement détruit.

Construction B. — Située à 2 m. au Sud de la construction

(1) V. pl. I, fig. A pour l'ensemble et A' pour les détails.

A elle lui était parallèle mais se trouvait en avancée du côté Est et en retrait du côté Ouest. Le plan en était rectangulaire un rectangle a ses pignons orientés l'un au Nord, l'autre au Sud, les pignons Nord et Sud ayant 13 m. 60 et les façades Est et Ouest ayant 10 m. 30 de largeur. L'angle Nord-Ouest portait l'amorce d'un mur ou d'un contre-fort tourné vers l'Ouest et presque au milieu du pignon Sud on voyait naître un mur qui se dirigeait perpendiculairement au pignon sur une étendue de 17 m. 60. Là il rencontrait un autre mur avec lequel il formait un T, la branche de gauche disparaissant après un parcours de 3 m. 68, celle de droite ou de l'Ouest se continuant d'abord sur une étendue de 3 m. 40 puis par un coude à angle droit remontant vers le Nord pour disparaître presque aussitôt.

Des cloisons divisaient cette construction en 3 pièces (1) ; les deux plus petites étaient à l'Est ; sur celle située au Nord-Est se trouvait la porte d'entrée ; elle commandait les deux autres pièces la petite et la grande, cette dernière à l'Ouest offrant comme dimensions intérieures 6 m. 66 de l'Est à l'Ouest et 8 m. 50 du Nord au Sud. Le sol des deux premières pièces était en béton ; la chambre Nord-Est était de 15 centimètres en contre-bas de la petite chambre Sud-Est. Quant à la grande chambre de l'Ouest elle était dépourvue d'aire en béton ; le sol y était formé d'une terre noire et M Grenot pensait que c'était une étable ou un bûcher. A noter que l'on distinguait à l'entrée de la maison deux pierres qui avaient dû en former le seuil.

Construction C (2). — Cette construction était située à « une trentaine de mètres » d'après le manuscrit et à 70 m., d'après le plan de M. Grenot, de la construction A. Je crois que le plan a raison et que le manuscrit renferme un *lapsus*

(1) La cloison Nord-Sud avait 90 centimètres d'épaisseur.

(2) V. pl. I, fig. C pour l'ensemble et C' pour les détails.

*calami*. L'auteur du manuscrit fait remarquer, à propos de cette construction que « deux épaisses clôtures qui s'y croisent et des travaux exécutés au Sud en rendent l'étude très difficile .» Le plan de cette construction était presque carré les côtés Nord et Sud ayant à l'extérieur 7 m. 80 et les côtés Est et Ouest 6 m. 84. Le mur Est était percé de deux ouvertures descendant jusqu'à l'aire de la construction, laquelle aire se prolongeait dans les ouvertures jusqu'au niveau de l'extérieur du mur. Le côté Nord de la construction était flanqué de deux massifs de maçonnerie en saillie, comme des contreforts. De l'un d'eux partait un mur qui ne pouvait être suivi au-delà d'une distance de 25 m. au Nord. Une amorce de mur à l'angle Sud-Est semblait indiquer que « la construction était plus importante » (Grenot, Mss.) Le sol de la chambre étudiée était constituée par du béton rose encore en place dans la partie Sud.

M. Grenot donne en terminant la nomenclature des objets trouvés : « Si l'on en excepte les monnaies, cette fouille a donné les mêmes résultats que les précédentes ; tuiles creuses et à crochets ; poteries fines, rouges et noires, poteries communes ; fragments de verre ; clous ; os et coquillages divers, etc., etc. »

Des ruines et substructions décrites par M. Grenot une partie de la construction A est seule debout. Elle a dû sa conservation à cette particularité que jusqu'à ces dernières années elle a été utilisée comme maison d'habitation. Un toit de paille posé sur ces vieux murs en avait fait une chaumière où, m'a-t-on assuré, il y eut même un cabaret. Un cabaret *breton* dans la demeure d'un de ces opulents romains qui massacrèrent ici nos cousins les Gaulois et opprimèrent de l'autre côté de la Manche nos illustres aïeux les *Bretons* : triste retour des choses d'ici-bas ! Il est probable que quelqu'un a dû également se réfugier dans ces ruines ou y habiter il y a quelque trois cents ans puisque la locataire du champ du Cavardy a trouvé

ces dernières semaines, dans une cachette du mur, de la menue monnaie de billon datant du roy de France Louis, treizième du nom. Quoiqu'il en soit les deux tiers Nord des ruines de la façade Ouest sont encore debout avec 6 des contreforts ; le mur Nord-Sud partant du contrefort de l'angle Nord-Ouest est visible également. Il en est de même d'une cloison intérieure dans la partie Sud de la maison, probablement celle qui séparait la dernière chambre au Sud du réduit situé plus au Nord. La base Sud du mur de la façade est également bien visible et partout l'on remarque une maçonnerie en petit appareil romain. La base Nord du mur de la façade Est est également conservée sous le sol de la construction A transformé depuis qu'elle a cessé d'être habitée en planches de légumes fort soignées d'ailleurs. Le reste de la construction : mur de l'enclos à l'Est et partie du Sud du mur Ouest ne forme plus au-dessus du sol qu'un amas de ruines ; partout, parmi les pierres éboulées on rencontre des débris de tuiles de bonne fabrication. En ce moment la construction B ainsi que le mur qui s'en détachait au Sud ont complètement disparu sous le sol mais la charrue en ramène souvent les débris à la surface m'a assuré l'obligeante locataire du champ du Cavardy. Je tiens également d'elle un autre renseignement intéressant : Quand il s'est agi de défricher le terrain bordant à l'Est les constructions dont nous nous occupons en ce moment il a fallu arracher d'énormes plants de Buis qui les entouraient. Or, sur la pente assez raide située à l'Ouest des ruines du Cavardy, subsistent au milieu des arbres tortus et des buissons, de fortes touffes de Buis. Etant donnée la longivité de cet arbuste à croissance lente et il est probable que tous les pieds de Buis qui entouraient les ruines du Cavardy étaient les derniers vestiges des cultures ornementales des Gallo-Romains. Nous constaterons out à l'heure la présence du même arbuste à une lieue du

# Planche II

Substructions Gallo-Romaines du Stanq.

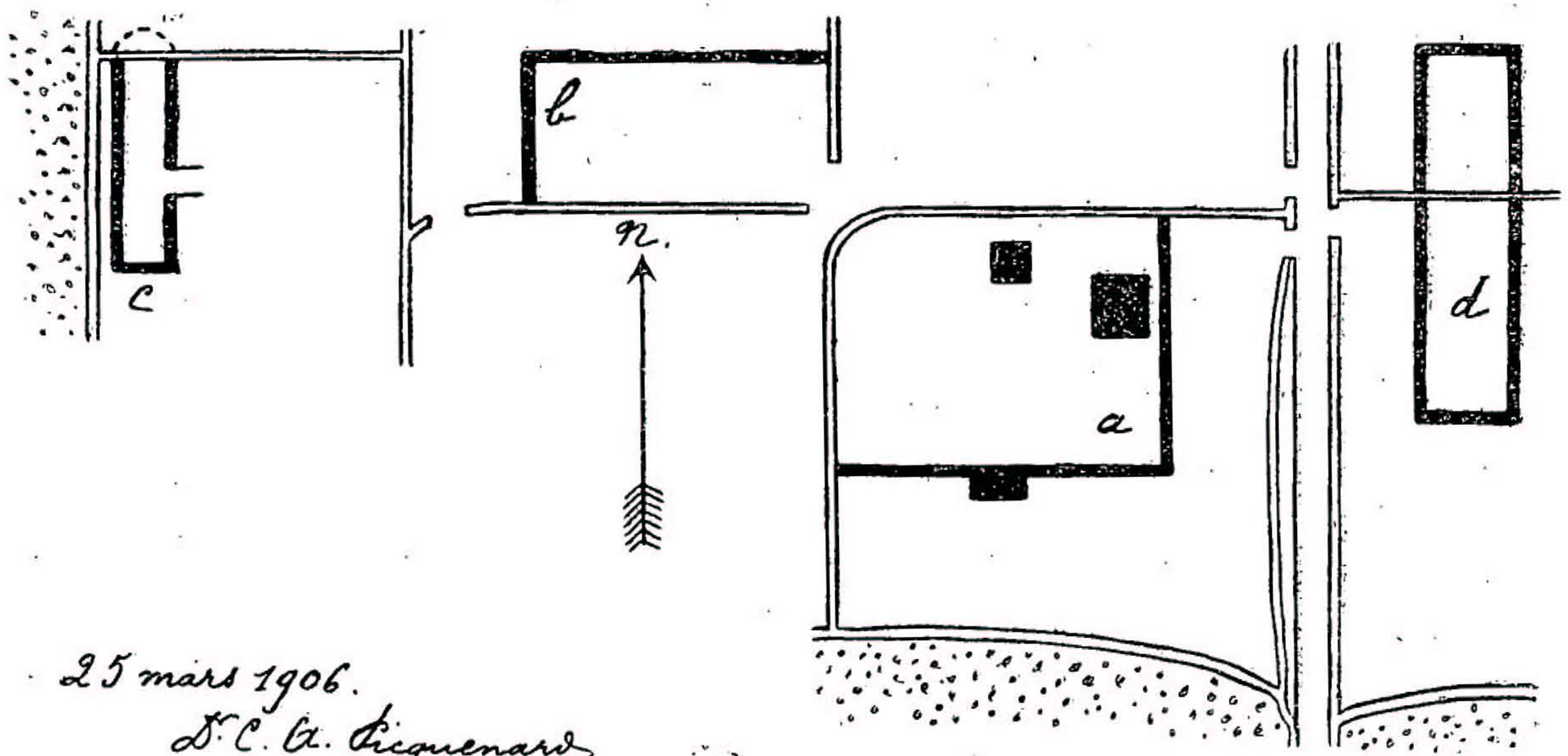


25 mars 1906.

Dr C. A. Picquenard

Cavardy près d'une des maisons de l'établissement Gallo-Romain du Stanq.

Il m'a été impossible de retrouver l'emplacement de la construction C. Le souvenir s'en est perdu dans le pays mais la locataire du Cavardy m'a indiqué, d'après les anciens du pays, une certaine excavation au Nord-Ouest de la construction A où, dit-on, a existé une maison dénommée *ty-han*. J'ai, en effet, aperçu dans un champ voisin une dépression assez étendue, mais malgré tout mal délimitée et je n'en parle que pour mémoire. Je n'ai rien remarqué non plus en fait de vestiges Gallo-Romains sur le côteau située au Sud-Ouest des ruines de la construction A au-dessus de la plaine du *Dour-Meur* ; mais je crois à de nouvelles découvertes dans un rayon de 1 kil. à 1 kil. 500 autour du bourg de Saint-Evarzec. Au Nord, une ferme porte le nom caractéristique de *Kerromen* ; vers l'Ouest, à partir du Cavardy nous trouvons successivement les fermes de *Moguerou* (les murailles) et du *Cosquer* dont les noms respirent l'antiquité et dont une partie des terres domine une grande étendue de pays comme le plateau de Cavardy. Dès lors est-il si téméraire de supposer que les Gallo-Romains, amateurs de beaux paysages, auraient eu des établissements dans ces endroits si bien situés ?

**II Substructions du Stanq** *(V. pl. II)*. — J'ai déjà entretenu l'an dernier mes collègues de la Société archéologique du Finistère de la découverte que je venais de faire de quelques vestiges Gallo-Romains dans un grand champ situé au Sud du village de Kerriou et au Nord du village du Stanq, en la Forêt-Fouesnant. Depuis cette époque, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de me rendre à La Forêt ; le 6 et le 8 mars 1906 en particulier j'ai étudié minutieusement non seulement le lieu de ma découverte de 1905 mais aussi les champs voisins et mes recherches m'ont amené à relever à l'Est et à l'Ouest des ruines rencontrées en premier lieu, diverses substructions

réparties sur une longueur de 222 mètres et une largeur de 70 mètres et témoignant de l'existence ancienne d'un établissement important.

L'ensemble des vestiges Gallo-Romains dont je vais vous entretenir occupe la partie Sud-Ouest d'un plateau d'environ 70 mètres d'altitude situé entre les villages de Kériou et du Stanq (1) et traversé par le chemin qui relie La Grande-Halte au bourg de La Forêt. Cette partie du plateau, divisée en champs d'une assez grande étendue, est généralement abandonnée aux ajoncs et aux genêts. Elle est encadrée à l'Ouest et au Sud par les bois taillis du moulin du Buis qui tapissent des pentes assez rapides particulièrement du côté de l'Ouest. Ces substructions se composent d'un groupe central (A et B) situé à l'Ouest du chemin de La Grande-Halte à La Forêt et de deux autres emplacements d'habitations situés l'un (C) à l'Ouest du groupe central; l'autre (D) à l'Est du susdit chemin et à l'Est du groupe central.

Les substructions de la partie Est du groupe central occupent une grande étendue dans un champ défriché l'an dernier. On y distingue au premier coup d'œil la base d'un mur en petit appareil qui part du talus Nord du champ, descend vers le Sud perpendiculairement à ce talus sur une longueur de 43 m. 80, puis faisant un angle droit se dirige vers l'Ouest et après un parcours de 55 m. 80 vient buter à angle droit contre le talus Ouest du champ. Ce mur dont les vestiges forment encore un relief notable offre environ un mètre de largeur sauf en sa partie moyenne, entre son angle Sud-Est et le talus Ouest du champ. il poin tn cEes'élargit du côté extérieur, vers le Sud par conséquent, en une sorte de plateforme de 3 m. de saillie et de 7 m. 80 de longueur. De nombreux débris de tuiles, se trouvent mêlés aux pierres détachées de ce mur.

A l'intérieur de l'aire limitée par ces substructions et les

---

(1) Tous les champs où se trouvent les substructions signalées ici font partie de la terre du *Stanq*.

talus Nord et Ouest du champ se trouvent deux emplacements de constructions formant saillie sur le sol mais trop bouleversés pour qu'il soit possible de déterminer l'épaisseur des murs et les cloisons qui pouvaient y exister.

Ce sont des amas de décombres disposés de la façon suivante par rapport au mur et au talus. Le plus étendu situé à 3 m. du mur Est et à 11 m. 40 du talus Nord forme presque un carré de 9 m. de côté au maximum. L'autre situé en face de la plateforme du mur Sud et à 5 m. 40 du talus Nord forme un carré parfait de 6 m. sur 6 m.

Au Nord-Ouest du groupe A se trouvent les substructions B moins apparentes que les premières parce que le gazon les a plus au moins recouvertes, mais encore suffisamment indiquées par une saillie et par des pierres de petit appareil amoncelées dans la lande. Elles se composent d'un mur qui part à angle droit du talus Sud de la lande où elles sont situées, remonte au Nord sur une longueur de 22 m. 20 puis faisant un angle droit se dirige vers le talus Est de la lande où il vient se perdre après un parcours de 45 m. 60. Il ne m'a pas été possible de suivre ce mur d'une manière certaine dans les landes situées à l'Est et au Sud des substructions B, mais des recherches ultérieures, à l'occasion d'un défrichement, par exemple, montreront sans doute que ces murs se continuaient au-delà des talus où ils viennent se perdre actuellement et que les deux angles A et B sont les angles Sud-Est et Nord-Ouest d'un rectangle dont les côtés Nord et Sud avaient 101m40 et les côtés Est et Ouest 66 m. de longueur. Ces substructions auraient ainsi entouré un espace de plus d'un demi-hectare. Faut-il voir dans la saillie de 3 m. sur 7 m. 80 de longueur observée sur la partie extérieure du mur Sud un emplacement de perron, de rampe d'accès ou une espèce de belvédère ? Il est difficile de se prononcer avant que des fouilles aient été faites. Si c'était un perron il est vraisemblable que d'autres ouvertures existaient dans les murs Ouest et Est de l'établis-

sement central pour permettre l'accès rapide aux constructions situées en C et en B.

Passons maintenant aux substructions C. Ces dernières sont séparées des substructions B à l'Ouest desquelles on les rencontre par un intervalle de 56 m. 40. Elles sont, par suite de la pente de la lande où elles se trouvent, en contre-bas de 3 m. environ des substructions B. En venant de l'Est on y accède par une sorte de ponceau en terre qui franchit le fossé qui les borde de ce côté et du côté Sud. Dans la lande, ces substructions présentent un contour rectangulaire ; deux côtés parallèles à direction Nord-Sud de 34 m. 20 de longueur et un petit côté Sud de 9 m. 60 de largeur, le petit côté Nord paraissant d'abord manquer. Un examen attentif de la pièce de terre labourée située au Nord de la lande nous fait connaître que ce petit côté Nord devait se trouver dans la dite pièce de terre cultivée. Un amas de décombres à contour arrondi partant du talus et de l'endroit exact où se perdent les murs de la construction C se remarque en effet sur ce terrain où il s'avance jusqu'à 6 m. vers le Nord. Cela nous donne pour la longueur totale de notre construction 40 m. 20. Dans la lande, malgré le gazon, la saillie des murs est encore très apparente et on retrouve par place des amas de décombres constitués par des pierres de petit appareil. Ces mêmes pierres se retrouvent dans la pièce de terre labourée située plus au Nord, mais la culture a beaucoup diminué le relief des substructions. Le ponceau d'accès situé sur la façade Est de la construction C est séparé du talus Nord de la lande par un intervalle de 15 m. 60 et a une largeur de 3 m. 60. Entre ce ponceau et le pignon Sud de la construction quelques décombres semblent indiquer l'emplacement d'une cloison parallèle à ce pignon, mais étant donné son état de délabrement je n'ai pas cru devoir la faire figurer sur le plan.

A 2 m. à l'Ouest de cette constuction C commence le taillis du moulin du Buis où, comme on était en droit de s'y attendre,

on trouve, sur les deux versants de la vallée, de nombreux pieds de *Buxus sempervirens* L. ou Buis commun. Il peut se faire que cet arbuste ne soit pas indigène en cet endroit et que, de même qu'au Cavardy, on doive faire remonter son introduction à l'époque où les Romains vinrent s'établir dans notre pays.

Il me reste à parler des substructions D rencontrées à l'Est du groupe central et à l'Est du chemin de La Grande-Halte à La Forêt. Sur l'emplacement d'un rectangle dont les grands côtés sont dirigés du Nord au Sud et à une distance de 12 m. du talus du chemin on remarque dans la pièce de terre cultivée où se trouvent ces substructions deux cordons parallèles formés de terre et de petits moëllons et partant du talus Nord du champ pour se diriger vers le Sud où ils sont réunis l'un à l'autre par un troisième cordon présentant le même aspect. Les grands côtés de ce rectangle ont 36 m. et le petit côté 15 m. 60 de longueur. L'aire de ce rectangle entre les cordons de terre et de moëllons offre, sur une grande partie de son étendue, une dépression très appréciable à l'œil, mais dans leur ensemble ces substructions sont les plus frustes de tout l'établissement Gallo-Romain du Stanq et il ne faut pas y chercher des traces d'une disposition intérieure quelconque. Des debris de tuiles moins abondants et moins beaux que dans le grand champ placé de l'autre côté de la route permettent également d'affirmer le séjour des Romains en cet endroit. Cette construction D se continuait d'ailleurs au Nord, dans le champ voisin où l'on retrouve des pierres et des tuiles à rebord sur une étendue de 23 m. 40 à partir du talus ; sa longueur totale était donc de 60 m. environ. Tels sont les premiers renseignements que je puis vous fournir sur le vaste établissement Gallo-Romain du Stanq. Il faudrait maintenant des fouilles sérieuses qui nous livreraient probablement beaucoup d'objets intéressants.

Pour le moment, après un coup d'œil sur ces vestiges,

admirons le panorama qui s'offre à nous de ces hauteurs. Là, comme au sommet du Mont-Frugy, comme sur les coteaux de Mauves (1), comme au Cavardy, les sybarites Gallo-Romains avaient su choisir un beau cadre pour leur établissement en face de la baie de La Forêt d'un bleu délicieusement doux et diaphane et de la campagne virgilienne du pays de Fouësnant.

Docteur C. A. PICQUENARD

---

(1) Le Buis commun abonde également sur les « côteaux pierreux de Mauves » au sommet desquels se trouve la maison Gallo-romaine. Je n'avais plus le souvenir exact de mes herborisations dans ce beau site lorsque j'ai retrouvé l'indication de cette plante dans la *Flore de l'Ouest de la France* de James Lloyd, édition V, p. 302.

# Un beau Geste

## DES VOLONTAIRES DU FINISTÈRE

Etudiant dernièrement le fonctionnement des Grandes Compagnies au XIII[e] et au XIV[e] siècles, il m'arriva souvent de constater que le Breton y porta en même temps qu'un esprit de bravoure et des qualités militaires fort rares, — des vertus même indéniables, — un certain esprit de cupidité, qui lui valut bien des malédictions.

L'Arétin flétrit de l'épithète de « *Britonum ferocissimorum* » les compagnons de Budes qui devaient cependant étonner la Ville Eternelle par le courage qu'ils déployèrent dans la célèbre joute des Dix ou un même nombre d'Armoricains vainquirent dix Allemands dont cinq « trespassèrent ».

Humilié dans mon amour-propre national bien que tout esprit soucieux d'impartialité doive s'avouer que les combattants eurent au Moyen-Age une mentalité qui n'était pas la nôtre, et qui était celle de leur temps, j'ai été très heureux de trouver, dans la correspondance de Carnot (1), une curieuse lettre dont je me suis empressé de prendre copie. Elle montre quels progrès les sentiments d'humanité ont fait parmi nous depuis quelques siècles. Elle est rédigée en cette langue particulière à l'époque révolutionnaire qui ne manque pas de saveur, malgré son emphase. L'élément héroïque n'en est pas absent. On y sent une fierté nationale qui ne manque pas d'être touchante. J'espère qu'elle intéressera les lecteurs du *Bulletin Archéologique* autant qu'elle m'intéressa moi-même.

(1) Bibliothèque Nationale. — Correspondance de Carnot.

*
* *

Or donc, le 31 mai 1793, la ville de Furnes en Belgique fut pillée par nos troupes. Des scènes très regrettables de violences s'y déroulèrent. Carnot en fut navré de douleur, dit-il, dans une lettre du 1er juin 1793, où il proclame que nos soldats traitèrent très humainement leurs prisonniers, mais que leur conduite fut « un assemblage d'actions tantôt belles, tantôt honteuses qui peignent le caractère volage et inconséquent, mais indélébile, des Français. »

Un certain nombre des nôtres s'abstinrent de prendre part à ces violences et protestèrent par leur attitude ou par leur parole. De ce nombre furent les officiers du 1er bataillon des volontaires du Finistère. Ils tinrent même à ce qu'il restât un témoignage matériel de leurs déclarations, et ils adressèrent aux Commissaires de la Convention la belle lettre suivante :

LES OFFICIERS DU 1er BATAILLON DU FINISTÈRE, AUX COMMISSAIRES,

*Au camp de Cassel, le 1er juin 1793, an II de la République Française.*

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

La Nation vient d'être offensée, ses cris retentissent au fond de nos cœurs, et nous ne pourrons goûter de repos jusqu'à ce qu'une réparation authentique n'efface à jamais l'outrage qu'on vient de lui faire.

Nous sommes Français, nous sommes républicains et, pour conserver d'aussi beaux titres, il faut toujours en être dignes.

Dans les siècles de barbarie la férocité tenait lieu d'héroïsme ; dans le siècle de raison, l'humanité, la justice, la probité doivent toujours accompagner le courage.

Tels sont les principes de la majeure partie des défenseurs de la liberté, vous pouvez le croire, Citoyens Législateurs : mais, nous l'avouons en frémissant, il existe parmi nous de faux frères dont l'âme vile et corrompue ne connut jamais les élans sublimes, ni le vertueux enthousiasme, fruit du véritable patriotisme. Ce sont des êtres méprisables qui, foulant aux pieds tout sentiment de délicatesse et de générosité ont commis chez les malheureux habitants de Furnes les excès pour ne pas dire les crimes, dont sans doute on vous a déjà fait le récit accablant.

Nous ne vous retracerons pas ici un tableau qui fait saigner nos cœurs ; nous serions cruels envers vous ; nous serions cruels envers nous-mêmes. Les moments sont précieux, il ne faut pas délibérer, il faut agir. Des Français ne peuvent souffrir un instant l'idée d'être mesestimés, même de leurs ennemis. Quand nous avons juré haine aux tyrans et à leurs satellites, nous jurâmes aussi paix aux chaumières et respect pour les propriétés. C'est donc autant pour remplir nos serments que pour notre satisfaction personnelle, que nous venons déposer en vos mains, Citoyens Représentants, une somme de 464 livres, dont 48 livres en numéraire, destinée à réparer les maux causés aux infortunés habitants de Furnes, dans la journée du 31 mai dernier. Qu'elles voient, au moins, ces malheureuses victimes de la rapacité de quelques hommes pervers que les Français ont toujours le même caractère et que leur sollicitude s'étend non seulement sur leur patrie, mais encore sur tous les bons citoyens du globe.

Puisse toute l'armée suivre notre exemple et puissions-nous faire dire aux habitants de Furnes : « Les Français sont toujours les mêmes ; ils sont dignes de la liberté. »

Signé : Capelle, Lieutenant-Colonel ; Filou, Chef de Bataillon ; Escoffier, Adjudant-Major ; Chasseraux, Capitaine ; Joly, Capitaine ; Mahieu, Adjudant-Major ; Géroud,

Pouliguen et Raymond, Capitaines ; Vry, Sous-Lieutenant ; Le Corh, Lieutenant ; Moyen, Lieutenant ; Roland, Lieutenant ; Le Roux, Lieutenant ; Legris, Lieutenant ; Riquet, Lieutenant ; Gallet, Lieutenant ; Marchand, Sous-Lieutenant ; Marseville, Quartier-Maître.

***

On n'écrirait plus ainsi, c'est certain, mais il est impossible de déployer plus de grandeur ou de sensibilité. Le geste est beau d'ailleurs qui accompagne les paroles si l'on veut bien se rappeler qu'un Lieutenant-Colonel touchait par mois, à cette époque, dix livres en numéraire et cela d'une façon très irrégulière.

H. DE KERGUIFFINAN-FURIC.

# LES FAUCHEURS DE LA MER

## EN LÉON

---

Sous cette dénomination pittoresque, notre compatriote Ch. Le Goffic a publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, de janvier 1906, une étude touchant l'industrie goëmonnière sur nos côtes Armoricaines. Dans cette étude, les documents patiemment recueillis, les informations constatées consciencieusement par le sympathique auteur, avec sa pratique personnelle, sont mis en œuvre avec le talent d'un style personnel apprécié de tous et le charme magique d'une palette riche des plus riches couleurs d'un maître es-arts descriptifs. L'auteur fait honneur aux lettres françaises en même temps qu'il leur apporte la contribution considérable du génie celtique dont il est l'interprête éminent, le représentant sincère et autorisé.

Nous empruntons donc le titre de ce travail, à M. Ch. Le Goffic, avec toute la saveur qu'il exprime pour étudier, à notre tour, le régime des règlements et les conditions d'exploitation du varech qui ont empêché de disparaître, décimés par la faim, les pères de ces miséreux de Basse-Bretagne abandonnant la côte et les vertes prairies sous-marines de la Manche et de l'Atlantique, pour aller, victimes de l'émigration, tenter la fortune dans les pampas de l'Argentine !

Nous nous proposons de rassembler les éléments d'une enquête sur l'histoire du goëmon dans l'ancien Evêché de Léon, et de les grouper autour de la correspondance que Mgr de La Marche provoqua et échangea avec ses Recteurs en

1774. Il les exhortait dans une note manuscrite au pied de l'état imprimé que nous donnons plus bas, de lui confier, de la part des riverains, toutes leurs *observations touchant le goëmon* et les *règlements pris par l'Amirauté* concernant la pêche et la vente de ce produit si précieux.

Voici le texte de cette circulaire : c'est un document précieux pour l'histoire de la sociologie sous le ministère de Turgot : par les termes de l'enquête présentés par un prélat dont la bonne volonté répondait à celle du ministre réformateur, et aussi par le point de vue auquel se plaçaient les Recteurs de Léon pour apprécier l'état des choses.

*A Léon, le 1 Décembre 1774.*

M^r le Contrôleur-Général m'a prévenu, Monsieur, qu'en conséquence des ordres du Roi, il avoit écrit à MM. les Intendants pour leur demander des états des biens des Hôpitaux, Hôtels-Dieu, &c. & celui des fonds de charité de chaque Paroisse, soit qu'il y ait des Hôpitaux, soit qu'il n'y en ait pas; il m'a, en même tems, chargé, de la part du Roi, de vous engager, de la maniere la plus pressante, à seconder les vues bienfaisantes de Sa Majesté, en donnant à ses Intendants ou à leurs Subdélégués, toutes les instructions dont ils pourront avoir besoin. Je vous prie donc, Monsieur, de vous prêter, avec autant de zèle que de confiance, à donner, relativement aux pauvres de votre Paroisse, tous les éclaircissements qui vous seront demandés. Je ne puis mieux vous y exciter, qu'en vous assurant que ces démarches ne tendent qu'au soulagement des pauvres, dont les intérêts vous sont confiés, & aux malheurs desquels votre religion & votre charité vous rendent également sensible.

Je suis, de plus, chargé de mettre incessament sous les yeux du Roi des observations sur l'état actuel de la mendicité dans mon Diocèse, sur les remèdes qu'il convient d'y apporter, & sur les différents établissements faits en faveur des pauvres ; je ne puis, sans le secours de vos lumières & de vos réflexions sur ces objets, satisfaire à ce que Sa Majesté

demande de moi ; c'en est assez pour que vous vous fassiez un devoir de me les communiquer ; soyez persuadé de mon empressement à en profiter, & de la reconnaissance avec laquelle je recevrai vos réponses aux demandes ci-jointes.

Cette affaire, Monsieur, exige autant de célérité que d'exactitude ; au défaut d'occasion, vous aurez la bonté de m'adresser votre réponse, par la voie de la Poste, à Léon, quand même vous apprendriez que j'en suis parti pour me rendre aux États.

Aussi-tôt ma Lettre reçue, vous ferez savoir aux Prêtres Séculiers & Réguliers de votre Paroisse, que mon intention est que l'on dise à la Messe, la Collecte *pro eligendo Pontifice*, jusqu'à ce qu'on apprenne l'élection du Souverain Pontife.

Je suis, avec un sincère attachement,

MONSIEUR,

Votre très humble & très-obéissant Serviteur.

† J. F. Evêque-Com. de Léon.

## DEMANDES

1° QUEL est, à-peu-près, le nombre des mendiants domiciliés dans votre Paroisse ? En quelle proportion est-il avec celui des habitants aisés ?

2° Quelle peut être la source de la mendicité dans votre paroisse.

LES CAUSES les plus ordinaires sont :

La cherté du blé & des denrées de la premiere nécessité, pour ceux qui achetent tout & ne vendent rien.

Le défaut de travail & de volonté de travailler.

Dans certaines Paroisses, le voisinage des Villes & des grands chemins qui invitent à mendier.

Dans d'autres, le grand nombre de gens de métiers, tels que les Tisserands ou autres qui manquent d'ouvrage, soit par le défaut de la denrée première, soit par des révolutions dans le Commerce de la denrée à manufacturer.

Ailleurs, le grand nombre d'hommes de peine, les simples locataires qui n'ont point de terres à cultiver & ne trouvent point toujours de journées; ceux dont le salaire ne suffit pas pour sustenter une famille, sans le secours, principalement d'une ou plusieurs vaches qu'on a été obligé de vendre pour vivre dans la grande cherté, & qu'on ne peut plus se procurer, faute de moyen pour l'acheter, ou de facilité pour la nourrir depuis qu'on a cerné presque toutes les terres vagues, &c.

3° Quelle est l'espèce de mendiants de votre Paroisse ?

Ne sont-ce que des vieillards, des infirmes & des enfants hors d'état de travailler ? Ou sont-ce des gens valides de tout âge ?

4° En comparant le nombre des mendiants avec celui des gens aisés & en considérant l'espèce des mendiants, le principe & la cause de leur mendicité quel moyen vous paroîtroit-le plus convenable & le plus efficace pour supprimer la mendicité dans votre Paroisse ?

5° Y a-t-il dans votre Paroisse quelque Hôpital ou y a-t-il quelque fonds certain pour les pauvres ou enfin y a-t-il quelque casuel provenant des quêtes ? S'il y a des fonds de quelqu'une de ces espèces quel peut en être le montant ? Comment & par qui se fait la distribution & l'administration de ces fonds ?

6° Enfin s'il y a dans votre Paroisse quelqu'espèce d'établissement pour les pauvres quels en sont les avantages & les défauts ? Quels sont les moyens de les perfectionner ou d'en établir s'il n'y en a d'aucune espèce ?

*
* *

Cette circulaire avec le questionnaire y annexé reçut, sans doute, les " Réponses " réclamées si instamment des chefs de paroisses, mais, hélas ! des causes multiples les avaient dispersées ; malheur des temps, négligence des gens, avidité des rongeurs, humidité des locaux... L'Évêché de Léon avait 104 paroisses ou trèves ; il nous reste à l'enquête les

dépositions de 95 d'entr'elles. Le savant Chancelier archiviste de l'Évêché de Quimper, sauveteur émérite de tant de documents de tout genre, à tout titre précieux, les a recueillies, rassemblées en un dossier à part et a bien voulu nous les indiquer et les recommander à nos investigations.

« M. le chanoine Peyron est un riche, mais c'est un bon
« riche qui ne lésine pas et sait partager ses trésors d'érudi-
« tion et d'archives, avec ses confrères moins bien pourvus.

Nous le disions en 1895, à la session de Quimper de l'Association Bretonne, avec gratitude et conviction, sentiments qui aujourd'hui tiennent plus que jamais chez nous et tant d'obligés du cher vice-président de la Société archéologique.

Ces pièces de correspondances sont empreintes d'un charme tout personnel, de la spontanéité, de l'originalité particulières à chaque correspondant. Chacun a sa façon à lui de s'exprimer comme il sent, comme il voit : et, cette enquête rend un son que rappelleront quelques années plus tard les vœux et doléances des communautés, dans leurs cahiers de 1789 : c'est un rapprochement très imposant à faire. Nos Recteurs du Léon ne sont pas, en 1774, des contemplatifs, des mystiques ; ils peuvent être des rêveurs, toutefois utilitaires, d'une grande initiative, hardis et devinant, sinon esquissant de grandes réformes économiques tentées, ou exécutées, depuis dans la société contemporaine.

En 1819, le Préfet du Finistère adressait aux municipalités une circulaire et un questionnaire, insérés au *Bulletin administratif* n° 55, documents dont la forme précise et limpide rappelle la méthode de l'enquête de Mgr de la Marche. Dix questions sont posées et dont la solution devait amener une réglementation définitive et moins imparfaite de la récolte et de la vente du goëmon. M. Miorcec de Kerdanet père, écrivait à ce sujet au Préfet, le 30 Juin, de Lesneven :

« Vous faites plusieurs questions à MM. les Maires ... concernant la plante marine du Gouêmon, Sar ou Warèch. Plusieurs de ces Messieurs n'ont pas les livres qui concernent cet objet et j'ai présumé qu'il vous serait agréable que je vous citâsse ceux que vous trouverez dans la Bibliothèque du Gouvernement : je veux dire de la Préfecture. C'est l'Ordonnance de la Marine de 1681, Livre 4, titre X, commenté par Valin, le Journal des Arrêts du Parlement de Bretagne, Tome 1er, chap. 25, p. 133, le Gouvernement des Paroisses par M. Pothier de la Germondaye, Avocat à Rennes, ouvrage très-estimé, *nous avons de plus pour la partie de Léon, un ancien usement, en tout différent de ceux de nos voisins. Ce vieil usement recueilli à la suite de la coutume du grand Hévin, avocat, porte — les Armoriquains de Léon et de Dolâs, desquels les villages et tenues aboutissent sur la mer, sont en possession chacun en droit de ses terres, de jouir et de disposer du goüémon qui se couppe des rochers et autres goüémons que la mer rejette à bord. Bien entendu touttefois que tout goüémon flottant et qui n'est pas encore à sec appartient au premier qui le ramasse, soit par batteaux ou se hazardant de le devancer au Rivage.* »

« Le Code civil article 717 annonçait des lois particulières sur cette plante, mais je ne crois pas qu'il en ait été de rendues, ainsi elle est encore régie par les lois anciennes. »

En réponse aux remerciements à lui adressés par le Préfet, le même M. de Kerdanet, membre du Conseil général du département écrit, le 28 août 1819, recommandant le texte précité de l'Uzement de Léon que l'on retrouve aussi dans les Uzements de Furic ; dans Valin, la déclaration de 1731 *qui contient des dispositions précieuses* ; quant à Pothier de la Germondaye, il ne fait que répéter l'Ordonnance de la Marine et un Arrêt du Parlement de Rennes de 1734.

« Au commencement de la Révolution, l'administration départementale rendit un arretté le 1er mars 1792... *Quand*

*j'étais membre de cette administration*, nous en prîmes un autre mes collègues et moi, le 22 prairial an 4. Je n'en ai pas copie... etc. »

Le vénérable avocat pose une thèse générale : « *Il fau-*
« *drait faire presqu'autant de règlemens qu'il y a de côtes.*
« *Leur situation, l'éloignement ou la proximité des rocs, la*
« *population, la richesse ou pauvreté des habitants, peuvent*
« *donner lieu à diverses concessions. La plus grande liberté*
« *dans la récolte doit être accordée, car elle est bien pénible*
« *et bien avantageuse.* »

Le père de notre grand érudit breton, Miorcec de Kerdanet, dans son relevé des pièces à consulter pour arriver à une complète documentation, passe sous silence la *déclaration du Roi*, du 30 octobre 1772. Il ne parle, encore moins, de la Circulaire de l'Evêque de Léon et des observations présentées par les Recteurs du Littoral de ce diocèse.

Nous allons, au moyen de cette correspondance inconnue, peut-être, au vénérable Avocat, fournir quelques éléments d'informations sur les habitants de cette côte, les Goëmoniers, intrépides *Faucheurs de la Mer* ; et sur le Varech, cette végétation touffue et opulente des prairies mystérieuses du royaume de Neptune, *dieu des Eaux*.

*
* *

Nous entreprendrons notre campagne, par plusieurs étapes, de la rivière de Landerneau à la rivière de Morlaix.

Nous trouvons, au *pays de la Lune*, dans l'ancienne ville du Rohans, « l'El-Orn que la mer sale de son écume » (1) qui va se jeter dans la rade de Brest en parcourant sur un trajet de 15 kilom., les communes de La Forêt et de Guipavas.

Nous arrivons à l'anse de Kerhuon, un souvenir déjà loin-

1) Brizeux. .

tain dans les fastes du Génie Maritime, avec son immense dépôt de bois de construction.

A Guipavas, en 1774, il y a profit à laisser parler le Recteur, et à l'écouter. Il vous décrira de façon experte et compétente, la condition, de la classe des travailleurs, dans sa grande paroisse ; gens à moitié laboureurs, à moitié manœuvres ou ouvriers de l'Arsenal de Brest, — l'un et l'autre tour-à-tour. Il vous intéressera par ce qu'il montrera de l'organisation déjà *avancée* de l'assistance et de l'instruction populaire à Guipavas

S'il n'insiste pas sur la question du goëmon, c'est que aux termes de l'Ordonnance de 1681, les riverains de Guipavas avaient peu de côte et que par suite la récolte du varech y était médiocre.

1 **GUYPAVAS**

MONSEIGNEUR,

Un de mes devoirs essentiels est de secourir mes pauvres et je leur manquerois considérablement de moy-même et si je ne remplissois les vœux bienfaisants de notre Auguste Monarque, et si je ne me rendois à l'intention charitable de Monsieur le Controlleur général. Dès qu'il me viendra quelque chose de sa part, je ne manquerois pas, Monseigneur, de donner des preuves sincères de ma parfaite obéissance. Je voudrois, Monseigneur, vous satisfaire sur les réponses que vous me demandez : je vous les donne avec autant de célérité et d'exactitude qu'il m'est possible.

1° Dans ma paroisse, j'ai environ deux cent soixante et dix personnes à la charité, dont environ deux cent soixante mendiants après cette première classe, la seconde est d'environ quatre cent qui approchent de la pauvreté et vivotent. Le reste de ma paroisse est à son aise, sans être riche.

2° La cherté *du blé, du bois et des fermes* est une cause d'indigence. Les premières denrées nécessaires à la vie, enlèvent les deniers de ces malheureux, la cherté du blé et des fermes empêche le cultivateur *de prandre des journaliers et domestiques à proportion de leur ouvrage.* Les fermiers se secourent mutuellement pour avoir plus à vendre et moins à donner. *La quantité*

*de mendiants qui viennent dans ma paroisse a donné à plusieurs de mes paroissiens la hardiesse ou de mendier ou de faire mendier leurs enfants.* La mortalité des dernières années est une autre cause de pauvreté. Nous avons plusieurs veuves et une quantité d'orphelins.

*Le port de Brest qui par lui-même est avantageux aux journaliers dans le tems d'inaction nous est à charge. On s'y jette en foule dans le tems des travaux et on congédie surtout en hiver.* Ces congédiés veulent trouver de l'ouvrage en campagne ; ils n'en trouvent pas, *parceque on ne peut compter sur eux*, et par cette raison ils mendient. S'ils avoient de l'ouvrage, ils ne seroient point à charge : le travail manque, non la volonté.

3° Les vieillards seuls, les infirmes et les enfants hors d'état de travailler mendient dans ma paroisse. Les gens valides ne demandent presque point que quand l'ouvrage manque. *Environ 300 personnes y font cependant deux quêtes par an, la première entre Noël et le premier de l'an*, qu'ils appellent *Nouellat* : c'est pour souhaiter la bonne année, la deuxième, après la récolte, dans ce tems il y a bien des sacs autour, mais point hors de la paroisse.

4° *On ne peut empêcher la pauvreté de l'espèce de celle de mes paroissiens.* Nous aurons toujours des pauvres, mais pour diminuer le nombre dans ma paroisse, *quoyque on y travaille bien*, il y faudrait plus d'ouvrage. Le *Port de Brest* soulageroit beaucoup nos quartiers si on donnoit de l'ouvrage *aux pauvres* et *si on le refusoit aux fermiers et aux aisés qui peuvent vivre de leurs fermes. Les mendiants de Brest, de Lambézellec, de Landerneau et d'ailleurs*, enlèvent une grande partie de la subsistance due préférablement à mes pauvres, dont le sort seroit moins dur si les étrangers ne nous accabloient : *quoy que cette paroisse ne soit pas opulente, elle peut entretenir ses pauvres s'ils étoient seuls.*

5° Dans cette paroisse, nous avons huit cent livres de Rente pour les petites Ecoles et pour les pauvres. Cette fondation est de M. Legat un de mes prédécessurs. *Il y a dans les chapelles, huit Ecoles par jour* : 4 pour les garçons 4 pour les filles ce qui coûte 281 l. par an. Nous avons *aussy une sage-femme pour les pauvres et autres payée à 150 l.* Les réparations des maisons de la fondation coutent souvent beaucoup et diminuent la *distribution qui se fait tous les ans au mois de juillet. Cette distribution monte ordinairement à 320 l.* M. le Recteur est chargé par le fondateur de régler la distribution qui est faite par les délibé-

rants, chacun de son quartier. M. le Recteur, et MM. les Confesseurs font les avances et l'Econome (si on demande le déboursé) en fait raison, et ne donne jamais rien sans l'agréement de M. le Recteur. Cet Econome est changé tous les ans, rend compte très exactement. C'est le second marguillier.

6° Je souhaite que cette administration plaise à Votre Grandeur.

*Le Gouémon* est peu de chose dans cette paroisse. On n'en coupe que dans la rivière de Landerneau et un peu dans la rade de Brest, je n'ay pas entendu parler d'accidents arrivés à cette coupe, qui en plusieurs endroits du diocèse est très dangereuse.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, etc.

ROUSSET, Recteur de Guipavas.

*à Guipavas ce 14 Décembre 1774.*

***

Nous ne possédons pas les réponses des Recteurs de Saint-Marc et de Lambézellec : M. Delarue, recteur de Saint-Sauveur n'ayant à Recouvrance qu'une population de charpentiers et de calfats, de veuves et d'orphelins de marins morts au service, n'a pas à se préoccuper de la récolte du gouëmon. Passons à Quilbignon, et le recteur M. Daniel va nous donner d'intéressantes informations sur cette question. Sa lettre suffisamment explicite pour ceux qui étaient quotidiennement au courant de ce qui se pratiquait dans sa paroisse, demanderait, pour nous, quelques éclaircissements faciles à recueillir dans les registres des délibérations du corps politique de Saint-Pierre. Il est question d'une sorte *d'abonnement* de droits et de contrôle, dont la Fabrique faisait l'avance. Cette pratique devait exister, ailleurs, dans la région.

## 2 QUILBIGNON. (Saint-Pierre, près de Brest).

Monseigneur,

Aussi tôt la lettre circulaire de Votre Grandeur, en faveur des pauvres, reçüe je me suis mis en devoir d'y faire hon-

neur de mon mieux. J'ay dressé sur une colonne l'état des plus pauvres sur un autre l'état des moins pauvres fixé le nombre de chaque *Colomne* et ensuite le total des *pauvres*. J'ay agis de même à l'égard des plus et des moins aisez de mes parroissiens. J'ay ensuitte fournis les moyens qui mont parûs les plus propres et les plus efficaces pour seconder les pieux désirs de Notre Auguste Monarque et ceux de Votre Grandeur en faveur des pauvres du *Royaume*. Je m'estimeray heureux si j'ay pû répondre aux idées de l'un et de l'autre. *J'ay fait rendre par exprès mon mémoire à Léon dans la crainte de me trouver trop tard.*

Quant aux observations que Votre Grandeur me demande dans sa lettre circulaire au sujet du *Guémon*, qui se couppe tous les ans le long de la grève qui donne sur ma paroisse, je pense, sauf correction, qu'il seroit à propos de *suivre l'encien usage, en laissant au marguillier, la liberté en déposant au Greffe de la Marine, une copie de la délibération qui regarde la couppe du guémon, d'en payer le dépot, ce n'est qu'une avance que fait l'église* parce que c'est l'usage dans ma paroisse que le dimanche suivant la récolte du gouémon les gouémoneurs triplent leurs aumônes en faveur de l'avance faite par l'église, *ce qui ne seroit plus s'il en était autremant.* Il en est de même pour les cierges que mon église fournit tous les ans à chaque habitant de ma paroisse. Elle retire son déboursé et pour profit, presque tous les cierges dont elle a besoin toute l'année ; *de plus il seroit difficile, même injuste de répartir sur la capitation, une somme de vingt solz parce que les gouémoneurs ne sont pas les mêmes tous les ans.* Je n'ay pas encore touché les milles francs qu'il a plu à Sa Majesté de m'accorder en dédomagement des dixmes que j'ay perdu par les nouvelles fortifications faites sur ma paroisse et que j'avois dessin de rendre à Léon. Il y a donc des formalités à observer et qui s'observent si lentement que je ne sçay quand toucher cette somme. Si Votre Grandeur avoit la bonté de s'intéresser pour moy auprès de Mgr. l'intendant de Bretaigne, j'aurai tout lieu d'espérer un succès prompt et heureux. Je prens la liberté de vous en supplier, vous obligerez celuy de vos sujets qui est de Votre Grandeur, avec la soumission la plus respectueuse.

Monseigneur

Le très humble et très obéissant serviteur,

DANIEL, Recteur de Quilbignon.

Quilbignon, le 17 décembre 1774.

* *

Du Portzic à Bertheaume, de Bertheaume à Saint-Mathieu fin-de-terre, nous sommes sur les paroisses ; de Plouzané, avec sa corderie relevant du port de Brest, de Plougonvelin avec son fort Bertheaume isolé sur un rocher au milieu de la mer, où on ne parvenait que par un pont de cordes : funiculaire primitif dont les ondulations vibrant au-dessus de l'abîme donnaient la chair de poule au visiteur. Nous n'avons par les réponses à la circulaire de 1774, des Recteurs de ces deux paroisses, mais nous avons celle de M. Le Morel, Recteur de *Loc Mahé Pen-ar-Bed,* chétive trêve de Plougonvelin végétant à l'ombre de la célèbre abbaye fondée par Saint Tanguy. Cambry visitait cette pointe de terre tourmentée toujours couverte d'écume ou d'une vapeur humide qui se porte jusqu'au couvent. C'était vingt ans après (1) et son cœur dut se répandre en cette grandiloquante interjection : « Là sur ce rocher sauvage, quand le soleil se plonge à « l'Occident : lorsque la mer s'élève, gronde, annonce une « tempête : *philosophes profonds, âmes fortes, mélancoliques « poètes exaltés, venez méditer en silence !* »

Le Recteur fait un tableau bien sincère de la situation et une exposition aussi exacte que possible de l'état de ses paroissiens, dont l'ambition étaient de faire admettre leurs enfants au Port de Brest comme calfats. L'abbaye avait eu bien des vicissitudes. et était tombée à 3.500 livres de revenu: on voit que désormais, vers 1774, hélas ! elle était loin des commencements où son influence fit tant pour la civilisation.

## 3 SAINT-MATHIEU. Fin de terre.

Les habitants de la paroisse de Notre-Dame-de-Grâce de Saint-Mathieu (Fin de Terre) sont pauvres sans être mendiants quelque nombre d'enfants qu'ils ayent. Chaque famille vit

(1) P. p. 201-203 du *Voyage dans le Finistère, en 1794,* Edition de Frémin-ville.

du peu de terre qu'elle a à ferme. Les deux tiers du terrain de la paroisse sont ensemencés en bled pour la subsistance des hommes. L'autre tiers est divisé en paturages, choux, panais et autres nourritures pour les bestiaux, *et souvent on est obligé de les laisser vaguer sur la côte quelque stérile qu'elle soit, afin de pouvoir les rafraîchir et les conserver ; d'où il arrive que tous les ans il en tombe plusieurs dans la grève qui périssent*.

La fougère et les mòtes sont le chauffage ordinaire des habitants : la proximité de la mer ne souffre auqun arbre de quelque Espèce qu'il soit et lesdits habitants *n'ont pas les facultés de se procurer du bois d'ailleurs*.

La ditte paroisse n'a dans toute sa longueur et largeur qu'environ un demi quart de lieu, et dans tout ce terrain, on ne compte en tout que vingt-cinq ménages qui forment le *nombre d'environ cent communiants*.

Auqun des habitants n'est oisif ; tous sont laboureurs ou ils travaillent les terres qu'ils tiennent en ferme, ou ils vont en journée. C'est de ces journées pour la plus part qu'ils achettent du grain pour pouvoir se suffire et s'entretenir la plus grande partie de l'année.

Les pères et mères à mesure que leurs enfants sont en âge de travailler les envoyent en condition, et autant qu'ils peuvent, si ce sont des garçons, *ils tachent de les placer dans le port de Brest*, pour y être mousses, ou y apprendre le métier de charpentier ou de calafas.

C'est ainsi que ces pauvres habitants évitent le triste état de mendier et de se multiplier dans une paroisse incapable de les nourrir et de les contenir.

Le seul secours qu'ils ayent dans le païs réside dans l'Abbaye de Saint-Mathieu. Les Religieux leurs donnent autant qu'ils peuvent de travail. Les vendredys de chaque semaine de l'année, ils distribuent aux pauvres au moins cent livresde pain, particulièrement depuis la Toussaint jusqu'au commencement de la récolte, *mais cette distribution n'est presque profitable que pour les paroisses circonvoisines*, vù que les habitants de Saint-Mathieu *ne s'y présentent qu'en très peu de nombre, étant occuppés à leurs ouvrages*.

*Le goüemon* fait l'engrais du païs. On n'a pas de connaissance que l'habitant de Saint-Mathieu ait eu le moindre différent à ce sujet. Il est seulement à remarquer qu'il coûte beaucoup à ramasser, en ce que la côte est toute hérissée

de rochers et des plus escarpés dans les moindres endroits. elle peut avoir au petit moins, 80 pieds de hauteur.

*L'entretien de leur église est souvent une charge au delà de leurs forces. La position en est terrible au-delà de ce qu'on peut exprimer* :

A Saint-Mathieu, le dix-septième jour de Décembre 1774.

LE MOREL, Recteur de Saint-Mathieu.

* * *

Plouarzel fait défaut à l'enquête ; cette paroisse fut signalée au commencement du siècle dernier par son agriculture et son bon emploi des engrais de mer, ses entreprises de prairies artificielles et ses essais couronnés de succès de culture maraîchère. Nous avons une déclaration de M. Illiou, Recteur de Lampaul-Plouarzel, de Décembre 1774, en réponse au Questionnaire de l'Evêque.

On remarquera qu'il donne comme une des causes principales de la misère, dans sa paroisse, la diminution du débit des carrières suivant naturellement la diminution des travaux entrepris par le Roi à Brest depuis quelques années. Le bagne avait été construit avec les blocs de granit provenant des carrières de la côte de Plouarzel, ainsi que les principaux édifices du Port de Brest. Cette baisse peut, vraisemblablement, s'expliquer en suivant les dates des grands travaux entrepris dans notre Port maritime, entre 1760 et 1770.

## 4. LAMPAUL-PLOUARZEL

1° La paroisse de Lampaul a 360 habitants communiants, dont il y a environ 50 pauvres ou mendiants, ou qui ont besoin de la charité pour subsister.

2° Deux choses occasionnent la mendicité dans cette paroisse, sans parler de plusieurs autres causes qui lui sont communes avec les autres paroisses :

1° la perte des matelots qui ont laissé des veuves et des enfants mineurs sans ressources ;

2° *La discontinuation, ou du moins, une grande diminution du débit des pierres de taille pour le Roi à Brest, qui faisoit le meilleur commerce de la paroisse, il y a quelques années.*

3° Les mendiants, si l'on excepte quelques vieillards et infirmes, sont tous des mineurs qui ne trouvent point d'occasion d'embarquer, ni de se placer, et ne sont ni en âge, ni en état de travailler.

4° Un moyen qui me paroit assez suffisant pour que les pauvres de la paroisse ne souffrissent pas seroit d'empêcher que les étrangers ne vinssent quêter, ni mendier dans la paroisse, mais de faire faire une quête une fois ou deux par an, dans la paroisse, pour les pauvres et d'établir un économe pour faire la distribution à chaque pauvre selon ses besoins et refuser ceux qu'on sçauroit être en état de travailler et de nourir leur famille sans aumône.

5° Il n'y a point dans la paroisse aucun des avantages énoncés dans la 5° demande.

6° Je ne connois pas d'autres moyens de soulager les pauvres que la charité des particuliers vu qu'il n'y a aucune espèce d'établissement ni fonds pour le faire.

**Goëmon.** — La deffense qu'on vient de faire aux *Armoriquains* de couper les goëmons hors les trois premiers mois de l'année et d'en vendre aux autres paroisses, nous est très-préjudiciable, car ces mois sont les moins propres pour sécher le goëmon, *et les pauvres gens après l'avoir coupé et séché, seront obligés de le donner presque pour rien aux habitants ne leur étant pas permis de le transporter hors la paroisse.*

Je certifie le tout sincère et véritable selon ma propre connoissance, ce 13 décembre 1774.

A. ILLIOU, recteur de Lampaul-Plouarzel.

*
* *

A *Lanildut* que le Dictionnaire d'Ogée appelle « une petite ville », le Recteur, M. J. Rannou parle de la grande charité de ses paroissiens, de leur commisération pour les pauvres non mendiants et de leurs libéralités en vieilles hardes, lait, soupe, restes des repas, et selon les saisons, ce qui est une indication des produits de la culture locale, *de panais, de fèves, de pois* et autres légumes ; si bien que l'on ne

compte que huit professionnels de la mendicité. Pour l'article du goëmon, le Recteur écrit : « Cette paroisse ne donne pas sur la grande mer ; ainsi je n'ai aucune observation à faire au sujet du goëmon. » Cependant cet engrais acheté dans le voisinage y était abondamment et intelligemment employé, à ce que donne à croire l'annotateur d'Ogée.

*A Porspoder*, le Recteur dont nous ne savons le nom, son rapport n'est pas signé, parle très au long de la nature de sa population, des causes de la misère ou de la gêne et il insiste *sur la stérilité du commerce et les droits à payer sur les barques*.

*A Roscoff*, sous la plume du Recteur, à cette même époque, nous trouvons cette dernière réclamation relatée très-fortement.

Une autre cause, de gêne, *ce sont les corvées de grands chemins :* cela a sévi plus durement, intolérablement dès l'ouverture de la route d'Argenton à Saint-Renan.

Une autre cause encore, c'est le plus grand nombre qu'ailleurs à, de veuves et d'orphelins de marins.

« Il faut avouer, — avec le Recteur, que la fainéantise et l'inconduite font plusieurs mendiants à Porspoder, *comme ailleurs et* par suite les crimes s'en suivent et se perpétuent *par l'impunité et parce que on ne fait aucune recherche*.

Mais le remède ? Allez donc le demander à ce Pasteur atrabilaire, pessimiste.... « On pourrait, dit-il, introduire « l'usage des quêtes, *mais cet usage introduirait peut-être « aussi, des murmures, des contestations, de la partialité, « peut-être* une autre espèce de fainéantise en épargnant la peine même de chercher ses besoins ». Et ceci est le mot de la fin, non pas le cri, mais le gémissement suprême : *« Je « crains fort que la mendicité à Porspoder ne soit un mal « nécessaire et sans remède ! »*

Pour ce qui concerne le goëmon ce Recteur *aux idées*

*noires*, ne s'en préoccupe pas et ne fournit aucun renseignement.

Et cependant, Ogée a soin de nous dire qu'à Porspoder « le territoire est exactement cultivé et produit abondamment du grain et du foin ». Et le continuateur d'Ogée de nous faire savoir que l'agriculture y prospère grâce à l'abondance des engrais de mer, que la culture et l'usage de la pomme de terre ont tellement pris qu'on peut dire que ce tubercule sert à nourrir les deux tiers des habitants. « *Il « en résulte que Porsporder exporte plus de la moitié de « ses récoltes en froment et autres céréales.* »

***

Vers Porspoder commence, d'après les habitants, et indiquée par le rocher du *Four*, la mer de la Manche. Là se dresse en face du port d'Argenton, l'Ile d'Ioc'h, haute de 25 mètres, rattachée à la marée basse à la terre ferme et formant alors la flèche de séparation entre l'Océan et la Manche. A marée haute, il y a 500 mètres entre les deux pointes extrêmes. Le port d'Argenton, bassin naturel au milieu de rochers d'un aspect pittoresque, comme *Portsal, L'Aberwrach, Pontusval*, appartient à la paroisse de Landunvez, pays dénudé où on ne se chauffe qu'avec la bouse de vache, des mottes de lande et du varech : pays où les pilotes sont expérimentés et seuls peuvent guider dans ces passes difficiles.

C'est là que commencerait le Promontorium Gobæum, de Ptolémée, embrassant toute la pointe Ouest de notre pays, c'est-à-dire la côte immense comprise entre la pointe de Landunvez et la pointe de Penmarc'h. (1)

M. Branellec, Recteur de cette paroisse, dans sa lettre à l'Evêque de Léon, du 2 Janvier 1775, nous fournit un document de grande valeur, par la précision des détails et l'indica-

(1) Cf. Fréminville.

tion, chez lui, d'un grand sens pratique. La déclaration du 30 octobre 1772, est, à son avis, un règlement funeste. Il signale un abus criant pour détourner de leur esprit les dispositions de l'ordonnance de 1681 : un étranger, louant un lopin de terre à 6 livres l'an, devenant par là même riverain à Landunvez, y venant, pour la coupe, avec force chevaux et domestiques, et commettant l'injustice envers les habitants, etc. On remarquera que le digne Recteur donne l'élève des chevaux comme la ressource de sa paroisse. Nous nous rappelons avoir lu dans les fragments de *Mémoires* de Quinipily données dans les *preuves de l'histoire de Bretagne*, que vers 1592, il s'absenta pour aller dans le *Bas-Léon* faire la remonte des bidets, pour le compte de la Ligue bretonne.

On lira, peut-être avec surprise, la proposition que fait M. Branellec, au sujet de la Collégiale de N.-D. de Kersaint: mais, les temps avaient changé, et les circonstances ne lui donnaient pas tort et démenti.

## 5 LANDUNVEZ

MONSEIGNEUR,

Lorsque j'eus l'honneur de répondre à votre circulaire au sujet des pauvres, différentes occupations, et entr'autres *celle de ma Station*, (1) me mirent dans l'impossibilité de vous passer mes remarques sur le goëmon, mais les voici :

La déclaration du 30 octobre 1772 qui en fixe la couppe au mois de janvier, février ou mars, rend ce grand don de la Providence presqu'inutile à nos *Armoriquains*, et en voici les raisons : 1° parceque on ne peut en ce temps sécher le goëmon qui se perd en deux ou trois jours si on ne le sèche. 2° parceque c'est le temps ou les Armoriquains disposent leurs terres à être ensemencées. Vous savez que ce n'est qu'en février et mars qu'on ensemence les terres de la côte. Ils ne peuvent donc être alors à la grève. 3° parceque le mois de mars qui est le seul où l'on puisse sécher est aussi le tems où les juments poulinent : *il n'y a cependant*

(1) *Exercices spirituels* de mission ou d'adoration.

*dans toutes les Armoriques presqüe que des juments*. Il faüdrait donc atteler des juments qui ont nouvellement poüliné ou sur le point de le faire au risque de perdre et les mères et les fruits par un charroi aussi difficile que précipité.

C'est à travers des groupes de rochers que l'on tire le goëmon de notre côte et on va presque le galop ou pour gagner sur la marée ou pour augmenter sa récolte. Cette raison est de la dernière conséquence pour les païsans de la côte *qui n'ont aucune sorte de commerce que celui des chevaux et des grains*. Monseigneur, un autre inconvénient c'est que pendant ces trois mois la saison est si dure que les plus robustes ne peuvent qu'avec peine en supporter la rigueur et par conséquent les médiocres ne la supporteraient qu'en s'exposant à des inconvénients aussi tristes qu'ils seroient communs par la nécessité qu'il y auroit pour eux de les encourir ou de manquer de goëmon et en conséquence de païn même, parce que le goëmon seul en donne aux 3/4 des Armoriquains.

Il y a encore dans notre paroisse et peut-être ailleurs un abus très considérable au sujet du goëmon :

*Plusieurs particuliers des paroisses voisines manœuvrent* quelque pièce de terre dans la nôtre, *et sous cette raison viennent à la couppe et emmènent le plus de personnes qu'ils peuvent pour les aider. Par là il arrive qu'un Etranger qui n'a que 6 L. 12 L. ou 24 L. de ferme en Landunvez, aura autant ou plus qu'un habitant une ferme de 300 L. ou 400 L.*

Il est clair qu'il y a en cela une injustice parce que les terres de la côte sont beaucoup plus chères à cause du droit prohibitif que les cultivateurs y ont sur la couppe de goëmon et on peut même dire qu'ils paient même le goëmon.

*L'ordonnance qui réserve cette couppe aux paroisses maritimes sera tout à fait éludée au moyen que chaqüe particulier des paroisses voisines ait l'adresse de se faire fermier d'une pièce quelconque de terre dans une paroisse de la côte ; ainsi 3, 4 ou 5 paroisses pourront venir emporter le goëmon au détriment d'une autre qui paie le droit de l'avoir seule*. Monseigneur, permettez moi de revenir **sur l'article des Pauvres.** Il y a un moyen d'empêcher la mendicité dans une paroisse. *Ce ne serait pas la quête : elle ne réussiroit jamais*. Un second vingtième qu'on pourrait proposer à Votre Grandeur, auroit toutes les difficultés que vous savez mieux que nous. Une seconde capitation finiroit d'écraser un peuple qui chez nous est déjà beaucoup taxé sans être très aisé ; *mais une réunion de plusieurs petits*

*bénéfices abandonnés commenceroit un fond*, **la suppression d'une espèce de collégiale** *au moins inutile à Landunvez, y feroit un établissement suffisant pour nos pauvres. Votre agrément et l'authorité souveraine, il n'en faudroit pas d'avantage.* Il ne s'agiroit plus alors que d'une prudente administration, *mais elle n'est pas si difficile à trouver qu'un fond suffisant.* **Un hôpital-attelier** *bien administré auroit tout le bon effet qu'on désire.*

Monseigneur, je prie Votre Grandeur de me faire la grâce d'agréer les vœux de bonne année que je fais pour vous et le très-soumis respect avec lequel j'ai l'honneur d'être de Votre Grandeur.

Monseigneur,

le très humble et très obéissant serviteur,

BRANELLEC, Recteur de Landunvez.

*Landunvez, le 2 Janvier 1775.*

***

Plus au Nord, parmi les innombrables rochers de Portsal, nous trouvons *l'Ile Verte* et *l'Ile Carn* ; à l'entrée de l'estuaire de l'Aber-Benoît, d'autres rochers parsèment les abords de la Côte. Si nous n'avons pas les réponses à la circulaire de 1774, des recteurs de Lampaul-Ploudalmézeau et de Saint-Pabu, nous possédons en revanche une déclaration claire et ferme du recteur de Ploudalmézeau.

## 6 PLOUDALMÉZEAU

Monseigneur,

L'exécution de la déclaration du Roy du 2 octobre 1772 fera un grand tort **à nos Armoriques.** La coupe du gouesmon noir y est fixé aux mois de Janvier, Février ou Mars. Pendant les deux premiers mois, la saison ne permet pas de le sécher, et pendant le mois de Mars, c'est le fort de leurs ouvrages et même le tems n'est pas encore bien constant. Avant cette déclaration, on coupoit le gouesmon à la fin d'Avril, parce qu'il n'est bon qu'autant qu'on peut bien le sécher, et lors il pouvoient le vendre, ce qu'ils ne pourront

pius, et cependant, ces pauvres gens n'ont point d'autres ressources, et d'ailleurs ils ont plus de gouesmons qu'il ne leur en faut, jetté sur le rivage par les flots de la mer.

J'ai l'honneur avec un profond respect et une profonde vénération d'être

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

G. FLOCH, recteur de Ploudalmézeau.

*Le 16e décembre 1774.*

* * *

M. Léon, recteur de Tréglonou, qui a pour tout notable dans sa paroisse *les commis au tabac*, et pour ressource la bienfaisance de la famille de Kergorlay, écrit à la date du 16 décembre.

7 **TREGLONOU**

Il y a dans cette paroisse soixante et six ménages dont 24 ont des terres à cultiver, 17 ont une vache ; *les Commis au tabac ont 4 ménages ;* les autres maisons sont 21 qui font en tout, cy..... 66 familles.

Les enfants de ces 21 maisons sont presque tous mendiants ; leurs pères et mères pendant qu'ils sont valides se procurent le nécessaire soit à la journée, soit à la pêche ; en termes de maladie ou de quelque infirmité ils souffrent beaucoup de misères.

Il n'y a aucun établissement pour ces pauvres dans la paroisse ; *M. le Comte de Guergorlay me fait remettre tous les ans une somme de trente livres :* c'est le seul secours que les Seigneurs et propriétaires de bien fonds dans cette paroisse leur procurent, et il *ne dépend pas de moy de les engager à suivre un si bon exemple.* Je saisiray avec plaisir les moyens qu'on m'en donnera.

*Au sujet du Gouesmon* les meilleurs ménages souhaitent qu'il soit permis de les cueillir dans les tems convenables, sans que les riverains puissent s'y opposer et qu'il soit libre de les vendre, parce qu'il y a des terres qui ne donnent aucune espèce de bleds si cette sorte d'engrais manque.

Pour vérification, le 16e décembre 1774.

J. LÉON, recteur de Tréglonou.

***

Nous n'avons pas la réponse de *Landéda* à l'Evêque de Léon, mais bien celle de M. Pervez, Recteur de Brouennou, petite paroisse alors de 400 habitants, aujourd'hui unie à Landéda.

On remarquera, sans doute, le style simple et naïf de cette déposition, où l'on trouve le cœur d'un père bien dévoué pour ses enfants, l'affirmation pleine de conviction où il dit toute son estime pour eux...

## 8. BROUENNOU (Landéda)

1° Il n'y a dans ma paroisse qu'une personne qui mendie son pain de porte en porte qui est privée de ses père et mère. *Elle seroit à la vérité en état de gagner son pain, méme des gages si Dieu ne l'avoit pas affligée, mais elle tombe du haut mal et même fort souvent, ce qui fait qu'elle ne trouve pas facilement à servir.*

2° Il ni a dans ma paroisse ni fond ni aumònes fixes pour les pauvres ; il se présente tous les jours quantité de pauvres des paroisses voisines et mème des estrangers.

3° Il y a *trois familles qui ont du bien*, conséquament en-état de faire *des aumônes.*

4° Il y a *huit familles qui sont gens aisés*, aussi en état de faire l'aumône.

5° Il y a vingt familles qui vivent à la vérité sans estre dans la pauvreté mais elles ne sont pas en état de faire beaucoup d'aumônes : *la raison est qu'il sont chargés d'enfants*, entr'autre quatre familles qui ont deux d'elles chaqu'une huit enfants, et les deux autrès chaqu'une dix enfants tous vivants *dont les mères sont propres sœurs : chose assez remarquable.* Beaucoup de ces familles sont obligés d'acheter du bled pendant les mois de Juin et de Juillet. Il y a à la vérité, dix familles qui ne cherchent pas leur pain de porte en porte, ni hors de la paroisse, que je met au nombre des *pauvres honteux*, souffrant souvent misère chez eux plutòt que d'aller mendier leur pain, qui n'ont que leurs journées à vivre, encore ne trouvent-ils pas tous les jours à gagner. La raison de cette pauvreté est que ces familles n'ont presque pas de terre à manœuvrer et le peu de grains qu'ils

retirent n'est pas suffisant pour les nourrir eux et leurs enfants dont beaucoup ne sont ni en état de chercher leur pain ni de travailler, de plus ces pauvres gens se trouvent tous les ans, dans la dure nécessité, la récolte faite de vendre aux approches de la Saint-Michel leurs meilleurs grains pour payer leur petite ferme et *presque le reste de l'année* ils sont obligés *d'achéter le tout* et *n'ont rien à vendre si ce n'est un peu de choux* et le peu de goësmons qu'ils tirent de la grève : *encore est-il pillé* tous les ans par les riverins voisins. *Je ne vois pas* de moyen clair doster ces familles de la mandicité où elles se trouvent, *car je ne peux pas leur attribuer la fainéantise, au contraire.* Je les vois tous travailler nuit et jour, mais ma paroisse est si bornée qu'on ne peut pas l'élargir, et il n'y a d'autre commerce dans ma paroisse que celui des choux et les goesmons. Voilà, Monseigneur, le détail de ma petite paroisse: *Nous sommes obligés d'acheter notre bois d'ailleurs* pour nous chauffer.

Les observations que peuvent faire mes paroïssiens relativement aux goësmons de leurs côtes, sont que la coupe n'en peut être faite ni pratiquée par une déclaration du Roy à eux notifiée le 25 Mai 1774, que pendant 30 jours des mois de janvier, ou de février ou de mars chaque année sous peine de 300 francs d'amende, ce qui leur est très-préjudiciable, car ces mois ne sont pas propres pour sécher le goësmon, et même a eu deffendu de le vendre ni transporter hors de la paroisse, *ce qui est à la vérité un bien pour les riches* et un mal pour les pauvres. Mes paroissiens désireroient que la coupe leur fut libre, *comme anciennement* seavoir *depuis la Saint-Marc jusqu'à la Saint-Goulven.*

Les prétentions et obvervations de ma paroisse sont les mêmes que celles de la paroisse de Landéda puisqu'il est vrai qu'elle contribue avec elle pour les tailles des fouages et qu'elle se trouve taxée pour le tier quoiqu'elle ne soit pas le tier de la paroisse de Landéda *ni en monde ni en terre. C'est ce qui fait que mes paroissiens sont beaucoup plus vexés dans ces tailles que les paroissiens de Landéda,* à quoi nous demandons soulagement et réglementation si la chose est possible.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien agréer les vœux que je fais au ciel pour la conservation de Votre Grandeur, etc.

J. PERVEZ, Recteur de BROUENNOU.

*
* *

Nous regrettons, à juste titre, de n'avoir en mains les informations, sans doute importantes, fournies à l'Évêque au sujet des antiques paroisses de Lannilis et de Plouguerneau, riveraines laborieuses de l'Aber-Benoît, de l'Aber-Vrach et du Corréjou.

Du Corréjou à l'anse de Kernic, nous sommes sur les lignes d'un littoral aussi fertile en discussions héroïques, en *batteries* classiques, en procès interminables, qu'en gros temps et mauvais vents. Les administrateurs, les juges, les agents vigilants de la douane et de la maréchaussée, furent bien souvent mis sur les dents par les disputes, maintes fois meurtrières de Plounéour-Trez, Goulven, Tréflez, Plounévez-Lochrist, Cléder, au sujet des délimitations de territoires et de questions de propriété touchant cette question vitale de la récolte du goëmon.

Le 10 janvier 1775, le recteur de Guissény fait la déclaration qui suit, insistant surtout sur la nécessité de tolérer la vente de cette récolte aux *forains*.

9 **GUISSÉNY**

1° Le nombre des mendiants par tête domiciliés dans la paroisse de Guissény et Trêve, tant vieillards, infirmes qu'enfants est d'environ cent, cy..... ..... 100

2° Celuy des ménages aisés est d'environ cinq cents. 500

3° Les causes principales de la mandicité sont la cherté des bleds, le deffaut d'ouvrage, surtout en hyver, *La vieillesse et L'enfance.*

4° Nul hôpital, nul fond, nul établissement pour les pauvres dans la paroisse.

Les moyens, à ce que je pense, d'obvier à la mendicité :

1° D'empêcher les mendiants de courir de paroisse en paroisse ;

2° D'ordonner une quête tous les ans dans la paroisse et trève ;

3° De nommer un économe ou deux d'une probité connue pour en faire la distribution à chacun selon ses Bezoins.

Pour ce qui regarde l'article du Gouëmon, le *Bien public*, demande qui soit permis aux habitants de la côte d'en couper, d'en sécher et d'en vendre parce qu'ils n'ont pas d'autre ressource *pour se procurer leur provision de bois* et payer leur petite ferme que le produit de ce gouëmon. Les personnes qui *habitent les terres* souffriront aussi une diminution considérable dans la production *de la terre, si elles ne peuvent s'en procurer comme cy devant des habitants desdits côtes, ne pouvant l'aller ramasser eux-mêmes.*

*Guissény, le 10 Janvier 1775.*

FOLY, recteur de Guissény.

*
* *

La déclaration de M. Jacolot, Recteur de Plonéour-Trez, (*Pontusval*), ne manque pas de saveur et de trait. Arrêtez-vous à l'observation qu'il fait des inconvénients qu'il y a à placer de jeunes enfants par bon cœur et commisération, en présence des exigences déraisonnables des parents : « *à peine peuvent-ils rendre quelque service que leur père et leur mère s'imaginent qu'ils méritent des gages.* » — Et sans doute ils crient au vol et à l'exploitation ! On voit encore, que le brave recteur n'hésite pas à prendre fortement la défense du pauvre et à revendiquer pour justes les réclamations des humbles et des petits...

## 10 PLOUNÉOUR-TREZ

(*Sur papier ordinaire avec lettre d'envoi à l'Evêque du 11 décembre 1774.*

Signé JACOLOT, recteur de Plonéour-Trez.)

1° Le nombre des mendiants de cette paroisse consiste en une vingtaine de familles plus ou moins nombreuses, qui forme environ une 50e des paroissiens qui passent 2.000 âmes.

2° La source de la mendicité ici est la cherté des terres causée par le grand nombre d'habitants qui n'ont pas assez de terres à cultiver, ce qui est cause que les pauvres ne

trouvent point de journées, et que leur salaire est si modique qu'il ne peut suffire à l'entretien de leur famille.

3° Ce ne sont que des vieillards et des infirmes et des enfans hors d'état de travailler qui mendient.

4° On supprimeroit en partie la mendicité, si on pouvoit engager les fermiers aisés à prendre à leur service les jeunes enfans des pauvres, et ceux-cy à laisser leurs enfans à des personnes en état de les élever jusqu'à ce qu'ils soient en état de gaigner leur vie et des gages. *Je l'ay essayé, mais personne ne veut des enfants bien jeunes, car à peine peuvent-ils rendre quelque service que leur père et mère s'imaginent qu'ils méritent des gages.*

5° Nous n'avons point d'hopital ny autre fond pour les pauvres que la *Charité des habitants, qui, grâce à Dieu, n'est pas si refroidie qu'on le croiroit à la vie dure qu'ils mènent eux-mêmes.*

Il y a une autre classe de pauvres qui ne mendient pas, qui tirent leur subsistance du travail pénible de la grève. Ils se plaignent, *et je les crois lésés dans le partage qu'on fait entre les habitants des gouesmons à couper.* Les plus riches sont les mieux partagés parce qu'ils ont, dit-on, plus de terres à fumer. J'en conviens ; mais les autres qui ont peu ou point de terres à cultiver auront donc les bras croisés, ou ne pourront travailler que pour les riches. Ce n'est point la seule injustice qu'on leur fait : on a obtenu un arret de la Cour qui deffend de vendre les gouëmons à l'étranger avant que les paroissiens soit pourvus de la quantité qu'ils désirent, ce qui oblige les pauvres de donner à trop bon marché leurs peines en *ottant* à l'étranger la liberté d'en achetter à tems convenable. Cet arret n'a point été signifié à cette paroisse comme à nos voisins, mais il seroit à souhaiter pour les pauvres qu'il ne soit pas mis à exécution. Ce que dessus est sans doute susceptible ou plutot a besoin d'un plus grand jour, nous comptons, Monseigneur, sur vos lumières et votre bienfaisance ordinaire.

*
* *

La lettre de H. Soutré, Recteur de Goulven, est un réquisitoire aussi curieux que virulent touchant le défaut d'équité dans la répartition ou la perception de l'impôt dans sa paroisse. « Pour ce qui est de la grêve », il reconnaît que

depuis deux ans, *tout a été tranquille dans ce quartier*, et il le dit avec grande satisfaction; car ce que les Magistrats appelaient, avec indulgence, *batteries* dégénérait, hélas ! trop souvent en *tueries*.

Les délimitations de territoires à goëmon de Goulven, de Plounéour-Trez et Tréflez étaient bien difficile à établir : le Recteur cherche une base et un moyen pour y parvenir. En 1840, on ne l'avait pas encore trouvé.

11 **GOULVEN.** (Lettre).

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous répondre qu'il n'y a dans cette paroisse qu'une fondation de deux cent livres en faveur des pauvres, mais *qui tourne pour la plus grande partie au profit des riches*, parce qu'on impose fortement les pauvres dans la capitation et fouages, et les *marguilliers* en charge qui sont chargez de distribuer cette fondation sont aussi *collecteurs* de la capitation et fouages, et commençant *par croiser* les articles des pauvres et insolvables, de sorte qu'il ne leur reste presque rien à distribuer. *Si nous avions un autre Commissaire que M. Tymen* peut-être, pourrait-on remédier à cet abus.

Aucun des naturels de cette paroisse ne mendie parce qu'ils sont tous laborieux, mais il y a cinq ou six mendians qui sont venus icy d'ailleurs, pour être exems de la capitation et je crois que le meilleur moyen d'obvier à la mendicité seroit d'obliger chacun à ne mendier que dans sa paroisse. *Chaque paroisse est en état de nourir ses pauvres.* Le nombre de mendians étrangers est très grand dans ce quartier à cause de la proximité des maisons et de l'abondance de bled. Parmy ce nombre, il y a quantité de gens aisez, forts et robustes, en état de travailler et qui refusent le travail quand on leur en offre.

**Goëmon.** — Pour ce qui est de la grève, l'unique moyen d'obvier à tout différent seroit de poser des bornes solides pour chaque paroisse parce que les rivières ou ruisseaux qui en font ordinairement la séparation, sont sujets à

changer de plan par le flux et reflux de la mer. Ces deux dernières années, tout a été tranquille dans ce quartier.

J'ai l'honneur d'être avec le plus soumis respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

H. SOUTRÉ, Recteur de Goulven.

*Le 16 décembre 1774.*

*
* *

La réponse du Recteur de Tréflez semble un plan de doléances jeté sur le papier pour les Etats généraux de 1789. Il ne parle pas du goëmon, quoique Tréflez y eut un intérêt vital, mais en retour, il serait, aujourd'hui, membre zélé de la *Société contre l'abus du Tabac*. Il est bon de dire, que dans une de ses Lettres à l'Evêque de Léon, le Recteur voisin, celui de Plounévez-Lochrist dit lui aussi que dans sa paroisse « plusieurs envoient leurs enfants mendier *parce « que le père consomme tous ce qu'il gagne en eau-de-vie et « en tabac.* »

12 **TRÉFLÈZ.** *(Sur l'état imprimé)*

1° Il y a dans la paroisse de Tréflèz une cinquantaine de personnes qui sont dans le cas de mendier, c'est à peu près la vingtième partie des habitants, mais *nous n'avons aucun qui s'appelle riche et qui ne vit à la sueur de son front.*

2° *Les premières causes de la mendicité sont ici comme ailleurs celles que vous citez dans vos demandes,* **excepté le voisinage du grand chemin, nous en sommes écartés.** *Une trop grande consommation de tabac y contribue aussi beaucoup; des domestiques qui auront dépensé tous les ans en tabac la moitié de leur gage, une fois mariés et aiant des enfants comment pouvoir les nourir et les entretenir? il faut qu'ils mendient.*

**Moulin. — L'assujettissement à un certain moulin** *y peut aussi influer. On entend tous les jours le Colon gémir et se plaindre d'un munier coquin auquel il sera assujetti.*

**Frais de justice. — Une autre cause, c'est le droit exorbitant qu'on coutume d'exiger les greffiers** *et de laquelle somme, ils n'ont garde de donner de reçû, une veuve et des*

*enfants pauvres qui survivent à leur père sont hors d'état de résister à une injustice aussi criante.*

3° La plupart de ceux qui cherchent l'aumône dans la paroisse, ce sont ou des veuves ou des enfants, si nous avons deux ou trois vieillards dans ce cas, c'est le tout.

4° *Il y aura toujours des pauvres et je crois que les moiens extraordinaires ne feroient qu'en augmenter le nombre*, à moins que d'avoir des hôpitaux où on les feroit travailler. *On en verroit cependant moins si on les forçoit à demeurer chacun dans sa paroisse.*

5° Nous n'avons dans la paroisse aucun hôpital ni revenu fixe, ni casuel pour les pauvres.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur.

L. OLLIVIER, recteur de Tréflèz.

*
* *

Entre Pontusval et Roscoff, nous trouvons l'anse du Kernic, défendu par la nature, par des milliers de rochers avancés et élevés à fleur d'eau, par des brisants impraticables. Le site du Kernic est grandiose, et c'est bien entendu, qu'il fait l'admiration et l'orgueil des *Armoricains* de ce quartier.

Saluons l'antique clocher de Lochrist-Izelvet, et arrivons à Plounévez :

Nous possédons trois lettres très développées, d'un style alerte, d'une érudition grande, d'une touche originale, de M. Augustin Bonnemez, Recteur de Plounévez-Lochrist. Deux sont du 20 Décembre 1774 : l'une est adressée à l'Evêque de Léon, et l'autre au Délégué de Lesneven ; une troisième est envoyée à Monseigneur de La Marche, à la date du 2 Janvier 1775 et concerne le goëmon : c'est celle que nous donnons plus bas. Cette lettre est précise dans ses termes, et nous donne une piètre idée, de l'état de délabrement où se trouvait le beau Château de Maillé, à cette époque

## 13. PLOUNÉVEZ-LOCHRIST (Guinévez).

MONSEIGNEUR,

Quoy que les vœux que j'adresse au Seigneur pour Vostre Grandeur soient continuels, ces jours estant consacrez par l'usage à se rendre mutuellement témoignage des vœux que l'on adresse à sa Divine Bonté les uns pour les autres, je ne puis les laisser s'écouler sans rendre à V. G... etc...

A Plounévez, ce 2 Janvier 1775, votre tr. h. et ob. serv.

Augustin BONNEMEZ,
Prêtre Recteur de Plounévez.

J'ai oublié de répondre à l'article de la circulaire de V. G. concernant le *Goëmon*.

Par les ordonnances de la marine, il est défendu aux habitants de recueillir ailleurs que dans l'estendue des costes de leurs paroisses *et de les vendre aux forains à peine* de 50 l. d'amende et de confiscation des chevaux et harnois.

Cet article cause *beaucoup de querelle et de Batterie* entre mes paroissiens et ceux de Tréflez qui ont des Roches vis-à-vis de leur paroisse sur lesquels il croît du goesmon que mes paroissiens leur oppose d'aller coupper, fondez sur ce quil y a une langue de terre de ma paroisse qui avance dans la mer et sépare la côte de Tréflez de la grande mer ou sont ces Roches. Il y a deux à trois ans que ceux de Tréflez firent signifier à mes paroissiens et à ceux de Goulven, une défense de coupper du gouesmon sur les Roches, ce qui occasionna une Baterie sur la grève. Cette signification n'eut pas de suitte. Les notables de l'une et l'autre paroisse se donnèrent assignation pour terminer ce différent. Il se fit des conventions de part et d'autres qui ne furent pas signés par les délibérants composant le corps politique des paroisses, ce qui est cause que les disputes continuent.

Il est certain que sur la gresve qui est du costé de Tréflez, la mer jette du gouesmon *plus qu'il n'est besoin*. La raison qui les porte à vouloir aller aussy à la couppe est pour en vendre aux forains, ce que font tous les habitants de cette coste, tant de la paroisse de Plounéour-Trez que de Goulven, Tréflez, Plounévez et Plouescat, et autres, et cela parce que le bois de chauffage manque beaucoup à la coste et que ceux qui vendent du gouesmon acheptent ordinaire-

ment du bois de ceux à qui ils le vendent. Je ne vois pas à quoy aboutit la défense de vendre du gouesmon aux forains, si ce n'est que ceux de la *paroisse* qui ne ramassent pas et ne vont pas à la couppe sont obligez de l'achepter plus cher, mais il ne manque pas. Il me paroist que c'est le bien public que d'en transporter sur les terres un peu éloignées de la coste afin que ceux de la coste puissent avoir du bois de chauffage. Si la vente du gouesmon aux forains renchérit le gouesmon aux paroissiens, il en est de même du bois que les *Armoriquains* retirent des paroisses voisines, *ce qui entretient le Commerce, pourquoy je pense qu'il seroit à propos que ce commerce fut libre*, et c'est qu'il seroit à souhaiter ce seroit de pouvoir empêcher les *batteries et les vols*...

J'ay encore oublié dans ma précédente lettre de marquer à Vostre Grandeur qu'il y a dans cette paroisse *un chàteau au milieu d'un bois*, dont a commencé à détruire une *aisle*, l'autre n'est pas des mieux entretenues. Il n'y a aucune apparence que jamais, le Seigneur ou ses descendants y habitent. Si l'on pouvoit obtenir du Seigneur qu'il *aumosnat* (?) ce château en faveur des pauvres et que l'ont fit estimer ce bois et les prairies qui en font le pourpris, et que l'Hopital en paya la valeur en rente foncière pour laquelle acquitter on feroit une taxe pour les pauvres sur les propriétaires des biens fonds et qu'il fut établi une dime que les colons fourniroient au lieu et places des aumosnes qu'ils donnent à leur porte, l'on pourroit avoir un bel hopital mais même pour ceux de quelque petite paroisse voisine, qui fourniroit a l'entretien. *Ce Château est celuy de Maillé appartenant à Mr le Comte de Chabot*.

*
* *

Nous n'avons pas de renseignements précis et suivis sur la biographie de M. Augustin Bonnemez. Nous savons vaguement qu'il eut beaucoup à souffrir sous la Terreur.

Une délibération du Conseil municipal de Plounévez-Lochrist, de Messidor an XII, fait mention de lui comme prêtre digne de respect et témoin autorisé des évènements passés entre Plounévez et Tréflez, concernant le varech, comme témoin aussi de l'histoire de la chapelle de Saint-Guévroch. Nous donnons ce document pour marquer le

ton de la discussion entre ces deux paroisses. Il n'avait pas changé depuis plus d'un siècle et il était resté au même diapason.

Le Conseil municipal de Plounévez-Lochrist assemblé relativement aux troubles portés par les habitants de Tréflez à ceux de Plounévez-Lochrist, en la pocession et droits de ces derniers de couper des Goémons sur différents Rochers qui avoisinent les deux Communes et qu'elles prétendent l'une et l'autre leur appartenir, *observe* que si, conformément aux anciennes Ordonnances non abrogées, les Rochers fréquentables à gué et qui se trouvent vis-à-vis une Commune lui appartient ; la presque totalité des Rochers dont Tréflez veut évincer Plounévez est à cette dernière Commune, puisque les *Rochers prennent source à Guévróc, cy-devant chapelle dépandant de Plounévez*, comme on le démontrera. Mais en accordant à Plounévez ces Rochers, ce seroit priver la Commune de Tréflez *très petite mais agricole*, d'un engrais qui lui est nécessaire. Ça toujours été le motif qui a déterminé Plounévez à laisser jouir Tréflez en indivis avec elle des Rochers qui forment encore aujourd'hui la Contestation ; mais si c'est faire un tort considérable à l'agriculture de priver Tréflez des Rochers vis-à-vis Guévroc, que seroit-ce donc *si la demande extravagante* de Tréflez lui était accordée, puisque Plounévez quatre fois plus considérable en étendue que ne l'est Tréflez est aussi plus agricole proportionnellement, et cependant Tréflez a la folie de prétendre la totalité de ces Rochers. Il est constant que les rochers dont est cas fournissent annuellement assez de goëmons pour les deux Communes, et même plus qu'elles ne peuvent employer pour l'engrais de la terre ; c'est donc *par méchanceté* que Tréflez voudroit priver Plounévez, ou *par cupidité* (réprouvée par la loi) en vendant ce goémon à des Communes étrangères. Différents arrangements ont été proposés. Plounévez a fait un projet de partage en deux Lotties égales des rochers en question et proposé le choix à Tréflez, et d'en faire un arbitrage, et même a nommé M. Loriot, Ingénieur, pour arbitre. Tréflez s'y est refusé, et constamment a touttes espèces de conciliation. Il est donc nécessaire que l'autorité administrative fasse cesser une contestation qui n'auroit jamais du exister, puisque depuis un tems immémorial les deux Communes jouissent en indivis des Goémons qui croissent chaque année sur les rochers en litige.

Pour prouver que la chapelle Guévroc est enclavée dans la

Commune de Plounévez, on pourrait faire attester par des vieillards, avoir vu une assemblée par an à cette chapelle, connue sous le nom de pardon, mais les *habitants de Tréflez toujours fertiles en chicanes*, ne manqueroient pas de suspecter ces témoignages parce qu'ils seroient rendus par des habitants de Plounévez. Mais il ne pourront refuser le respect dû aux Registres des actes de décez qui prouvent que les cadavres trouvés noyés à Guévroc, ont été levés et enterrés par des prêtres de Plounévez. Ils ne refuseront pas non plus le *respect dû aux MM. Bronnemez*, vicaire *et Perrot* desservant à Plounévez qui ont été témoins *de visu* de ces faits notoirement reconnus même par les habitants de Tréflez.

Si donc il n'est pas douteux que Guévroc est en Plounévez et que les rochers qui sont vis à vis lui appartiennent, *que deviendra Tréflez ou plutôt ses Grandes prétentions ? On pourroit bien lui rappeler que dans l'ancien tems, cette petite commune étoit trève ou succursale de Plounévez ainsi que son nom le désigne encore, et que sans tarder elle deviendra oratoire, et vu son peu d'étendue jointe à Plounévez, sa première source :* alors plus de prétention exclusive sur les rochers ! *Mais en attendant cet avènement*, il est à souhaiter qu'il y eut une désignation des rochers et que chaque commune put à l'avenir paisiblement exploiter et disposer à son gré, etc...

Arrêtté à Plounévez-Lochrist, *ce Jour vingt trois Messidor, an Douze.*

*
* *

M. Moysan, Recteur de PLOUESCAT n'hésite pas, avec détails à l'appui, à affirmer que l'exécution de la Déclaration d'Octobre 1772, sera la ruine pour tous : les miséreux n'auront plus le moyen d'atténuer leur détresse par un travail quelconque, le seul à leur portée, et les *gens aisés jusqu'à présent deviendront, sans tarder, pauvres.*

Déjà, avant que le règlement ait été exécuté dans toute sa vigueur à venir, les *Armoricains* de Plouescat sont obligés *de donner à trente sols ce qu'ils vendoient les années communes, neuf livres !*

14. **PLOUESCAT** *(sur l'Imprimé)*

1° Les mendiants habitués en cette paroisse ne sont pas en si grand nombre qúe celui qúi est en si grande diserte comme les premiers et je puis dire en vérité que le *quart des habitants est très pauvre.*

2° La cause est la cherté des bleds parce qu'ils n'achep-tent et ne vandent rien, ne trouvant point de travail, n'ont point de métier, n'ont point de terres et ne trouvant point dans *trois semaines* une journée qui est de *trois sols* pour nourir une nombreuse famille, etc.

3° Les mandiants sont de toute espèce, des vieillards, infirmes hors d'état de travailler, et des gens valides de tout àge ne trouvant pas de travail.

4° *Les gens aisés jusques à présent deviendront sans tarder pauvres*, égard à ce qu'ils habitent presque tous sur la côte et ne levoient leur subsistance, payoient leurs bois et *saufages* (1) de l'argent des gouemons qu'ils vendoient aux autres paroisses ; ils souffrent cette année une *perte de cinq mille livres* faute de pouvoir vendre ces gouemons, et ont donné à *trente sols* ce qu'ils vendoient les années communes *neuf livres* ; le moyen de les faire subsister est de leur permettre comme au passé de vendre ces gouemons aux autres paroisses, et d'en faire la coupe au printemps afin de les faire sécher ; *autrement la coupe est inutile.*

5° Il n'y a point d'hopital en cette paroisse, ni aucun fond pour les pauvres, non plus que de queste. En un mot, si le commerce du gouemon n'est libre, comme le temps de le couper, il n'y a pas 12 ménages, au plus 15, en état de subsister bien loin de faire des aumònes.

*Fait à Plouescat, le 12 décembre 1774.*

MOYSAN, Recteur de Plouescat.

Dans son étude de la *Revue des Deux-Mondes*, de janvier 1906, M. Charles Goffic, a présenté une description attachante du transport du Varech, au moyen de radeaux ou de « drômes ». Le pays de Plouescat, était la terre classique dans le Finistère, de ce moyen de navigation de gouesmon récolté : pour plus de détails, on peut s'en remettre au

(1) Chauffages.

tableau assez exact qu'en présente Cambry. (Voyage dans le Finistère p. 182).

*
* *

Dans un rapport général sur la coupe du Goëmon adressé par le Sous-Préfet de Brest, Baron de l'Empire, au Préfet du Finistère, auditeur au Conseil d'État, M. de Carné soumettait « les faibles recherches qu'il avait faites à ce sujet, en 1812.

« L'article de l'*Encyclopédie*, dit-il, concernant les varechs n'apprend rien de relatif à sa reproduction, ni à bien dire à l'objet dont j'ai l'honneur de vous entretenir. *Il fait seulement connaître à la honte des Intendants des provinces maritimes, qu'à défaut d'ordonnances de police de leur part, les Evêques furent obligés de faire un cas réservé de cette récolte à eux seuls, pour prévenir autant qu'il était en leur pouvoir les malheurs multipliés qui arrivaient par la témérité de ceux qui se mettaient sur les mulons de gouëmon liées de mauvaises cordes pour les conduire au haut de la pleine mer, ou qui s'avançaient trop avant dans l'eau pour attirer à eux le gouëmon qui flottait, etc...*

Le Conseil municipal de Plouescat, répondant à la circulaire (1) du Préfet du Finistère en date du 10 juin 1819, reconnaissait, article 5, — que l'usage des *drômes*, existait dans cette Commune : *« Le transport du goëmon s'y fait par des radeaux remorqués quelquefois par des bateaux, mais plus souvent conduits par ceux qui les montent. Les bateaux sont toujours disposés à porter secours à ceux qui en auraient besoin.*

Le danger était grand, et bien souvent les hardis constructeurs de la drôme n'osaient plus y monter au moment de la confier au gré du flot. C'est ce qui arriva un jour, où deux faillis tailleurs, voyant le coup abandonné par des

(1) Voir ce document donné plus bas.

Armoricains rendus prudents par la difficulté bien constatée de la navigation, prirent sur eux de conduire le radeau à bon port. Leur forfanterie ne tarda pas à être punie : ils se trouvèrent bientôt couverts d'écume, mais aussi de honte, sous la risée des goëmonniers, barbottant comme des barbets, au sein de l'onde amère. Cet épisode, un saint et excellent chanoine de la Cathédrale de Quimper, nous le racontait comme un souvenir de ses premières armes dans le ministère paroissial à Plouescat.

En 1819, les municipaux de *Cléder* eurent à fournir à la Préfecture leurs renseignements et avis touchant la question du goëmon. Chose intéressante à noter, ils réprouvent la pratique de leurs voisins de Plouescat.

5e question. « Les transports de goëmon se font-ils dans votre Commune sur des radeaux ou remorqués par des bateaux ou conduits simplement par ceux qui les montent ...?

R. — « *Il ne s'en effectue pas de ce genre par les habitants de notre Commune ;* mais s'il s'en faisait, nous ne pourrions qu'applaudir à ceux qui feroient remorquer par des bateaux leurs radeaux, *mais jamais nous n'eussions permis aux individus de faire naviguer sans secours de bateaux leurs radeaux. Les jours des individus assez téméraires pour tenter de pareil gain sont des plus exposés.*

Le même Conseil Municipal. — Sur la 9e question : *Les habitants doivent-ils être autorisés à vendre hors de la Commune le goëmon qui ne leur serait pas nécessaire ?*,

« Ce serait une deffence des plus nuisibles, non seulement « pour les pauvres auxquels cela procure toujours par « l'argent qu'ils en retirent pour acheter leurs bois pour « chauffage et cuisson de leurs aliments journalliers, et « souvent pour les aider au payement, soit en tout ou en « partie du prix de location de leur modique et humble « chaumière, qui les mets eux ainsi que leur famille à l'abris « des injures des saisons ; mais de plus elle nuirait à l'amé-

« lioration des terres des autres communes de l'intérieur... .
« Si on s'opposait à ce commerce, *la misère s'accroîtrait.*
« *il s'en suivrait une augmentation dans la nuisible classe*
« *des vagabons, et le Gouvernement y perdroit de toute*
« *manière.*

Le Maire de Cléder M. de Parcevaux et son Conseil formulent un vœu final : après avoir insisté sur la difficulté, pour la population, de se procurer du bois à brûler, ils font observer que ce manque de ressources est subi particulièrement par *les pauvres et les gens malaisés*, dénués de charrettes et de chevaux : ils n'ont que *la dessication* du goëmon pour suppléer au bois. « Mais, ces pauvres gens sont si étroitement logés *que la localité de leur chaumière ne leur laisse point d'emplacement suffisant pour en pouvoir loger, à l'abris des pluies, une assez grande quantité pour leurs besoins de plusieurs mois, et si vous les priviez de la faculté de pouvoir en couper à différentes époques de l'année, ils ne pourraient subsister.* Roscoff et Santec sont aussi dans cette facheuse catégorie, nous n'en sommes distant que de deux lieux et demie, ce qui nous permet de connaître une partie de leur besoin. »

Nous avons trouvé un grand intérêt à nous arrêter à cette Délibération des Conseillers de 1819. On comptait à Cléder 300 ménages pauvres, après la Révolution, lors du travail de réédition d'Ogée (1).

En 1774, Messire Sébastien Kermarrec, le Recteur disait à l'Evêque, en réponse à sa circulaire, que le nombre des mendiants était de 500, « plus 200 *ménages ayant assez de peine à vivre.* » Il se trouve bien d'accord avec les *délibérants* du temps de la Restauration ; son avis concorde même si bien avec les observations de M. de Parcevaux et consorts, qu'il nous reste à considérer comme acquis que le Cléder de 1819 était resté le Cléder de 1774.

(1) Dictionnaire historique et géographique de Bretagne. T. I. p. 183.

« *Pour ce qui est de l'article du Gouesmon,* dit M. Kermarrec, *la défense de les vendre hors de la paroisse est plus ruineuse et plus préjudiciable à chacun qu'utile ?* »

Cette réponse se trouve insérée aux *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon,* par MM. les chanoines Peyron et Abgrall. (*Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie,* en 1905 )

Nous n'avons pas de réponse à la Circulaire de Mgr de La Marche provenant de *Sibiril*, borné au Nord par la mer, terre de blé et de légumes ; ni de Plougoulm, territoire borné aussi au Nord par la mer, coupé de ruisseaux où la mer pénètre à toutes les marées. terre de bon renom aussi pour la culture.

Aux abords de la *Ville-Sainte*, de la cité aux clochers, saluons le Creisker : c'est Saint-Pol, et selon le rite des aïeux, avec vénération et amour, arrêtons-nous pour lui faire dans le recueillement et la conviction la plus intime, le Salut du voyageur : *Ar Salud !*

Nous nous sommes réservé d'entreprendre une monographie de *Misère et Miséreux au Minihy-de-Léon*

Dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* nous avons déjà donné *Santec.* Nous avons commencé notre travail sur l'*Ile-de-Batz*, et nous l'achèverons en donnant l'*Arrest du Conseil d'Etat*, du 30 Juin 1687, qui, par la force des *considérants* présenté par Colbert, reste la *Charte* d'honneur de l'Ile. Nous nous proposons d'étudier le *Minihy-de-Léon* à *Saint-Pol* et à *Roscoff*, plus au long et en détail : nous prions le lecteur de s'y rapporter pour complément de ce travail déjà hors de proportion, et de vouloir bien nous faire délai et de se contenter des deux pièces que nous donnons ici, concernant *Saint-Pol* et *Roscoff.*

15 **MINIHY DE LÉON.**

Monseigneur,

1° Il y a dans ma paroisse du Minihy environ 200 mendiants *et*

*autant qui ne mendient pas, mais qui méritent l'aumône. Les M^rs Recteurs* de Roscoff et de Santec vous instruiront des cinquante mendiants de leurs trèves. Nous avons environ *50 habitants aisés.*

2° Icy la source de la mendicité est en partie le défaut de travail *et la volonté de travailler,* mais j'attribue surtout cette cause à la modicité des salaires de nos journaliers qui sont en très-grand nombre et qui n'ont d'autre ressource pour soulager une famille composée de six ou sept personnes que *cinq ou six sols par jour* et qui dans les hivers manquent souvent d'ouvrage. *La Cherté du blé et surtout du bois pour le chauffage contribuent très fort* à leur misère et mendicité.

3° Il y en a de toute espèce.

4° Les moyens qui me paraissent les plus favorables et les plus efficaces pour supprimer la mendicité dans ma paroisse sont :

1° Empêcher que les pauvres des autres paroisses ne viennent mendier dans la nôtre. Chaque paroisse doit nourrir ses pauvres.

2° D'établir une certaine maison où les femmes et filles s'assembleraient pour travailler en commun sous la direction de quelque personne charitable qui eut l'autorité en mains. Ce qui fait que les *pauvres filles* ne trouvent pas à filer, *c'est qu'on a peur qu'elles ne gardent le lin et le fil.* On pourrait faire la même chose pour petits garçons et les hommes sans métier qui ne savent à quoi s'occuper.

3° D'acheter du blé, d'en faire du pain et d'en vendre aux pauvres à la livre, ou faire également provision de bois et le distribuer par fagot, le tout au prix coûtant. Cela soulagerait beaucoup de pauvres.

5° M^r Villeneuve-Garlay vous donnera la note sur L'Hôpital.

6° Nous avons une maison de Charité dirigée et fondée par les Sœurs blanches. Le produit de la quête est annuellement supputée à *douze cents francs au environ.*

*Suit l'article du gouémon.*

Il est très constant que si l'on ne permet pas la coupe du gouémon dans d'autres mois que janvier et février, la coupe en deviendra impraticable. Le temps le plus propre est le mois de may et l'usage en est une preuve.

Si on ne permet pas de vendre du gouémon à nos voisins, il est hors de doute que la mendicité régnera considérablement dans ma paroisse au lieu d'y diminuer : d'ailleurs tout le monde y trouve son bien : nos voisins se plaignent de manquer d'engrais faute de gouémon.

Le blé deviendra plus rare et par conséquent plus cher. *Les*

*Seigneurs ne pourront pas faire valoir leur fermes, ny par conséquent faire tant d'aumônes.*

Nous avons assez de gouémon pour **tremper** nos terres et pour distribuer à nos voisins qui aimeraient mieux l'acheter de nous que de venir eux-mêmes en couper sur nos côtes.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur...,

H. M. GRALL.
*Recteur du Minihy de Léon.*

* * *

Nous donnons ici la déclaration du Recteur de Roscoff, qui est celle d'un homme qui ne parle qu'à bon escient, ou après s'être fait mettre au courant :

## 16 MINIHY DE ROSCOFF.

L'objet du gouesmon est très intéressant pour le païs. Les Réglemens qui en interdisent la coupe dans le mois d'août ou de septembre augmente beaucoup la misère d'une partie du bas-peuple et des riverains. Cette coupe qui s'est faite de tout tems, sur cette côte, dans cette saison, sert *presque uniquement au chauffage* et il l'est le *seul* pour ces pauvres gens. Point de bois sur la côte, d'aucune espèce. *Celui qu'on y porte est d'une cherté exorbitante.* Les landes y sont maigres, rares ; *point de fougères.*

Cette coupe ne doit pas nuire aux trempes, car notre Cote hérissée de rochers fournit abondamment de cet herbage. La trempe a pour elle la coupe presqu'entière de février et tous les gouesmons de marée pendant l'année. *Ces derniers ne peuvent servir au feu.* Les plaintes et procédures qui ont déterminé le tribunal de l'Amirauté de Brest a renouveller ces défenses sont l'effet de l'envie et de la malignité.

D'ailleurs les gouesmons crus depuis la coupe de février en parfaite maturité en septembre, demeurent en grande partie en pure perte pour les Riverains : détachés par la force des vagues dans les gros tems de l'hiver et suivant la direction des flots et des vents sur d'autres côtes *où ils sont, peut-être, moins utiles...*

Nous n'avons eu la bonne fortune de nous trouver à même de consulter les Archives de l'*Amirauté de Brest :* d'ailleurs, par des pièces éparses de procédures, nous avons vu *Plouénan* en discussion acharnée avec les paroissiens de Saint-Pierre, en Saint-Pol, la poudre *parler* sur la grêve, et entendu la fusillade crépiter et éveiller les échos des rochers de la côte.

Le Recteur de Plouénan consulté sur la question du Gouëmon semble s'en désintéresser, se confinant dans une sortie sur l'*absentéisme* des seigneurs fonciers, et la méditation de l'*Entretien 7e, du Tome 6, du Spectacle de la Nature.*

Voici la déclaration du Recteur de Plouénan M. Blouch :

17 **PLOUÉNAN**

1° Dans la paroisse de Plouénan, il y a environ 68 mendiants. Le nombre des familles aisées est d'environ 60, non compris celles d'un état mitoyen qui ont à peine de quoy vivre et qui peuvent être au nombre de 150.

2° Les principales sources de la mendicité sont : 1° *La Cherté du blé* et *des denrées, ce qui est une suite nécessaire du prix excessif des convenants* attendu que les convenanciers se trouveroient hors d'état de payer leurs fermes, s'ils ne vendoient très-cher les fruits qu'ils tirent des terres qu'ils cultivent.

2° *L'éloignement de la plupart des Seigneurs qui ont du bien dans la paroisse et qui dépensent à Paris ou ailleurs les grandes sommes qu'ils en tirent tous les ans.* Les aumônes qu'ils font ne tombent que sur les pauvres des grandes villes qu'ils habitent, de sorte que la sueur du fermier ne sert qu'à l'entretient des pauvres des grandes villes et non pas à l'entretient des pauvres de sa paroisse.

3° La plupart des mendiants de cette paroisse sont des enfants ou des vieillards, ou des infirmes ; il s'en trouve aussi des gens valides qui ne refuseraient pas le travail si 3 ou 4 s. qu'ils pourroient gagner par jour en travaillant, étoient suffisante pour la nourriture et l'entretien de leur nombreuse famille.

4° A l'égard des moyens de supprimer la mendicité ; je n'en trouve pas de meilleurs que celui que propose l'auteur

du *Spectacle de la nature Tom. 6.* Entretien 7e *Suppression de la Mendicité.*

5° Il n'y a point d'hôpital à Plouénan. On distribue tous les ans aux pauvres de Plouénan par les mains du Recteur de la paroisse depuis *l'an 1716*, une somme de 144 fr. provenante d'une rente constituée sur le Clergé de France.

D'ailleurs point d'établissement pour les pauvres.

*A Plouénan, le 16 décembre 1774.*

A. BLOUCH, Recteur de Plouénan.

*
* *

Quittant Plouénan, au lieu de monter dans le bac bien connu du *Passage à la Corde*, nous retournons à Roscoff pour y reprendre le trajet si merveilleusement dépeint, par M. Ardouin-Dumazet. (*Voyage en France,* 5e Série, IV *Morlaix et son Archipel,* p. 41-49) de la pointe de Bloscon à Locquénolé, par une mer couverte d'écueils sinistres, en vue d'une côte charmante. Callot et le Château du Taureau nous inspirent des souvenirs d'un lointain grandiose. A la côte, se profilent les paroisses de Carantec, Henvic, Taulé-Pensez.

Nous n'avons pas de réponses des Recteurs de ces paroisses à la Circulaire épiscopale de 1774, mais à leur défaut, nous sommes autorisé à croire que la situation de ces paroisses, étaient en 1774, à peu de choses près celles que la *Société d'agriculture* de Morlaix relevait, de façon remarquable en décembre 1841. Nous citons pour terminer ce travail poursuivi de la rivière de Landerneau à la rivière de Morlaix, le *Rapport* fait dans cette Société, dans sa séance du 31 décembre 1841, signé des noms respectés de A. de Blois, F. Pinchon, J.-M. Le Bras, de Lannigou et Guernisac.

Nous ne pouvions conclure plus heureusement cette fastidieuse étude, qu'en reproduisant les informations et les vues fournies par ces grands bretons :

« Si les législateurs de 1791 jugèrent convenable, pour une

plus grande facilité dans l'administration, de transformer en communes de simples sections de certaines paroisses, ils n'entendirent pas cette mesure administrative jusqu'à la confiscation des droits acquis aux habitants des anciennes paroisses, par une jouissance de plusieurs siècles. Ils comprirent que le génie du grand Colbert avait confirmé, par l'admirable ordonnance de 1681, aux habitants des paroisses riveraines de la mer, leur antique possession de la récolte des goëmons sur les rochers voisins, comme un faible dédommagement des désastres que ce terrible élément leur cause. Ils reconnurent que ce grand ministre avait pris en considération la situation géographique et physique d'une certaine étendue de terrain désignée alors sous le nom de paroisse; situation qui, n'ayant pas changé depuis 1681, devait selon toute justice, maintenir tous les habitants de ces anciennes paroisses dans leurs droits à la récolte des goëmons et ils y ont été maintenus jusqu'à ce jour. En effet, nous nous croyons autorisés à citer pour exemple à un auteur anonyme, l'ancienne paroisse de Taulé, puisqu'il semble l'avoir prise pour point de mire, dans sa réfutation de l'article de notre rapport du 13 février dernier qui traite de ce sujet, la situation physique et géographique du territoire formant l'ancienne paroisse de Taulé n'a pas changé depuis 1681, malgré sa nouvelle division, depuis 1791, en trois communes formées de ses trois anciennes sections (Taulé, Henvic et Carantec). C'est toujours cette même presqu'île bornée à l'Est par la rivière et la rade de Morlaix, à l'Ouest par la rivière et la rade de Pensez, et au Nord par la Manche et par cet archipel de rochers et d'îlots produisant le goëmon. C'est bien cette même presqu'île, exposée sur toutes ses faces aux vents brûlants qui dessèchent ses moissons, à des éboulements de terre journaliers, enfin aux mêmes ravages de la mer, et par conséquent elle a conservé sur tous les points les mêmes droits à la récolte des goëmons, de l'aveu même de l'Anonyme.

Si nous avions l'avantage de le connaître, nous le prendrions pour juge dans cette question toute d'équité et de droit nature, nous l'engagerions à observer attentivement, en parcourant la grève de la rade de Morlaix, une étendue de deux kilomètres au moins, situés dans la commune actuelle de Taulé, depuis la limite de la commune de Locquénolé jusqu'à la limite de la commune de Carantec. Il gémirait comme nous, en contemplant les ravages journaliers que la mer occasionne dans cette vaste étendue, ainsi que dans son prolongement le long du rivage de la commune de Carantec, il verrait des éboulements fréquents à chaque sizygie, entraînant des parcelles entières des champs les mieux cultivés,

des terres de première classe qui en raison de l'élévation de leur sol miné au pied par la violence des vagues, s'écroulent sur le rivage et disparaissent en un instant sous les flots. Tel a été le sort de plusieurs champs que des vieillards ont connus, dont il ne reste plus d'autres traces qu'une plage de galets et d'énormes blocs de pierre, seuls débris des anciennes clôtures des champs qui ont disparu.

Ces progrès effrayants de destruction démontrent que cette lisière des terres, les plus fertiles de la commune de Taulé ne peut manquer de disparaître dans un temps peu reculé, jusqu'au roc vif des montagnes qui la bornent, si l'on ne s'empresse d'arrêter par des digues les terribles envahissements de la mer sur ce rivage de l'Ouest de la dite presqu'île, le long de la rivière de Pensez, dans une étendue d'environ deux kilomètres situés dans la commune de Henvic ; mêmes éboulements, mêmes ravages qui se répètent dans la même exposition et dans les mêmes conditions et que la main de l'homme ne saurait arrêter que par la construction de digues. Mais quel est le propriétaire en état d'entreprendre des travaux aussi dispendieux, pour préserver sa propriété d'une ruine certaine ? Le Gouvernement seul le pourrait dans l'intérêt public et général.

FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT

de

MORLAIX

## COUPE DU GOEMON

(*Exécution de la circulaire du 8 juin 1819*).

Bulletin n° 55 des actes administratifs.

1° *Questions posées par M. le Préfet* : A quelle époque le Goëmon a-t-il pris son accroissement ?

*Analyse des réponses des Conseils municipaux.* — Taulé, au 1er février. — Tréflez, en janvier. — Sibiril, du 1er février au 30 mars. — Saint-Jean-du-Doigt, au 1er mai. — Carantec, au 1er mai. — Plounévez-Lochrist, au mois de mars. — Cléder, au mois de mai. — Roscoff, il paroit susceptible d'accroissement pendant plusieurs années. — Plougasnou, au 1er mai. — Plouézoch, un an après la coupe. — Guimec, au mois de février. — Locquirec, au mois de mars. — Saint-Pol, en février. — Ile-de-Bas, vers le 15 mai. — Plouescat, au mois de mai.

*Observations du Sous-Préfet.* — Le goëmon paroît avoir pris son accroissement entier au commencement du mois de mai.

2° *Questions posées par M. le Préfet :* Convient-il de ne fixer qu'une époque pour la coupe, ou faut-il en admettre plusieurs ?

*Analyse des réponses des Conseils municipaux.* — Taulé, du 1er février jusqu'à la fin d'avril. — Tréfflez, même réponse. — Sibiril, du 1er février au 30 mars. — Saint-Jean, une seule époque suffit. — Plounévez, même réponse. — Carantec, chaque commune doit avoir la liberté de fixer l'époque à laquelle doit commencer et finir la coupe. Cette époque peut varier suivant l'usage auquel on destine le goëmon, soit pour l'engrais des terres, soit pour le chauffage. — Cléder, une seule coupe suffit lorsque le goëmon ne doit servir que d'engrais. — Roscoff, suivant les localités, suivant son abondance, suivant l'emploi que doivent indispensablement en faire les habitants. — Plougasnou, une seule époque suffit. — Plouézoch, plusieurs coupes nuiroient à l'accroissement de la plante. Guimec, la coupe doit se faire en mai et juin. — Locquirec, une seule époque suffit. — Saint-Pol, il est d'usage dans cette commune de faire deux coupes, en mars et en octobre. — Ile-de-Bas, trois coupes sont nécessaires dans cette île. — Plouescat, on ne fait qu'une coupe dans cette commune, et elle ne peut avoir lieu qu'au mois de mai.

*Observations du Sous-Préfet.* — Il paroît qu'une seule coupe ne seroit pas suffisante dans beaucoup de localités. Les conseils municipaux pourroient être maintenus dans le droit de déterminer le nombre et l'époque des coupes, suivant les besoins de l'agriculture et l'usage auquel devroit être employé le Goëmon.

3° *Questions posées par M. le Préfet :* Cette époque varie-t-elle d'une année à autre, ou est-elle toujours la même ?

*Analyse des réponses des Conseils municipaux.* — Taulé, toujours la même. — Tréfflez, toujours la même, mais subordonnée toutefois aux hautes et basses marées. — Sibiril, elle ne varie pas. — Saint-Jean, même réponse. — Plounévez, la récolte doit se faire lors de la grande marée. — Carantec, cette époque est toujours la même : elle est cependant déterminée par les marées les plus favorables de la saison. — Cléder, toujours au mois de mai. — Roscoff, elle peut varier de 14 jours suivant la marée et les besoins de l'agriculture. — Plougasnou, elle ne varie point. — Plouézoch, elle ne peut varier que de peu de jours, suivant l'état des marées. — Guimec, toujours la même. — Locquirec, à peu près la même. — Saint-Pol, il n'y a de variation que celle apportée par les marées de la saison de la coupe. —

Ile-de-Bas, même réponse. — Plouescat, elle varie avec les besoins de l'agriculture.

*Observations du Sous-Préfet*. — Il n'y a de variation dans l'époque de la récolte que celle apportée par les marées de la saison de la coupe. Il faut observer toutefois que les conseils municipaux ne sont pas d'accord sur l'époque de la maturité du goëmon.

4° *Questions posées par M. le Préfet :* Faut-il défendre de transporter le goëmon avec des chevaux et des voitures, ou faut-il seulement permettre à ceux qui n'emploient que des paniers, de commencer la coupe deux ou trois jours avant ceux qui font usage de voitures ?

*Analyse des réponses des Conseils municipaux*. — Taulé, il est d'usage que ceux qui ne se servent que de paniers aient la liberté de commencer avant ceux qui emploient des chevaux et des voitures. — Tréflez, les pauvres ont la faculté de couper du goëmon deux jours avant les autres habitants. — Sibiril, le transport doit se faire sur des chevaux et des voitures. Il doit être accordé un jour de faveur aux pauvres. — Saint-Jean, même réponse sur le premier point, quatre jours de faveur aux habitants qui n'emploient que des paniers. — Plounévez, deux jours de faveur aux habitants qui n'ont ni chevaux ni voitures de transport. — Carantec, on doit accorder quelques jours de faveur à ceux qui n'emploient ni chevaux ni voitures pour la récolte du goëmon. — Cléder, de temps immémorial on a permis aux habitants dépourvus de chevaux et de voitures de commencer la coupe du goëmon deux jours avant ceux qui ont ces moyens à leur disposition. — Roscoff, ceux qui ne se servent que de paniers doivent être autorisés à commencer la récolte du goëmon deux ou trois jours avant les cultivateurs pourvus de chevaux et de voitures. — Plougasnou, accorder quatre jours de faveur aux cultivateurs dépourvus de chevaux et de voitures. — Plouézoch, un jour de faveur aux pauvres. — Guimec, même réponse. — Locquirec, même réponse. Étendre cette faveur aux veuves qui n'ont que des enfants en bas âge ; mais défendre aux uns et aux autres de venir ensuite en concurrence avec les autres habitants, avec l'aide de bâteaux ou de charrettes. — Saint-Pol, permettre aux habitants dépourvus de charrettes et de chevaux de commencer quelques jours avant les autres. — Ile-de-Batz, on ne se sert que de chevaux. Trois jours de faveur sont accordés aux habitants qui n'emploient que des paniers. — Plouescat, deux jours

de faveur aux habitants qui n'emploient que des chevaux, des paniers ou des civières.

*Observations du Sous-Préfet.*— Les Conseils sont unanimement d'avis d'accorder quelques jours de faveur aux habitants dépourvus de chevaux et de voitures de transport.

5° *Questions posées par M. le Préfet.* — Les transports du goëmon se font-ils dans votre commune, sur des radeaux remorqués par des bâteaux, ou conduits simplement par ceux qui les montent ; et convient-il de prendre des mesures pour prévenir les accidents qui peuvent résulter de ce moyen de transport ?

*Analyse des réponses des Conseils municipaux.* — Taulé, point de radeaux parce qu'ils occasionnent des accidents et qu'il se perd aussi beaucoup de goëmon.— Tréfflez, on se sert peu de radeaux. Les transports se font presque tous sur des voitures. — Sibiril, on ne connoît point l'usage des radeaux. — Saint-Jean, il n'y a pas de danger à se servir de radeaux sur les côtes de cette commune. — Plounévez, les transports se font des deux manières prévues dans la question ; il en résulte quelquefois des accidents. — Carantec, les transports ne se font qu'avec des voitures ou des bâteaux. — Cléder, ce moyen de transport est inconnu à Cléder. L'emploi des radeaux ne devroit être permis qu'autant qu'ils seroient remorqués par des bâteaux. — Roscoff, n'autoriser l'emploi des radeaux qu'autant qu'ils seront remorqués par des bâteaux. — Plougasnou, ces deux moyens de transport sont depuis longtemps en usage dans la commune sans qu'ils aient été la cause d'accidents fâcheux. — Plouézoch, on ne devroit se servir de radeaux qu'autant qu'ils seroient remorqués. - Guimec, cet usage est inconnu à Guimec. — Locquirec, les transports se font sur des bâteaux, et jamais sur des radeaux. — Saint-Pol, l'autorité locale doit veiller à ce que les radeaux soient toujours remorqués. — Ile-de-Batz, même réponse. — Plouescat, les transports se font sur des radeaux rarement remorqués.

*Observations du Sous-Préfet.* — Il résulte des réponses des conseils à la 5e question qu'il doit être défendu de transporter le goëmon au moyen des radeaux, à moins qu'ils ne soient remorqués par des bâteaux. L'autorité municipale pourroit être chargée de veiller à l'exécution de cette mesure de sûreté, ainsi que cela a lieu à Saint-Pol et à l'Ile-de-Batz.

6° *Questions posées par M. le Préfet.* — Faut-il défendre

d'employer des ouvriers étrangers à la commune pour couper et transporter le goëmon ?

*Analyse des réponses des Conseils municipaux.* — TAULÉ, le transport doit être libre : mais ce goëmon ne doit être coupé que par les habitants de la commune. — TRÉFFLEZ, il doit être défendu d'employer des ouvriers externes et de se servir de chevaux et de voitures étrangères à la commune. — SIBIRIL, les ouvriers étrangers doivent être exclus. — SAINT-JEAN, on ne doit employer que des ouvriers du canton. — PLOUNÉVEZ, les habitants seuls doivent participer à la récolte du goëmon. — CARANTEC, les habitants ne peuvent se faire aider que par les gens habituellement attachés à leur service. — CLÉDER, même réponse. — ROSCOFF, la veuve chef de ménage et le père de famille empêché, peuvent seuls se faire représenter par des étrangers. — PLOUGASNOU, ne permettre d'employer que des ouvriers du canton. — PLOUÉZOCH, cette récolte devant se faire dans un temps donné, chacun doit être maître de prendre des ouvriers et des bâteaux où il peut en trouver. — GUIMEC, il doit être loisible d'employer des ouvriers étrangers.— LOCQUIREC, même réponse. — SAINT-POL, il doit être expressément défendu d'employer des ouvriers étrangers. Un règlement seroit préjudiciable aux intérêts des habitants. — ILE-DE-BATZ, il est indispensable dans cette localité d'employer des ouvriers étrangers, attendu le grand nombre d'habitants qui s'adonnent à la navigation. — PLOUESCAT, il ne doit pas être permis d'employer des ouvriers étrangers.

*Observations du Sous-Préfet.* — Le plus grand nombre de communes demandent que des ouvriers étrangers ne puissent être employés à la récolte du goëmon. Une disposition contraire nuiroit essentiellement au plus grand nombre de cultivateurs en donnant aux plus riches habitants la faculté d'établir une espèce de monopole sur la coupe de cette plante. L'Ile de Batz devroit toutefois être exceptée de cette disposition, ainsi que la veuve chef de ménage et le père de famille empêché, conformément à l'avis du conseil municipal de Roscoff.

7° *Questions posées par M. le Préfet.* — Faut-il défendre d'arracher la plante et ordonner qu'on pourra l'enlever qu'avec des instruments tranchants ?

*Analyse des réponses des Conseils municipaux.* — Il doit être expressément défendu d'arracher la plante. (Réponse unanime).

*Observations du Sous-Préfet.* — Néant.

8° *Questions posées par M. le Préfet.* — Convient-il d'établir des gardes-côtes pour maintenir l'ordre lors de la coupe, et comment seront-ils payés ?

*Analyse des réponses des Conseils municipaux.* — TAULÉ, les communes intéressées sont dans l'usage de nommer annuellement des *Commissaires-conservateurs* qui acceptent gratuitement. — TREFFLEZ, même réponse. — SIBIRIL, même réponse. — SAINT-JEAN-DU-DOIGT, oui deux hommes suffiront pour surveiller les côtes de cette commune. — PLOUNÉVEZ, il faudroit deux ou trois personnes pour surveiller la coupe de goëmon. —CARANTEC, faire seconder par les préposés des Douanes les gardes annuellement nommés, accorder 3 fr. pour chaque contravention constatée. Faire payer immédiatement cette somme sur les fonds municipaux, sauf le remboursement à la commune sur le produit des amendes. — CLÉDER, quatre habitants de la côte ont été annuellement et gratuitement chargés de surveiller la coupe de goëmon. — ROSCOFF, les cultivateurs étant propriétaires naturels du goëmon sont conséquemment tenus de veiller gratuitement à sa conservation. — PLOUGASNOU, charger de cette surveillance les proposés des Douanes. — PLOUÉZOCH, des gardiens sont indispensables à Plouézoch ils ont pour indemnité la récolte exclusive d'une île. — GUIMEC, trois commissaires veillent annuellement à la coupe. — LOCQUIREC, il conviendrait d'établir des gardiens qui seroient salariés sur les fonds de la commune ou sur le produit des amendes. — SAINT-POL, cinq commissaires salariés sont annuellement nommés pour veiller à la coupe du goëmon. — ILE-DE-BAS, il est désigné chaque année, par l'autorité locale, des commissaires surveillants. — PLOUESCAT, même réponse.

*Observations du Sous-Préfet.* — Les communes sont généralement dans l'usage de nommer chaque année des commissaires surveillants. Il ne paroit pas indispensable de leur accorder un traitement fixe. Il seroit convenable toutefois de leur accorder une somme déterminée pour chaque contravention qu'ils constateroient.

9° *Questions posées par M. le Préfet.* — Les habitants doivent-ils être autorisés à vendre hors de la commune le goëmon qui ne leur seroit pas nécessaire ?

*Analyse des réponses des Conseils municipaux.* — TAULÉ, Seulement après le mois de mars. — TREFFLEZ, après que les habitants de la commune auront *trempé* leur terres, et après des publications pendant deux dimanches consécutifs.— SIBIRIL, non

— Saint-Jean, le goëmon ne pourra être vendu qu'aux habitants des autres communes du canton. — Plounévez, la vente du goëmon doit être sans entraves. — Carantec, fixer une époque avant laquelle il seroit défendu aux habitants de vendre du goëmon aux cultivateurs des autres communes. — Cléder, dans l'intérêt du pauvre et de l'agriculture la vente du goëmon doit être libre. — Roscoff, défendre de vendre le goëmon surabondant ce seroit amener la paresse parmi les cultivateurs à Roscoff, il n'est permis de vendre que le goëmon provenant de la récolte du mois de mai. — Plougasnou, le goëmon de reste ne pourra être vendu qu'aux habitants des autres communes du canton. — Plouézoch, oui, sauf une publication huits jours avant la vente. — Guimec, le goëmon apporté par les flots est une propriété commune. — Locquirec, le goëmon doit être employé dans la commune. — Saint-Pol, oui, huit jours après une publication qui devra être faite un dimanche (voir le règlement du 5 janvier 1818 annexé à la délibération municipale). — Ile-de-Bas, il n'a jamais été permis dans la commune d'exporter le goëmon. — Plouescat, il convient d'autoriser les pauvres à vendre hors de la commune le goëmon dont ils n'auroient pas besoin pour leurs terres.

*Observations du Sous-Préfet*. — La plupart des conseils municipaux répondent négativement à cette question, ou du moins demandent que la vente du goëmon hors de la commune soit précédée de publications ou fixée à des époques déterminées. Une pareille mesure seroit contraire au droit de propriété, à l'intérêt du pauvre et des petits cultivateurs qui se trouveroient ainsi à la disposition des plus riches habitans. Peu importe, dans l'intérêt de l'agriculture, que le goëmon soit employé dans les communes littorales ou ailleurs.

10e *Questions posées par M. le Préfet*. — Enfin, outre les mesures qui font l'objet de ces questions, en existe-t-il d'autres qui doivent entrer dans un règlement sur l'ordre et la police de la coupe du goëmon, ou sur la récolte hors du temps de la coupe ?

*Analyse des réponses des Conseils municipaux*. — Taulé, il devroit être défendu de couper du goëmon après les trois mois demandés pour cette récoltes. Les préposés de la douane pourroient être chargés de veiller à ce que cette défense ne fût pas enfreinte. — Trefflez, on doit défendre de couper le goëmon avant et après le coucher du soleil, mèm défense pour celui que les flots amènent sur le rivage. Chaque commune doit être exclusivement maintenue dans la possession du goëmon qui

croît sur ses côtes. — Plounévez, n'autoriser l'emploi des radeaux que pour les lieux où ne peuvent arriver les voitures, qu'il soit défendu de couper le goëmon hors du temps fixé. Défendre aux bateliers d'enlever le goëmon sur les côtes des communes qu'ils n'habitent pas. — Carantec, charger les préposés de la douane de veiller en tout temps à ce que les règlements sur la coupe du goëmon ne soient pas enfreints. — Cléder, dans les localités où le goëmon supplée le bois de chauffage, il paroit indispensable de fixer plusieurs époques pour la récolte de cette plante. — Roscoff, chaque voiture de transport ne doit être accompagnée que de huit personnes, et chaque cheval, de quatre, à moins que le ménage ne soit plus nombreux. Il doit être défendu d'enlever pendant la nuit le goëmon apporté par les flots. — Locquirec, Détendre aux cultivateurs qui demeurent avec leurs beaux-pères ou belles-mères, de se ranger dans la classe des habitans qui n'ont ni chevaux ni voitures. — Saint-Pol, laisser aux conseils municipaux, le soin de faire les règlements de détail.

*Observations du Sous-Préfet.* — La plupart des mesures proposées en réponse à la 10e question paroissent sages et bien entendues.

A Morlaix, le 2 août 1819.

*Le Sous-Préfet de l'arrondissement,*

*Quimper, le 30 mai 1906.*

Antoine FAVÉ.

---

# TROUVAILLE DE HACHES EN BRONZE

## faite en Plouhinec en 1905

A la fin de l'été de 1905, un cultivateur de la commune de Plouhinec m'apporta huit haches plates en bronze, recueillies par lui en faisant un défrichement à 1200 mètres au Sud du bourg.

Ces pièces sont intéressantes par leur grossièreté qui témoigne de la grande inexpérience du fondeur des mains de qui elles sont sorties. Ce sont évidemment des spécimens de l'enfance de l'art des fondeurs de cuivre et à ce titre elles ont, je crois, un intérêt exceptionnel (1).

De ces huit pièces une seule est à bords presque parallèles les sept autres sont à tranchant très élargi.

Voici les dimensions de chacune. Nous avons photographié deux d'entre elles, que nous avons reproduites sous les numéros 1 et 2 pour cette notice.

N° 1 — à bords presque parallèles sa forme rappelle beaucoup celle des haches en pierre polie (*voir notre photographie*) elle est certainement la plus grossière de toutes. Elle mesure 0m 123 de plus grande longueur, a 0m 06 de plus grande largeur au bout du tranchant, 0m 021 de largeur au bout opposé et a 0m 018 de plus grande épaisseur, une de ses faces est légèrement bombée.

N° 2 — (*voir notre photographie*) la plus grande de celles

---

(1) Analysées par M. Corlay, pharmacien à Lorient, contre toute prévision, il nous a déclaré que ces haches sont en bronze sans antimoine.

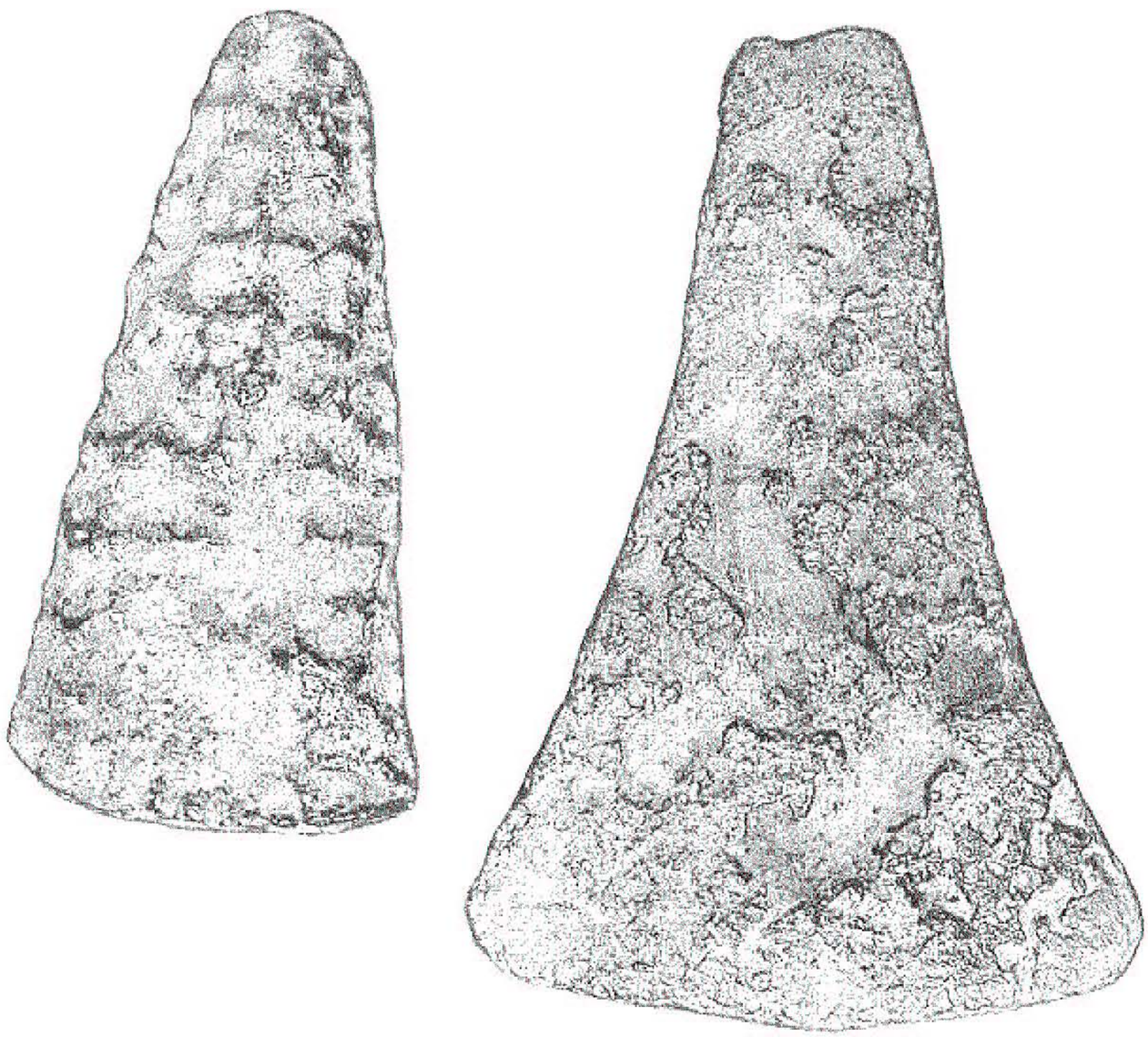


Haches en bronze trouvées en Ploulinec.

à tranchant élargi. Elle mesure 0m 145 de plus grande longueur sur la ligne médiane, 0m 096 de plus grande largeur au tranchant, 0m 026 de plus petite largeur au bout opposé et 0m 009 d'épaisseur moyenne.

3. — Longueur médiane 0m 136, largeur au bout du tranchant 0m 08, largeur au bout opposé 0 m 028, épaisseur moyenne 0m 01, semble avoir été légèrement martelée sur une de ses faces.

4. — Longueur médiane 0m 124, largeur au tranchant 0m 089, largeur au bout opposé 0m 023, épaisseur moyenne 0m 009, semble avoir été un peu martelée sur une de ses faces.

5. — Longueur médiane 0m 12, largeur au tranchant 0m 08, largeur au bout opposé 0m 022, épaisseur moyenne 0m 009.

6. — Longueur médiane 0m 012, largeur au tranchant 0m 08, largeur au bout opposé 0m 025, épaisseur moyenne 0m 008.

7. — Ses dimensions sont celles de la précédente.

8. — Longueur médiane 0m 12, largeur au tranchant 0m 08, largeur au bout opposé 0m 022, épaisseur moyenne 0m 01, semble avoir été un peu martelée sur une de ses faces.

Aucune de ces haches n'a eu son tranchant aiguisé.

Mon ami, M. le Commandant le Pontois étant venu me voir dans les premiers jours de novembre, j'ai eu par suite de cette heureuse circonstance, la bonne fortune d'examiner cette trouvaille en sa compagnie et voici quelques-unes des réflexions qu'elle nous a suggérées.

A l'époque préhistorique, où ces armes nous reportent, le traitement des minerais de cuivre devait-être des plus primitifs et l'affinage du métal ne point être poussé au degré que l'on exige aujourd'hui. De l'expulsion incomplète des impuretés du minerai résulta peut-être la structure spongieuse de ces armes, texture qu'eut certainement diminué un énergique martelage, dont quelques-unes seulement portent à peine de traces.

La face supérieure de notre hache n° 1 n'a certainement

pas été martelée, elle a été fondue sur un fond de sable bien choisi, bien tassé, façonné par des pressions symétriques de la main ou par celles d'un objet arrondi, peu-être tout simplement un galet, pressions dont elle porte les traces sur sa face visible dans notre photographie. L'autre face semble s'être solidifiée sur un fort bouillonnement du métal soit à l'air libre, soit au voisinage d'un couvercle de faible épaisseur. Elle se présente en effet comme hérissée de nombreuses papilles dont les sommets presque plans se montrent avec une coloration moins rougeâtre que le reste de la masse, sans doute due à la présence sur ce point d'impuretés métalliques, étain ou plomb.

Nous avons présenté la hache n° 2 à un habile praticien, M. Lorit, fondeur en bronze à Quimper, qui voulut bien se mettre à notre disposition, avec la plus parfaite obligeance, pour tous les renseignements propres à nous éclairer. Elle fut fondue, nous assure-t-il, dans un moule formé de deux parties se juxtaposant et les inégalités qu'on remarque sur ses faces et qu'on voit parfaitement en jetant les yeux sur notre photographie(1)sont certainement dûes au bouillonnement du métal au moment où vos armes ont été moulées, nous affirment Monsieur Lorit et son contre-maitre ; parce qu'au lieu de couler le métal dans un moule fait avec du sable très sec il a été coulé dans un moule mouillé ou tout au moins encore humide au moment de la fonte. Dans ce cas, comme le bronze pour être coulé doit avoir la température de 800 degrés, il est facile de comprendre que, s'il tombe dans un moule humide, il se produit immédiatement un fort bouillonnement du métal qui, en se refroidissant, laisse des inégalités à la surface des pièces; pour éviter ces accidents il faut avoir la précaution de bien faire sécher le sable destiné à faire les moules. Ce qui évidemment n'a pas eu lieu ici.

(1) Les observations faites sur cette hache s'appliqueraient aussi bien aux six autres de la trouvaille dont elle ne diffère que par la taille.

Pour bien nous convaincre sur ce point, M. Lorit poussa l'amabilité jusqu'à faire fondre devant nous des pièces semblables dans des moules secs, en sable fin de Redon, qu'il emploie pour tous ses moulages, et dans des moules en sable humide. L'expérience fut convaincante.

Nous ne saurions trop l'en remercier.

Une observation très intéressante encore, au sujet de ces haches curieuses, c'est que les cassures fraiches de l'une d'elles fragmentée montrent une couleur lilas bien différente de celle de l'oxyde de cuivre, indice d'un phénomène d'Epigénie analogue à ceux que Daubrée a constatés sur des monnaies en bronze et sur des tuyaux en plomb trouvés dans les thermes de Bourbonne-les-Bains.

P. DU CHATELLIER.

# NOTE SUR LE CHATEAU DE KERGOET [1]

*(Commune de Saint-Hernin, canton de Carhaix.)*

---

Nous avons vu plus haut que Catherine-Henriette Billonnois eut pour marraine, le 6 août 1758, à Carhaix, Catherine-Françoise de Gourmont, marquise de Thieuville (2). Les familles de Gourmont et de Thieuville sont de Normandie. Comment la marquise de Thieuville était-elle marraine à Carhaix ?

La question ne ne serait pas posée si l'acte de baptême avait donné à la marquise de Thieuville le titre qui lui appartenait de *dame de Kergoet*.

J'ai écrit qu'Olivier Corret était, dès avant son mariage, en 1739, administrateur de la terre du Kergoet appartenant à Marie-Gabrielle de Kerguz de Troffagan, femme de l'amiral de Roquefeuil. Ce renseignement était d'autant plus plausible que la famille de Roquefeuil possédait plusieurs seigneuries voisines, et que, le 13 juillet 1761, M^me^ de Roquefeuil assistait avec son fils et sa fille au mariage de M^lle^ Corret avec M. Limon.

Or ce renseignement est doublement erroné. C'est seulement, le 23 octobre 1741, que M^lle^ de Kerguz est devenue femme du futur amiral de Roquefeuil ; et Kergoet n'a pas passé des Kerguz aux Roquefeuil (3).

---

(1) Voir Bull. de 1905 p. 280-303 et 346-354, *La famille de la Tour-d'Auvergne-Corret, le Premier Grenadier.*

(2) Bull. de 1905, p. 349-350.

(3) Le baron de Courcy si bien informé d'ordinaire a commis cette erreur. T. II. p. 283, v° *Moine (Le)*. Il n'avait pas vu l'acte de nous allons citer. M^me^ la comtesse Jégou du Laz née de Saisy, ne l'a pas vu non plus. V. dans *Carhaix, son passé, ses châteaux*, etc. (1899), sa notice sur le château de Kergoet, p. 17 à 24.

En réalité c'est seulement par acte du 16 mars 1761, près de vingt ans après son mariage, qu'Aymar-Joseph, comte de Roquefeuil, depuis vice-amiral (1780) est devenu acquéreur de Kergoet vendu par Marie-Anne-Charlotte de Gourmont et autres, pour 273 000 livres (1).

Ainsi il est bien démontré que, avant 1761, Kergoet appartenait à la famille normande de Gourmont. Mais comment ? Voici :

1° En 1590, Kergoet appartenait à Catherine de Kergoet, fille de Guillaume et de Catherine de Rosmadec. Elle épousa Jean du Quélénec, sgr de Kerjolys, etc., dont elle était veuve avant 1562 (2).

2° En 1590, son fils de même nom que son père y fut assiégé par les royaux et les repoussa avec perte (3).

3° Jeanne, sa fille, épousa : 1° Guy, sgr de Lesmais ; elle en eut trois enfants, dont Jeanne était l'aînée ; 2° Maurice de Perrien, sgr de Breffeillac, qui avait un fils auquel fut mariée Jeanne de Lesmais, fille du 1er mariage de Jeanne du Quélénec.

4° Jeanne de Lesmais, dame de Perrien, eut un fils, Toussaint, qui mourut sans enfants laissant Kergoet à sa sœur

5° Anne qui épousa Vincent Le Moyne de Trévigny, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes avant 1615, mort avant le 2 février 1630 (4).

---

(1) L'acte de vente a été passé devant Regnault, notaire à Paris. Je n'ai pas l'acte sous les yeux, mais la copie de l'insinuation de l'acte, passée le 4 août 1761 au bureau de Carhaix par J.-B. Robineau, écuyer, faisant pour Marie-Anne-Charlotte de Gourmont et autres. Le bureau de Carhaix a reçu 2631 l. de droits. (*Arch. Fin.* Série C. Reg. 67.) Je dois cette pièce à l'obligeance de M. Bourde de la Rogerie, ainsi que quelques-unes des indications qui suivent.

Il ne faut pas confondre Aymar-Joseph de Roquefeuil, vice-amiral en 1780 + en 1782, avec son père Jacques-Aymar, lieutenant général des armées navales en 1741 + en 1744 ; ni avec son frère René Vte de Roquefeuil, chef d'escadre 1771 + en 1780.

(2) Fréminville. *Antiquités du Finistère.* II. p. 441. « La dame de Kergoët, tutrice de son fils sr de Kerjolis » (Montre à Quimper, 15 mai 1562).

(3) V. l'intéressant récit de Moreau, Ch. VIII, p. 86.

(4) *Chevaliers de Saint-Michel,* p. 257-258.

6° Pierre, marquis de Trévigny, marié à Jeanne Guinement, mourut avant sa mère, et la succession de celle-ci passa directement aux enfants de son fils :

7° Toussaint, M^is de Trévigny, fut seigneur de Kergoet. Il épousa Philippe du Quengo. Gouverneur de Dinan, en 1646, il était mort avant 1675 (1).

8° Son fils Malo-Joseph mort sans hoirs, sa sœur Sylvie hérite Le Kergoet ; mariée à Claude, M^is de Sérent, seigneur de Kerfily, elle meurt sans hoirs et sa succession passe à sa cousine Marie-Anne de Saint-Simon.

Catherine, mariée à Jacques, M^is de Saint-Simon et de Pleinmarais, fut dame de Coëtquereau et Lalunec (en Saint-Hernin)

9° Marie-Anne-Catherine de Saint-Simon, mariée à Hervieu de Gourmont, seigneur de Courcy, M^is de Thieuville (2). Elle hérite Kergoet de sa cousine M^me de Sérent avant 1715 (3).

J'ai emprunté la liste des seigneurs de Kergoet à un mémoire imprimé chez Perrier à Quimper, en 1715, devenu rarissime et publié par M^me la C^sse Jégou du Laz, dans *Carhaix, ses châteaux*... etc. (1899). V. p. 17-24. — Je dois les renseignements postérieurs à 1715 à l'extrême obligeance de M. Rémy de Gourmont. On lit à ce mémoire de 1715 *in fine* :

---

(1) Au début de la révolte du papier timbré (juillet 1675) la dame de Trévigny, menacée au Kergoet, s'enfuit avec ses enfants. Le Kergoet fut envahi, l'intendant massacré, et il fut enlevé du château des meubles pour 60.000 l. du temps.

La dame de Trévigny mourut peu après, avant le 25 septembre.

*Bull. Soc. Arch. du Finistère* 1887 p. 35 et suiv. Procès-verbal du pillage *in-extenso* Soc. Arch. des Côtes-du-Nord — 1885-1886. p. 123 et suiv.

(2) Fils de Louise de Gourmont M^me de Thieuville-Briquebosc, mariée vers 1650 à Guillaume de Gourmont, seigneur de Courcy. — Briquebosc aujourd'hui com. du canton de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Valognes.

(3) Les deux époux rendent aveu en 1704, pour Coetquereau et Lalunec (venus à la dame de Gourmont de la succession maternelle). *Arch. Loire-Inf.* B. 1.097.

« Mme de Sérent n'avait pas d'enfants, si bien que M. le « marquis de Courcy en est l'héritier.— Le marquis représen- « tant M. de Saint-Simon et de Plémarais, qui avait épousé « Catherine Le Moyne de Trévigny, et à présent seigneur du « Kergoet, a plusieurs enfants en 1715. »

Il y a erreur. Ce n'est pas le marquis de Courcy, c'est sa femme Catherine-Françoise de Gourmont qui a été héritière de Kergoet, non comme représentant M. de Saint-Simon, mais comme représentant Catherine Le Moyne, femme de M. de Saint-Simon.

Pour qu'un Gourmont, Mis de Courcy, fût héritier de Mme de Sérent, il faudrait le supposer fils de Marie-Anne-Catherine de Saint-Simon (n° 9), il aurait été ainsi neveu à la mode de Bretagne de Mme de Sérent. Les *plusieurs enfants* que le mémoire attribue à ce marquis de Courcy auraient été Catherine-Françoise et autres qui vont suivre (nos 10 et 11). Mais M. Rémy de Gourmont ne place aucun intermédiaire entre M. et Mme Hervieu de Gourmont (n° 9) et Catherine et autres (nos 10 et 11) qu'il représente comme filles d'Hervieu de Gourmont.

10° Leur fille Catherine-Françoise de Gourmont, Mise de Thieuville, dame de Kergoet, morte sans alliance (?) ou du moins sans hoirs, entre le 6 août 1758 et le 16 mars 1761, laissant Kergoet à sa sœur Marie-Anne-Charlotte *et autres*.

11° Marie-Anne-Charlotte de Gourmont, mariée à Hervé Le Febvre, marquis de Montaigu et autres, vendent Kergoet, le 15 mars 1761, à Aymar-Joseph comte de Roquefeuil, seigneur de Kerlouet (en Plévin) (1), qui était depuis le 23 octobre 1741 époux de Marie-Gabrielle de Kerguz de Troffagan.

Le comte de Roquefeuil devenu vice-amiral en 1780 mourut en 1782. Il laissait sa femme veuve avec un fils et deux filles. Le

---

(1) Plévin, canton de Maël-Carhaix, arrondissement de Guingamp. C'est à Plévin que mourut le P. Maunoir au cours d'une mission (28 janvier 1683).

fils alors enfant et la sœur ainée Jeanne-Jacquette assistaient avec leur mère au mariage de Marie-Anne Corret et d'Yves Limon, (Carhaix, le 13 juillet 1761) (1).

Innocent-Adrien-Maurice, baptisé à Plévin, le 4 septembre 1752, avait eu pour parrain Adrien-Maurice duc de Navailles, pair et maréchal de France, ministre d'Etat, et pour marraine Catherine-Innocente de Rougé, duchesse d'Elbeuf, baronne de Rostrenen. Il épousa N... de la Lande de Calan ; et mourut dans l'émigration ne laissant pas d'enfants.

Jeanne-Jacquette, sa sœur aînée, née à Kerlouet, le 20 mai 1743, fut mariée, le 18 février 1765, à Jacques-Claude du Cleux, marquis du Gage (2).

La seconde, Louise-Thérèse-Marie-Adélaïde, née à Kerlouet le 24 mai 1746, baptisée à Saint-Sauveur de Rennes, le 14 février suivant, fut tenue sur les fonts par le duc de Penthièvre et la princesse de Lamballe, en personne. Elle fut mariée à Kerlouet, le 16 mars 1775, à Charles-Damase-Pierre de Brilhac, petit-fils du premier président de Brilhac (3).

Mme de Roquefeuil résidait quelquefois à Kergoet, ou au château de Bois-garin, paroisse de Spézet (4), mais le plus souvent à Kerlouet, où ses trois enfants étaient nés, et elle répandait ses bienfaits sur les trois paroisses contiguës de Saint-Hernin, Plévin et Spézet.

La plupart de ses terres étaient à domaine congéable. En 1789, aux premiers troubles, des vassaux de Spézet vinrent en troupe sommer Mme de Roquefeuil de leur livrer les titres établissant le caractère domanial de leurs tenues. Ces titres

---

(1) Bull. de 1905, p. 352; j'ai écrit par inadvertance *Saint-Hernin*, lire *Carhaix*. — Mlle Corret devait garder jusqu'à 25 ans le domicile de son père décédé (Saint-Hernin) ; mais elle avait domicile de fait à Carhaix où demeurait sa mère tutrice.

(2) Dont une fille unique mariée (1785) au marquis de Kerouartz.

(3) Dont une fille (Sidonie) mariée au comte Hilarion de Forsanz, père de M. Paul de Forsanz, député du Finistère en 1871, élu sénateur en 1876, mort en 1882, après tant de services rendus au département.

(4) Spézet, canton de Carhaix.

détruits, ils entendaient se dire maîtres des fonds comme ils étaient maîtres des édifices.

Il est de tradition que le capitaine La Tour d'Auvergne alors à Carhaix accourut en hâte au secours de Mme de Roquefeuil. Il reprocha vivement aux paysans leur violence et les détermina à rentrer chez eux (1).

Mais peu après, le 11 août (2), le tocsin sonnant à Spézet a quatre heures du matin rassemblait les vassaux ; ils revinrent en troupe à Kerlouet et renouvelèrent leurs sommations avec menaces. Mme de Roquefeuil refusant ses titres, les vassaux, sans pitié pour son âge lui passèrent une corde sous les bras, et à plusieurs reprises la plongèrent dans un puits, lui réclamant à chaque plongeon la remise de ses titres. A bout de forces, Mme de Roquefeuil se rendit ; et les titres furent brûlés.

La comtesse de Roquefeuil quitta Kerlouet sans esprit de retour pour aller mourir à Guingamp.

Kergoet et Kerlouet allaient être saisis et vendus par la Nation.

En 1860, le comte de Roquefeuil, petit-neveu de l'amiral, député à l'Assemblée nationale de 1849, a pu racheter Kerlouet.

---

Cette note sera annexée à mon mémoire *La famille de La Tour d'Auvergne-Corret*, c'est pourquoi j'ai cru pouvoir rappeler les alliances des Roquefeuil, afin de montrer quelles influences ils pouvaient mettre en mouvement dans l'intérêt de Corret – non encore La Tour d'Auvergne.

---

(1) Il est certain que la Tour d'Auvergne était à Carhaix vers cette époque. La ville le choisit comme commissaire de la paix à faire entre Brest et Lannion (novembre 1789).

(2) La date précise de cet acte de brigandage est donnée par une lettre à la comtese de Roquefeuil " extorquée " par les vassaux au curé de Spézet ; cette lettre a été publiée par la comtesse Jégou du Laz. *Notice sur le château de Kerlouet*, p. 31.

Pour plus de détails, cf. *Carhaix, son passé, ses châteaux*... notamment *Notices sur les châteaux de Kerlouet, Kerlouat et Kergoet*.

Le 3 août 1765, Corret arrive à Paris seul et inconnu; mais chargé de recommandations de toute la noblesse de Basse-Bretagne. Le 3 avril 1767, il est admis aux mousquetaires du Roi comme *surnuméraire ;* deux mois après, il a un semestre ; avant l'expiration du semestre, il obtient, en récompense d'un service effectif de moins de deux mois, et au titre non de *surnuméraire* mais de *mousquetaire,* un congé « tel qu'il n'aurait pas été possible de le désirer plus favorable après dix ans de services (1) ; » et, le 1er septembre 1767, il est nommé, lui bourgeois et sans bourse délier, sous-lieutenant d'Angoumois : faveur insigne qu'auraient enviée beaucoup de gentilshommes.

J. TRÉVÉDY.

*Ancien président du Tribunal de Quimper.*

---

(1) Lettre de Corret du 10 mai 1768, publiée par M. du Pontavice en 1894 dans le *Phare de la Loire.*

# LA VIE MUNICIPALE A PONT-CROIX

## (1790-1791)

L'Assemblée Nationale avait décrété le 12 novembre 1789, « qu'il y aurait une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne » et le régime nouveau fut organisé par les décrets du 14 et du 22 décembre suivant. Les lettres-patentes du Roi pour la constitution des municipalités arrivèrent à Pont-Croix le 18 janvier, et le « comité de district » se mit à l'œuvre pour étudier l'organisation et préparer le fonctionnement de la nouvelle machine administrative.

Il commença par dresser la liste des « citoyens actifs ». Cette qualification était réservée à ceux qui payaient une contribution équivalente à « trois journées de travail », mais l'Assemblée laissait aux autorités locales le soin de fixer le prix de ces journées. A l'unanimité le comité de Pont-Croix taxa la journée de travail à quinze sols ; pour être électeur il fallait donc payer quarante-cinq sols. La liste électorale fut affichée à la porte de l'église et sur les murs de la halle, et les électeurs furent convoqués pour le mercredi 3 février, à midi, en la chapelle des Ursulines, gracieusement mise à leur disposition par Madame la Supérieure. On avait parlé de se réunir à la chapelle de la Magdelaine, sise au chevet de l'église paroissiale ; ce local avait été reconnu trop étroit, ou plutôt trop modeste pour servir de sanctuaire au peuple souverain.

Au jour fixé, dès 8 heures du matin, les membres du corps politique et du comité de district, sont convoqués, par billet, pour prendre les dernières dispositions et pour se rendre en corps, à la messe du Saint-Esprit, dite par Monsieur le Recteur.

Après avoir imploré les secours du Ciel, les citoyens actifs se réunissent au son de la caisse et de la campane. Ils sont au nombre de 86, dont 58 éligibles, parmi lesquels l'abbé Quillivic, instituteur, déclaré éligible par acclamation « d'assi et élevé ». M. Le Bris Durest explique en français et en breton l'objet de la réunion : il s'agit d'élire un Maire, un Procureur de la Commune, cinq officiers municipaux et douze notables.

On distribue aux électeurs des billets timbrés, à l'effet d'y inscrire les noms des personnes qu'ils jugent en leur âme et conscience devoir être élues. Ceux qui ne savent pas écrire, choisissent pour secrétaire M. Quillivic qui prête serment de se bien et fidèlement comporter en cette fonction et les scrutins commencent. Le premier a pour objet de constituer le bureau de l'Assemblée. M. Billette est élu président, M. Ladan secrétaire. Ils font le serment de « maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, de choisir, en leur âme et conscience, les plus dignes de la confiance publique, et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourront leur être confiées ». L'Assemblée tout entière répète le même serment, et, après avoir nommé trois scrutateurs, on procède à l'élection du Maire. M. de Clermont, père, obtient 72 voix. Ce chiffre élevé témoigne sans doute de la considération dont jouissait l'agent de M^me^ de Forcalquier; on peut y voir également un hommage de reconnaissance à son fils, député à l'Assemblée Nationale, pour la peine qu'il s'était donnée, afin d'établir à Pont-Croix le chef-lieu du District.

Par 52 voix, M. Le Bris Durest est élu procureur de la Commune. Il devait exposer son avis sur toutes les questions soumises au Conseil et ses conclusions fournissaient la matière des arrêtés. La formule : « ouï le procureur, l'Assemblée arrête », se retrouve dans toutes les délibérations importantes.

Les cinq membres de la municipalité devaient être élus en bloc, sur une liste double c'est-à-dire qu'on inscrivait dix

noms sur chaque billet. Les électeurs profitèrent de cette disposition pour éparpiller les voix : chacun dut avoir la sienne au moins. De sorte qu'au premier tour, Jean Ausquer obtint seul la majorité absolue. Et comme il était onze heures du soir, et que la grande majorité de l'Assemblée se composait d'ouvriers et de journaliers qui avaient besoin d'un peu de repos, pour travailler le lendemain, le second tour fut renvoyé au dimanche suivant, 7 février, à 1 heure. En conséquence, M. le Recteur fut prié de dire les vêpres après la grand'messe, il y consentit très volontiers.

Ce n'était donc pas un scrupule religieux qui retint les huit citoyens actifs dont l'absence fut constatée à la seconde réunion. Deux incidents assez vifs se produisirent au début. Le président commence par donner lecture d'une lettre du sieur Pouppon, avocat, qui réclame son inscription parmi les éligibles ; l'assemblée s'y refuse malgré l'offre verbale faite par le dit sieur de payer les neuf livres d'imposition pour l'année courante. Puis, les scrutateurs distribuent des billets ; mais quelques-uns réclament violemment, parce que le secrétaire les aide dans cette opération ; cependant la majorité l'approuve : il faut en finir aujourd'hui. Malgré cette bonne volonté, le second tour de scrutin ne donne aucun résultat. On décide qu'au troisième tour la majorité relative suffira. Sont élus, officiers municipaux : MM. François Cudennec, Henry Le Gall, Yves Pichon, Joseph Pendu ; notables : MM. Billon, François Pichavant, Guéguen, Kerivel, Le Goff, Gargadennec dit La Jeunesse, Daniélou, Ladan, Guézennec, Quillivic, Carval, Jacques Cudennec. MM. Herpen, Kersaudy et Pennamen, avaient également obtenu la majorité relative, mais ils n'ont pu être proclamés, parce que beaux frères des sus-nommés. Les élus prêtent le serment de bien remplir leurs fonctions, et le procès-verbal est signé par ceux qui savent le faire. Un d'entre eux écrit « Je déclare ne vouloir signer, sans désapprouver ce qui est fait » mais, pris de remords

civique, il ajoute « Je déclare avoir raturé les deux lignes cy-dessus indiscrètement par moi écrites », et la séance est levée, environ minuit.

Ainsi se trouva organisée l'administration de la Commune. Le maire, le procureur et les officiers municipaux composaient le Corps municipal auquel venaient s'adjoindre les notables pour former le Conseil général. Un bureau municipal comprenant : le maire, le procureur et un officier municipal, se réunissait pour expédier les affaires courantes.

* * *

Deux jours après, le 9 février 1790, eut lieu la première Assemblée générale du corps municipal et des notables de la ville de Pont-Croix. A l'unanimité, M. Billette de l'Isle Adan est nommé secrétaire greffier. Il accepte pour « donner de plus en plus des preuves de son attachement inviolable aux citoyens de cette ville, et de son zèle pour le bien commun » et, désirant se consacrer entièrement à ses nouvelles fonctions, il abdique son grade d'officier de la garde nationale.

On choisit également un héraut, Guillaume Dieucho, « sauf par la suite à lui donner des gages si les circontances le permettaient ». Il reçut, en effet, pour son année six livres et un costume d'apparat : habit bleu à parements rouges et doublure verte, culotte blanche, une bandouillère aux trois couleurs et deux paires de souliers.

Les Municipaux jugèrent aussi que pour remplir leurs fonctions « avec décence » il leur fallait un insigne quelconque. On écrivit à Rennes, le 16 mai, pour avoir des écharpes tricolores. Elles n'étaient pas encore arrivées le 1er juin et le Maire fut obligé d'en emprunter à Douarnenez pour permettre au conseil d'assister, en corps, à l'enterrement de Joseph Pendu, sixième officier municipal.

« Conformément au décret de l'Assemblée Nationale ». Lors-

qu'un membre municipal viendra à mourir il sera remplacé de droit par celui des notables qui aura réuni le plus de suffrages. » M. Billon, recteur fut prié de prendre place au conseil, et, le 22 juin, à dix heures, il célébra, pour le repos de l'âme de son prédécesseur, un service solennel auquel les municipaux assistèrent en corps et en écharpes !

Malgré les instances réitérées de ses collègues, M. Billon démissionna le 10 octobre, à cause de sa santé ; il fut remplacé par Daniel Kivel. Déjà, le 3 juillet, François Pichavant avait remplacé Cudennec, élu membre du District. Vers le même temps, l'abbé Quillivic donna sa démission de notable, « rapport à ses occupations ». Il tenait une petite école fréquentée par soixante à quatre-vingts élèves, suivant la saison, moyennant une pension de deux cents livres par an, fournie par le bureau ecclésiastique de Quimper. Et bien qu'il n'ait pas été payé depuis le 1er janvier « écoutant plutôt son zèle désintéressé que ses facultés pécuniaires, ce digne instituteur a continué ses leçons, sans même exiger. pour le premier trimestre de cette année aucune rétribution de la part de ses disciples, dont sept sont dans ce moment, par les succès de ses soins, en état d'être reçus aux classes du collège de Quimper ». Et c'est pourquoi, le District supplie le Département de conserver ces petites écoles qui ont pour effet de répandre dans les campagnes du canton les lumières et les connaissances qui conviennent à un peuple libre et de regarder le payement de ces deux cents livres comme une des obligations les plus respectables, dont la Nation se trouve chargée comme ayant pris possession des biens ecclésiastiques, en attendant que l'Assemblée Nationale ait statué sur l'enseignement public.

Le Conseil général de la Commune était renouvelable par moitié tous les ans, et bien que le présent conseil ne fut en exercice que depuis neuf mois, la première élection partielle eut lieu en novembre 1791, anniversaire du décret de l'Assem-

blée Nationale. D'après l'article 42 de ce décret, le corps municipal étant composé de cinq membres, non compris le Maire, élu pour deux ans, il devait en sortir deux à la fin de la première année. Quant au nombre des notables, il se trouvait réduit à six. Fallait-il faire sortir trois et rentrer neuf, ou choisir simplement six ? La question fut réservée pour être soumise à l'Assemblée des citoyens actifs.

La liste en fut affichée et publiée à son de caisse, et le 21 novembre, vers neuf heures, officiers municipaux et notables se rendent à la chapelle des Ursulines. On commence par tirer au sort les deux officiers municipaux qui doivent sortir. Cinq billets sont déposés dans un chapeau : trois portent écrit « conseiller municipal » ; les deux autres restent en blanc. Il est entendu que ces billets blancs indiquent la sortie : ils sont tirés par Jean Ansquer et Daniel Kivel Et comme il ne s'est pas présenté dans la salle, assez de citoyens actifs pour procéder à la nomination de deux officiers municipaux, la séance est renvoyée à deux heures de l'après-midi.

Cette fois, cinquante-sept citoyens actifs répondent à l'appel, mais il n'y a plus que quarante-huit votants, lorsqu'au troisième tour de scrutin, Jean Bonaventure Pennamen et Marc Le Goff sont élus à une majorité toute relative. Pour les notables, l'Assemblée décide qu'on en prendra six. Sont élus : Jean Saouzanet, Joseph Guézennec, Pierre Salou, Jacques Le Blouc'h, Jacques Le Bot, Antoine Testevuide, ce dernier, parce que Henry Le Bihan, son ancien qui avait eu le même nombre de voix, a, vu son grand âge et ses infirmités, prié l'Assemblée d'agréer « ses remerciements ». Electeurs et élus prêtent serment et la séance est levée vers sept heures du soir.

* * *

L'auditoire avait servi de maison commune jusqu'en octobre 1790. Mais les juges du District ayant choisi ce local

pour y tenir leur juridiction, l'assemblée municipale décida de se réunir dans la chambre qui servait de bureau de délibération aux administrateurs de l'hôpital Saint-Yves. A côté, dans la chambre des archives se tenait une petite école. Ces deux pièces n'étaient séparées que par « un solier formé de simples planches » de la salle où gisaient les infirmes, où agonisaient les moribonds. Or les réunions du Conseil général sont souvent tumultueuses, et « le bruit de vingt voix véhémentes, joint au tapage continu de personnes en sabots et autres chaussures grossières, produit un vacarme qui peut porter préjudice à l'état des malades et hâter leurs derniers moments. » En conséquence, « au nom des droits sacrés de l'humanité, » le Maire crut devoir prendre l'arrêté suivant : 1° l'école sera transférée dans la chambre qui est au-dessus de la cuisine et qui n'a aucune communication avec l'hôpital. 2° Les assemblées du Conseil général se tiendront à l'auditoire, les jours de dimanche et de fête qui leur seront consacrés. 3° Le bureau de paix municipal se tiendra dans le même auditoire, aux heures où les juges du District n'y siègeront pas, car les parties à concilier ne sont pas toujours calmes. 4° Les séances du Conseil et du Bureau municipal pourront se tenir dans la chambre des Archives. Et le Maire profite de l'occasion pour inviter les honorables membres à être plus assidus aux réunions, à porter la plus grande attention aux affaires qui leur sont soumises et à donner leur avis, chacun de sa place et à son rang, avec tranquillité, décence et modération.

A l'unanimité, le Conseil demande que cet arrêté soit communiqué au procureur absent en ce moment, et quinze jours après, M. Le Bris Durest fit son rapport. « Je dois surtout la vérité, dit-il, et M. le Maire qui la chérit autant que nous, ne trouvera pas mauvais que j'observe : 1° que le projet ne devait pas être écrit sur le registre avant d'avoir été soumis à vos délibérations, puisqu'alors seulement il est vôtre.

2° Qu'il ne devait pas être écrit de la main du Maire puisqu'il y a un secrétaire. 3° Que la formule : « en conséquence M. le Maire a arrêté » ne doit pas être employée; car ce n'est pas le Maire en son nom personnel, c'est le Conseil tout entier qui prend un arrêté. Mais il est probable que le Maire n'a pas eu l'intention de porter atteinte à l'autorité du conseil, c'est une faute de rédaction. Voilà pour la forme ». — Quant au fond : les malades, interrogés, ne se plaignent d'être incommodés ni par l'école ni par l'assemblée. Les enfants n'entrent pas avant que le maître n'arrive ; ils portent leurs sabots à la main, en entrant et en sortant, et, même pendant la classe, s'ils doivent quitter leur place. Les réunions du Conseil ne sont pas aussi mouvementées que le prétend le Maire et d'autre part, l'auditoire a été loué par la Municipalité au District qui peut en avoir besoin à toute heure car il y a en ce moment beaucoup de procédures criminelles.

Le Maire n'était pas là pour entendre ces observations ; il avait refusé de se rendre à la réunion, bien qu'on l'eut fait chercher deux fois par le héraut. Aussi le Conseil se range à l'avis du procureur. Il est décidé que rien ne sera écrit sur le registre des délibérations que par le secrétaire, en présence de l'Assemblée et que les réunions continueront à se tenir dans le même local.

L'entente cordiale, un moment troublée, se rétablit vite : La séance suivante fut de nouveau présidée par M. de Clermont et le Conseil s'empressa de lui renouveler l'assurance de son estime et de sa sympathie.

Ces sentiments semblent avoir été partagés par la population tout entière. Cependant, le lundi 21 février 1792, vers trois heures de l'après-midi, Madame de Clermont voit entrer chez elle un inconnu qui lui demande, d'un ton rogue, où était son fils, ancien député à l'Assemblée Nationale. Au bruit, le Maire arrive et voyant que cet homme était pris de boisson, il l'entraine sous les halles. « Voici une gavotte qui commence

dit-il, allez danser, soyez sage; mon fils et moi nous vous parlerons demain, si vous le souhaitez ». Fureur de l'autre « ce n'est point à danser que je cherche mais c'est votre fils à qui j'ai affaire. Il a volé à la Nation trente-six livres par jour, pendant la première législature, c'est un j... f..., et vous aussi ! » et prenant le Maire au collet il lui arrache les boutons et la jabotière de sa chemise. M de Clermont riposte par un coup de poing « dans la poitrine ou dans l'estomac » — il ne saurait préciser — et s'écrie « force à la loi ». Son agresseur est saisi mais il réussit à s'échapper au cours d'une nouvelle bagarre suscitée par François S... marchand de grosse poterie à Pont-Croix. Un officier municipal s'élance à sa poursuite et finit par l'atteindre dans un grenier de Kérideuff; il le prend par les cheveux et le fait conduire à la prison « malgré la déchirure totale du gilet de basin blanc d'un des conducteurs. » Le lendemain, après-midi, les municipaux « de leurs écharpes décorés » se rendent à l'auditoire et le geôlier fait monter l'inculpé. C'est un nommé Jean-Pierre K... ving-deux ans, garçon boucher né à Pont-Croix, domicilié à Quimper, paroisse de la cathédrale du Finistère, venu dimanche soir, simplement pour s'amuser ; il ne reconnaît personne et ne se rappelle de rien. On le renvoie aux juges du District. Quant à François S... qui l'a fait évader, il était également ivre. Au reste, il ne connaît K... que depuis qu'il est en prison avec lui : c'est une circonstance atténuante. Il paie quarante sols pour le gilet déchiré, plus les frais de geôlage et se retire en promettant de ne pas recommencer.

*
* *

On sait que la famine était une des grandes terreurs de l'Ancien Régime et que, depuis 1780, l'état de disette était presque permanent. Pour défendre le pain de ses administrés contre les entreprises des exportateurs et des accapareurs, le

maire de Pont-Croix crut devoir proposer au Conseil général, le 2 mai 1790, une série de mesures violentes qui contrastent étrangement avec les réformes et projets des économistes de l'époque. « Les fonctions honorables que vous m'avez confiées, dit-il, autant que le titre de citoyen, me font un devoir de veiller à l'état des subsistances de la ville. Or, je vois avec douleur que le seigle — genre de blé le plus précieux à nos habitants — est sur le point de manquer. Trois marchés de suite ont été dégarnis de cette denrée, et, au dernier, il n'y en avait pas plus de dix à douze boisseaux, alors qu'il faut par jour environ douze cent livres de pain de seigle pour la consommation de la ville ». Et recherchant les causes de cette crise, M. de Clermont signale d'abord la libre circulation des blés par terre qui a dégénéré en abus. « Qu'importe aux accapareurs que ce soit par terre ou par mer pourvu qu'ils soulèvent le peuple par la famine ! » Puis le mauvais temps qui a empêché de battre « mais on peut regarder cette circonstance comme une faveur du Ciel, car les accapareurs se seraient abattus sur la campagne ». Il est urgent de remédier au mal, mais par quel moyen ? Peut-on obliger les propriétaires à battre leurs gerbes ? Non, car ils dépendent d'autres municipalités sur lesquelles nous n'avons aucune autorité. Seuls, le District et le Département peuvent prendre une mesure de ce genre et ces administrations ne sont pas encore définitivement constituées.

En attendant, on prend l'arrêté suivant : 1° Les jours de foire et de marchés, jusqu'à deux heures, il ne sera vendu de blé qu'aux habitants de la ville et des faubourgs. (Kidreux). 2° Chaque chef de ménage ne pourra en acheter plus d'un boisseau. 3° Les boulangers de Pont-Croix seront libres d'acheter quand ils voudront la quantité de blé nécessaire à leur commerce mais ils ne pourront aller vendre le pain de seigle hors de ville. 4° Aucun meunier ne pourra approcher des marchés avant deux heures. 5° Les meuniers et boulangers

de la campagne n'achèteront du blé que pour le convertir en pain et non pour le revendre en grains. 6° Les propriétaires et marchands ne pourront vendre de blé en gros sans l'autorisation du Conseil et ils n'en distribueront au détail qu'à ceux qu'ils savent incapables d'en abuser ou qui seront munis d'un certificat de leur recteur ou curé. Ce système protecteur à outrance fut promulgué à peine pour les contrevenants de douze livres d'amende ou d'un mois de prison.

Quelques jours après, le procureur de la Commune de Quimper où venait d'arriver le second bataillon de Rouergue, écrivit à la municipalité de Pont-Croix pour demander la quantité de froment et de seigle qu'on pourrait lui fournir et le prix du tonneau. Inspection faite des greniers, on lui répondit qu'il pourrait trouver à Pont-Croix vingt et quelques tonneaux de froment seulement à treize livres le tonneau, mesure du marquisat ou mesure de grève. Le 2 juillet, l'autorisation fut donnée à M. Noël de Quimper de charger quinze tonneaux de froment sur le navire la « Sainte-Anne » ; et vers la fin de l'année, le garde-magasin des vivres de la Marine fit, dans le pays, des achats de froment pour le port de Brest. Mais la ville de Nantes, qui, dès le mois de février, avait fait une demande de grains, dut se contenter de l'espoir d'être secourue, à la belle saison.

Après avoir assuré du pain noir aux habitants de Pont-Croix, la Municipalité s'occupa de leur donner de l'eau claire. La fontaine de la Croix fournissait une eau saine et abondante, mais elle n'était pas suffisamment à l'abri des blanchisseuses et des bestiaux. Pour la modique somme de dix sols Gaudec élabora tout un plan de travaux : grillage, canal en pierre, réservoir, abreuvoir, « douet » qui furent mis en adjudication le 29 avril 1792. Il y eut plusieurs soumissions : Guillaume Arhan demanda mille livres ; Clet Kerninon descendit jusqu'à cent-quatre-vingt ; il fut déclaré adjudicataire. On lui permit de démolir la vieille fontaine de la Vierge

« située aux issues de cette ville au bout du Levant d'un pré» pour se servir des matériaux, quitte à combler « d'attraits » la dite fontaine. Cette fontaine n'est autre que celle de Notre-Dame de Roscudon !

Garantir la propriété n'est pas chose commode à l'époque où beaucoup s'imaginent que l'égalité des droits emporte la communauté des biens. Les bois et taillis — surtout ceux qui appartiennent aux ci-devant — sont journellement dévastés. Certains individus ont des bestiaux sans posséder un pouce de terre où les faire paître ; alors ils mènent les chevaux la nuit dans les enclos voisins et laissent errer tout le jour, les vaches et les pourceaux « animaux très destructeurs lorsque, comme à Pont-Croix, ils ne sont ni muselés, ni tribarrés ». On brise les amarres des canots à l'ancre dans la rivière, on jette les avirons à la mer. Le Conseil municipal déclare que ces propriétés sont « non moins respectables que toutes autres ». Il rend les parents et les maîtres responsables des dégats commis par les enfants ; il défend de laisser errer les bestiaux ; il ordonne de museler les cochons et de leur mettre des tribarts de la longueur d'un pied de chaque côté ; il enjoint à chacun de balayer la rue devant sa maison et le fumier municipal fut adjugé au fermier du citoyen Trèhot pour quatre livres dix sols.

A ces ordonnances de police et de voirie on peut ajouter quelques condamnations prononcées par le Bureau Municipal pour ivresse ou tapage. La femme Kervarec, de Tréboul, se rendant chez elle avec « une potée de lait et une écuellée de beurre » qu'elle avait achetées dans un village de Poullan fut attaquée sur la route par un tailleur et un cordonnier qui voulurent lui enlever ses denrées, les deux inculpés s'excusent en disant qu'ils étaient pris de boisson : ils n'en sont pas moins condamnés à trois jours de prison et la plaignante se déclare satisfaite — Jacques M... se trouvait ivre devant l'Eglise; au moment des Vêpres, attaquant et injuriant les

passants. Il restera vingt-quatre heures à la maison d'arrêt, attendu que la prison est occupée par une personne du sexe. — Daniel F... armé d'un gros bâton d'épine était en train d'assommer Yves Priol, sur la route d'Audierne, lorsque survinrent MM. Maubras et Lécluse. Des jeunes gens ont brisé une « caffière » et deux plats chez Jeanne Cavarlé dont le mari est au service au fort de Quélern : amende et prison.

A côté des pochards, les vagabonds. Il n'y avait à Pont-Croix qu'une vingtaine de mendiants, mais chaque semaine la ville était envahie par une centaine de pauvres venus des paroisses voisines. Il faudrait obliger chaque paroisse à nourrir ses pauvres, ordonner à ceux-ci d'y rester, leur faire porter une médaille ou une plaque en fer-blanc, où serait marqué le nom de leur paroisse afin qu'on pût les y renvoyer.

Plus intéressante est la catégorie des pauvres malades, douze ou quinze, année commune, et des pauvres honteux, pour lesquels une quête était faite à l'église par M^lle^ Pouppon, puis à sa mort, en janvier 1791, par M^lle^ Chappuis, sœur cadette de la directrice des postes.

*
* *

Cette question de l'assistance publique était plutôt de la compétence du District. C'est lui qui a la satisfaction de désigner à la générosité de ses concitoyens « l'aimable Caro qui n'est pas malheureux puisqu'il a des talents et des vertus ». C'est le District qui est particulièrement chargé par l'Assemblée Nationale de surveiller et d'améliorer le régime des hôpitaux :

A ce titre il se fit remettre par la Municipalité de Pont-Croix un état très détaillé de l'hôpital Saint-Yves. Il y avait deux corps de logis, le premier comprenait simplement cuisine, chambre et grenier, dans le second se trouvaient la chapelle, le bureau, les archives et plusieurs chambres dont

une à feu réservée au prédicateur de carême. Un grand grenier recevait les rentes en grains ; 86 Boisseaux de froment, 74 B. de seigle, 27 B. d'avoine 1 B. d'orge. Neuf chapons et 445 l. 2 s. 4 d. complétaient les ressources assurées de l'hôpital. On ne peut y faire rentrer les 30 l. dues pour une maison de Kdreux, dont le locataire était insolvable, ni les huits boisseaux de blé dus par un village de Meillard, car cette rente était contestée et le procès pendait au présidial de Quimper depuis 1788. Quand aux petits bénéfices, « les casuels » ils consistent en si peu de chose qu'on ne peut y avoir égard. Au total, les revenus de l'hôpital s'élèvent à 1800 livres. Plus de la moitié de cette somme est employée aux dépenses ordinaires : viande, laitage, bois à feu, pain blanc, beurre, graisse, miel, chandelles, savon, etc., une domestique de soixante ans est gagée à 36 l. par an. L'hôpital pouvait recevoir vingt personnes. Au mois de septembre 1790, il y en avait simplement quinze : douze vieillards, une folle, un enfant abandonné et un infirme de 19 ans qui apprenait le métier de cordonnier.

La Municipalité propose — si l'Etat donne des fonds — de vendre cet hôpital qui ne peut s'étendre — car le jardin muré contenant au plus trois cordes de terre est borné par un chemin public — et d'acheter le terrain du sieur L'haridon à la grève. Il y aurait alors de la place pour recevoir les gens de Pont-Croix et de Beuzec, même de Meillars et Plouhinec et en cas d'épidémie, l'hôpital ne se trouverait plus au centre de la ville.

N'attendant rien de l'Etat, le District se contente d'inviter le département à élever de dix sols par pot le prix des eaux-de-vie pour le soulagement des pauvres et la création d'ateliers de charité.

C'était l'idée chère au duc de la Rochefoucauld-Liancourt président du « comité de mendicité » établi par l'Assemblée Nationale, pour chercher « le moyen de porter rapidement les

nations à la plus immuable prospérité. » — C'est le titre d'une brochure publiée par cet utopiste — et » pour tenter la suppression de la mendicité cette gangrène de tout les états et l'opprobre éternelle du gouvernement » — ce sont les expressions d'un rapport adressé par le District de Pont-Croix à ces Messieurs du Département.

Une enquête avait été faite près de toutes les municipalités. Malgré tous les efforts du District, elle n'avait abouti qu'à de vagues renseignements sur l'origine et le remède de la mendicité. Les communes qui n'ont que peu ou point de mendiants veulent que chacune nourrisse ses pauvres; d'autres,au contraire, pleines de nécessiteux demandent des hôpitaux pour leur servir d'asile ; d'autres enfin exigent qu'on renvoie les pauvres à l'ouvrage sans indiquer aucun moyen de les occuper. Aussi n'écoutant que son zèle pour la chose publique et sa sensibilité envers les malheureux, après avoir examiné les ressources qu'offre notre territoire « soit dans la nature de son sol et de ses productions, soit dans le civisme de ses habitants », le District propose les réformes suivantes : 1° Fonder un hôpital unique et général doté de tous les fonds affectés aux différentes maisons et alimentés de plus par l'octroi de dix sols par pot sur les eaux de-vie. 2° Développer la culture du lin et du chanvre. On en ferait des filets de pêche, des cordages, des toiles à voile de toute espèce dont Brest a toujours le plus pressant besoin et qu'il ne serait plus obligé de faire venir à grand frais de Rennes et d'autres villes aussi éloignées. On pourrait fabriquer également des « berlinges » espèce d'étoffe tissue de laine et de chanvre, très en usage dans nos campagnes. 3° Construire dans nos ports les petites barques royales et les canots au lieu d'accumuler à Brest toutes les contructions qui n'y réussissent pas également, les canots en particulier sont mal faits. 4° Etablir une tannerie. 5° Accorder une prime ou quelques légères avances à ceux qui prendraient le parti de la mer « qui a tant d'empire

sur tous les hommes qui s'y familiarisent, que par une sorte de charme ils ne peuvent plus s'y soustraire. » 6° Encourager l'agriculture par exemple, en exemptant de toute imposition pendant cinq ans, les terres nouvellement mises en culture soit sous chanvre, soit sous blé. — « On éteindrait pour ainsi parler la postérité même de la mendicité en retirant par une heureuse adoption du sein de la fainéantise et de la dépravation les enfants qui se livreraient avec reconnaissance à l'amour du travail qui en ferait des citoyens à mesure que la nature en aurait fait des hommes. » Il en fut de ces projets comme de beaucoup d'autres qui n'ont existé que sur papier et Cambry constate avec regret qu'il n'y a dans le District aucune manufacture ; point de tannerie malgré la grande quantité de cuirs verts qu'on y trouve ; point de papeterie et beaucoup de chiffons.

*
* *

La subordination des communes aux Districts amena en beaucoup d'endroits des contestations et des luttes, mais à Pont-Croix les relations furent des meilleures, peut-être à cause des liens d'étroite parenté qui existaient entre les chefs des deux administrations. D'ailleurs l'intérêt national domine les rivalités locales et les grands événements qui se passent à Paris ont leur répercussion jusqu'à l'extrémité de notre péninsule.

L'Assemblée Nationale avait décidé qu'il y aurait une fédération patriotique à Paris le 14 juillet 1790 anniversaire de la prise de la Bastille. Chaque « ressort » de garde nationale élut 6 hommes sur 100, qui réunis au chef-lieu du District députèrent à Paris, 1 homme sur 200, si le District se trouvait à moins de cent lieues de Paris, et 1 homme sur 400 si le District était plus éloigné.

Au reçu de l'adresse des citoyens de Paris, Chappuis père, ancien capitaine de la milice nationale de Pont-Croix, fut

chargé de convoquer tous les hommes — ils étaient 209 — pour choisir deux électeurs qui réunis à ceux de Douarnenez, Audierne et Pouldavid nommèrent deux délégués à la. confédération nationale. Corentin Madezo, sous-lieutenant porte-drapeau de la milice de Douarnenez qui comptait 280 hommes — et Michel Legendre, lieutenant de la milice d'Audierne — qui en comptait 224 — furent choisis, le premier par quinze, le second par douze voix. Marc Le Goff, capitaine de la milice de Pont-Croix n'en obtint que sept. Le Gendre et Madezo partirent donc pour la capitale. En principe, on leur alloua trois cents livres pour frais de voyage, sauf à voir ce que donnerait à ses délégués le District de Quimper.

Ce n'est pas seulement par une délégation que la province prit part à la grande manifestation du Champ-de-Mars où Talleyrand, évêque d'Autun, dit la messe sur l'autel de la patrie. Dans toute l'étendue du royaume le serment fédératif devait être prêté par toutes les communes, ce même jour, à l'heure de midi. Pour donner plus d'éclat à cette cérémonie, le Conseil général de la commune de Pont-Croix commença par faire nettoyer soixante-dix fusils à distribuer à la garde nationale, puis il arrêta le programme de la journée : messe solennelle à onze heures, à l'issue de la messe, procession "la Croix levée" jusqu'à la Place où l'on prêtera serment en allumant un feu de joie, puis retour à l'église pour le chant du Te Deum, et le soir, illumination générale.

A la fin du compte rendu de la séance du 13 juillet, on lit cette note : « Vu qu'il reste peu de papier, on prendra un autre registre pour le procès-verbal de la cérémonie. » Le cahier n° 2 s'ouvre donc par le récit de la fête du 14 juillet. Tout se passe dans l'ordre: messe, procession sur la place. Avant de mettre le feu au bûcher, le Maire fit un discours : « Messieurs, mes frères et mes amis. Nous nous assemblons ce jour, en ce lieu et à cette heure précise pour célébrer, dans un même instant,

avec la France entière, l'anniversaire de la victoire que notre Liberté remporta le 14 juillet l'an dernier, sur l'aristocratie qui nous tenait enchaînés, en l'écrasant sous les ruines de son infernale retraite. Ce fut le jour et le moment où la Bastille fut remportée d'assaut par les braves citoyens de Paris et qu'elle fut rasée de fond en comble. Ce lieu construit dans le XIIIe siècle, était un fort terrible par sa construction, par sa force et plus encore par le barbare usage qu'on en a fait depuis. Destiné dans l'origine à la défense de la capitale contre les attaques de ses ennemis, ce lieu était devenu le dépôt des vengeances ministérielles et des aristocrates. Les époux étaient arrachés du lit nuptial, les pères des bras de leurs enfants et les enfants du sein de leurs familles, pour y être plongés presque toujours sans retour et y souffrir des traitements inhumains et horribles, souvent pour expier de légères fautes et plus souvent encore sur de légers soupçons et uniquement pour avoir déplu à des ministres ou à des favoris ! Qu'il vous en souvienne, chers frères, pour ne l'oublier jamais ! et vous verrez combien il est important d'être unis fraternellement avec tous les habitants de la France entière et qu'ils le soient avec nous. Je vous y invite, jetons-nous dans leurs bras, afin qu'unis de cœur et d'affection nous ne fassions plus qu'une seule âme et un seul corps, qui formidable, soit capable de fouler à ses pieds les aristocrates s'il est possible qu'il en reste encore, après cette mémorable journée... » Le Maire invite l'Assemblée à jurer parfait amour pour Louis XVI, reconnaissance à l'Assemblée Nationale, attachement à la divine Constitution. « Et lorsque nous aurons proféré ces vœux saints, sacrés et solennels, revenons au Temple pour prier l'Eternel de les combler de ses bénédictions, rendons-Lui grâce des événements heureux qui réunissent les Français en une seule famille et qu'Il ramène parmi eux la paix, la tranquillité, l'union et l'amour qui doivent à jamais faire leur bonheur et leur félicité ! » De nombreux

cris s'élèvent : Vive la Nation ! La Loi et le Roi ! Le Maire, le Recteur, le Procureur fiscal et le commandant de la milice nationale mettent le feu au bûcher, et lorsque les dernières flammes achèvent de s'élever on revient à l'église pour y chanter le Domine salvum et le Te Deum avec accompagnement d'orgues. Ainsi fut célébré, pour la première fois, le 14 juillet à Pont-Croix.

Quant aux délégués à Paris, ils annoncèrent leur retour à Quimper pour le 11 août ; ils arrivaient porteurs d'une bannière dont la ville de Paris gratifiait le département du Finistère. Le Maire pensa qu'il était convenable de députer deux officiers de la milice nationale pour assister à la réception de ladite bannière et le Conseil applaudissant aux vues prévoyantes de M. le Maire désigna MM. Billette et Davon. Le 12 août, Le Gendre arrivait à Pont-Croix escorté d'un détachement de miliciens d'Audierne et de Douarnenez. On n'avait pas été prévenu, mais le capitaine Le Goff rassemble à la hâte quelques gardes et conduit Le Gendre sur la route d'Audierne.

A la mort de Mirabeau (avril 1791) le District « affligé de n'avoir que des larmes à répandre sur le tombeau de ce grand homme qui fut le plus ferme soutien de notre heureuse Constitution », arrêta de prendre le deuil pour huit jours et de faire célébrer un service solennel de huitaine pour le repos de l'âme de cet ami de l'humanité.

Le 24 juin 1791, vers le soir, à l'arrivée du courrier, la petite ville est mise en émoi par des rumeurs étranges. Municipaux et notables accourent en toute hâte à l'auditoire où se trouvent déjà réunis les membres du District et du Tribunal. Un décret de l'Assemblée Nationale, en date du 21 de ce mois, annonçant l'enlèvement du Roi et de la famille royale, ordonne de prendre des mesures en conséquence. Lecture en est donnée, par la fenêtre, à la foule réunie devant la maison commune et l'on décide qu'une garde de quinze hommes se

tiendra cette nuit sous les halles et fera des patrouilles d'heure en heure arrêtant toutes les personnes suspectes ainsi que les voitures, chevaux, bagages. Le lendemain, on lit dans tous les carrefours le décret de l'Assemblée et l'adresse du District aux citoyens. La Municipalité fait inspecter les armes, et ordonne à l'armurier Jean Ansquer de les mettre en état en y travaillant même le dimanche au besoin. Il y a vingt livres de poudre, deux cents pierres à fusil, on fondra des balles, on fabriquera des cartouches. Tous les citoyens de vingt à soixante ans sont tenus de monter la garde et s'ils ne le peuvent au jour indiqué, ils paieront douze sols à leur remplaçant. Défense aux cabaretiers de donner à boire après neuf heures du soir ; ordre à ceux qui logent des étrangers d'en faire la déclaration au Maire sous peine de dix livres d'amende au profit du corps de garde. La Municipalité se déclare en permanence et décide de s'assembler provisoirement deux fois par jour pour prendre les mesures nécessaires.

Presqu'aussitôt parvint la nouvelle du retour du Roi. La France respira, se crut sauvée. Et c'est avec le plus grand enthousiasme que le 16 juillet suivant on reçut à Pont-Croix le guidon du District. Il arrivait escorté des fédérés de Douarnenez. On va à leur rencontre aux accents du Ça ira ! chanté par les deux sexes.

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Le peuple en ce jour sans cesse répète
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Malgré les mutins tout réussira
. . . . . .

On alla jusqu'à la chapelle de Sainte-Croix (Lochrist). A ce moment les dragons apparaissent au haut de la côte, puis les fédérés, enfin le guidon. Alors c'est un délire. On se précipite, on s'embrasse. Et tout le monde reprend la route de Pont-Croix. Présentation du guidon sur la place, discours

de MM. Grivart, procureur syndic et Béléguic, vice-président du Directoire. Te Deum à l'église avec accompagnement d'orgues, et l'organiste, une dame Vincent put se livrer tout à l'aise a son inspiration, car le marguillier Jacques Cudennec venait de faire placer un rideau rouge avec gaule et cordon sur le grand vitrail du bas de l'église par où le soleil la gênait...

*
* *

La ville de Pont-Croix s'était vivement félicitée de posséder le chef-lieu de District ; elle le devait sans doute aux avantages de sa situation, à l'entrée de la presqu'île, à égale distance des deux baies d'Audierne et de Douarnenez. Aussi fit-on fête aux électeurs réunis le 2 juillet 1790 pour choisir les membres du District. On leur donna des billets de logement, une garde d'honneur de treize hommes, y compris l'officier, et deux fonctionnaires furent placés à la porte de l'Hôtel de Ville gracieusement mis à leur disposition, par la Municipalité. A deux heures, les officiers municipaux réunis chez M. le Maire, envoient le secrétaire et le héraut demander aux Electeurs quand ils pourront les recevoir. « Dans un quart d'heure » leur répond-t-on. Le temps d'improviser une réception. En attendant, le Maire lit à son conseil, le compliment qu'il doit adresser aux Electeurs. L'assemblée se déclare satisfaite de cette prose et le moment venu, on se rend en corps à l'Hôtel de Ville.

Quatre délégués viennent recevoir le conseil municipal à la porte et l'introduisent dans la salle aux vives acclamations de tous les Electeurs. « Messieurs, dit le Maire, nous venons vous témoigner la satisfaction que nous ressentons des moyens infaillibles que vous venez d'employer pour élever solidement l'une des colonnes sur lesquelles doit être posé le superbe édifice de l'État. Votre collège, Messieurs, possédait incontestablement la pleine confiance de ses commettants. Il ne pouvait donc

mieux déposer la garde de leurs intérêts que dans les mains des personnes qui en faisaient partie, aussi Messieurs vos opérations sont-elles couronnées du plus heureux succès. Tous les membres que vous avez élus sont respectables, éclairés et animés du zèle le plus pur et le plus patriotique. De quel espoir ne devons-nous pas nous flatter d'un choix aussi judicieux et aussi heureux ! Daignez Messieurs en recevoir les remerciements de vos concitoyens et les nôtres en particulier. Nos espérances seront parfaitement accomplies. Messieurs, si pour réussir aussi utilement dans ce qui vous reste à faire de cette partie de l'édifice, vous continuez de suivre le plan que votre collège a si sagement adopté ; nous serons au comble de nos désirs et ce sera un motif de plus à la reconnaissance dont nous sommes vivement pénétrés ». Le discours est très applaudi.

Le président des Electeurs y répond par un compliment où respire l'esprit d'union, de paix et de concorde qui anime tout bon patriote ; il invite les officiers municipaux à assister à la séance : mais le conseil ne veut pas distraire ces messieurs de leurs importants travaux, il se retire et les acclamations le suivent jusque sur la rue. Le lendemain, pour clore les opérations électorales, Te Deum à l'église et feu de joie sur la place.

L'installation des juges, le 16 décembre 1790, fut l'occasion d'une joute oratoire, où l'on voit apparaître cette manie des échasses que raille si finement Taine.

C'est M. Le Bris-Durest qui commence. « Si je n'avais consulté que mes faibles lumières, je n'aurais pas encore joui de l'honneur d'être aujourd'hui l'organe de la commune de cette ville qui a daigné me choisir pour porter ici la parole en son nom... Les lois dont vous êtes les dépositaires viennent se mettre aujourd'hui sous votre protection ; quelque justes qu'elles soient par elles-mêmes, elles ont quelquefois quelque chose d'austère et de rigide qui entraine plutôt les sujets qu'il ne les conduit à l'obéissance, mais prononcées de votre bouche elles seront écoutées avec attention, reçues

et suivies sans crainte, et, de dures obligations qu'elles étaient, elles deviendront de douces et insinuantes persuasions. Déjà à l'ombre de l'égide sacrée des représentants de la Nation; le meilleur et le plus grand des rois, ce Père du peuple nous laisse entrevoir les premiers rayons de notre liberté si longtemps éclipsée, et bientôt nous allons jouir en entier de tout son éclat. En vous voyant, Messieurs, siéger au tribunal de la Nation, nous regardons ce jour comme l'un des plus beaux qui puisse honorer ce temple de la justice... »

M. de Clermont continue « Chers concitoyens ! Chaque jour voit naître de nouveaux motifs à notre reconnaissance pour l'auguste assemblée de nos représentants... Nos vies, notre honneur et nos biens étaient cy-devant confiés à un petit nombre de magistrats dont nous ne devons jamais oublier le zèlé infatigable qu'ils apportèrent à la conservation de ces précieux trésors. Mais voulant affermir l'édifice du bonheur de l'homme, nos sages législateurs ont jugé nécessaire d'en augmenter les colonnes, ce sont-elles qu'ils nous présentent aujourd'hui dans la personne de ces Messieurs... »

Au nom de ces Messieurs, de l'Écluse déclare que les nouveaux juges apportent des vues droites, des cœurs purs et un amour inaltérable du bien public. Il félicite le Maire et regrette l'absence de M. de Clermont fils, qui « partage les travaux précieux de l'Assemblée Nationale et va participer à la gloire d'avoir donné une Constitution à la France ». Il félicite le conseil et termine en exprimant la satisfaction qu'il éprouve de retourner dans sa patrie, au sein de sa famille.

Le commissaire du Roi, M. du Laurent, parle du « calme de la Nature qui anime dans tous les cœurs pratriotiques le charme de l'existence et le sentiment du bonheur. L'âge d'or est revenu. C'est le règne de la vertu, de la simplicité, de la naïveté, comme au temps d'Achille, de la reine mère de Naziadé, fille du roi des Phéniciens, qui file au coin de son feu, de Saül et de David qui gardaient les troupeaux, de Turpéus

qui retourne à la charrue. Courage donc, chers concitoyens ! — qu'il m'est doux de prononcer en ce lieu pour la première fois ces heureuses paroles ! »

Puïs, c'est le tour du District. Le procureur M. Grivard, voit « s'élancer du néant de la servitude, dans le sein de la liberté — cette source féconde de toutes les vertus — un peuple que la corruption, la tyrannie et tous les crimes de plusieurs siècles, semblaient avoir condamné à ignorer pour toujours le secret de sa puissance et de ses destinées... »

La cérémonie avait commencé vers dix heures ; il était près de midi lorsque fut chanté le " Te Deum " à l'église.

*
* *

Ce simple exposé suffit à montrer que la petite ville de Pont-Croix a été le théâtre d'une vie municipale très active. Et c'est dans les modestes délibérations de ces administrations locales, autant que dans les solennelles assises de l'Assemblée Nationale, qu'il faut voir ce que la Révolution apportait avec elle d'idées neuves et de sentiments généreux.

J.-M. PILVEN.

# VESTIGES

du

## VIEUX CHATEAU DE KERGUNUS EN TRÉGUNC

---

Dans le courant du mois de mai, les journaux du département annonçaient la découverte d'un vieux château du XIII^e^ siècle dans le bois de Kergunus, en Trégunc. La nouvelle était seulement à moitié exacte, et l'attribution de la date pourrait être également un peu hâtive.

A un kilomètre au Nord du bourg de Trégunc, à 400 mètres au-delà du grand menhir de Kerangallou, s'étend le bois taillis de Kergunus. La route de Melgven le traverse dans sa largeur, qui est d'environ 500 mètres. A la lisière Nord de ce taillis, du côté Est du chemin, tout près du ruisseau du moulin, on observait autrefois un assez curieux mouvement de terrain, une sorte de colline entourée de douves sur deux de ses côtés, avec des levées de terre, des sortes de retranchements environnant un plateau de forme irrégulière Comme tout ce coin était couvert de bois, de quelques grands arbres et de vieilles souches dont les rejetons formaient buissons, les gens du pays y prêtaient peu d'attention, quelques-uns cependant y reconnaissaient bien un vieil établissement fortifié, mais sans pouvoir en déterminer exactement la nature, l'importance et la date.

Le taillis ayant été vendu il y a quelques mois, l'acquéreur de ce lot a fait abattre les arbres, dépouiller les souches et couper les buissons, et alors la vieille petite forte-

VESTIGES DU VIEUX CHÂTEAU de KERGUNUS
en TRÉGUNC

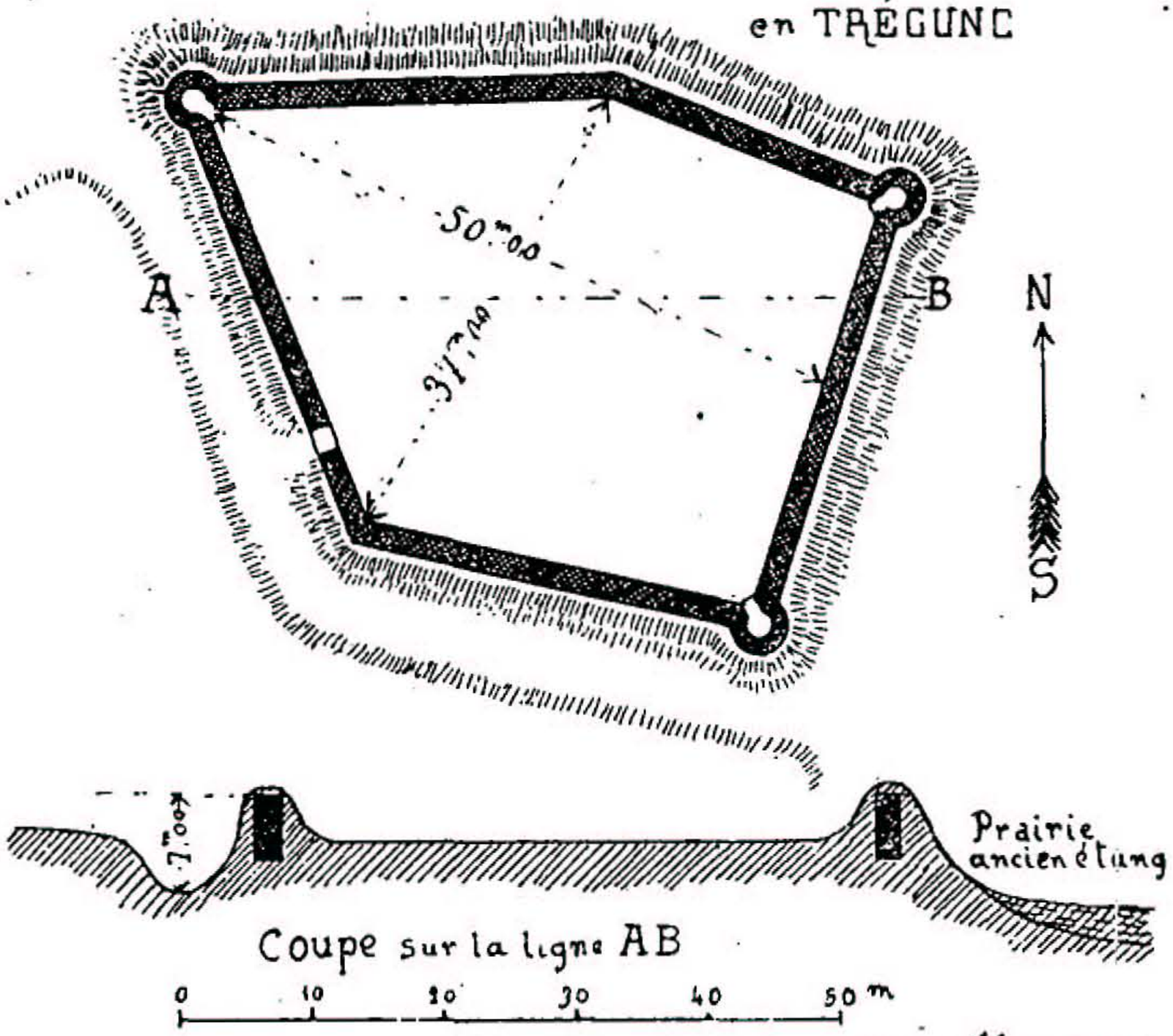


10 juillet 1900.
J. M. A

resse est apparue dans sa forme assez bizarre et sa configuration un peu étrange. Les visiteurs sont venus nombreux de Concarneau et de Pont-Aven ; et les théories historiques se sont donné libre cours.

La forme générale de l'enceinte est un pentagone irrégulier, se rapprochant plutôt du triangle. La longueur intérieure de ce que l'on pourrait appeler l'axe, est d'environ 50 mètres ; la largeur maxima, 37 mètres. Cette enceinte est formée de retranchements de terre, avec douves au Sud-Ouest et au Sud, retranchements qui, en certains points,

ont 5, 6 et 7 mètres de hauteur au-dessus du fond des douves. Sur les autres côtés Est et Nord, les retranchements descendent en pente rapide vers une prairie qui a dû se former peu à peu par des alluvions, mais qui, au temps de la construction du château, devait former un vaste étang dont les eaux pouvaient alimenter les douves elles-mêmes.

Ces retranchements de terre, déformés peu à peu par les éboulements et les détritus de la végétation, recouvrent des murs de pierre de 2 mètres d'épaisseur, qui devaient s'élever autrefois à une hauteur considérable pour former remparts ; le nouveau propriétaire a commencé à faire exploiter ces maçonneries comme carrière de pierres à bâtir.

Aux angles Ouest, Nord-Est et Sud-Est, sont des tours rondes de 4 mètres de diamètre, celle de l'Ouest formant une sorte d'éperon sur cet angle aigu, et précédée, à 4 mètres de distance, d'un chêne décrépit qui doit avoir au moins 500 ans d'existence. Cette tour Ouest, la seule qui soit pour encore dégagée, est creuse, et dans le vide qui est d'environ $1^{m}50$, on pénètre par une porte qui donne du côté intérieur de l'enceinte, ayant des jambages et un arc surbaissé en pierres de taille. Ces jambages dont les angles sont rabattus par un faible chanfrein et cette arcade surbaissée, n'ont pas de caractères architectoniques suffisants pour déterminer une date, pas plus que les quelques autres pierres de taille que l'on trouve dans la douve Sud et au bas du versant Nord.

Lorsque l'intérieur de cette tour Ouest sera dégagé, y trouvera-t-on un escalier ? ou bien accédait-on à la plate-forme par un chemin de ronde ou un escalier extérieur ?

La maçonnerie de cette tour, ainsi que celle des murs d'enceinte, est faite en moellons de gneiss micacé ou d'une sorte de micaschiste de la nature des pierres de Melgven et de la Forêt-Fouesnant. Le mortier est simplement de l'argile

ou de la terre glaise ; on ne trouve pas la moindre trace de chaux, ce qui doit faire attribuer cet établissement à une date antérieure au XII[e] siècle, car les ouvrages militaires et religieux que nous possédons encore de ce siècle sont maçonnés en excellent mortier de chaux.

Les dimensions, la forme, la structure générale de cette petite forteresse doivent servir à la dater approximativement.

A partir de l'époque gallo-romaine et des invasions jusqu'à la féodalité, c'est-à-dire jusqu'à la moitié du IX[e] siècle, il est à croire qu'il y avait très peu de places fortifiées sur notre territoire. Mais dès que la féodalité prit naissance, chaque petit chef, et ils se multiplièrent rapidement, chaque chef se construisit une petite forteresse, pour se mettre en sûreté contre un coup de main et aussi pour protéger ses vassaux. Ces forteresses eurent d'abord peu d'importance : une motte ou éminence soit naturelle soit artificielle, entourée de douves ou de fossés, protégée par des bois ou des marais, défendue par des palissades en bois, surmontée d'une habitation ou d'une tour en maçonnerie ou en charpente, ce fut là le premier système de défense.

Nous en trouvons des spécimens assez nombreux et assez remarquables sur différents points du département : à Coat-Morvan en Mahalon, à l'entrée des bois du Guilguiffin, près de Keryagou en Landudec, au Quilliou en Plogastel-Saint-Germain, à Stang-Rohan en Pluguffan, dans le bois de Penhoat-bian en Plomelin, à Luzuen en Nizon, la vieille motte du Penhoat en Saint-Thégonnec, en arrière au Sud des ruines actuelles du château du XIII[e] siècle, les ruines du château de Daou-dour-Coat-meur en Landivisiau, Castel-Huel près du moulin de la Marche en Trézélidé, Tour-Nuz en Plonévez-Lochrist, la grande motte de Coat-Méal et celle de Lamber entre Saint-Renan et Ploumoguer.

Dans la plupart de ces mottes on trouve des substructions de maçonnerie indiquant une tour carrée ou donjon central

et parfois des habitations assez vastes ; sur le rebord de quelques-unes sont des traces ou des restes de murs d'enceinte. Toutes sont défendues sur un ou deux côtés par des douves profondes et sur les autres côtés par des précipices ou par des étangs

Ce dernier cas est celui de la forteresse de Kergunus. qui nous occupe ; ce n'est pas ici une véritable motte, c'est plutôt un plateau fortifié, pris dans une sorte de promontoire qui s'avance dans le vallon et séparé du reste du terrain par des douves. Sous ce rapport, il peut être classé dans la même catégorie que le camp ou retranchement qu'on voit dans le vallon de Kertanguy et Kerozal en Plouguin, au bord de la route de Tréglonou. Il est situé dans un bas-fond et défendu par le marais qui l'entoure complètement.

C'est encore le cas de la forteresse occupée par le roi Morvan, Lez-Breiz, défenseur des Bretons contre Louis le Débonnaire, décrite par l'historien Ermold le Noir, toute entourée de marais et de forêts, et reconnue par MM. de Kerdrel et de la Borderie comme étant le Minez-Morvan, situé près de la chapelle de Saint-Brandan, au N.-E du bourg de Langonnet dans le Morbihan.

La configuration générale de la plupart de ces mottes que je viens d'énumérer est la forme circulaire ou elliptique, ou du moins quelque chose qui s'en approche. En tout cas, si c'est un polygone irrégulier, les angles sont toujours arrondis. Dans aucune on n'a constaté la présence de tours flanquantes. Le cas est différent à Kergunus. Dans le pentagone irrégulier que bornent les lignes des murs de retranchement, un des angles est très aigu, deux autres sont à peu près droits, c'est-à-dire à 90 degrés. Ce sont ces trois angles que les constructeurs ont jugé à propos de renforcer par trois tours cylindriques, soit que ces points fussent regardés comme plus faibles ou plus exposés aux attaques, soit qu'on leur donnât comme objectif de commander

le chemin de ronde et aussi de battre plus facilement les fossés et les escarpes.

Ces tours sont creuses, et le vide intérieur, qui semble trop étroit pour loger un escalier, devait être plutôt destiné à monter les approvisionnements de projectiles pour les défenseurs qui se trouvaient sur la plate-forme.

Il y a donc dans l'établissement de ces tours une sorte de perfectionnement de la défense, et peut-être ce petit château de Kergunus est-il un peu postérieur aux autres mottes déjà citées et que l'on doit, semble-t-il, attribuer au X^e^ siècle, d'après les théories et les études de MM. de Caumont et Viollet-le-Duc. C'est toujours cependant le même système de construction, fort élémentaire encore ; et il y a loin de là aux citadelles formidables de Trémazan et de la Roche-Maurice construites au XII^e^ siècle, et à celle du Penhoat qui est du XIII^e^.

Dans quelques-unes des mottes, notamment dans celles de Coat-Morvan et du Quilliou, explorées par notre confrère, M. le comte Gaston de Saint-Luc, on a dégagé les substructions de corps de logis assez considérables. Dans l'enceinte de Kergunus on voit bien quelques amoncellements de pierres éboulées, mais sans qu'il soit possible encore de déterminer le plan des bâtiments qu'elles pouvaient former.

Toutes ces mottes du reste méritent une exploration et une monographie spéciales et leur fouille pourrait réserver plus d'une surprise. Celle de Stang-Rohan en particulier, presque à la porte de Quimper et si peu visitée, occupe une position extraordinairement forte et presque inaccessible. Dans le réduit central on trouve les restes d'un donjon carré en maçonnerie, dont le pied domine le vallon de plus de 30 mètres de hauteur; et si sur trois de ses côtés il n'est défendu que par une simple enceinte et des escarpements naturels,

du côté le plus accessible il est protégé par un triple retranchement.

Il se peut aussi que quelques-uns de ces ouvrages de défense soient bien antérieurs au IXe et au Xe siècle auxquels on les assigne généralement. On voit encore à Lesquélen en Plabennec, l'immense butte entourée de fossés, construite par saint Thénenan au VIIe siècle pour servir de refuge contre les incursions des barbares Danois qui dévastaient le pays. Sur le plateau de cette butte on reconnait des traces de maçonneries et d'habitations.

Comme conclusion, en ce qui regarde Kergunus, il semble que cet établissement appartient à la famille des châteaux et mottes du Xe et du XIe siècle, et qu'on ne peut pas le classer parmi les travaux de défense d'une époque postérieure. Tout est de nature à confirmer cette opinion : la position, la forme, la nature des matériaux, l'aspect actuel et la vieille végétation qui depuis de nombreux siècles en couvre les ruines.

*15 juillet 1906.*

CHANOINE J.-M. ABGRALL.

# L'OCCUPATION ROMAINE

## DANS LE BASSIN DE L'ODET

---

### I

### Esprit de la présente étude
### Méthode suivie

Je n'ai aucunement l'intention d'écrire l'histoire de la domination romaine dans le bassin de l'Odet : il me faudrait pour cela inventer des documents qui n'existent pas (1) et c'est un genre de travail pour lequel je ne me sens ni goût, ni aptitudes. Je veux simplement faire ici un peu de géographie. Je veux essayer d'évoquer la physionomie des villes, des camps, des villas. Je veux essayer de retracer le parcours des voies qui sillonnèrent notre région pendant l'occupation romaine. Je supposerai que nous sommes à la fin de cette occupation et que nous pouvons jeter un coup d'œil d'ensemble sur tous les ouvrages dont les gallo-romains ont semé le sol de ce coin de la péninsule armoricaine.

La question étant ainsi posée je vais exposer la genèse du présent travail.

Depuis une vingtaine d'années mes études sur l'histoire naturelle de la Bretagne m'ont amené à faire de longues et

---

(1) Ce n'est pas avec quelques monnaies et les rares inscriptions relevées sur des poteries que l'on peut reconstituer les archives de l'époque gallo-romaine dans notre pays.

nombreuses excursions pédestres au cours desquelles j'ai appris également à connaître les monuments anciens répartis sur notre sol. Le Sud-Ouest du Finistère, dont je vais m'occuper ici, a été l'objet spécial de mes investigations ; j'y ai fait des milliers de kilomètres ; je l'ai parcouru dans tous les sens ; j'en ai visité la plus grande partie ; mais je n'attachais pas beaucoup d'importance à ses antiquités, car il ne m'apparaissait pas que je dûsse écrire un jour là-dessus. M'étant mis enfin à faire la revision des divers travaux publiés sur l'archéologie de la région j'ai pu, grâce à ma connaissance du pays, extraire de ces travaux isolés les éléments d'un tableau d'ensemble de la géographie gallo-romaine du bassin de l'Odet. On trouvera à l'article bibliographie la liste des publications utiles à consulter pour obtenir plus de détails sur tel ou tel point de cette étude ; mais parmi nos doyens ayant fait paraître des travaux d'ensemble concernant la Bretagne je dois citer surtout R.-F. Le Men dont la *Statistique monumentale du Finistère (Epoque romaine)* insérée dans le tome II du Bulletin de notre Société archéologique a été et demeure d'une réelle utilité.

Voyons maintenant quels sont les témoins tangibles de l'occupation romaine dans notre région. Etudions, en un mot, la méthode à suivre pour arriver à se faire une conception d'ensemble de la géographie militaire et économique pendant la période gallo-romaine.

Les vestiges d'habitations ou de camps sont généralement très faciles à reconnaître : à vrai-dire des ruines aussi élevées que celles du Cavardy, en Saint-Evarzec, sont l'exception mais l'archéologue est averti de la présence de substructions gallo-romaines par les débris de tuiles à crochets et autres qui jonchent le sol recouvrant les anciens établissements : de plus, si le terrain a été peu cultivé (ce qui devient de plus en plus rare), l'œil le moins exercé y

relève facilement des lignes parallèles et perpendiculaires les unes aux autres, sortes de talus éboulés parfois couverts de ronces, de cépées de chênes, de pieds d'ormes ou de touffes de buis ; dans ces talus dominent parfois les pierres de petit appareil et les tuiles à crochets : ce sont des vestiges de murs gallo-romains.

On différencie facilement des habitations ordinaires les camps qui sont situés, au moins les principaux, en des positions stratégiques. Les murs de certains de ces camps circonscrivaient parfois une vaste étendue de terrain, témoins les camps de Parc-ar-Groaz, en Ergué-Armel ; du Stang, en La Forêt-Fouesnant ; de Troguer, à l'extrémité du Cap-Sizun.

Est-il utile, à propos des habitations et des camps, de signaler l'importance de l'étude des poteries, des débris d'armes, des statues et des monnaies qu'on peut y rencontrer ? Parfois la découverte d'un simple bronze a permis, en l'absence d'autres signes laissés à la surface du sol, d'affirmer le passage ou l'établissement des Romains en tel ou tel endroit.

L'étude des voies romaines présente de réelles difficultés. Le meilleur moyen de les reconnaître est de relever sur le cadastre les bandes de terrain étroites et rectilignes comprises entre des parcelles, bandes qui souvent furent autrefois des tronçons de voies. Il faut également relever sur la carte d'Etat-Major les chemins ruraux, vicinaux ou autres qui se prolongent les uns les autres en des points stratégiques et qui passent auprès ou au milieu des stations gallo-romaines ou des chapelles et hameaux du *Temple*, de *L'Hôpital*, de *Saint-Jean*, de *La Madeleine* restes des établissements fondés, comme on le sait, au bord des anciennes voies par les Chevaliers du Temple, de Saint-Jean (1). L'examen du cadastre et de la carte ne constituent qu'un travail préliminaire. C'est

(1) Voir à ce sujet *Armorique et Bretagne*, du Dr Halléguen, p. 117.

sur le terrain seulement que l'on pourra déterminer d'une manière certaine le trajet des voies romaines. Ces voies sont loin d'offrir en notre pays le luxe de construction déployé en Italie et dans le Midi de la France. Il s'en faut de beaucoup qu'elles présentent toujours une chaussée. Dans beaucoup d'endroits, au contraire, leur trajet utilise le sol naturel. Quand il y a une chaussée elle est remarquable par sa largeur et sa solidité. On en trouve de beaux exemples sur la voie romaine de *Civitas Aquilonia* à Châteaulin, surtout au-delà de la station de Quéménéven. Le pavage des voies romaines de notre région a été effectué toutes les fois que c'était nécessaire et l'on en retrouve encore quelques tracés (1) aujourd'hui. Malheureusement là ou les Romains avaient profité du sol naturel il s'est, parfois produit des ravinements qui ont abaissé de plusieurs mètres le niveau de la voie et l'ont transformée en chemin creux. Ailleurs, la végétation forestière ou les ajoncs ont peu à peu envahi les côtés des voies et les ont presque réduites à l'état de sentiers. Ailleurs encore, c'est l'homme qui, pour augmenter ses champs bordant les voies a élevé des talus et fait entrer de longues bandes de voies dans des propriétés particulières. On voit donc que l'étude des voies romaines est une œuvre de patience et que dans les recherches faites sur le terrain on devra tenir compte de tous les détails observés.

J'ai déjà dit un mot au sujet de l'utilité de quelques noms comme *Le Temple*, *L'Hôpital*, etc.., pour la recherche des voies romaines : parmi les autres noms de lieux portés au cadastre il en est dont l'importance est bien connue, bien constatée aujourd'hui. Le *Questionnaire*, publié il y a 31 ans par la *Société Archéologique du Finistère* en donnait une longue série que je n'ai pas l'intention de reproduire ici.

---

(1) Voir *l'Etude de la voie romaine et du chemin de pélerinage des Sept Saints de Bretagne entre Quimper et Vannes*, par M. le chanoine ABGRALL, tirage à part, p. 9.

J'appellerai simplement l'attention sur quelques termes, les plus signicatifs au point de vue gallo-romain. Les villages de *Buzit*, *Beuzit et La Boissière*, de *Kroaz-ruz* (croix rouge), de *Kerromen*, de *Port-ru*, de *La Haie*, ont accédé généralement à des établissements gallo-romains. Pour *Kerromen* le nom s'explique de lui-même ; pour *Kroaz-ruz* (ou *Kroaz-ru*) le nom vient d'un carrefour où ont été trouvées des briques ou tuiles à couleur rouge faciles à observer. Je rapporterai volontiers aussi à des établissements gallo-romains les villages de la *Maison-rouge*, *Ty ruz* ou *Ty-ru*, dans lesquels mon confrère et ami le professeur Viaud-Grand-Marais, de Nantes, a cru trouver, à cause du plastron *rouge* qu'ils portaient au Moyen-Age, des maisons de lépreux.

Les *Buzit*, *Beuzit* et *Boissière* et noms du même genre sont appliqués à des villages ou les *buis* apportés par les Romains se sont maintenus et multipliés par la suite, à tel point que nous les y voyons encore parfois. Je citerai, par exemple, *Coat-Ty-Beuz* (le bois de la maison des buis), *Pont-de-Buis*. en Quimerc'h (où l'on trouve des buis dans le taillis) ; le *Moulin-du-Buis*, en La Forêt-Fouesnant, (au milieu d'un taillis où abondent les buis et près du poste militaire du Stang). A propos du buis je ferai remarquer combien cet arbuste a été généralement planté dans notre région à l'époque gallo-romaine puisque nous le retrouvons autour des villas comme celle de *Mauves* (Loire-Inférieure), du *Pérennou* et du *Cavardy*. Je n'insiste pas sur les noms de *Cosquer* (le vieux village), *Moguer* (la muraille), *Mogueriou*, *Moguerou* (les murailles), *Moguermeur* (la grande muraille), *Castel*, *Questel*, *Quistilliou* qui, peuvent nous mettre sur la trace d'établissements ou de camps gallo-romains : l'interprétation de ces différents termes sera en rapport avec la nature des vestiges observés en ces points. Le passage des voies nous sera souvent révélé par des appellations très significatives comme *Kerstrat* (le village de la route) ; *Hent* (la route) ;

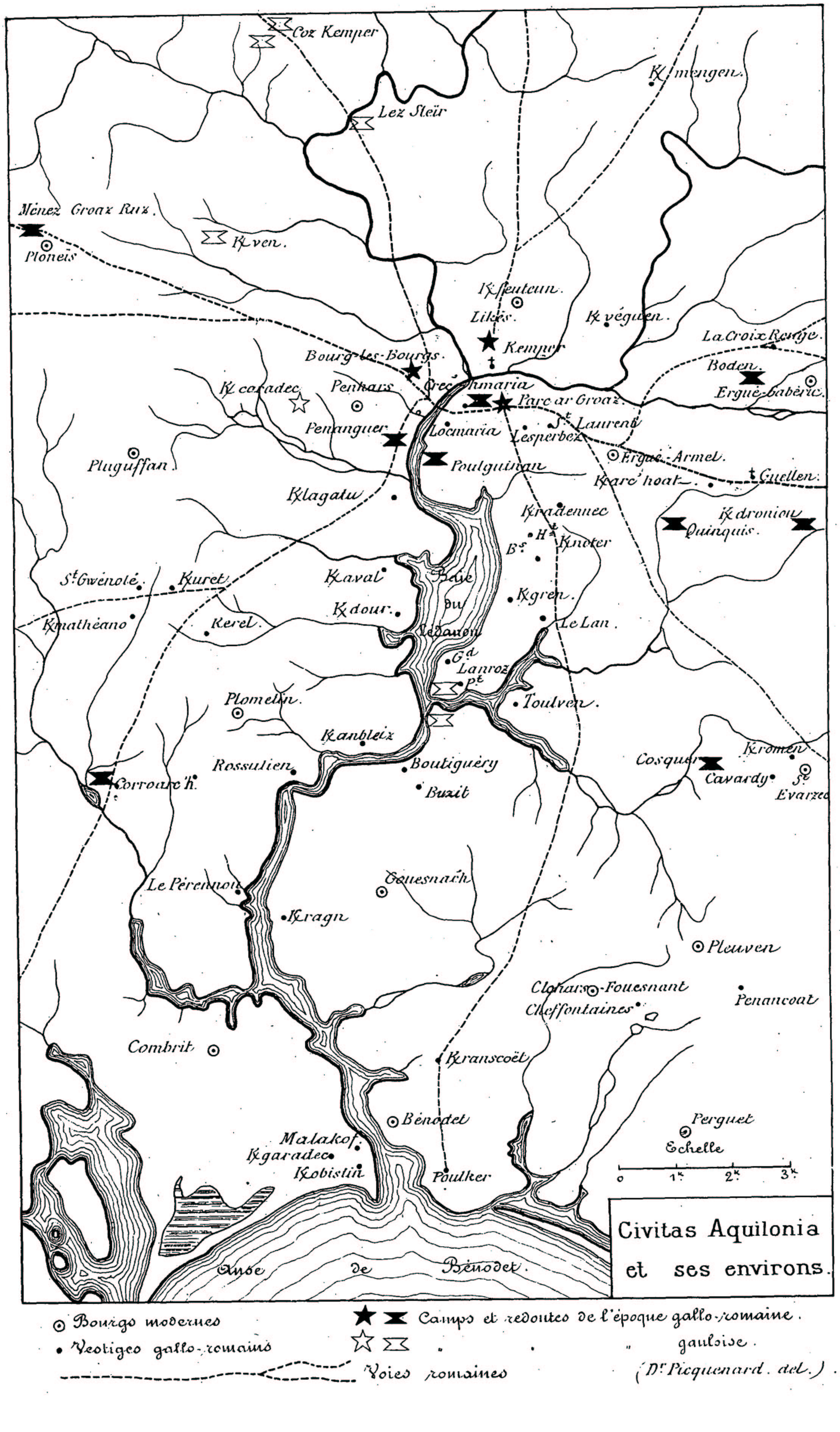
Coz Kemper
Lez Sleïr
K/ mengen.
Menez Groaz Ruiz.
Ploneis
K/ven.
K/seuteun.
Likès.
K/ végueu.
Kemper
La Croix Rouge.
Bourg-les-Bourgs.
Boden.
Ergué-Gabéric.
K/ caradec
Penhars
Crec'hmaria
Parc ar Groaz.
Penanguer
Locmaria
St Laurent
Lesperbez
Ergué-Armel.
Pluguffan.
Poulguinan
K/ carc'hoat.
St Guenolé.
K/ lagatu
K/ radennec
K/ dronion
Quinquis.
H.
K/ noter
Bs
K/ kuret
K/ aval
Baie
du
Odet
K/ gren.
K/ mathéano
K/ dour.
Kerel.
Le Lan.
Gd
Lanroz
Pt
Plomelin.
Toulven.
K/ ambleiz
Rossulien
Boutiguery
K/ romen
Cosquer
Cavardy
St
Evarzec
Corroaze h.
Buzit
Le Perennou
Gouesnach
K/ ragu
Pleuven
Clohars-Fouesnant
Penancoat
Cleffontaines
Combrit
K/ ranscoët
Bénodet
Perguet
Malakof
K/ garadec
K/ obistin
Poulker
Echelle
0
1k
2k
3k
Anse de Bénodet.
Civitas Aquilonia
et ses environs.
Bourgs modernes
Vestiges gallo-romains
Voies romaines
Camps et redoutes de l'époque gallo-romaine.
" gauloise.
(Dr Picquenard. del.).

*Hentmeur* (la grande route) ; *Hent-Bras-Coz* (la vieille grande route) ; *Hentguer* (la route du village) ; *Hent-Is* (la route d'Is).

J'arrête ces citations et ce préambule qui n'apprendront rien de nouveau à certains de mes confrères. J'ai pensé, neanmoins, qu'il était utile de rappeler à l'aide de quelles notions, de quels éléments j'avais constitué ce tableau de notre région à la fin de la période gallo-romaine, tableau que je vais maintenant placer sous les yeux de mes lecteurs en les priant, au nom de ma bonne volonté, d'en excuser les imperfections.

---

## II

## Les Villes : Civitas Aquilonia et ses environs

C'est sur la rive gauche de l'Odet, au sommet du plateau du Mont-Frugy et sur les pentes voisines exposées à l'Ouest que se forma l'agglomération de Civitas Aquilonia. Les divers établissements dont la ville se composait étaient répartis le long ou aux abords de certaines voies dont nous chercherons dès le début de ce chapitre à fixer le parcours. La voie la plus importante venait de l'Ouest : après avoir passé à Kemperlé, au Sud de Bannalec et de Rosporden elle arrivait à une centaine de mètres au Nord du bourg communal actuel d'Erguë-Armel ; là, près du village de Kerlaëron, elle recevait du côté Nord la voie de Carhaix à Civitas Aquilonia par Coray, route en pente très raide, encore reconnaissable à sa rectitude et à sa largeur. Notre voie venue de Kemperlé abordait par le côté Est le plateau du Mont-Frugy près et au Nord de la ferme de Saint-Laurent et recevait en même temps du Sud la voie de

Concarneau (1). Elle continuait son trajet de l'Est à l'Ouest passait au Nord de la ferme de Lesperbez et atteignait le point culminant du plateau du Mont-Frugy, au Sud de la ferme de La Tourelle. Sa branche Ouest se dirigeait à travers le champ de manœuvres actuel vers la ferme de Crec'hmaria et de là vers les bords de l'Odet qu'elle franchissait au gué de Locmaria entre l'église et le passage d'eau actuel. Cette branche Ouest formait le tronc commun des voies qui rayonnaient vers Pont-l'Abbé-Tronoan, Douarnenez et Lanvéoc. La branche Nord se dirigeait sur Châteaulin en donnant au-dessus du bourg de Kerfeunteun une ramification destinée à Morlaix, par Pleyben.

Après avoir fait au point culminant du plateau du Mont-Frugy un angle presque droit avec la direction de la voi depuis Kemperlé, cette branche Nord s'engageait dans une coulée située sur la pente Est du Mont-Frugy et gagnait la rive de l'Odet qu'elle traversait là où est aujourd'hui le pont de l'Évêché. Elle laissait à droite l'établissement gallo-romain dont on a rencontré les vestiges à l'évêché et dans les fondations du musée, puis continuant vers le Nord, gagnait, en suivant à peu près le tracé de notre rue Obscure (ou Royale), le poste militaire du Likès ; plus loin elle passait à l'Ouest de Kerfeunteun, puis émettait du côté Est la ramification pour Morlaix, par Pleyben, dont j'ai déjà parlé plus haut.

---

(1) Quand la ville de Kemper créée par les Bretons au confluent du Stëir et de l'Odet eut grandi, il fut créé une voie, non stratégique, qui, au sortir de la ville, passait par le faubourg actuel de Saint-Julien et, par un ravin situé à l'extrémité Est de ce faubourg, montait rejoindre la voie romaine également à l'Est de Saint-Laurent. Peu à peu, à cause de l'étroitesse des rues, les rouliers désirant éviter le passage de la ville de Kemper adoptèrent, pour aller à Saint-Julien, l'itinéraire suivant : rue des Douves, rue des Reguaires, Pont-Firmin, faubourg Saint-Julien. M. le Chanoine Abgrall dans l'étude citée plus haut sur la voie des Sept-Saints fait suivre aux pélerins l'itinéraire : Cathédrale, rue du Frout, porte des Reguaires, rue des Reguaires, Pont-Firmin ou *Fermin*, faubourg Saint-Julien. La cathédrale étant le véritable centre *religieux* de la ville de Kemper au Moyen-Age il était naturel que la grande voie y touchât, de même que cette voie devait à l'époque gallo-romaine toucher à Parc-ar-Groaz, centre *militaire* de *Civitas Aquilonia*.

Revenons au point culminant du plateau du Mont-Frugy. Nous allons y rencontrer au carrefour dont nous connaissons déjà trois branches une dernière voie dirigée vers le Sud et formant la croix avec les autres : c'est la voie de Bénodet encore parfaitement reconnaissable à peu de distance de l'endroit où nous sommes et qui a été utilisée, à défaut d'autre route, jusqu'à une époque qui n'est pas encore bien éloignée de nous.

Voyons maintenant comment les divers établissements de Civitas Aquilonia se groupaient le long de ces voies. Aucune muraille n'entourait la ville : nous verrons plus loin qu'elle n'en était pas moins bien défendue. Le voyageur arrivant de l'Est rencontrait les premières habitations au voisinage de la grande voie venant de Vannes, au Nord des fermes de Saint-Laurent et de Lesperbez. Sur le point culminant, à l'intersection de la voie du Nord et de la voie de l'Ouest, commandant le carrefour dont il était la raison d'être, se trouvait ensuite l'important poste militaire de Parc-ar-Groaz dominant une immense étendue de pays, surveillant au Sud la baie du Lédanou, au Nord de la région qui s'étend au pied des Montagnes Noires et correspondant facilement de ce côté avec le poste militaire du Likès et sans doute aussi, grâce à son observatoire, avec celui non moins important de Bourg-les-Bourgs dont je reparlerai bientôt.

Près et au Sud du poste de Parc-ar-Groaz était la nécropole de Civitas Aquilonia. Au Nord de la voie qui descendait vers le gué de Locmaria l'on remarquait une petite redoute dominant à la fois les villas éparses sur les terres de la ferme de Crec'hmaria, la baie du Lédanou, l'entrée des Vircours et la campagne, au Sud, dans un rayon d'environ quatre lieues gauloises. Enfin, l'on atteignait Locmaria et l'on pouvait apercevoir sur la rive gauche le poste militaire de Poulguinan et sur la rive droite celui de Penanguer. Il semble donc d'après ce qui vient d'être exposé que Civitas Aquilonia se composait

surtout d'une longue rue traversant de l'Est à l'Ouest le plateau du Mont-Frugy et suivant ensuite ses pentes, pour aboutir au gué de Locmaria. L'agglomération urbaine correspondait donc à l'angle Nord-Ouest de la commune d'Ergué Armel et à l'angle Sud-Est de la commune de Kemper. Les vestiges de cette agglomération disparaissent de plus en plus (1), mais ils ont été heureusement explorés en temps utile et je n'ai guère eu, au cours de ce travail, qu'à coordonner les recherches de mes devanciers MM. Grenot, Le Men, le chanoine Abgrall, le lieutenant d'infanterie Dizot (2).

A mon avis toutes les substructions rencontrées en dehors du plateau du Mont-Frugy, de ses pentes exposées à l'Ouest et du quartier de Locmaria appartiennent non pas à Civitas Aquilonia mais à ses faubourgs. La petite ville semblait ainsi se prolonger coquettement et interminablement surtout vers le Sud au voisinage de la baie du Lédanou aux grèves jaunâtres et aux rives basses puis le long des Vircours, sinueux défilé encadré de falaises qui souvent plongent à pic dans la mer. Sur la rive gauche s'égrenaient d'abord, sur une étendue de six kilomètres, les villas de Poulguinan, Kernoter, Kergren et Lanros. Auprès de l'anse de Toulven se trouvaient vraisemblement les fours à poterie qui servaient à la cuisson des briques, tuiles et ustensiles de ménage ; là se trouvent, en effet, d'importants gisements d'argile qui fournissent aujourd'hui la matière première aux manufactures de Locmaria (3). Plus loin de Civitas Aquilonia sur les coteaux dominant les Vircours on rencontrait les villas du Buzit, de Boutiguéry, de Keranscoët, le four à poterie de Kerragn et, tout à fait au bord de l'Océan, l'établissement du Poulker La rive droite

---

(1) On trouve cependant entre Saint-Laurent et Rosmaria beaucoup de fragments de tuiles à crochets et des pierres de petit appareil.

(2) Presque toutes ces recherches sont exposées dans les Bulletins de la *Société archéologique du Finistère.*

(3) Le Men pensait que les tuiles trouvées à Kérademnec, au Moulin du Lan et au fond de l'anse de Toulven proviennent probablement d'anciens fours.

n'était pas moins bien partagée avec les établissements de Keraval, Kerdour et Kerambleiz, avec l'opulente villa du Pérennou accompagnée de ses thermes, avec la bourgade qui s'étendait entre Malakoff et la pointe de Combrit. D'autres établissements ont existé aux abords des voies dans la banlieue de Civitas Aquilonia : à Keruret et à Saint-Guénolé sur la voie de Tronoën ; à Kerel, sur la voie de Pont-l'Abbé ; à la Croix-Rouge, sur la voie de Coray ; à Kerromen et au Cavardy, sur la voie de Concarneau et même en dehors de toute voie fréquentée comme à Kervéguen au Sud de Cuzon.

La sécurité de la banlieue de Civitas Aquilonia était garantie par une ceinture de forts qui dominaient les routes, la campagne et la baie du Lédanou. Les uns sont certainement gallo-romains ; quelques-autres sont de l'époque gauloise, mais ont été ou paraissent avoir été utilisés par les gallo-romains. La protection des grandes voies était particulièrement bien assurée du côté de l'Est et du Sud-Est. Le camp du Boden, en Ergué-Gabéric, situé sur les côteaux un peu au Sud-Ouest de l'établissement de la Croix-Rouge défendait les abords de la voie de Coray et gardait en même temps la rive droite de la basse vallée du Jet. Plus à l'Est et sur la rive gauche, le camp du Dréau gardait également cette longue coulée de la vallée du Jet, chemin naturel conduisant vers l'Odet et vers Civitas Aquilonia : si des tourbières en occupaient le fond, les pentes en étaient fort praticables et demandaient à être surveillées. La voie venant de Kemperlé était flanquée de deux camps : ceux de Keranaël-Fresk (près du Petit-Guelen) et de Kerdroniou situés à trois kilomètres environ à l'Est du bourg actuel d'Ergué-Armel. La voie de Concarneau passait, près du groupe des villas de Kerromen et du Cavardy, entre les camps gallo romains du bois du Mûr et du Grand-Cosquer. Beaucoup plus près de Civitas Aquilonia, le camp du Quinquis situé sur le bord de la même voie mettait les environs immédiats de la ville à l'abri d'un

coup de main. La voie de Kemper à Bénodet était sous la protection du camp du Grand-Cosquer qui la dominait de loin. Des marais à l'Est de cette voie, des anses vaseuses et des tourbières à l'Ouest obligeaient, d'ailleurs, les voyageurs à passer par un seul point facile à surveiller. La redoute gauloise de Beg-ar-C'hastel sur la pointe de Lanros, à l'entrée des Vircours offre des traces d'occupation romaine. Comment les Romains n'auraient-ils pas utilisé ce poste de premier ordre qui commande au Nord la baie du Lédanou, au Sud les Vircours et qui est, de plus, facilement visible pour un observateur placé à l'endroit où s'élevait le poste de Parc-ar-Groaz, la citadelle de Civitas Aquilonia. Cette situation rendait singulièrement aisé l'échange de signaux entre la redoute de Beg-ar-C'hastel et le poste de Parc-ar-Groaz. L'oppidum gaulois de Kercaradec, situé à l'Ouest du bourg de Penhars, n'a pas présenté de traces de l'occupation romaine. La situation de ce vaste camp, très forte en elle-même, se trouvait diminuée du fait de son isolement dans une région montueuse, accidentée. A l'époque gallo-romaine le poste de Penanguer et le poste de Bourg-les-Bourgs avaient autrement d'utilité. Le poste de Penanguer protégeait la voie de Pont-l'Abbé qui prenait naissance au sortir du gué de Locmaria en même temps que se séparaient les voies de Douarnenez et de Lanvéoc. Le poste couronnant le coteau de Bourg-les-Bourgs commandait ces deux voies dont la première escaladait la pente Sud-Ouest, tandis que la seconde prenait en écharpe le flanc Est du coteau.

Telle était Civitas Aquilonia ; tel était le réseau des voies qui y entraient, la traversaient et en sortaient ; telle était sa banlieue. En ce qui concerne les indications relatives aux points où ont été rencontrés des vestiges gallo-romains. Je ne pense pas que je puisse être sérieusement contredit : mes renseignements, je les ai empruntés à des professionnels de l'archéologie ou tout au moins à des chercheurs consciencieux;

ce que j'ai pu vérifier sur les lieux s'est trouvé parfaitement exact. Mais, dans la direction que j'assigne aux voies romaines à l'intérieur et au sortir de Civitas Aquilonia il y a plusieurs points par lesquels ma manière de voir diffère de celle des auteurs qui avant moi ont écrit sur ce sujet.

Le Dr Halléguen dans le 1er volume d'*Armorique et Bretagne* (p. 117) se représente ainsi la direction à travers Civitas Aquilonia de la voie venue de Kemperlé et sa division après le passage de l'Odet : « connue de Vannes à Hennebont, à Quimperlé, à Civitas Aquilonia, aujourd'hui Locmaria et Quimper, elle y traverse l'Odet au bac actuel et se bifurque ensuite pour se diriger sur la capitale de la cité, d'une part le long de la côte en empruntant la rade au passage du Fret *(fretum)* en Crozon et de l'autre par l'intérieur des terres, par Châteaulin, Le Faou, Landerneau ». *L'Etude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine*, par M. de Kerviler ne nous apporte aucun éclaircissement sur les détails qui nous occupent.

Dans son compte rendu des fouilles de Parc-ar-Groaz, Le Men émet l'opinion suivante : « La voie de Dariorigum à Civitas Aquilonia recevait à peu de distance au Nord de l'église de cette commune (Ergué-Armel) les voies de Carhaix et de Concarneau, longeait la crête du Frugy dans une direction N.-S., descendait en pente douce à Locmaria et passait l'Odet à gué près du lieu ou s'élevait jadis la chapelle de Saint-Colomban ».

On le voit nettement : pour le Dr Halléguen et pour Le Men l'existence d'une voie traversant le plateau du Mont-Frugy de l'Est à l'Ouest ne saurait être mise en doute. Pour ces deux archéologues la voie aboutissait au bord de l'Odet qu'elle traversait ; mais le point où s'opérait ce passage n'est pas le même aux yeux de chacun d'eux. Ce que les recherches les plus récentes ont montré, c'est que la voie en question traversait le champ de manœuvres de l'Est

à l'Ouest en se dirigeant sur la ferme du Petit-Méné ou de Crec'hmaria : cette voie prolongée en ligne droite jusqu'à la rivière atteindrait la rive gauche au voisinage de l'église de Locmaria, c'est-à-dire à 150 mètres au Sud du bac qui a remplacé le pont existant autrefois au bout des Allées. Il n'est pas possible de faire suivre à la voie la pente située en face du bac ; elle était trop à pic même avant que divers travaux l'eussent défigurée ; il y a donc lieu d'admettre qu'elle arrivait au bord de l'eau en-dessous du bac en suivant la pente assez douce du flanc Ouest du Mont-Frugy. De cette façon elle touchait à la place de Locmaria et desservait un temple qui occupait vraisemblablement l'emplacement de l'église, dont les murs sont pour moitié bâtis en petit appareil romain (1). Mais cette voie ne devait pas s'incliner vers le Sud autant que pourrait le faire supposer la phrase de Le Men Je crois que si le Dr Halléguen lui fait franchir l'Odet trop au Nord, Le Men le lui fait franchir trop au Sud. Si la voie avait, en effet, traversé la rivière à la hauteur de l'église de Locmaria elle aurait débouché sur la rive droite dans un terrain sans consistance près de l'embouchure d'un ruisseau là où a été créé l'étang du moulin des Couleurs. Il est facile de se rendre compte que la terre ferme ne commence qu'à environ 25 mètres au Nord du moulin : c'est donc vers ce point que se faisait l'atterrissement de la voie après le passage du gué. Pour cela elle devait se relever légèrement vers le Nord avant de quitter la rive gauche et après avoir touché la place de Locmaria. Le Men n'indique pas ce que devenait la voie en question après le passage du gué de Locmaria, mais le Dr Halléguen s'en est préoccupé comme nous l'avons vu plus haut. Pour lui la voie se bifurquait

(1) Cette supposition émise par Le Men dans son compte rendu des fouilles de Parc-ar-Groaz peut-être vraie pour l'église de Locmaria, puisqu'elle s'appuie sur des faits observés ailleurs. A Rennes, par exemple, un temple de Bacchus a existé sur l'emplacement de la cathédrale actuelle.

après avoir franchi le gué : une branche la « voie de la côte » allait au Fret en passant par Douarnenez ; une autre branche la « voie de l'intérieur » allait à Châteaulin et au Faou. Nous avons reconnu qu'une voie née près de la sortie du gué de Locmaria se dirige sur Douarnenez mais la voie de Châteaulin telle que la conçoit le Dr Halléguen aurait eu, si elle fût partie du même point, un trajet bien contourné. Un premier passage du Steïr était nécessaire sur l'emplacement de la ville actuelle de Kemper puisque d'après le texte d'*Armorique et Bretagne* (p. 118-119) le Dr Halléguen semble lui avoir fait suivre la rive gauche du Steïr « qu'elle passait au Pont-Quéau » second passage. Je montrerai plus loin que cette « voie de l'intérieur » par Pont-Quéau et Quéménéven, adoptée par le Dr Halléguen, n'est pas la vraie voie de Châteaulin, qu'il en existe une autre admirablement conservée sur la grande partie de son parcours et dans une position stratégique. Je me contente pour le moment de faire remarquer qu'il a oublié de citer dans *Armorique et Bretagne* les voies de Pont-l'Abbé et de Locronan nées près de la sortie du gué de Locmaria et qui avaient pourtant leur importance.

Je poursuis la critique du présent travail. On élèvera peut-être des objections sur le point de départ que j'assigne à la voie conduisant de Civitas Aquilonia à Châteaulin. Pourquoi l'ai-je fait tourner si brusquement au Nord à côté du poste de Parc ar-Groaz sans qu'elle ait pour ainsi dire pénétré dans Civitas Aquilonia ? Mais son prolongement, vers la rivière, à l'Ouest ne desservait-il pas utilement la haute et la basse ville gallo-romaine ? Au reste qu'y avait-il de particulièrement important dans l'agglomération de *Civitas Aquilonia*, sinon sa citadelle, le poste de Parc-ar-Groaz ? Et dans la création d'une voie stratégique de premier ordre comme celle de Kemperlé à Civitas Aquilonia et à Châteaulin la préoccupation de passer auprès

des postes militaires et de les joindre de la manière la plus pratique ne devait-elle pas primer toute autre espèce de considération ? Or, après le poste de Parc-ar-Groaz, la voie devait passer au poste du Likès, situé à un kilomètre au Nord ; la pente du Frugy s'abaissait dans cette direction qui était celle du plus court chemin ; pourquoi les Romains n'auraient-ils pas profité de cet abaissement pour y faire passer leur voie ? Je sais bien qu'il n'y a aujourd'hui sur cette pente Nord-Est du Frugy qu'un chemin raviné qui ne ressemble en rien à une voie romaine de premier ordre ; mais les extrémités de ce chemin aussi bien du côté de Parc-ar-Groaz que du côté de la Rue Neuve sont larges et fort praticables, pour la partie moyenne ne peut-on admettre l'effet tant de fois séculaire du ravinement dans un sol qui se désagrège facilement ? Ce qu'il faut retenir c'est que cette direction est la plus naturelle pour rejoindre le poste de Parc-ar-Groaz au poste du Likès ; qu'elle ne comporte qu'un seul passage de rivière, en un point où il y a un gué ; qu'elle permet une surveillance facile de la voie et enfin que la voie touche ainsi aux établissements gallo-romains de la place Saint-Corentin. Au contraire, avec l'itinéraire détourné, les difficultés s'accumulent : au lieu d'un kilomètre il y en a deux et demi pour aller du poste de Parc-ar-Groaz, au poste du Likès et il y a, de plus, deux passages d'eau l'un sur l'Odet, l'autre sur le Steïr. A quoi bon ces complications en contradiction avec tout ce que nous connaissons des ouvrages militaires des Romains dans notre pays ?

## III

# Les Villes : la ville d'Is et ses environs

L'emplacement de la ville d'Is et l'étymologie de son nom ont donné lieu à des commentaires variés. Ce qu'il y a de certain c'est que questionnés par M. Le Person, instituteur libre à Landrévarzec au sujet de la dénomination populaire donnée à la voie romaine qui traverse cette commune pour se diriger sur Douarnenez, d'humbles paysans lui ont répondu : « cette route s'appelle la *route d'Is* » en langue bretonne *Hent-Is*. Ce qu'il y a de certain, également, c'est que le souvenir du roi Grallon, inséparable de celui de la ville d'Is, s'est perpétué près et à l'Est de Douarnenez dans le nom de « château de Grallon » donné par les paysans aux ruines gallo-romaines couronnant la falaise des Plomarc'h. Actuellement, les archéologues de notre région sont d'accord avec la tradition orale pour placer l'agglomération de la ville d'Is à peu près sur l'emplacement actuel de Douarnenez. M. de la Passardière, dans une étude publiée dans notre *Bulletin* (1) l'a seul placée plus au Nord, en pleine baie, attribuant sa disparition à un affaissement du sol. J'avais d'abord été séduit par son hypothèse et je cherchais à la concilier avec la réalité des faits observés par moi dans la région, mais j'ai dû y renoncer.

La théorie d'une ville d'Is située dans la baie n'était que l'exagération d'une conception énoncée par le Dr Halléguen (2). Cet archéologue distingue dans la ville d'Is : d'un côté, la ville basse ou rurale située dans le vallon du Ris et, de l'autre,

(1) Voir *Les villes légendaires*, Bulletin de 1905.
(2) Voir *Armorique et Bretagne*, t. I, p. 125.

la ville haute ou ville forte qui « était vers l'île Tristan et le Guet, son oppidum, au-dessus duquel est le *Porz-ru* (le port rouge) », le château gallo-romain de Grallon se rattachant à cette partie de la ville d'Is. Mais il ajoute que « les ruines de la ville basse » se voient quelquefois assez en avant, dit-on, dans la mer » et que la mer a englouti la ville haute en minant la côte, comme elle le fait encore. Je ne saurais nier l'ensablement de l'entrée du vallon du Ris dont parle le Dr Halléguen, mais je ne puis admettre avec lui que la mer ait exercé depuis l'époque gallo-romaine une action destructive aussi intense sur les côtes formant l'angle Sud-Est de la baie de Douarnenez. La côte Sud de cette baie est particulièrement résistante : c'est la bordure de ce grand plateau granitique qui passe par la montagne de Locronan et la forêt de Névet pour gagner à l'Ouest la pointe du Raz. La côte qui limite dans une direction sensiblement Nord-Sud le fond de la baie de Douarnenez est constituée par des phyllades beaucoup moins consistantes que les roches granitiques ; mais tandis que sur la côte Sud il n'y a que des grèves insignifiantes à l'Est de Douarnenez, à Tréboul et à Porz-Péron, la côte du fond de la baie est, au contraire, garnie d'une longue ligne de larges plages sur lesquelles l'effet des vagues s'atténue avant d'atteindre les phyllades du littoral.

Je crois donc que depuis des siècles la mer s'y est surtout attaquée à quelques promontoires particulièrement exposés et situés au Nord du Grand Ris, à Tréfuntec, à Ty-an-quer, (où une pointe a même été isolée de la falaise), à Talagrip, etc... Je crois également que la bande de récifs, large au maximum d'une centaine de mètres, qui borde ces promontoires représente la portion de l'ancien littoral que la mer a réussi à ronger. Somme toute, cette zone détruite par l'Océan de la côte du fond de la baie, c'était la pente Ouest, assez douce, des coteaux terminés aujourd'hui en falaises et qui, à l'époque gallo-romaine dominaient la baie

comme maintenant. Le docteur Halléguen tient à ce que la zone disparue ait été assez large pour y placer une partie de la ville d'Is et y faire passer le commencement de la voie de Douarnenez à Carhaix, (dirigée de l'Ouest à l'Est) et environ huit kilomètres de la voie de Camaret à Landévennec par Kervijen et Lestrévet (dirigée du Sud au Nord). Or, en ce qui concerne les établissements de la ville d'Is situés vers le fond de la baie il est certain qu'ils ont eu à souffrir du voisinage de la mer, mais en ce qui regarde les voies romaines sortant de cette ville, je ne crois pas que les Romains, stratégistes consommés, pouvant profiter ici des avantages que leur offraient le pays auraient choisi pour les établir la pente et *non* la crête des coteaux. Il y a mieux : la présence des voies encore existantes jalonnées par des vestiges d'établissements et de camps gallo-romains et par des villages aux noms caractéristiques, le tout situé en des points stratégiques, dominant la campagne et la baie permet de reporter les anciennes voies vers l'intérieur là où nous retrouvons de sûrs témoins du passé.

Il est donc établi que la ville d'Is comprenait une ville haute, située d'une part, sur l'île Tristan, de l'autre, dans la presqu'île où se trouvent aujourd'hui (1) Douarnenez et Ploaré et une ville basse située dans le vallon du Ris. Mais l'oppidum que le docteur Halléguen place à la pointe du Guet, se trouvait en réalité à l'île Tristan. La citadelle qui défendait si bien l'entrée de la rivière de Pouldavid d'un envahissement par la voie de mer et qui aurait pu abriter les habitants de la presqu'île en cas d'invasion venue de l'intérieur, cette citadelle méritait, en effet, le nom d'oppidum ; elle datait de l'époque gauloise, mais à l'île Tristan comme ailleurs, l'occu-

(1) M. le chanoine Abgrall me signale comme points principaux de l'occupation romaine sur le territoire de Douarnenez : Port-rhu, Le Guet, environs de Sainte-Hélène, tout le quartier de du Glazen, et des Plomarc'h, l'île Tristan, et probablement un terrain considérable envahi par la mer.

pation romaine a laissé de nombreuses traces de son passage. La position de cette île avait trop d'importance pour ne pas avoir attiré l'attention des stratégistes romains et l'on sait que plus tard, le célèbre brigand Guy-Eder de la Fontenelle partagea cette manière de voir et s'établit à son tour à l'île Tristan.

La ville d'Is telle que nous la dépeint le Dr Halléguen n'offrait guère dans sa plus grande longueur, de l'Est à l'Ouest, qu'une étendue de trois kilomètres qu'on pourrait porter à quatre kilomètres en y comprenant les établissements gallo-romains de Tréboul et de Saint-Jean. Mais la banlieue de la ville d'Is atteignait un développement considérable dans la direction du Sud et Sud-Ouest. En tournant le dos à la ville haute et en marchant vers le Sud on rencontre bientôt les ruines du temple de Trégouzel, construction en forme de rectangle de 6m 75 sur 13m 75 à l'intérieur, entourée d'un pronaos circulaire (1). Plus au Sud, sur le village de Kerru, on a relevé des traces d'établissement romain. Au-delà, dans la direction du Sud-Ouest et de l'Ouest les vestiges de l'occupation romaine se multiplient sur une longueur de 7 kilomètres. Les établissements gallo-romains se groupaient aux abords de la voie de la ville d'Is à Audierne et, me semble-t-il, le long d'une voie rurale presque parallèle à la grande voie précédemment citée, sur laquelle elle se soude à l'Est et à l'Ouest, et au Sud de laquelle elle est située. Au voisinage de-la voie d'Audierne, voici Kéranpape et Coz-feunteun connus comme nécropoles ; Kerrudunic où existait un four à poteries, accessoire inévitable de toute agglomération gallo-romaine un peu importante ; voici les établissements de Buzit et de Tromillou. Au voisinage de la voie rurale voici les établissements de Botcarn, de Kerromen, de Kerdalaen, de Poulhan de Lézivy, de

(1) Voir *Temples romains dans le Finistère*, par M. Halna du Fretay ; *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1894, p. 160 et suivantes.

Meilars ; les nécropoles de Penguilly et de Lézivy. Cet immense faubourg dont les parties constituantes se groupaient sur des plateaux assez élevés ne paraît pas avoir été entouré d'un rempart non plus que le reste de la ville d'Is. Un vaste camp retranché défendait la ville et sa banlieue. Ce camp était composé non seulement d'une ceinture de forts et de redoutes, mais même d'ouvrages situés à l'intérieur de la banlieue : la surveillance des voies, des vallées et de la mer était ainsi assurée. Autour du fond de la baie s'échelonnaient, en commençant par l'Ouest, l'oppidum de l'île Tristan, les camps de Carriguellou et de Trémalaouen.

Dans les terres, le système des forts était particulièrement développé autour du grand faubourg occidental de la ville d'Is. A l'extrémité la plus reculée de ce faubourg les camps de Lestreux, Castellien et Lesvoayen répartis suivant une ligne Nord-Sud d'environ 4 kilomètres de longueur coupaient en partie la base de la presqu'île du Cap-Sizun. En arrière, comme pour leur servir d'auxiliaires en cas d'attaque du côté de l'Ouest, les camps du Buzit et de Kermaburon formaient une ligne parallèle à celle des camps précédents et, grâce à cet ensemble, routes, vallées, plateaux tout pouvait être surveillé et défendu de ce côté. La ligne Sud des forts commençait au camp de Lesvoayen et se continuait vers l'Est par les camps de Penguilly et de Trézent. Plus espacés que les forts de l'Ouest, ils n'en constituaient pas moins une utile protection pour la partie Sud de la banlieue. Au Sud-Est, assez loin dans la campagne, le camp de Ménez-Groaz-ruz, situé à 500 mètres au Nord-Ouest de Plonéis, à plus de 150 mètres d'altitude en un point d'où la vue s'étend au loin, assurait la sécurité de la voie de Civitas Aquilonia à la ville d'Is. On est, enfin, en droit de supposer que vers Le Juch, peut-être sur la motte du château de ce nom, aujourd'hui détruit de fond en comble,

s'élevait un dernier fort complétant du côté du Sud-Est, la défense de la ville d'Is.

Je faisais remarquer plus haut que la banlieue de la ville d'Is était défendue à l'Ouest par deux lignes parallèles de forts. L'un de ces forts, celui qui occupe le milieu de la ligne la plus occidentale et que l'on désigne d'ordinaire sous le nom de camp de Castellien est un des ouvrages les plus imposants et les mieux conservés de notre région. Il est situé entre deux rivières, à 57 mètres d'altitude, et ses hauts remparts enclosent un espace de près de 2 hectares de superficie. Il est certain qu'avec lui les forts de Lestreux, de Lesvoayen, de Coz-feunteun et de Kermaburon contribuait à former pour la banlieue de la ville d'Is un ensemble défensif de premier ordre. J'ai noté, également, plus haut que ce système des défenses de l'Ouest coupait en partie la base de la presqu'île du Cap-Sizun. A mon avis ce luxe de forts correspond à une sérieuse nécessité, à un danger qui pouvait venir du Cap. Ce danger c'était le forcement de la rivière d'Audierne par une flotte ennemie et l'invasion consécutive de la banlieue de la ville d'Is. La rivière de Rias que constitue la partie maritime du Goyen, entre Pont-Croix et l'embouchure, est enserrée entre des coteaux fortifiés dès l'époque gauloise, mais où les Romains ont, par la suite, établi un système de défense très important (1). Sur la rive droite de la rivière, à environ 70 mètres d'altitude, était le camp de Kervénénec. point central de tout le système. Entre ce camp et la mer se trouvaient les postes de Suguensou et d'Audierne et, tout à fait à l'émbouchure, le poste-vigie du Raoulic. Auprès de Pont-Croix, sur la rive droite, était le poste de Lannéon.

Sur la rive gauche s'élevaient les postes de Kersigneau et de Kervana. Or, le poste-vigie du Raoulic était au camp de Kervénénec ce que le poste de Beg-ar-C'hastel était à

(1) Voir *Etablissements romains de la rivière d'Audierne*, par M. Le Carguet ; *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 1890.*

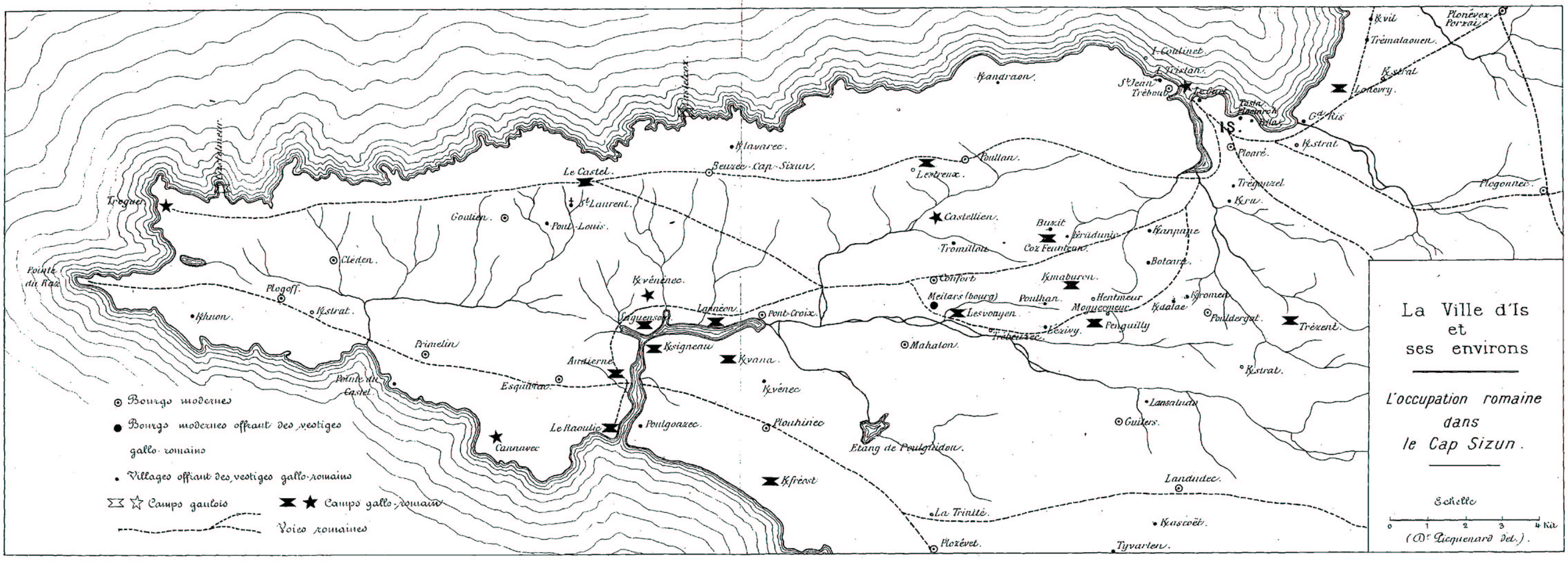
La Ville d'Is
et
ses environs
L'occupation romaine
dans
le Cap Sizun.
Echelle
0 1 2 3 4 Kil
(Dr Picquenard del.).
Bourgs modernes
Bourgs modernes offrant des vestiges gallo-romains
Villages offrant des vestiges gallo-romains
Camps gaulois
Camps gallo-romain
Voies romaines
Pointe du Raz
Tréguer
Le Castel
Beuzec-Cap-Sizun
Klavarec
Kanaraon
St Jean Trébouc
Le Bris
Ploaré
Plogonnec
Kvil
Trématalouen
Loneury
Kstrat
Goulien
St Laurent
Pont-Louis
Cleden
Plogoff
Kvénénec
Lanéon
Pont-Croix
Lesvenan
Primelin
Audierne
Esquibien
Pointe du Castel
Cannavec
Le Raoulic
Poulgoazec
Ploutinec
Kvana
Kvénec
Kfréost
Etang de Poulguidou
Mahalon
Lesvenyen
Meilars (bourg)
Poulhan
Hentmeur
Moguerneur
Penguilly
Lézivy
Trébrisec
Castellien
Tromillan
Buzit
Coz Feunteun
Kanpane
Botcarz
Kmaburen
Kdalae
Poulderzat
Trézent
Lansalud
Guilers
Landudec
La Trinité
Kascoët
Plozévet
Tyvarlen
Lestreux
Poulan
Tréguizel
Kru

la citadelle de Parc-ar-Groaz : de Beg ar-C'hastel on pouvait transmettre facilement des signaux jusqu'à Parc-ar-Groaz ; de même le poste du Raoulic pouvait correspondre avec le camp de Kervénénec qui, à son tour, transmettait les nouvelles aux postes de Suguensou, d'Audierne, de Kersigneau et de Kervana. Si une flotte suffisamment hardie était venue, malgré les difficultés de l'entreprise, à bout de débarquer au fond de la rivière il fallait de toute nécessité briser la marche vers l'Est de la troupe ennemie et la double ligne des forts situés à l'Ouest de la banlieue de la ville d'Is eût été très utile en ce cas.

A mon avis, il y a donc une relation étroite entre ces lignes de forts et les défenses de la rivière marine d'Audierne. Les défenses de la rivière marine ont été organisées pour surveiller et fermer un large chemin naturellement ouvert à l'invasion étrangère et donnant accès au cœur de la région. Les défenses de l'intérieur qui pouvaient correspondre avec celles de la rivière par des signaux ont été organisées pour effriter l'armée envahissante en l'obligeant à porter ses efforts sur un trop grand nombre de points (1).

## IV

## Les grandes voies

M. de Kerviler a divisé les voies romaines étudiées en Bretagne en trois catégories :

1° Routes stratégiques ou militaires ;

2° Routes de Civitas à Civitas ;

3° « Viæ vicinales » ()2.

---

(1) M. le chanoine Abgrall, sans donner son adhésion à ma manière de voir au sujet du système de défense de la rivière d'Audierne et de la banlieue Ouest de la ville d'Is émet l'opinion suivante : « ce que j'ai pu constater c'est que Penguilly, Lesvoayen, le petit poste de Lannéon, Kervénennec, Suguensou, Kersigneau, pouvaient communiquer par des signaux de feux la nuit et des signaux optiques le jour ». (*Notes communiquées à l'auteur par* M. le chanoine Abgrall).

(2) Voir *Etude critique*, etc. pages 87-91.

On peut simplifier cette classification. Je conserve la première catégorie, mais je désigne les routes qui en font partie sous le nom de « grandes voies ». Adopter pour ces routes les qualificatifs « stratégique » et « militaire », c'est laisser supposer que les autres voies ne sont ni « stratégiques » ni « militaires ». Or, le caractère de l'occupation romaine dans notre pays c'est d'avoir été essentiellement militaire. (1) Presque toutes les routes, aussi bien celle de la première catégorie que les routes de Civitas à Civitas et les viæ vicinales, ont été construites pour relier des points stratégiques, pour servir la domination militaire dans le pays : elles mériteraient donc toutes le nom de « voies stratégiques ou militaires ». Je change donc pour ces raisons le nom des « routes stratégiques ou milltaires » de la première catégorie en celui de « grandes voies » et je réunis sous le nom de « réseau armoricain » les routes des deux autres catégories. Les *grandes voies* relient directement notre presqu'île armoricaine au reste de la Gaule ; le *réseau armoricain* met en communication les différents points de la même presqu'île.

Le trajet des deux grandes voies qui passent dans le bassin de l'Odet n'est pas compliqué. Ce sont :

1° La voie de Kemperlé à Châteaulin par Civitas Aquilonia ;

2° La voie de Carhaix à Camaret par Châteaulin.

La première voie n'est en réalité qu'un tronçon de la ceinture de nos voies littorales. Elle unissait Civitas Aquilonia à Vannes, à Nantes et à Angers, d'un côté ; à Landerneau et Brest, de l'autre. La deuxième voie qui appartient plus au bassin de l'Aulne qu'à celui de l'Odet n'est aussi qu'un tronçon faisant partie de la voie centrale de l'Armorique, voie du Mans à Camaret par *Condate* (Rennes) et *Vorganium* (Carhaix).

---

(1) M. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. I, donne le chiffre des garnisons romaines dans notre province: 11.800 fantassins et 1.400 cavaliers, chiffre considérable par rapport à celui des garnisons du reste de la Gaule.

La voie de Kemperlé à Châteaulin suivait au sortir de Kemperlé la route actuelle de Pont-Aven à Concarneau. Elle s'en séparait à l'Est de la chapelle de la Madeleine où elle passait pour de là gagner : Le Trévoux ; Pont-Glaeres et l'Eglise-Blanche, au Sud de Bannalec ; Le Moustoir, en Kernével ; la chapelle de la Trinité. (1) Jusqu'ici l'on peut, pour ainsi dire, lui superposer d'abord la route départementale, puis un chemin vicinal moderne. A l'Ouest de la Trinité elle est continuée pendant environ 1500 mètres par un chemin rural qui rejoint la route de Melgven à Rosporden au-dessous du village du Plessis. Cette route se superpose à la voie romaine sur une longueur d'un kilomètre ; elle passe près et au Sud de la chapelle de Coat-an-Poudou. A un tournant, au Nord-Est du village de Kerarbeuz, la voie romaine se sépare à nouveau de la route moderne pendant un kilomètre et passe au Sud du Signal de l'Hôpital (135 mètres d'altitude) point culminant entre Kemperlé et Civitas Aquilonia. Après avoir passé à Parc-an-Broch, qui a présenté des vestiges romains, elle atteint la route de Rosporden à Concarneau qu'elle traverse pour se confondre pendant 8 kilomètres 1/2 avec le chemin vicinal de Loc-Maria-an-Hent. Au delà de la chapelle elle laisse au Nord Créac'h-Miquel où il y a un camp ovalaire ; au Sud, Kéreonnec où la description de cette voie par M. Flagelle (2) signale des substructions ; au Sud encore, Kerhuel où il y a un oppidum et le bois de Pleuven où se trouvait un camp fortement retranché. Enfin, la voie atteint le village de Kervellec et abandonnant le chemin vicinal continue d'avancer, presque en ligne droite vers l'Ouest à l'état de chemin rural pendant 5 kilomètres. Par Belle-Vue elle atteint la route de Kemper à Rosporden à côté de la chapelle de Notre-Dame, au Petit Guelen, et, sur

(1) M. le chanoine Abgrall fait remarquer dans son *Etude de la voie romaine et du chemin de Pélerinage des sept Saints* que les restes de pavage sont particulièrement fréquents aux approches de la chapelle de la Trinité.

(2) De Kerviler, *loc. cit.* p. 128.

500 mètres environ, se confond, pour la première et unique fois, avec la route nationale de Kemper à Rosporden. Il y avait un camp, non loin de la chapelle, à Keranael-Fresk. Par les hauteurs (87 m. et 81 m.) elle arrive près et au Nord du bourg d'Ergué-Armel après un parcours de 2 kilomètres à l'état de chemin vicinal. Du côté Nord, elle reçoit la voie de Coray puis, toujours par les hauteurs, elle se dirige vers le plateau du Mont-Frugy après avoir croisé la route actuelle de Kemper à Concarneau au village de Rozolin et reçu la voie ancienne de *Civitas Aquilonia* à Concarneau au lieu dit Ty-Plouzennec. On sait déjà que notre grande voie traverse de l'Est à l'Ouest le plateau du Mont-Frugy, au Nord des villages de Saint-Laurent et de Lesperbez. Au côté Est du poste de Parc-ar-Groaz elle tourne au Nord, descend vers l'Odet, le franchit à Gué près de l'endroit où s'élève aujourd'hui le pont Sainte-Catherine ; elle laisse à droite l'établissement gallo-romain de la place Saint-Corentin, atteint, en escaladant le coteau, le poste du Likès situé au Nord, longe le côté Est de ce poste et continue à se diriger au Nord. A 800 mètres au dessus de Kerfeunteun la voie de Morlaix se détachait à droite de la grande voie Au-delà de cet embranchement la grande voie existe presque en entier souvent merveilleusement conservée jusqu'à l'entrée de Châteaulin. Durant 8 kilomètres, de Kermazet, en Kerfeunteun, à Kerhervé, en Landrévarzec elle s'offre à nous large, majestueuse, mais fatigante car elle franchit toutes les côtes quelles qu'elles soient. Après Kerhervé la grande voie a été rectifiée sur un parcours de 3 kilomètres jusqu'à Kernéon, en Briec. De ce point jusqu'à la station de Quéménéven, sur une longueur d'un kilomètre, un bout de chemin vicinal a pris sa place ; ce chemin passe près de Quinigou où l'on a retrouvé des traces de l'occupation romaine et traverse le Steyr, alors humble ruisseau, à une centaine de mètres au Sud-Est de la station de Quéménéven. Presqu'aussitôt la voie reparaît avec

son antique aspect pour continuer ainsi pendant 9 kilomètres jusqu'à la chapelle de Notre-Dame à Châteaulin. Point n'est besoin de recherches pour en déterminer le trajet : il n'y a qu'à marcher droit devant soi sur cette solide chaussée. Il nous est facile, chemin faisant, de nous rendre compte de sa constitution.. La chaussée très large, très résistante, est limitée latéralement par des fossés, pas partout cependant ; dans cet encadrement de fossés qui atteignent parfois un mètre en largeur et en profondeur la voie se dessine vigoureusement sur les pentes et sur les crêtes. Et pentes et crêtes ne manquent pas ! La partie moyenne du trajet entre la station de Quéménéven et Notre-Dame de Châteaulin s'opère dans les landes solitaires des Montagnes-Noires. Le plus souvent, de cette incomparable voie, l'œil découvre une immense étendue de pays, particulièrement au point culminant de son trajet (204 mètres) dans un endroit où elle passe au pied du dôme du Ménez-Kelc'h, en la commune de Cast. La Cornouaille presque entière est visible de ce point jusqu'aux Monts d'Arrée, au Nord, jusqu'à l'horizon brumeux au Sud, jusqu'à l'Océan, à l'Ouest. Le camp de Lelzac'h était établi près de là. Sur le versant Nord du Ménez-Kelc'h la voie entre dans le bassin de l'Aulne. Il est probable qu'un camp romain la dominait du haut de la butte du château avant le passage de l'Aulne qui devait s'effectuer au niveau du pont actuel mais sur ce point on est encore moins renseigné que sur l'histoire de la forteresse féodale dont quelques pans de murs croulants nous rappellent l'existence en ce lieu.

J'ai déjà parlé, à propos de voies qui sortaient de *Civitas Aquilonia*, des divergences entre la manière de voir du Dr Halléguen et la mienne au sujet d'une partie du trajet de la grande voie entre Kemper et Châteaulin. A partir de Garzabic (108 mètres d'altitude), à 6 kilomètres de Kemper, le Dr Halléguen adopte jusqu'à Châteaulin un parcours dévié à l'Ouest et rejoignant celui que je viens d'indiquer,

seulement au voisinage de l'Aulne, à Châteaulin. Le Dr Halléguen fait franchir à cette voie la rivière du Stéïr à Pont-Quéau, sur l'ancien pont, au Nord du pont actuel, dont le ciment lui a paru romain. La voie, nous dit le Dr Halléguen (1), passait ensuite à Quéménéven où il y a des substructions romaines, puis par Le Pontigou, Pont-Lez, Kersantec, Keromnès, Trémelven elle gagnait la voie de Carhaix à la Pointe du Raz (2). Elle s'appelle encore la vieille route de Quimper et est fréquentée par les gens de Quéménéven. Elle est classée comme route vicinale de Cast à Quéménéven...

« Entre les camps de Quillidoaré et de Lelzach ce chemin se dirige vers Châteaulin dont il contourne la montagne couronnée d'un château féodal remplaçant probablement un camp romain pour traverser l'Aulne à gué et sur un pont dont les fondations paraissent romaines... ».

Le Dr Halléguen reproche à M. de Fréminville de ne pas avoir vu le castrum gallo-romain de Brest tout en vivant près de lui. (1). Mais le Dr Halléguen est justement tombé dans la même erreur que M. de Fréminville. Ayant entrevu le parcours de la grande voie depuis la sortie de Kemper jusqu'à Garzabic à une lieue et demie de la ville il a brusquement quitté cette voie qui se continuait en droite ligne devant lui, dans la direction de Châteaulin avec son caractère habituel, et il s'est engagé à gauche, dans un chemin vicinal à direction de plus en plus divergente à mesure qu'on s'éloigne de son point de départ. Le Dr Halléguen s'est basé pour établir son tracé sur la présence d'un vieux pont à Pont-Quéau, de vestiges romains à Quéménéven et sur le nom de « vieille route de Quimper » que donnent les paysans à la route de Cast à Quéménéven. Mais n'y a t-il pas également au Quinigou, au bord de la grande voie,

(1) Voir *Armorique et Bretagne*, T. I, Voie de l'intérieur.

(2) La voie n° 13 d'Is à Carhaix qui sera décrite ci-dessous s'identifie avec cette voie du Dr Halléguen du camp de Cast à Douarnenez.

(1) Voir *Armorique et Bretagne*, T. I, p. 123, note.

des vestiges gallo-romains ? Mais le nom de « vieille route de Quimper » indique-t-il autre chose sinon que ce modeste chemin vicinal était considéré, longtemps avant sa restauration comme la route la plus praticable pour se rendre à Kemper ? Enfin, en dehors de ses caractères si bien conservés sur presque tout son parcours entre Kemper et Châteaulin, la grande voie telle que je l'ai décrite a pour elle d'être un chemin *direct* et *stratégique*. Malgré tous ces caractères si nettement tranchés j'ai voulu, néanmoins, pour ne pas être accusé de partialité, rapporter l'opinion du Dr Halléguen tout en me réservant de la discuter.

Je ne signalerai que pour mémoire la grande voie de Carhaix à Camaret par Châteaulin. Il est utile de la noter parce qu'elle passe non loin de la limite des bassins de l'Aulne et de l'Odet et qu'elle a des connexions avec d'autres voies du réseau armoricain que nous étudierons plus loin. Voici son trajet de Châteaulin à Camaret d'après M. de Kerviler : (1) « Dinéault, 2.400 mètres au Sud d'Argol, Crozon et la chaussée de l'anse de Kerloc'h. C'est la fameuse voie connue sous le nom d'Hent-Aès. » On ne saurait contester la valeur stratégique de cette voie qui après avoir traversé le plateau de Pleyben s'engage dans les Montagnes Noires puis sur le plateau de Crozon, commandant ainsi à la rade de Brest et à la baie de Douarnenez. Mais ce que je veux montrer en terminant ce chapitre c'est avec quel sens pratique avait été tracée la voie de Kemperlé à Kemper et à Châteaulin. Ce tronçon faisant partie d'une grande voie de ceinture de la presqu'île armoricaine devait dominer autant que possible le pays compris entre la mer et lui, tout en parcourant le plus court trajet entre les stations desservies par lui. Ces deux résultats ont été atteints par les constructeurs de la grande voie et il est peu de points

(1) Voir *Etude critique*, etc... p. 101.

d'où elle ne domine pas le pays, vers le Sud, dans la première partie de son trajet, vers l'Ouest, dans la seconde Pour pouvoir embrasser le maximum d'étendue de l'horizon à gauche il fallait asseoir la voie en des points suffisamment élevés : ce qui fut fait.

Nous trouvons ainsi entre Kemperlé et Kemper :

Kerhor, 70 mètres ; La Madeleine, 67 mètres ; Saint-Jean, 74 mètres ; Ros-an-Aor, 90 mètres ; Kervabiou, 95 mètres ; Le Moustoir, 98 mètres ; Kergonnec, 111 mètres ; Keremez, 112 mètres ; Belle-Vue, 93 mètres ; Plateau d'Ergué-Armel, 80 mètres environ ; Parc-ar-Groaz, 72 mètres ; entre Kemper et Châteaulin; carrefour de la voie de Morlaix,69 mètres; Coatolier, 85 mètres ; Garzabic, 108 mètres ; Keraliès, 127 mètres ; Saint-Hervé, 83 mètres ; Kernéon, 111 mètres ; Mengle, 159 mètres ; plateau du Ménez-Kelc'h, 204 mètres. Voilà pour le côté stratégique ; quand à la rectitude elle est aussi parfaite qu'on peut la réaliser. Les rampes sont dures, il est vrai, mais il le fallait. Ce que l'on doit regretter, c'est que lors de la création de la route actuelle de Kemper à Kemperlé et à Châteaulin on ait presque complètement abandonné le tracé de la grande voie. Dans la première partie, le passage par Bannalec et Rosporden a généralement eu pour résultat de fermer l'horizon du côté du Sud. La faute en est à une ligne de coteaux au-delà de laquelle les ingénieurs romains avaient eu le bon esprit de reporter leur grande voie. La route moderne et l'ancienne voie ne se confondent dans cette première partie qu'en un seul point au Petit-Guelen, sur un très court espace et encore dans un des points les plus défectueux de la grande voie. De Kemper à Châteaulin la divergence est presque constamment complète. La route moderne, beaucoup moins élevée que l'ancienne voie, parfois encaissée ne s'identifie avec l'ancienne que sur une étendue de 3 kilomètres entre Kerhervé et Kernéon. Comme c'est le cas pour la route moderne de Kemperlé à Quimper l'horizon de la route mo-

derne de Kemper à Châteaulin n'est guère développé que du côté de l'intérieur, c'est-à-dire à droite ; à gauche, au contraire, des hauteurs barrent généralement la vue. Au point de vue militaire,la route actuelle de Kemperlé à Kemper et à Châteaulin eut été fort critiquée par les ingénieurs romains et je crois que s'ils revenaient en ce bas-monde, ils nous doteraient par quelques rectifications faites à leur premier travail d'une voie stratégique d'une incomparable valeur. (1)

Docteur C.-A. PICQUENARD.

(*A suivre*)

---

(1) M. le Chanoine ABGRALL dans son *Étude de la voie romaine et du chemin de pélerinage des Sept-Saints....* fait remarquer fort justement (tirage à part, p. 7) que depuis Ergué-Armel, jusqu'à Loc-Maria-an-Hent, la voie « a couru sur un haut plateau presque sans rampes ni descentes, bien mieux aménagée sous ce rapport que les tracés faits par nos ingénieurs actuels ».

# LES ARMES DE JET

## à la bataille d'Hastings

### D'APRÈS LE TEXTE DE GUILLAUME DE POITIERS

### I

Guillaume de Poitiers, dans son récit de la bataille d'Hastings (1) fait une énumération des armes de jet employées par les combattants anglais

— « Jactant cuspides ac diversorum generum tela, sævis-« simas quasque secures, ac lignis imposita saxa ». —

Les mots *cuspides, tela, secures,* se traduisent bien par *javelots, traits, haches.* Les engins servant à les lancer étaient des *armes portatives de jet.*

Mais l'expression : *lignis imposita saxa* a donné lieu à diverses acceptions.

Faut-il avec M. de Caumont (2) reconnaître dans « *les pierres appliquées à des morceaux de bois*, les haches de pierres polies ?

Ou bien, avec M. de la Villemarqué (3) *des pierres placées dans des machines en bois*, des balistes ?

L'assertion de M. de Caumont ne paraît pas admissible. Il n'est pas probable que l'usage des haches de pierres polies se soit continué jusqu'à la fin du XI[e] siècle (1066). En tous cas, les haches polies n'ont pas été des armes de

(1) Histoire de *Guillaume Le Conquérant.*

(2) *Cours d'antiquités monumentales.*

(3) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère.* — 1879, p. 83.

jet. Si elles avaient eu cette destination, on en aurait rencontrées, comme les pointes de flèches à la pointe du Raz, en-deçà et au-delà des *vallum* fortifiés, ou *dorgleuennou*. Or, les haches polies se trouvent surtout parmi les mobiliers funéraires. Si, réellement, elles ont servi d'armes de guerre, ce devaient être des *armes de main* et non des *armes de jet*.

L'opinion de M. de la Villemarqué serait plus acceptable. Mais ces machines de bois, *dans* ou *sur* lesquelles on posait des pierres pour être lancées, étaient-elles bien des balistes, c'est-à-dire des machines faites de gros madriers de bois reliés par des chaînes et des boulons en fer, et, par suite, lourdes à manier ? Le récit de la bataille d'Hastings fait, au contraire, ressortir la grande mobilité des deux armées, surtout de l'armée saxonne accourue de l'autre extrémité de l'Angleterre pour repousser les envahisseurs normands. Il est donc probable que l'expression : — « *lignis imposita saxa* » — indique des *armes portatives de jet*, pas plus encombrantes que la fronde, l'arc ou l'arbalète.

Un jeu d'enfants, *ar Gwaskerez*, *Waskerez* ou *Vaskel*, qui possède une puissance balistique supérieure à celle de la fronde, en donnerait l'idée.

## II

Des souvenirs de choses passées se retrouvent souvent dans les jeux des enfants. Ces jeux, qui reviennent, chaque année, à dates fixes, rappellent des événements locaux, des usages oubliés, des armes, des outils désuets.

Ainsi, dans des villes possédant un château-fort, les jeux des enfants, comme à Pont-l'Abbé, (du moins autrefois), reconstituent des évènements qui se seraient passés autour des remparts : incursion ennemie, défi à la garnison, sortie, poursuite, retraite, prisonniers, assaut, etc. Les jouets sont l'arc, l'arbalète, la fronde, le javelot.

Dans les pays montagneux, aux vallées profondes, comme Berrien, etc., les enfants se battent, d'une colline à l'autre, à coups de pierres. Et là où la fronde ne peut atteindre ils se servent d'une autre arme à jet : *ar Waskerez*. Des luttes épiques, avec la gwaskerez, ont lieu, surtout, autour des ruines du château de Kéroret, aux confins de Guengat et de Plogonnec, entre les pâtres des deux communes.

Cette arme se compose d'un bâton de deux ou trois pieds de long, en bois de châtaignier ou de genêt, portant à sa grosse extrémité, une fente. Dans cette fente, peu ouverte et maintenue par une virole ou un lien, *s'insère de force un caillou*. L'arme se tient de la main droite, par l'autre extrémité.

La manœuvre consiste à brandir horizontalement le bâton et à frapper, dans le vide, un fort coup. La force développée par les muscles du bras se traduit en vitesse proportionnellement à la longueur du levier ou bâton. La pierre, ainsi actionnée, quitte la fente et va choir, en bourdonnant, à plus de cinq ou six cents pas.

Une autre manière de se servir de l'arme est de frapper, par son milieu, le bâton armé de sa pierre, sur un autre bâton tenu horizontalement de la main gauche. Cette manière est usitée dans la Côte-d'Or, aux environs de Beaune, où l'instrument porte le nom de *fronde*.

Cette arme est connue dans différentes régions de la France ; elle est surtout en usage dans les cantons du Finistère et des Côtes-du-Nord qui bordent la Manche. Dans le canton de Landivisiau, elle porte le nom de *Vaskel*, et dans le pays Gallo, celui de *fronde*.

La *waskerez*, manœuvrée par un bras d'homme ferait une arme de guerre puissante, répondant à la description de Guillaume de Poitiers : — *lignis imposita saxa ; lançant des pierres insérées, coincées, gwasked* dans le bois. — La facilité et la rapidité de sa manœuvre donnerait aussi l'explication

des amoncellements de cailloux que l'on rencontre au sommet des collines fortifiées de retranchements en terre que, dans le Cap-Sizun, on appelle du nom de *Dorgleuennou*. (1)

H. LE CARGUET.

*Audierne, le 28 septembre 1906.*

---

(1) *Douar-Kleuennou*, fortifications en terre ; *Torr-Kleuennou*, retranchements brisés.

II

# LA FAMILLE LIMON DU TIMEUR

S'étonnera-t-on de trouver ici, à propos de la *famille de La Tour d'Auvergne-Corret*, des renseignements sur la famille Limon dans laquelle le mariage avait fait entrer M^lle^ Corret ? Voici la cause et, j'espère, l'excuse de cette digression : c'est que Buhot de Kersers n'a rien dit de la famille Limon. Or personne ne pouvait être mieux renseigné que lui.

Né en 1784, il avait connu sa grand'mère Catherine Limon, morte en 1791 ; il a vécu longtemps auprès de son grand-oncle Limon, mort en 1810 ; auprès de sa fille Madame de Kersauzic, morte en 1836 ; enfin de la fille de celle-ci, Madame du Pontavice, morte un mois avant Buhot lui-même, en 1858.

Un souvenir respectueux de M. Limon père, des renseignements très intéressants sur les relations de La Tour d'Auvergne avec son beau-frère, et c'est tout! Comment se composait la famille ? Quelle fut-elle pour La Tour d'Auvergne ? Buhot n'en dit rien. Ces renseignements avaient pourtant quelque intérêt dans une biographie de La Tour d'Auvergne. Pourquoi? Buhot lui-même va le dire.

« Vers la fin de 1779, (écrit-il, p. 73) La Tour d'Auvergne obtint un congé qu'il alla passer chez son beau-frère à Guingamp, charmante petite ville, où demeurait M. du Timeur et qui, par conséquent, était devenue pour La Tour d'Auvergne une seconde patrie. »

« Seconde patrie » est peut-être un terme un peu exagéré ; mais passons. Le congé de 1779, ce n'est pas chez son beau-frère que La Tour d'Auvergne allait le passer, c'était chez sa mère, qui demeurait à Guingamp depuis 1772, qui se sentait

mourir et que son fils n'allait pas quitter jusqu'à sa mort, le 18 février 1780.

Voilà ce que Buhot n'a pas su ou du moins n'a pas dit ; et voilà pourquoi Corret, après avoir été en relations suivies avec la famille Limon de 1762 à 1771, devint l'hôte assidu de Guingamp, de 1772 à 1780.

Dans les pages qui suivent à propos de la famille Limon le nom de la Tour d'Auvergne reviendra souvent.

*
* *

Nous avons dit le mariage célébré à Carhaix de Marie-Anne Corret épousant « noble maître Yves Limon du Timeur, avocat à la Cour, procureur fiscal du duché de Penthièvre, pairie de France, au siège de Guingamp (1). »

Yves Limon était fils de « noble maître Toussaint Limon du Timeur, avocat à la Cour, doyen des maires de Guingamp, et de deffunte dame Louise-Catherine-Philippe de Kersimon, dame du Timeur ». Comme député de Guingamp, il avait siégé aux Etats de Bretagne tenus à Rennes en octobre 1740. Enfin l'acte de sépulture de M. Limon (Guingamp, 26 avril

---

(1) *Bulletin de 1905*, page 352, j'ai dit; par erreur, que le mariage avait été célébré à Saint-Hernin.

Je copie l'acte de mariage dressé à Carhaix. Les noms de Timeur et Kersimon surajoutés aux noms patronymiques de M. et Mme Limon sont les noms de deux terres ou métairies non nobles et dont nous ne trouvons pas la situation. Ces terres n'ont rien de commun avec les seigneuries bien connues du Timeur et de Kersimon.

Le Timeur en Poullaouen (canton de Carhaix) avec titre de marquisat a passé par alliance (1662) des Plœuc aux Percin de Montgaillard, puis (9 novembre 1685),par acquêt à Jean-Charles Ferret, conseiller au Parlement, puis par alliance (1713) aux La Bourdonnaye de Blossac qui l'ont vendu en 1829, quelque peu démembré, au Marquis de Kergariou-Coatiliou.

Kersimon en Plouguin (canton de Plouguerneau-Brest) appartenait à la maison du Chastel.

Timeur et Kersimon sont historiques.

C'est au Timeur que se livra le sanglant combat qui mit fin à la révolte du *papier timbré* (septembre 1675).

En 1558, Guillaume du Chastel, seigneur de Kersimon, que l'histoire nomme seulement par son titre, rassemblait les paysans et les nobles du voisinage et obligeait à se rembarquer les Anglais et Hollandais descendus au Conquet et menaçant Brest.

1776) ajoutera à ces titres celui de sénéchal en plusieurs juridictions.

Yves Limon avait le titre de procureur fiscal depuis le 4 octobre 1758 (1), et il allait le garder jusqu'en 1784. Peu après son mariage, il fut honoré, comme son père, de la mairie de sa ville natale ; il prend le titre de maire de Guingamp dans les actes de baptêmes de ses enfants nés entre 1762 et 1767.

La famille Limon était ancienne et honorée. Comme beaucoup de familles bourgeoises (2), elle avait des armoiries qu'elle avait fait inscrire à l'armorial de 1696 ; mais, mieux instruits que beaucoup de nos contemporains, les Limon savaient bien que l'inscription à l'armorial n'était pas preuve de noblesse ; et ils se reconnaissaient bourgeois en prenant ou acceptant dans leurs actes le titre de *Noble homme*, titre purement bourgeois au XVIII^e^ siècle (3).

M. et M^me^ Limon avaient eu sept enfants :

1° Leur fils Yves, né en 1730, était l'aîné ;

---

(1) Reg. de la juridiction de la prévôté de Guingamp. *Arch. des Côtes-du-Nord*, comm. de M. Tempier, archiviste.

Lettres de provisions de l'état et office de procureur fiscal de la Cour ducale et prévôté de Guingamp octroyées à M^e^ Yves Limon, avocat au Parlement.

« Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, de Châteauvillain et de Rambouillet, etc., gouverneur et lieutenant général pour S. M. en la province de Bretagne, admiral de France, etc., faisons savoir que sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de M^e^ Yves Limon, avocat en Parlement.... lui avons octroyé.., l'état et office de procureur fiscal de notre terre, seigneurie et juridiction de Guingamp, l'un des membres de notre duché de Penthièvre, vacant par le décès de M. Joseph Bobouy, sieur de Kergrée, dernier paisible possesseur d'icelui ».

*Fait à la Rivière, ce quatre octobre 1758.*

Signé : L.-J.-M. de Bourbon. »

Après vingt-six années d'exercice, Limon se démit, en faveur de M. Le Normant de Kergrée (janvier 1784):

(2) Prenait des armoiries qui voulait... à la condition, sous peine d'amende, de les faire inscrire à l'armorial général et d'en retirer le brevet qui coûtait 20 livres (65 à 70 francs actuels).

Edit de novembre 1696 créant l'armorial général : « Les brevets d'enregistrement d'armoiries » ne pourront en aucun cas être tirés à conséquence pour preuve de noblesse. » Courcy, III., 528.

(3) Voir *Le Titre de noble homme*, par J. Trévédy (1902).

2° Catherine-Rose, née en 1733 fut mariée en 1756, à noble homme Alexandre-Marie Buhot de Kersers, demeurant au Ménez, paroisse de Plougras (1), dont postérité (2). Elle mourut le 19 mars 1791.

3° Marie-Augustine-Louise (3), née le 6 septembre 1735, fut mariée en 1756, à Messire Yves-Gabriel Couffon de Kerdellec'h, demeurant à Pontrieux ; elle mourut à Guingamp le 26 novembre 1775 ; — dont postérité (4).

4° Françoise-Marie, née le 19 septembre 1737, ne se maria pas et mourut à Guingamp, le 22 juillet 1790.

5° Pauline-Jeanne, née le 15 mai 1739, entra aux Ursulines de Guingamp, à la fin de 1765, décédée à Guingamp, le 13 août 1802.

6° Pierre-Toussaint, né le 2 octobre 1740. Baptême du 4. Le père n'y assista pas : « maire actuel, il est en députation aux Etats de Bretagne ». Pierre mourut enfant ou du moins sans alliance avant 1761.

7° Marguerite-Yvonne, née le 9 août 1746, carmélite à Guingamp, le 10 février 1767, faisait profession le 11 février 1768 ; elle mourut selon toute apparence vers 1800.

---

(1) Plougras commune, canton de Plouaret, arr. de Lannion. Ses deux trèves Loguivy et Lohuec sont devenues communes. — Le Ménez et Kersers aujourd'hui métairies.

(2) Ils eurent huit enfants vivants le 25 avril 1795 (partage des biens de leurs père et mère). L'aîné Yves-Toussaint, épousa Olive Le Douaren ; père de Alexandre-Marie-Toussaint, né à Guingamp, le 21 octobre 1784, y décédé, le 21 janvier 1859 ; c'est le biographe de La Tour d'Auvergne.

(3) Elle fut baptisée le 7, et son père « gouverneur actuel de l'Hôtel-Dieu » lui donna un parrain et une marraine « du nombre des pauvres de l'Hôtel-Dieu, qui déclarent ne savoir signer ».

C'est l'usage que nous avons mentionné plus haut à propos du baptême du fils aîné de Mme de Penandreff (depuis Mme Corret). *Bulletin* 1865, p. 202. Nous allons voir un autre exemple de cet usage, ci-dessous p 217.

(4) Entr'autres enfants ils eurent : Gabriel-Marie, né à Pontrieux, le 25 avril 1771, qui épousa à Lamballe, le 27 juin 1804, Rose-Sévère-Joséphine Halna de Boisquilly ; — 2° Alexandre-Marie, né le 7 septembre 1773, qui épousa Marie-Claire Baudouin de la Hubinière, dont Alexandre-François-Marie, décédé à Brest, le 25 septembre 1893, à 79 ans et 7 mois. C'est l'érudit auteur des *Recherches sur la Chevalerie du duché de Bretagne.* 2 vol. in-8°, 1877.

Telle était la famille dans laquelle M^lle Corret entrait en fille et sœur chérie.

Depuis le mariage de ses filles aînées et son veuvage avant 1761, Limon père vivait avec son fils et ses trois plus jeunes filles, dont l'aînée, Françoise, gouvernait le ménage. On a dit que les jeunes époux demeurèrent dans la maison paternelle. Y firent-ils ménage commun avec le père ? Et Françoise, de deux ans l'aînée de sa belle-sœur, continua-t-elle à être la maîtresse dela maison ? Question. Il se peut en effet qu'il n'y ait eu qu'un seul ménage par raison d'économie.

Buhot de Kersers a écrit (p. 56) : « Limon resta de bonne heure à la tête d'une fortune assez considérable pour le pays qu'il habitait ; et il sut l'augmenter encore par l'ordre et l'intelligence qu'il apporta dans la direction des ses affaires ».

Sur le premier point, Buhot est mal informé. En effet, Limon avait quarante-six ans et était marié depuis quinze ans, quand il recueillit l'héritage de ses parents. J'ai sous les yeux une note du partage fait (le 18 juin 1776), après la mort de Limon pére, des successions confondues de M. et M^me Limon. Les copartageants sont au nombre de quatre : Limon, ses deux sœurs mariées et Françoise. Pierre n'est plus et les deux jeunes sœurs religieuses n'héritent pas. Les biens immeubles, dont il est seulement question, sont évalués 100.000 livres, plus de 203.000 francs de notre monnaie. Chacun prend un quart de cette valeur, soit 25.000 livres ou 50.000 francs actuels.

Mais, au temps du mariage de Limon, qui aurait prévu que les deux jeunes sœurs se féraient religieuses ? La part de chaque héritier était alors présumée d'un sixième de 100.000 livres, ou 16.666, — 33.332 francs.

J'ajoute que par acte authentique du 13 septembre 1766, Limon père constitua en dot à sa fille Pauline, alors novice aux Ursulines, une pension viagère de 200 livres seulement, environ 400 francs de nos jours.

Les biographes ont mentionné, j'allais presque dire célébré « la pauvreté » « la grande pauvreté (1) » de Corret même devenu La Tour d'Auvergne ; or Corret, son frère et sa sœur avaient, au temps du mariage de Mme Limon, chacun une part égale supérieure à l'avoir de Limon (2).

On voit qu'en réalité, la fortune était du côté de Mme Limon. Nul doute que Mme Corret, dont les enfants mineurs avaient été condamnés à payer le droit roturier de franc-fief, n'ait, au moins pour un temps, renoncé pour eux à ses prétentions nobiliaires ; et qu'elle n'ait accueilli la demande de Limon en considération de sa situation de bourgeoisie supérieure à celle des Corret, et aussi des aimables qualités de Limon et des sérieuses garanties qu'il offrait à sa fille.

Buhot de Kersers, qui connaissait bien son grand-oncle, a dit la droiture, la sagesse et la piété de Limon ; mais il n'a pas appris, ce que nous a révélé Limon lui-même, que sa gravité naturelle savait sourire, et que, comme beaucoup d'avocats de son temps, il avait courtisé la Muse.

Je puis même dire que son goût éclairé inspirait toute confiance. Un jour, le sénéchal de Corlay, Georgelin, fondateur avec le comte de Sérent de la *Société patriotique de Bretagne*, le prie de corriger une épître en vers, que la comtesse de Nantois écrit à Mme de Beauharnais. Limon remercie Georgelin de sa communication ; « relève une faute d'inattention dans l'épitre de cette charmante muse »; et joint à son envoi une épitre en vers à Mme de Nantois « afin qu'elle voie qu'il y a d'autres que ses amis à l'admirer, que son

---

(1) Michelet, p. 48, 61, 63.

(2) Nous verrons cela plus loin. — Buhot dit (p. 28) : « A la mort d'Olivier les partages eurent lieu selon les formes usitées dans la noblesse. » Ce n'est pas la forme, c'est le *fond* qui distingue le partage *noble* du partage roturier. La preuve que le partage se fit roturièrement, c'est-à-dire en *parts égales*, c'est que Joseph, l'aîné des enfants, ne reçut pas Lampoul, principal manoir que le partage noble lui aurait attribué *par préciput*.

exemple gagne, et qu'elle réveille jusqu'aux vieilles muses endormies depuis longtemps » (1).

Avocat désintéressé, Limon se faisait-il, comme d'autres avocats que j'ai connus dans ma carrière de magistrat, arbitre entre les parties et avait-il l'art heureux de les accorder ? Je le crois, quand je lis une petite pièce que Georgelin adresse à « Limon, habile avocat et conciliateur », pièce dans laquelle se trouve ce vers :

Je te vois invoqué comme un ange de paix (2).

Limon était, d'ailleurs, l'homme le plus simple et le plus étranger aux illusions aristocratiques de son beau-frère. Malgré leur différence d'humeur et d'âge, — Limon avait douze ans de plus que Corret, — ils furent intimement unis. Limon fut le conseil, le confident, l'homme d'affaires, disons même le bailleur de fonds de La Tour d'Auvergne. Durant quarante ans, un seul nuage passa sur leur amitié, mais passa vite et sans laisser de trace. En décembre 1792, après avoir perdu tous ses proches (3), La Tour d'Auvergne annonçant à Limon la mort du duc de Bouillon (3 décembre) lui écrivait :

« Le seul bien, le seul besoin de ma vie serait de retrouver dans votre amitié celle qui avait contribué pendant plus de douze ans au bonheur de mon existence (4)» .

Plusieurs lettres de Corret à Limon ont été publiées. Les

---

(1) Mme de Nantois rimait avec une aimable facilité des vers applaudis par Vergniaud, Saint-Ange et autres. Il semble, que s'adressant à Mme de Beauharnais, elle avait peur de sa critique. De là les corrections sollicitées.

Sur cette historiette, voir *Un Sénéchal de Corlay* (Côtes-du-Nord), *correspondant de Voltaire* par J. Trévédy (1887) p. 44 ; et *la Comtesse de Nantois* dite *la Muse bretonne* par le même (1895), p. 27.

(2) *Un sénéchal de Corlay...* p. 44. J'ai donné cette petite pièce dans *La Tour d'Auvergne fut-il noble* ? Appendice VIII. p. 53.

(3) Depuis la mort de sa mère (18 février 1780) il avait perdu son vieil oncle Thomas Corret le jésuite, par lui vénéré comme un père (17 octobre 1782), son frère cadet Thomas (5 février 1784), enfin sa sœur Mme Limon (26 décembre 1785).

(4) *Notice historique sur la Tour d'Auvergne* (p. 38) (1848) par Me J. Gaudry, avocat à Paris, qui plaida dans l'affaire du cœur de La Tour d'Auvergne. A la suite de ses pages, il donne le jugement de Castelnaudary (9 juin 1839), et l'arrêt confirmatif de Montpellier (1er décembre 1840).

lettres de Limon n'auraient pas manqué d'intérêt. J'en ai pu lire plusieurs adressées à sa belle-mère. Selon l'usage des ecclésiastiques, Limon trace une croix en tête de ses lettres. Il témoigne à Mme Corret-Billonnois un respect dont l'expression semblerait aujourd'hui un peu cérémonieuse : il lui écrit « Madame, ma très chère mère ; » et, quand il parle de son beau-frère, il le nomme « Monsieur Corret. » Ses lettres sont pleines de tendresse pour sa femme et ses jeunes enfants (1).

De 1762 à 1767, Mme Limon mit au monde deux fils et deux filles. Voici leurs noms :

1° Jeanne-Marie-Sainte, née le 16 mai 1762. Baptême le 17 Parrain, Toussaint Limon du Tymeur. Marraine, Jeanne-Lucrèce Salaün, dame de Billonnois, aïeule maternelle.

2° Philippe-Paul-Toussaint, né le 4 septembre 1763. Baptême le 5. Parrain, noble homme Philippe-Marie Billonnois. Marraine, Pauline-Jeanne Limon, demoiselle de Pradelan (4e sœur du père). Mort enfant avant 1771.

3° Rose-Anne, née le 26 janvier 1766. Baptême même jour. Parrain, Guillaume Blanchard. Marraine, Françoise Bourtat « qui ne signent pas. » Ce sont deux pauvres de l'hôpital. (2). Elle mourut le 6 juin 1781.

4° Théophile-François Olivier, né et baptisé le 17 juin 1767. Parrain, Théophile-Malo Corret de Kerbeauffret, mousquetaire de la garde ordinaire du roi. Marraine, Françoise-Josèphe Limon, demoiselle du Tymeur. Mort enfant avant 1771.

---

(1) Une lettre du 3 juin 1769 finit ainsi :

« Notre Rose-Anne (elle avait trois ans et demi) est grande causeuse en breton et fait de son mieux pour dire en français ; je rougirais de pareils contes si je ne les faisais à une grand'mère aussi tendre. Adieu, ma très-chère mère. Ne doutez jamais des sentiments sincères et respectueux avec lesquels je serai toujours,

Ma très-chère mère,
Votre très humble et très obéissant
Y. LIMON.

(2) V. ci-dessus, p. 213, note 3.

*
* *

Sorti du collège en 1761 ou 1762, Corret passa deux ou trois années chez sa mère : il visitait souvent sa sœur et recevait le meilleur accueil de M. Limon. M^lles^ Françoise et Pauline, plus âgées que lui, le traitaient en ami ; Marquise plus jeune était tenue à plus de réserve. Ces relations aimables lui faisaient aimer cet intérieur simple et paisible d'où l'esprit et la gaîté n'étaient pas exclus.

Aux premiers mois de 1765, Corret vint faire à Guingamp une visite d'adieu. Aux derniers jours de mars, il partit pour Paris où il arrivait le 3 avril 1765 (1). Il allait y chercher et trouver le moyen de réaliser son rêve : l'entrée dans l'armée comme officier.

Il ne reverra la Bretagne que près de deux ans plus tard. Au mois de mai 1767, devenu mousquetaire du roi, il reviendra pour tenir sur les fonts avec Françoise Limon le second fils de sa sœur. Mais quel changement il trouve dans la maison de M. Limon ! Françoise est seule ; les deux jeunes sœurs, l'une après l'autre, sont entrées au couvent.

Pauline, l'aînée des deux, entra aux Ursulines de Guingamp à la fin de 1765, quand elle avait vingt-six ans. Un an après, elle faisait profession. L'année suivante, le 10 février 1667, Marquise s'enfermait au Carmel de Guingamp, et elle était professe le 11 février 1768, à vingt et un ans (2).

Mais derrière la grille, les religieuses ne devinrent pas étrangères à Corret. Après leur entrée en religion, « s'il écrit à son beau-frère, il ne manque pas de lui dire : « Je me recommande aux prières de vos sœurs, y ayant une confiance

---

(1) Lettre de Corret, du 10 mai 1768. Dans *Quelques légendes, l'École de La Flèche*,. p. 28, il a été imprimé par erreur *août* au lieu de *avril*, mot imprimé, p. 29.

(2) Ces renseignements,ainsi que ceux qui suivront concernant les sœurs Limon, sont officiels. Ils sont extraits des dossiers concernant les religieux en 1791 et années suivantes. *Arch. des Côtes-du-Nord*. Je dois ces renseignements à M. Tempier, archiviste.

sans réserve (1) ». Cette requête « aux sœurs » de Limon ne s'adresse pas seulement à Françoise restée seule dans le monde.

Vers le même temps, Mme Limon avait vu mourir ses deux fils enfants.

En 1771, sa mère Mme Billonnois devint veuve. Rien ne la retenait à Carhaix ; pour se rapprocher de Mme Limon, elle vint se fixer à Guingamp avec sa fille Henriette Billonnois alors dans sa douzième année. La venue de sa mère et de sa jeune sœur fut une consolation pour Mme Limon ; mais d'autres tristesses allaient bientôt venir.

Mme Couffon de Kerdellec'h mourut prématurément à Guingamp, le 26 novembre 1775, âgée de quarante ans. Son père, M. Limon, s'éteignit à 75 ans, le 26 avril 1776. Le 22 mars 1778, Henriette Billonnois allait mourir à dix-huit ans. Sa mère Mme Billonnois la suivit le 18 février 1780. Mme Limon portait encore le deuil de sa mère, quand il lui fallut fermer les yeux de sa plus jeune fille Rose-Anne, mourant à quinze ans, le 6 juin 1781. Enfin elle-même succomba, le 26 décembre 1785, à quarante-cinq ans.

Je n'ai pas voulu interrompre cette liste nécrologique, mais il nous faut revenir un peu en arrière.

***

Des quatre enfants de M. et Mme Limon, l'aînée Marie-Sainte restait seule. Après la mort de Mme Billonnois, elle fut demandée en mariage. M. et Mme Limon agréaient l'union projetée ; mais leur fille n'ayant que dix-huit ans, « ils s'étaient réservé un an pour prendre un parti ».

---

(1) Me Gaudry, p. 35-36. Buhot croit aux sentiments religieux de La Tour d'Auvergne, mais il n'en fournit pas la preuve. Ecrivant, les yeux sur la correspondance entre les deux beaux-frères, comment ne cite-t-il pas cette phrase significative ? — Calohar (*Notice historique* (1841) cite la même phrase.

Ils demandèrent « l'agrément » de Corret. Celui-ci ne méconnaissait pas les avantages qu'offrait à sa nièce l'union projetée ; pourtant il la repoussa, et par cet unique motif que le prétendant n'était pas noble. (1)

Paré du nom de La Tour d'Auvergne, il se croit noble et il entend que toute sa proche parenté soit noble comme lui-même. Le nom de La Tour d'Auvergne a été concédé à lui seul. Chose curieuse : il va étendre cette concession à sa sœur et à son frère. Mme Limon, aussi entichée de noblesse que lui, va se parer du nom de La Tour d'Auvergne, croyant se donner la noblesse (2) ; mais son frère Thomas, qui vit étranger au monde et solitaire à Paris, prétendra rester Corret. Il meurt, et, de par son frère, il deviendra dans son acte de sépulture « Thomas de La Tour d'Auvergne, chevalier de Corret (3) ». — Voilà affirmée la noblesse des Corret !

On peut croire que Mme Limon accepta sans peine l'avis de son frère ; mais ce ne fut pas sans regret que Limon renonça au mariage projeté. Il s'ensuivit quelque froideur entre les deux beaux-frères ; mais ce nuage passa ; et en gage de paix, La Tour d'Auvergne envoya « à sa sœur une croix en cristal renfermant une parcelle de la Vraie-Croix, legs précieux de sa mère qu'il destinait à sa nièce, pour que cette auguste relique restât à jamais dans la famille (4) ».

Cinq ans plus tard, Mlle Limon était de nouveau demandée

---

(1) Lettre du 6 août 1780. Buhot, p. 84-88.

(2) Dans un acte de baptême à Plévin, le 17 juillet 1782, Mme Limon signe : « De La Tour d'Auvergne-Corret du Timeur. » Le nom de Limon est omis.

(3) Après d'autres, j'ai daté plusieurs fois cet acte du 3 ou 4 janvier 1784. Je puis aujourd'hui donner la date certaine. L'acte (Saint-Roch de Paris. est du 5 février. En voici la note relevée par le comte de Chastellux) (Notes prises à l'Etat-Civil de Paris, p. 595 (1875).

« La Tour d'Auvergne (Thomas-Louis), chevalier de Corret ».

(4) Buhot, p. 92.

en mariage. Le prétendant était un gentilhomme, Joachim-René-Mathias Guillard de Kersauzic (1).

Les Guillard n'avaient pas produit à la réformation de de 1668-70 ; mais leur noblesse avait été reconnue au conseil en 1698, et ils en faisaient preuve par des réformations et montres de 1448 à 1562.

Aux derniers siècles comme aujourd'hui, beaucoup de familles quittaient leurs noms et n'étaient plus connues dans le monde que par le nom d'une terre noble, s'il se pouvait, ou au besoin roturière. Les Guillard avaient suivi l'usage et s'appelaient *de Kersauzic*, du nom d'une terre située en la paroisse de Carnoët (2). Kersauzic était terre noble, non titrée ; mais les Guillard vont se qualifier « comtes de Kersauzic ».

La Tour d'Auvergne n'avait plus d'objection à faire. Il se montra très heureux des fiançailles de sa nièce. Il demanda pour sa sœur au duc de Bouillon le nom de La Tour d'Auvergne dont elle se parait à l'avance, enfin il annonça que le duc signerait au contrat (3).

---

(1) Fils de Mathias-Alexandre Guillard de Kersauzic et de Renée-Marie Angélique Tronson de Keryergat.

Né, vers 1753, à Paule (canton de Maël-Carhaix, arr. de Guingamp), il était l'aîné de

Claude-François-Marie-Vincent, né vers 1757, qui, en 1827, habitait Morlaix, colonel en retraite, chevalier de Saint-Louis ;

Renée-Marie-Françoise, née vers 1766, à Berrien, célibataire, décédée à Locmaria, le 6 février 1833 ;

Jeanne-Marie-Renée, née à Berrien vers 1769, célibataire, décédée à Locmaria le 29 janvier 1827. — *Rens. de M. Le Maire de Locmaria-Berrien.*

(2) Carnoët canton de Callac, Guingamp, Côtes-du-Nord. Kersauzic aujourd'hui *métairie* garde encore une belle avenue, marque d'une gentilhommière. — Étymologiquement le mot veut dire *village ou maison du petit anglais.* Il se prononçait apparemment *Kersauzi* sans que l'usage fit sentir le *c* final. De là la forme *Kersauzie* (avec un *e* final). Le nom ainsi écrit devrait en breton être prononcé *Kersauzié.*

Il est surprenant que la famille l'ait écrit ainsi. La carte du cadastre et celle de l'Etat-Major écrivent *Guerzosic*, forme encore plus défectueuse.

(3) Buhot a écrit, (p. 130-134) — « Il fut prié par M. du Timeur de faire auprès du duc les démarches nécessaires pour obtenir que sa sœur fût autorisée à prendre le nom de La Tour d'Auvergne ».

Et un biographe qui accorde trop de confiance à Buhot, copie cette

Toutefois un grave sujet d'inquiétude trouble la joie de La Tour d'Auvergne. L'année précédente, Limon a quitté son office de procureur fiscal ; il est resté avocat. Ne s'avisera-t-il pas de prendre ce titre dans le contrat qui sera signé par Son Altesse « Godefroid, par la grâce de Dieu duc de Bouillon » ? Etrange disparate! Voilà ce qui inquiète La Tour d'Auvergne. Il demande à sa sœur — (l'intermédiaire est bien choisi) — de « prier son beau-frère de ne prendre d'autre titre que celui de *noble sieur* » imaginé par lui (1).

Le nom de La Tour d'Auvergne accordé à Mme Limon apparut seulement dans son acte de sépulture. Le mariage de sa fille, décidé avant le mois d'août 1785, retardé par la maladie et la mort de Mme Limon, ne fut célébré que le 8 mai 1786.

Le mariage de sa fille unique ne condamna pas Limon à l'isolement : sa sœur Françoise demeurant avec lui tenait son ménage.

Quelques années avant son mariage, M. Guillard de Kersauzic avait acquis en la paroisse de Locmaria-Berrien une terre avec une modeste gentilhommière nommée La Haye-Touronce. Il y avait fixé sa résidence principale, et il se livrait à la culture de ce domaine (2).

A vol d'oiseau, La Haye était à peine 50 kilomètres de

---

phrase et dit : « M. du Timeur avait fini, comme son beau-frère, par attacher une grande importance aux titres et à la naissance ». M. Déroulède, *Le Premier Grenadier*, p. (137-138).— Si la prière de Limon était démontrée par une *preuve écrite*, nous croirions que Limon en faisant cette demande a cédé aux obsessions de sa femme.

(1) Lettre du 2 août 1785, Buhot, p. (326-327). Nous ne savons si Limon accepta ce conseil. Nous n'avons pu voir le contrat de mariage.

(2) La paroisse de Berrien, évêché de Cornouaille, avait alors pour trèves Le Huelgoat et Locmaria. Aujourd'hui ces trois lieux forment trois communes, canton du Huelgoat, arr. de Châteaulin.

La Haye était nommée La Haye-Touronce, du nom de ses anciens possesseurs les Touronce (10 gén. Réf. de 1669), successeurs à la Haye des Kerneguez (1620). La Haye passa par alliance aux Postec sr des Isles (1711) puis aux Poulmic (1726), enfin par acquêt (11 février 1779) aux Guillard. Aujourd'hui La Haye appartient par acquêt à la famille de Parcevaux.

Guingamp ; mais la difficulté des routes mettait Mme de Kersauzic bien loin de son père. Les jeunes époux résidèrent alternativement à La Haye et chez Limon.

En 1787, M. Limon reçut la visite de son beau-frère. De ses proches, il ne restait plus à La Tour d'Auvergne que Limon et sa nièce de Kersauzic, à laquelle il avait voué une affection presque paternelle. Il put la voir chez son père, où, le 21 juin 1787, elle mit au monde un premier enfant qui fut nommé Alexandre-Godefroid (1).

En 1789, La Tour d'Auvergne revint en Bretagne. En octobre, il était à Carhaix, et il reçut de sa ville natale une marque de confiance qu'il allait justifier. Brest avait acheté des grains à Lannion ; des émeutiers s'opposèrent au départ du convoi. Deux mille volontaires armés partirent de Brest et marchèrent sur Lannion. D'autres villes s'armèrent pour la défense de cette ville. C'était un commencement de guerre civile. Plus sages, des villes s'interposèrent et nommèrent des commissaires chargés de ménager un accommodement. Carhaix députa La Tour d'Auvergne dont l'intervention fut très utile.

Lors de ces premiers troubles, que beaucoup d'autres allaient suivre, M. de Kersauzic se résolut à ne plus quitter La Haye: il voulait que sa présence y fut chaque jour constatée.

Limon ne pouvait qu'approuver la résidence constante de ses enfants à La Haye. En un temps où *Guerre aux châteaux!* allait devenir un mot d'ordre trop bien obéi, il était prudent de rester dans sa maison pour la sauver du pillage, s'il était possible. Mais l'absence de Mme de Kersauzic fut d'autant plus pénible à son père, que, le 22 juillet 1790, il allait voir mourir sa sœur Françoise.

*
* *

Il avait d'ailleurs d'autres sujets de tristesse. La sœur

(1) Voir extrait de l'acte de baptême, ci-dessous p. 230 en note.

ursuline et l'autre carmélite avaient refusé le serment. A la fin de 1790, leurs couvents étaient fermés et les religieuses dites « calotinocrates, fanatisées, infectées de fanatisme, pestes publiques » (1),étaient incarcérées.En l'an III (1794-95) ursulines et carmélites étaient réunies au couvent de Monbareil transformé en maison de détention pour les ex-religieuses et suspects, hommes et femmes.

L'année suivante (1791), Mme de Kersauzic vint faire ses couches chez son père ; elle y venait seule puisque c'est Limon qui déclara la naissance de sa fille Léocadie-Théophile, dont son grand-oncle, le capitaine La Tour d'Auvergne sera le parrain par procuration (27 juin 1791) (2). Quel temps que celui où un citoyen ne peut quitter sa maison pour quelques jours sans l'exposer au pillage et encourir le soupçon d'émigration !

Le 21 décembre 1793, La Tour d'Auvergne écrivait qu'il aurait un congé d'hiver en janvier et qu'il viendrait le passer dans « sa chaumière de Lampoul et chez sa nièce », c'est-à-dire à la Haye. Mais son attente fut trompée : l'hiver n'amena pas une suspension absolue des hostilités. Au printemps, la guerre devint plus active; La Tour d'Auvergne y prit une part glorieuse, et c'est seulement en novembre 1794 qu'il obtint une retraite que « l'épuisement de ses forces rendait nécessaire. » (Bayonne, 9 décembre).

Il partit aussitôt, et, le 4 janvier 1795, de la rade de Pauillac, il écrivait à M. de Kersauzic qu'il s'embarquait pour Brest, et qu'il le priait de lui envoyer un cheval pour se rendre à la Haye. Vain espoir ! En mer, presque en vue des côtes du Finistère,il est fait prisonnier ; amené en Angleterre,

---

(1) Expressions empruntées au vocabulaire du comité révolutionnaire de Quimper. Il n'avait pas inventé le premier mot. A Nantes, dès 1790, les beaux esprits disaient *Calotinocratinettes* en parlant des carmélites des Couets. Certains journaux de nos jours ne sont que des plagiaires quant ils disent *pestes publiques.*

(2) Voir extrait de l'acte de baptême, ci-dessous p. 230 en note.

il sera échangé seulement le 7 janvier 1796, et débarquera au Hâvre, le 12 de ce mois.

Si, au commencement de 1795, La Tour d'Auvergne était revenu en Bretagne, il y aurait appris d'étranges nouvelles : M. de Kersauzic prend le titre de *cultivateur* et le doux et modeste Limon est suspect et emprisonné !

En 1782, M. de Kersauzic était dit (par un singulier pléonasme) « noble écuyer » ; il prenait le titre de comte au baptême de son premier enfant, en 1787 ; son père étant mort apparemment vers ce temps, en 1788, il est dit « chef de nom et d'armes » et seigneur de Keryergat et autres seigneuries (1). En 1794, il se dit « cultivateur ».

Il exprime une vérité, puisque en effet il cultive ses terres .. Mais pourquoi prendre officiellement cette qualité ? Pour échapper, si possible, aux rigueurs du décret du 27 germinal an II (16 avril 1794) qui présume tous les nobles conspirateurs et les soumet à une sorte d'exil à l'intérieur, ne faisant d'exception qu'en faveur de ceux qui sont « marchands en détail et pour les ouvriers vivants de leur travail (2). »

Est-ce le titre de cultivateur qui permit à M. de Kersauzic de résider à La Haye ? Toujours est-il que plus heureux que d'autres, il resta chez lui (3).

Le 20 germinal an III (9 avril 1795) il est nommé officier public de la commune de Locmaria ; le 17 frimaire an IV

---

(1) Renseignements de la mairie de Berrien.

(2) Le décret sur « l'éloignement des nobles et assimilés » (ceux qui n'étant pas nobles ont usurpé ou acheté titres et privilèges de noblesse). — « Ceux qui habitent Paris, villes fortes ou frontières doivent en être partis avant dix jours sous peine d'être mis hors la loi. Un *ordre de passe* leur intime une résidence ». Duvergier. *Lois et décrets* T. II. p. 471 et suivantes.

Des comités révolutionnaires trouvèrent ces rigueurs insuffisantes et frappèrent tous les nobles d'ordres de passe dans des villes ouvertes et non frontières. Ex. Quimper. *Hist. du Comité Révolutionnaire,* par J. Trévédy, p. 414 et suivantes.

(3) Le comité de Quimper n'admettait pas l'exception pour les « cultivateurs à épée ». Il y avait pourtant à cette époque, comme il y a aujourd'hui, des nobles labourant le sol.

(8 décembre 1795) il est président de l'administration municipale du canton du Huelgoat, et garde cette qualité pendant les années V, VI, VII (1797-98-99). En thermidor an VIII (juillet-août 1800), il est maire de Locmaria (1).

Nous verrons bientôt que ses précautions et tous ces titres administratifs ne lui seront pas une sauvegarde.

*
* *

Au mois de mars 1794, Limon devenu suspect avait été incarcéré à Montbareil. Quelle avait été la cause, ou mieux le prétexte de son arrestation ? Est-ce son titre ancien de procureur fiscal du duché de Penthièvre ? Ce n'est pas probable. Le duc n'a pas émigré. Il a vécu tranquille jusqu'au 4 mars 1793 dans son palais de Sceaux, quoique Bourbon. Sa bonté et sa bienfaisance ont été sa sauvegarde. Est-ce le refus de serment des sœurs de Limon ? Peut-être. Mais ne serait-ce pas plutôt sa correspondance avec son beau-frère La Tour d'Auvergne ? Depuis deux ans, pendant que chaque jour le futur Premier Grenadier exposait sa vie à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il était présumé émigré, et inscrit à ce titre dans les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord : les certificats des représentants à l'armée, les bulletins publiés au *Moniteur* constatant ses actes de bravoure étaient des chiffons aux yeux des administrateurs, qui maintenaient son nom sur les listes, et le séquestre sur ses biens. C'est ainsi que Limon pouvait être suspect « comme agent d'émigré. »

Le séquestre frappait les biens de Limon, et il devait être fait inventaire de son mobilier (2). Deux commissaires, Penven

---

(1) Il a gardé la mairie jusqu'en 1835 et est mort à La Haye le 1er octobre 1836.

(2) *Arch. des Côtes-du-Nord*, Série Q. Domaines nationaux — Dossier Limon. Comm. de M. Tempier.

et Loysel, nommés par le district et la municipalité, procédèrent à cette opération, les 17 et 19 mars 1794, dans la maison de ville de Limon et dans une autre maison dite de Kersallic, « en la rue Saint-Michel-lès-Guingamp ». Limon n'est pas présent ; mais il « est représenté par sa sœur Marquise, ex-religieuse » (1).

Le 25 mars, les commissaires Penven et Salpin, remplaçant Loysel, viennent inventorier les meubles apportés par Limon à la maison d'arrêt. Cette fois lui-même est présent avec sa sœur Marquise.

Les commissaires donnent lecture des procès-verbaux précédents et annoncent qu'ils viennent faire inventaire. Limon répond « qu'il n'y met pas opposition, étant toujours prêt à obéir aux lois. »

Cet inventaire nous montre que Limon s'attendait à une longue détention puisqu'il a apporté soixante volumes de sa bibliothèque ; il nous montre aussi que Limon gardait à cette époque un usage qui passait de mode et qui aurait pu le signaler comme aristocrate : l'usage habituel de la poudre à cheveux ; il a apporté en prison deux boîtes de poudre (2).

L'inventaire fait, Limon déclare qu'il y a chez lui plusieurs objets appartenant « à son beau-frère le citoyen La Tour d'Auvergne-Corret, actuellement commandant de la 148e demi-brigade aux avant-postes de l'armée aux Pyrénées-Occidentales... ». Les commissaires ont inexactement rapporté le dire de Limon. Son beau-frère n'était que capitaine à la 148e.

---

(1) On ne peut supposer qu'elle eût recouvré la liberté. Peut-être Limon malade n'aura pu sortir de sa chambre, et sa sœur détenue dans la même maison aura été admise comme mandataire de son frère ?

(2) « Un lit garni, deux petites tables, deux chaises, deux mauvais morceaux de tapisserie de haute lisse, 60 volumes reliés, linge de corps, serviettes, une théière, deux boîtes à poudre, plat à barbe, rasoirs, une petite glace, une chancelière rembourrée, montre en argent. »

Nous n'avons pu savoir combien de temps se prolongea l'incarcération de Limon (1).

Quand il entrait en prison, il ne se doutait pas que l'incarcération menaçait aussi son gendre et sa fille, Mme de Kersauzic.

Chose à peine croyable, mais certaine : pendant les années IV, V et VI, Kersauzic, président de l'administration cantonale du Huelgoat, était inscrit sur la liste des émigrés ; et il ne sera radié que le 13 germinal an VII, (3 avril 1798) (2).

Toutes ses précautions ont donc été inutiles !

Mais ce n'est pas tout. Au commencement de 1797, La Tour d'Auvergne apprend que les biens de sa nièce, « la citoyenne Kersauzic », situés dans le Morbihan, sont séquestrés comme biens d'émigrée. Elle est donc inscrite sur une liste d'émigrés ; mais où ? La Tour d'Auvergne s'adresse directement au Ministre de la police, auquel il a révélé une situation qu'il fallait taire. Jamais dévoûment plus sincère ne fut plus compromettant !

Après beaucoup de recherches on apprend que Mme de Kersauzic a été inscrite dans le Morbihan, où ne fut jamais sa résidence. Le 17 frimaire an VI (26 novembre 1797), les administrateurs du Finistère délivrent un certificat attestant que, « depuis avant 1789, les époux Kersauzic ont constamment résidé à Locmaria et que le mari y exerce depuis plusieurs années des fonctions publiques ».

Dans une autre délibération, l'administration du Finistère déclare que « l'inscription de la citoyenne Kersauzic présente une irrégularité qui peut tenir de fort près à la malveillance... »

---

(1) Nous le retrouverons libre en 1798 ; mais sa détention avait sans doute cessé depuis quelque temps.

(2) J'emprunte ce renseignement et ceux qui suivent à un mémoire de M. l'abbé Guirriec très curieux à lire, intitulé *Démarches de La Tour d'Auvergne-Corret pour la radiation de sa nièce Mme de Kersauzic sur la liste des émigrés*. Bulletin de la *Société Archéologique du Finistère*. T. XXIX (1902) p. 38 à 53.

Non c'est autre chose : c'est l'œuvre de la cupidité qui, sans y prendre garde, deviendra peut-être homicide. Il y a là quelque « pur », quelque « patriote enragé » aspirant à la mise en vente des biens de Mme de Kersauzic comme biens d'émigrée. Il se sera fait délateur auprès d'un comité de surveillance que l'administration aura écouté sans demander de preuve. Non informée de son inscription, Mme Kersauzic n'aura pas pu, comme le veut la circulaire du ministre de la police du 18 vendémiaire an VI, (9 octobre 1797), prendre la précaution de se faire mettre en surveillance ; et pour ce fait, « elle court le danger d'être arrêtée et jugée par une commission militaire » (1) ; et on sait comme elles jugeaient !

Le 12 ventôse an VII (2 mars 1799) la radiation n'est pas encore obtenue ; et il y a plus de treize mois que La Tour d'Auvergne a fait sa première et compromettante démarche (2).

*
* *

La Tour d'Auvergne était revenu de sa prison d'Angleterre en janvier 1796. Il reprit du service en 1797 ; et l'année suivante (1798), il vint à Guingamp. Ce fut sa dernière visite. En 1799, il faisait encore une campagne, et le Premier Grenadier allait tomber, le 27 juin 1800, à la tête de la compagnie qu'il commandait comme capitaine.

Deux ans plus tard, le 25 thermidor, an X (13 août 1802) mourait la dernière des sœurs de Limon, Pauline, l'ancienne ursuline.

Limon avait vu mourir après sa mère et son père, sa femme, trois de ses quatre enfants, son frère, ses cinq sœurs,

(1) C'est l'effrayante réponse du représentant Roujoux à La Tour d'Auvergne (fin de 1797), p. 44-45.

(2) Le Gogal-Toulgoët, fils de Vincente Le Roux, se montre très inquiet du résultat des démarches de La Tour d'Auvergne, « qu'il ne peut concevoir ». Lettre du 12 ventôse an VII, 2 mars 1799. — Se taire était le plus sage.

toutes plus jeunes que lui, son beau-frère La Tour d'Auvergne. Il vieillissait tristement. Les jeux même de ses petits-enfants ne l'égayaient que par moments. Une dame respectable, née à Guingamp quelques mois avant Léocadie de Kersauzic, se rappelait qu'allant jouer avec elle, elle avait vu Limon maigre et chauve, couvert d'une grande redingote, immobile dans son fauteuil, fumant silencieusement la pipe, souriant un instant aux jeux des enfants, puis retombant dans ses tristes pensées.

L'ordre était revenu et les citoyens pouvaient quitter leurs demeures sans encourir le soupçon d'émigration. Limon visitait souvent sa fille à La Haye ; il y voyait grandir les enfants nés chez lui à Guingamp : ils étaient trois.

Nous avons nommé plus haut les deux aînés :

Alexandre-Godefroy-Joachim-Yves-Toussaint, né à Guingamp, le 21 juin 1787 ;

Léocadie-Théophile-Marie, née à Guingamp, le 27 juin 1791.

Auxquels il faut ajouter :

Joachim-René-Théophile, né à Guingamp. le 13 novembre 1798 (1).

Alexandre entra dans l'armée ; à vingt-deux ans, il était lieutenant au 46e régiment d'infanterie, quand il fut tué au combat d'Enzersdorff, le 5 juillet 1809, veille de la bataille de Wagram.

---

(1) Voici les actes de baptême des deux premiers.

1° Alexandre..... baptisé le 21 juin 1787. Parrain, Yves Limon du Tymeur, avocat ; marraine, Marie-Alexandrine Guillard de Kersauzic.

2° Léocadie..... baptisée le 28 juin 1791. Parrain, Théophile-Malo de la Tour-d'Auvergne Corret, Capitaine au régiment d'Angoumois, chevalier des ordres de Saint Louis (de France) et de Charles III (d'Espagne) représenté par Guillaume Ialou ; Marraine, Léocadie de Lagadec veuve de Pierre de Roquefeuil de Montpeyroux.

3° J'ai le regret de ne pouvoir donner ici un extrait de l'acte de naissance de Joachim. J'avais instamment sollicité de M. le Maire de Guingamp une note de cet acte. Je n'ai pas obtenu de réponse.

Joachim est d'ordinaire appelé Théophile du nom de son oncle. Un biographe le dit *neveu* par sa mère de La Tour-d'Auvergne (petit neveu).

Le grand-père, âgé alors de soixante-dix-huit ans, pleura son petit-fils et mourut à La Haye, le 31 janvier 1810.

M^lle de Kersauzic, épousa le 15 juillet 1813, à Locmaria, Marie-Hyacinthe-Olivier du Pontavice de Heussey. C'est elle qui, après la mort de sa mère, le 19 mars 1832, reprit, suivit et put voir finir après une longue instance, le procès relatif au cœur de La Tour d'Auvergne. M^me du Pontavice mourut à Saint-Germain-èn-Cogles (Ille-et-Vilaine) le 18 décembre 1858. Dont postérité gardant le nom de du Pontavice.

Son frère Théophile lui survécut. Il entra au service en 1815 dans le 4e hussard. Il était sous-lieutenant en 1823. Déjà *carbonaro*, il fut de l'expédition d'Espagne, où il se distingua.

Il en revint capitaine et décoré. En 1830, en garnison à Pontivy, il se prononça pour le nouveau gouvernement. Il avait cru à l'avènement de la République. Détrompé, il donna sa démission et, de 1830 à 1834, fut impliqué dans les procès politiques du temps. En avril 1834, condamné à la déportation, il fut interné à Doullens, puis au château de Brest. Il y était encore lors de l'érection de la statue de la Tour d'Auvergne à Carhaix. A cette occasion, M. du Chatellier, « au nom de La Tour d'Auvergne » sollicita sa grâce qui fut refusée (1). Peu après, compris dans une amnistie, il quitta la France. Rentré en 1848, il prit part aux insurrections de juin 1848 et 1849. Condamné par contumace, il passa à l'étranger où il est mort, le 24 août 1874.

Kersauzic ne comprit pas que l'épée d'honneur du Premier Grenadier devait rester en France ; et il l'offrit à Garibaldi retiré à Caprera, en lui adressant une lettre pleine d'emphase signée *Comte de Kersauzic*. Garilbaldi l'accepta par une lettre du même style « comme un signe de sympathie de la France humanitaire aux nationalités opprimées » (2).

---

(1) Les biographes ne mentionnent pas ce fait. Il est certain, puisque M. du Chatellier l'affirme dans sa brochure : *La Tour d'Auvergne, sa statue et sa correspondance* (1856). p. 14 et 15.

(2) Lettre du 2 janvier 1861. — On peut lire ces deux lettres dont la

La France, si elle eût été consultée, aurait retenu l'épée. Les héritiers de Garibaldi l'ont renvoyée à la ville de Paris qui l'a gardée (1).

---

# NOTE SUR LES MAISONS DE GUINGAMP

## où La Tour d'Auvergne a résidé

Buhot de Kersers écrivant à Guingamp aurait bien dû montrer à ses compatriotes la ou les maisons où avait résidé La Tour d'Auvergne ; mais il nous a laissé le soin de les chercher.

Jollivet, un érudit Guingampais qui écrivait, en 1756, au temps où Buhot vivait encore, ne paraît pas l'avoir interrogé sur ce point ; cependant il nous fournit quelques indications utiles (3).

Dans la liste des *Maisons remarquables* qu'il a dressée (p. 42 à 50), j'en signalerai trois (4).

1° (P. 46) A gauche (en descendant) de la rue Notre-Dame s'ouvre une ruelle qui contournant le chevet de l'église conduit

---

boursouflure prête à rire, dans le livre du commandant Simond (2e éd.). *Appendice.* p. 346.

(1) Les armes d'honneur devaient être remises aux familles. Décret du 27 octobre 1804 *(5 brumaire an XIII).*

(3) Jollivet. *Les Côtes-du-Nord*. T. III. Arrondissement de Guingamp.

(4) On remarquera que l'auteur signale les maisons par les noms de leurs propriétaires. En 1856, Guingamp n'avait pas encore adopté le numérotage des maisons, en usage dans beaucoup de villes moindres que Guingamp, et employé à Quimper depuis 1766 (90 ans) — V. *Promenade à Quimper*, (1885) par J. Trévédy.

au château. Vis-à-vis, à droite de la rue, se voit un hôtel rebâti au XIX^e^ siècle qui, d'après Jollivet, a remplacé une vaste et très ancienne construction dite *Maison des Templiers*. — L'auteur ajoute qu'en 1777, cette maison était une auberge et qu'elle a gardé cette destination jusqu'en 1831 (1).

Cette maison porte aujourd'hui le n° 21.

On a signalé cette maison comme étant la demeure de la famille Limon. C'est là que la sœur de Corret, devenue en 1761 M^me^ Yves Limon, a dû habiter plusieurs années.

Les renseignements qui suivent ne contredisent pas l'indication fournie par Jollivet. Après la mort de M. Limon père, un partage se fit, le 18 juin 1776 (2). La maison trop vaste ne convenait à aucun des quatre copartageants ; et elle fut vendue. La place *du Centre* venait d'être aménagée (1775) comme elle est aujourd'hui ; et c'est sur cette place que Limon alla demeurer.

Or, sur la place, Jollivet signale deux maisons qui doivent retenir notre attention.

Page 48, nous lisons : « La maison des demoiselles Pivain « a été habitée par le Premier Grenadier de France, l'illustre « La Tour d'Auvergne. Il avait avec lui un chien savant « auquel il faisait porter des petites bottes de cuir, à la mode « du temps ».

---

(1) (P. 46) « Joseph II de passage à Guingamp, y a payé un modeste dîner un prix fabuleux ; et, en 1831, Dona Maria vit figurer sur son mémoire pour une somme de 5 francs une rose qu'elle avait cueillie en se promenant dans le jardin ».

Il y a 53 ans entre les dates de ces deux faits. L'empereur Joseph II frère de la reine Marie-Antoinette, voyageant sous le nom de Comte de Falkenstein mais dont l'incognito était transparent, vint à Brest au printemps de 1777.

Dona Maria est la reine de Portugal. D. Pedro I^er^, empereur du Brésil, devenu roi de Portugal en 1826, avait donné la régence du Portugal à son frère D. Miguel. Il abandonna la royauté de Portugal à sa fille, la fiança à D. Miguel et l'envoya en Europe (1826). Mais Dona Maria trouva son oncle en possession du trône qu'il entendait garder pour lui seul. D. Pedro passa en Europe et mit sa fille en possession (1834). En 1831, Dona Maria vint en France. C'est cette même année qu'une escadre française envoyée contre D. Miguel força l'entrée du Tage (11 juillet).

(2) Sur ce partage, ci-dessus p. 46.

Cette maison à droite de la place (en descendant) porte aujourd'hui le n° 16.

Mais ce n'est pas la maison Limon, que Jollivet, sans y penser, nous indiquera tout à l'heure. Quelle était-elle donc, et comment La Tour d'Auvergne (Corret en ce temps-là) y a-t-il résidé ? Jollivet ne savait pas (ce que savent nos lecteurs) que la mère de Corret avait habité Guingamp de 1772 à sa mort, le 18 février 1780. C'est à cette époque que son fils a résidé dans cette maison.

Page 50, on lit : « La maison de Madame Veuve Basset-« Villéon, au bas de la place du Centre, a vu naître, le « 13 novembre 1798, M. Guillard de Kersauzic, parent de La « Tour d'Auvergne, ancien capitaine de hussards..... ».

Cette maison porte aujourd'hui le n° 52 bis.

Il s'agit de Joachim-René-Théophile Guillard dont nous avons parlé plus haut (p. 242), petit-neveu de La Tour d'Auvergne, qui naissait chez son aïeul maternel Limon.

Ainsi Corret a pu résider, à Guingamp :

1° de 1762 à 1772 dans la maison n° 21, rue Notre-Dame, chez sa sœur Madame Limon ;

2° de 1772 à 1780, chez sa mère, maison n° 16 de la place du Centre ;

3° de 1780 à 1798, chez son beau-frère Limon n° 52 *bis*, au bas de la place.

*(A suivre)*

J. TRÉVÉDY,

ancien président du Tribunal de Quimper.

# LE CHEMIN DU TRO-BREIZ

ENTRE

## SAINT-POL-DE-LÉON ET TRÉGUIER

Au congrès de l'*Association bretonne* tenu à Concarneau en 1905, notre vice-président M. le chanoine Abgrall a présenté un mémoire sur le chemin de pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne entre Quimper et Vannes. Au début de son travail, il émet l'idée d'une étude détaillée et méthodique de l'itinéraire de ce pieux voyage autour de la Bretagne, où seraient notées toutes les particularités qu'on y rencontre : restes de voies romaines, camps retranchés, chapelles, hôpitaux, fontaines. Après avoir tracé ce programme, il l'a lui-même rempli de la façon la plus heureuse et la plus complète en ce qui concerne la partie comprise entre les deux vieilles cités de saint Corentin et de saint Patern, et son œuvre constitue un guide fort appréciable pour ceux qui veulent et voudront s'inspirer de son exemple en recherchant les traces du *Tro-Breiz* à travers notre province. Dans la présente étude, entreprise sur ses conseils amicaux et facilitée par ses bienveillantes communications, je voudrais essayer à mon tour de décrire un autre tronçon de la voie parcourue par les pèlerins aux époques des *Temporaux*, celui que délimitent les anciennes villes épiscopales de saint Paul Aurélien et de saint Tugdual.

Tout d'abord, je dois avouer que je n'ai pas eu la chance de retrouver, sur tout ce parcours, un seul nom très caractéristique et qui jalonne d'une manière certaine, indiscutable,

la route du *Tro-Breiz*, comme le font, par exemple, la chapelle de Locmaria-an-Hent et sa fontaine des Sept-Saints sur la voie de Quimper à Vannes. Ce n'est pas qu'autrefois les sanctuaires aient manqué sur le chemin dont je m'occupe. Beaucoup sont détruits ; quelques-uns — bien peu — subsistent encore ; mais, ruinés ou en bon état, leurs patrons n'avaient et n'ont rien de commun avec les sept primats de l'épiscopat breton. En a-t-il été toujours de même, ou faut-il croire qu'avec le souvenir peu à peu aboli du célèbre pèlerinage ont disparu certains vocables, certaines dénominations qui eussent été en l'occurrence des indices précieux?

Aussi, en l'absence de toute preuve absolument palpable et convaincante, je ne puis présenter ici que l'itinéraire *très probable* des fidèles qui se rendaient de Saint-Pol à Tréguier en passant par Morlaix. Cette probabilité — oserai-je dire cette quasi-certitude — ressort pour moi de l'exploration des localités et de l'existence d'anciennes voies reliant ces villes bien avant que commençât le pèlerinage. Je n'ai pas besoin de rappeler, après le vénéré M. Trévédy (1) et M. le chanoine Abgrall, qu'au Moyen-Age on ne traçait guère de grandes routes, et que les vieux chemins pavés datant de la conquête romaine suffisaient tant bien que mal aux relations de ville à ville. Ils servaient aussi, sans nul doute, aux pieux voyageurs du *Tro-Breiz*, et c'est sur leur parcours, aux abords des métropoles visitées par ceux-ci, qu'il faut tenter de découvrir les derniers vestiges du passage des foules innombrables qu'une foi ardente mena pendant quatre ou cinq siècles se prosterner devant les tombeaux et les reliques des Sept-Saints de Bretagne.

***

En route donc pour cette étape de vingt lieues et plus !

---

(1) Cf. *le Pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne*, par M. Trévédy *(Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1896, page 203-234).

Nous sommes à Saint-Pol-de-Léon, dans la cathédrale, où nous venons de vénérer les reliques de l'apôtre du diocèse. enfermées dans leur magnifique châsse de bronze doré. Sortons par le porche d'en bas, pour voir la belle statue de granit adossée au trumeau séparant les deux portes, et qui figure saint Pol terrassant le dragon, puis traversons la place, jadis garnie en son milieu du gibet et du pilori des Regaires, et descendons la Grand'Rue, qui conserve encore, malgré de déplorables « restaurations » une maison prébendale à échauguette d'angle et quelques vieux logis aux riches lucarnes.

Voici l'église de Notre-Dame-de-Creisquer et son clocher incomparable dont l'aérienne silhouette va s'obstiner à nous suivre, dressée sur l'horizon, jusqu'aux portes de Morlaix, telle que la saluaient autrefois, du faîte lointain des bleuâtres montagnes d'Arrée, les pèlerins arrivant de Cornouaille et découvrant tout à coup les fertiles plaines du Léon, bordées par la mer immense. Nous suivons à gauche la rue Verderel ou *des Avocats,* nous passons entre les deux piliers qui signalent l'emplacement de l'ancienne arcade crénelée de saint Guillaume, par laquelle les évêques faisaient leur joyeuse entrée dans la ville, nous longeons le mur du cimetière, (1) dans lequel la tour et la façade mornes et plates de la chapelle Saint-Pierre dissimulent un joli édifice du XV^e^ siècle, aux originales fenestrations, et nous nous trouvons sur la route de Morlaix, largement ouverte devant nous.

Au sortir du faubourg, on rencontre le hameau de la Madeleine, qui, dans l'origine, était habité par des cordiers ou *kakouz*. Passant pour lépreux de père en fils, comme

---

(1) A l'angle du cimetière, au bord de la route, se trouvait la chapelle de Sainte-Catherine, dépendant de la terre de Kermorus, paroisse du Minihy. En 1698, elle était « toute délabrée et assolée ». (V. *Union des Septs Vicariats du Minihy de Léon.* Bulletin de la Commission diocésaine, 1902, p. 110-111).

descendant des juifs dispersés après la prise de Jérusalem, les cordiers ne pouvaient assister aux messes de la cathédrale, où ils pénétraient par une porte spéciale, que parqués sous les cordes des cloches (1). Il y a eu à la Madeleine une chapelle depuis longtemps disparue.

Nous croisons au carrefour de Prat-Hir un chemin qui oblique à gauche pour atteindre la Penzé au Bac de la Corde et se prolonger par Henvic et Taulé dans la direction de Morlaix. Ici, une question se pose. Des deux routes, laquelle est la plus ancienne, et, partant, celle du *Tro-Breiz* ? Les archéologues qui ont étudié le réseau des voies romaines en Basse-Bretagne indiquent à peu près tous une route reliant Morlaix à Saint-Pol par Taulé et la Corde. Ce trajet est en effet un peu plus direct que le parcours par Penzé, mais cette unique raison ne me paraît point suffisante. A-t-on relevé des vestiges de pavage romain sur la route en question ? J'en doute. D'autre part, l'existence d'un gué à la Corde, presqu'à l'embouchure de la rivière de Penzé, en un endroit où le courant est très violent et l'effort des marées considérable, me semble problématique.

Un argument encore meilleur m'est fourni par le procès-verbal de « la Description et confrontation des bornes de la ville de Morlaix » (2) dressé en 1455. Dans cette pièce, les commissaires du duc Pierre II, qui énumèrent minutieusement tous les grands et vieux chemins rencontrés par eux au cours de leurs opérations, ne mentionnent, sur la limite Nord-Ouest de la ville, c'est-à-dire vers Saint-Pol, que « le grand chemin qui va de Morlaix à Pensez ». Ce chemin existe encore ; c'est celui par lequel nous parviendrons à Morlaix. Les noms de la *Croix des Ladres*, du manoir du Roudour et de l'hôtel de Kerjourdren en repèrent le point

---

(1) *Monographie de la Cathédrale de Léon*, par P. de Courcy, p. 3.

(2) Cité dans l'*Histoire de la Ville et Communauté de Morlaix*, par G. Lejean (1845), p. 47 et suivantes.

d'arrivée avec toute la précision désirable. Or, depuis ce point jusqu'au « port et hâvre de Morlaix », aucune autre route émergeant des futaies profondes de Cuburien, qui venaient toucher le faubourg de la Villeneuve, n'est signalée par les commissaires enquêteurs.

Que faut-il en conclure ? Que la route par le village de Penzé était la seule véritablement fréquentée, la seule qui méritât le titre de « grand chemin », et que si quelque sente traversait la forêt de Cuburien pour desservir le château démantelé qu'Alain de Rohan allait donner, peu d'années après, aux Cordeliers de l'Ile-Verte, et pour aboutir par surcroît à Taulé, à Henvic et à la Corde, on ne peut la considérer comme étant le passage habituel des pèlerins du *Tro-Breiz*, qui préféraient assurément suivre une grande route commode et bien tracée, fût-elle plus longue d'un ou deux kilomètres. J'estime donc ne point m'égarer en poursuivant mon chemin par Pontéon et Penzé, quitte à décrire brièvement plus loin l'hypothétique voie romaine de la Corde.

*
* *

A cinq kilomètres environ de Saint-Pol, nous trouvons un lieu dit *le Mouster*, sur les limites de la commune de Plouénan. Ce nom significatif n'est porté aujourd'hui que par deux ou trois fermes de construction moderne, et la tradition locale n'en indique point l'origine, mais il doit être très ancien, puisqu'il fut celui d'une vieille famille à laquelle appartenaient Guillaume an Mouster, mort avant la Réformation de 1427, Yvon an Mouster, entre les nobles de Ploëmenan (Plouénan) à la Réformation de 1445, et Hervé Le Mouster, archer à la Montre de 1503, de la même paroisse. Peut-être Le Mouster a-t-il été primitivement une dépendance des chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui possédaient en Plouénan un certain nombre

de villages et de tenues (1) et pouvaient y avoir fondé des aumôneries pour héberger et secourir les pauvres qu'ils appelaient *leurs seigneurs*.

Un peu plus loin nous franchissons la voie ferrée en face de l'entrée de la belle avenue de Kerlaudy, qui dresse sa bruissante muraille de verdure depuis la route jusqu'à l'ancien château des marquis de Dresnay, gouverneurs de Saint-Pol et du Minihy, enfoui dans ses grands bois au bord de la Penzé ; puis nous quittons le plateau pour descendre une longue pente, au bas de laquelle est le vieux moulin de Kerbic, situé au fond d'une petite anse vaseuse où se jette un ruisseau.

Le manoir de Kerbic s'élève de l'autre côté, assis à mi-pente d'un riant vallon; c'est un édifice du XV^e^ siècle, contemporain par conséquent de la dernière période du *Tro-Breiz*, et qui a probablement servi d'asile momentané à des pèlerins malades, nécessiteux ou apparentés aux maîtres du logis. Sa façade, en pierres de taille, est percée d'une jolie porte gothique aux fines moulures rondes, que surmontait l'écusson de la famille Auffroy : *losangé d'argent et de sable, à la fasce de gueules brochant.* Deux grandes fenêtres, coupées par un meneau en croix, éclairent la salle du rez-de-chaussée, où se voit une vaste cheminée de pierre; naguère, on accédait à l'étage par un escalier tournant contenu dans une sorte de pavillon carré que flanquait une petite tourelle à cul-de-lampe, mais cette avancée vient d'être démolie. Les autres fenêtres sont aussi garnies de meneaux, et toutes les ouvertures des bâtiments de service sont de forme gothique.

La famille Auffroy, issue d'ancienne chevalerie, a produit Derrien Auffroy, bailli de Morlaix en 1445, aïeul d'autre Derrien Auffroy, seigneur de Kerbic, homme d'armes *o* son

---

(1) Chanoine Guillotin de Corson, *la Commanderie de La Feuillée et ses annexes.* (Bulletin de l'Association Bretonne, 1896, t. XIV p. 130-182).

goustilleur et paige à la Montre de 1503. La branche aînée, après avoir, au XVI[e] siècle, abandonné le nom d'Auffroy pour adopter celui de Kerbic, et s'être alliée aux Goezbriand et aux Kerc'hoent de Kergournadec'h, s'est éteinte en la personne de Jean de Kerbic, seigneur dudit lieu, Kerdélant, Kerouanec, mort vers 1600 sans laisser d'enfants de son mariage avec Isabelle Le Borgne de Lesquiffiou.

A deux cents mètres au Sud existe encore un manoir de la même époque, Measheloù. L'édifice principal, à demi-ruiné et transformé en étable, offre un grand portail ogival bouché, orné d'un écusson où se déchiffrent les armoiries — *une fasce accompagnée de trois molettes* — de Guillaume Kermellec, sieur de Measheloù, archer à la Montre de 1503. L'aile de droite a des portes gothiques aux jambages moulurés, des fenêtres à meneaux et d'étroites ouvertures en meurtrières. Dans un recoin obscur du rez-de-chaussée, derrière un rempart de vieux bahuts et de lits-clos disloqués, on montre une voûte pratiquée dans l'épaisseur de la muraille ; il s'y trouvait jadis, paraît-il, un autel de marbre avec deux statues, et un prêtre caché dans le manoir pendant la Terreur aurait célébré la messe secrètement sur cet autel, que depuis le propriétaire a eu la mauvaise inspiration de vendre. Dans la cour est un puits à margelle circulaire. Louise Kermellec, dame de Measheloù, mariée vers 1520 à Tanguy de Keroulas, seigneur dudit lieu, fut la grand'mère de Marie de Keroulas, *Pennherez Keroulaz*, l'héroïne d'une des plus touchantes élégies du Barzaz-Breiz, qui vint sans doute plus d'une fois à Measheloù visiter son oncle Laurent de Keroulas.

* * *

Au moulin de Kerbic se séparent l'ancienne et la nouvelle route de Morlaix. Tandis que celle-ci s'éloigne en côtoyant les contours du rivage de la Penzé, l'autre attaque de front

la colline et s'y hisse d'une seule haleine pour atteindre le village de Pontéon. Malgré son état d'abandon et l'herbe qui l'envahit par places, sa chaussée faite d'une mosaïque de cailloux rougeâtres solidement encastrés, a peu souffert jusqu'ici et garde encore l'ampleur qui sied à une vieille route royale. Entre deux hauts talus, elle traverse un plateau solitaire, puis dévale sur Pontéon, triste bourgade d'un aspect d'autrefois, groupement de quelques maisons grises et basses, aux toits couturés de chaux ou jaunis de mousses, près d'un vieux pont aux parapets ébréchés sous lequel, selon les heures, ruisselle l'eau brillante d'une mince rivière ou remonte le flot trouble de la marée; sur la droite, un ancien moulin seigneurial; deux ou trois fermes envahies par le lierre, éparses sur les versants; plus haut, un manoir dominant de son toit aigu, qui émerge d'un bouquet de feuillage, le petit estuaire formé par la mer au débouché du vallon. Tel est le site ; il n'est ni beau ni gai, et cependant, pour le rendre moins morose, presque souriant, il suffit d'un soleil couchant de septembre qui dore les vieilles pierres, blondisse les coteaux dénudés à l'âpre profil, fasse scintiller l'anse calme et flamboyer la voile rouge d'une gabarre qui s'avance pesamment vers la berge caillouteuse.

J'ignore si l'on a identifié l'aumônerie de *Ponte-terroe,* citée dans la charte de Conan IV en faveur de l'ordre de Saint-Jean, mais, au cas où la question n'ait pas encore été abordée et résolue, peut-être faudrait-il voir dans ce nom une altération — due au transcripteur et analogue à celle qui a transformé Croisty en *Quasgurg* — de la forme ancienne du nom de Pontéon. (1) La chapelle du village était en effet dédiée à saint Jean, comme presque tous les édifices religieux dépendant des Hospitaliers, et les divers convenants

(1) M. le chanoine Abgrall voit, avec bien plus de vraisemblance, dans le *Ponte-terroe* de la charte de 1160, le lieu de *Pont-douar* ou *Pontouar*, en Trégourez.

qu'au XVII[e] siècle les commandeurs de la Feuillée possédaient encore dans la paroisse de Plouénan pouvaient être les dernier débris d'un « membre » plus important. Ruinée dès avant la Révolution, la chapelle de Saint-Jean-de-Pontéon avait été rebâtie par M. Duvalaër du Ludes, seigneur de Lanuzouarn, au moyen des pierres de l'oratoire de ce château, mais cette construction a si bien disparu elle-même que nul n'a pu m'en indiquer l'emplacement.

Tout près de Pontéon existait le prieuré de Notre-Dame-de-Locpréden, appartenant à l'abbaye de Saint-Mathieu, avec deux chapelles, l'une prieurale, l'autre paroissiale, celle-ci dédiée à saint Brandan, d'où est venu le nom de Loc-Brandan, Loc-Breden. Locpréden. Elles ont été vendues et démolies sous la Révolution. Au-dessus du hameau, à gauche de la route de Plouénan, on voit une énorme butte de terre, tumulus ou motte féodale, mesurant environ 100 mètres de circonférence sur 6 de hauteur.

Dans la vallée, à l'extrême pointe d'une colline sous laquelle se réunissent la rivière de Pontéon et le ruisseau de Locpréden, se dressait jadis le château de Pennaneach, seigneurie importante, « ancienne chevalerie et d'un grand revenu », dit la Réformation de 1427. Marguerite, dame de Pennaneach, l'apporta en 1419 à la maison de Kermavan, par son mariage avec Tanguy, sire de Kermavan, capitaine de trente hommes d'armes d'ordonnance, que cette alliance rendit « presque seigneur universel de toute la paroisse. » Au XVII[e] siècle, les Rivoalen de Mesléan se qualifiaient de barons de Pennaneach, et transmirent ce fief aux Penmarch, d'où il a passé aux Danycan et aux Duvalaër. Quelques vieux bâtiments couvrent aujourd'hui l'emplacement encore visible de l'ancienne forteresse. (1)

---

(1) C'est au manoir de Pennaneach que se tenait caché, en 1794, le recteur de Plouénan, M. Le Gall, lorsqu'il fut arrêté, dans la nuit du 7 au 8 septembre, sur la dénonciation d'un misérable savetier de Pontéon

Avant de poursuivre notre route, jetons un coup d'œil sur le vieux manoir de Coatarcousquet, sur son double portail enlierré et son pavillon flanqué d'une tourelle ronde, puis escaladons la rude montée du Cosquer, pierreuse et ravinée. Nous sommes ici dans la *frérie* de Tronabont ou plutôt de *Tre an daou bont* (entre les deux ponts, celui de Pontéon et et celui de Penzé). Rendus sur le plateau, nous croisons bientôt, à gauche, l'ancienne avenue du château de Lanuzouarn, dont il ne subsiste plus que quelques pans de murs couverts de végétation, un colombier et une fontaine (1). La famille de Lanuzouarn, connue depuis Hervé, « noble sans débat » en 1427, s'est fondue au XVI[e] siècle dans Rivoalen par le mariage, vers 1560, d'Isabelle, dame de Lanuzouarn, Pontéon, Kerellon, fille aînée de Jacques, seigneur dudit lieu, et de Marguerite de Brézal, avec Jérôme Rivoalen, seigneur du Froutguen, Mesléan. On voit encore, au pignon de la chapelle de Notre-Dame-de-Kerellon, près du bourg de Plouénan, les armoiries des Lanuzouarn — *d'argent à l'écu d'azur en abyme, accompagnée de 6 annelets de gueules en orle* — écartelées avec celles des Rivoalen, des Kergorlay et des Plœuc. (2).

* * *

Un dernier ressaut de terrain, une brusque descente, et,

---

qui voulait gagner la prime acquise à ceux qui livraient des prêtres réfractaires. Avec M. Le Gall furent saisis M. Corrigou, aumônier des Ursulines de Saint-Pol, et Anne Le Saint, ex-religieuse, belle-sœur de la fermière, qui se livra héroïquement en se déclarant seule responsable de la présence des proscrits à Pennanéach. Tous trois périrent sur l'échafaud, à Quimper, le 16 septembre 1794.

Serait-ce à la répugnante trahison du savetier, pour laquelle ils témoignèrent cependant leur horreur de la plus énergique manière, que les habitants de Pontéon doivent de voir, dans les dictons locaux, leur blason illustré d'une épithète fort malsonnante ?

(1) Dans son étude sur le *Prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'Ile Tristan.* (Bulletin 1905 p. 79-80). M. de la Rogerie émet l'hypothèse de l'existence à Lanuzouarn d'un monastère *(lan)* dédié à Saint-Tutuarn, auquel aurait succédé une demeure seigneuriale.

(2) Cet écusson indique l'alliance, en 1645, de Jacques Rivoalen, chevalier, seigneur de Mezléan, Lanuzouarn, baron de Pennaneach, et de Louise-

par la vieille voie toute feutrée de gazon, nous arrivons à Penzé. Si Pontéon se meurt d'inanition et d'ennui au bord de son chemin délaissé, Penzé est en revanche plein de prospérité et de vie. Situé à la jonction de quatre ou cinq routes rayonnant sur tout le canton, à l'extrémité du long estuaire qui forme devant le village un petit port de marée assez animé où les gabarres viennent apporter du sable, des engrais maritimes, des céréales, il constitue une agglomération plus considérable que Taulé, chef-lieu de la commune dont il dépend, et, avec son pont à contreforts, ses quais, sa belle minoterie, ses hôtelleries blanches, ses bonnes vieilles maisons, ses places où se tiennent des foires célèbres, laisse au voyageur une très favorable impression.

C'était autrefois une châtellenie, démembrée de la vicomté de Léon en faveur d'Alain, quatrième fils d'Hervé de Léon, seigneur de Landerneau, Plougastel, Crozon, vivant vers 1200, et qui passa aux Rohan par alliance en 1363, puis aux Tourneminè de Coëtmeur, aux Kergroadez, le Meneust de Bréquigny et de Morant. Les patibulaires de la juridiction de Penzé s'élevaient dans le faubourg de la Villeneuve près Morlaix, ainsi qu'un pilori aux armes des Rohan, en face de la croix de Sainte-Catherine, dont le fût était semé des *mâcles* héraldiques de cette illustre maison (1).

Au centre du village existe, de temps immémorial, la chapelle de Notre-Dame. « Sa structure, écrivait le P. Cyrille Le Pennec en 1647, fait remarquer son antiquité ; c'est un ouvrage et un monument de la piété singulière des seigneurs vicomtes de Léon » (2). Depuis la visite du bon religieux, elle a été reconstruite, et forme un édifice rectangulaire daté de 1789 et percé de trois fenêtres

---

Gabrielle de Plœuc, fille de Sébastien de Plœuc, marquis de Tymeur et de Kergorlay, et de Marie de Rieux.

(1) *Réformation du domaine royal à Morlaix et Lanmeur* 1678-1679, Mss. A. 19 des Archives départementales.

(2) *Vie des Saints d'Albert Le Grand*, éd. de Miorcec de Kerdanet.

sur chacune de ses façades Nord et Midi. Au-dessus du portail se voit une console soutenue par un ange tenant un écusson aux armoiries des barons de Penhoët — *d'or à la fasce de gueules* —, qui doit provenir de l'ancienne chapelle, de même qu'un bénitier à arcature gothique orné d'une figurine déployant une banderole qui offre une inscription difficilement déchiffrable.

Le petit retable à tourelles du maître-autel encadre un vieux tableau de l'Assomption, accompagné d'une Vierge-Mère et d'un Saint Apôtre. Sur un autre autel, à gauche, trône la statue vénérée de Notre-Dame-de-Penzé, Vierge-Mère d'allure gothique, assise, et vêtue d'une robe en papier d'un goût très douteux. Un peu au Nord de la chapelle coule la fontaine consacrée. Quant au château de Penzé, je n'ai pu en retrouver aucune trace Un hameau situé à l'Ouest, sur une colline, se nomme *ar Moudennou* (les Mottes) (1).

L'ancienne et la nouvelle route, un instant réunies pour traverser le village, se séparent à sa sortie. Celle-ci remonte en pente douce le versant Est du charmant vallon de Kermorvan ; l'autre, que nous continuons à suivre, gravit la côte raide, mais courte, de Locmiquel. « On croit, écrivait en 1838 M. Gouin dans son *Histoire de Morlaix*, qu'il y a eu des Templiers à Locmiquel-Penzé ». En tous cas, la chétive ferme portant actuellement ce nom qui semble rappeler l'existence d'une chapelle dédiée à saint Michel, n'a rien conservé d'ancien, et la tradition locale est muette sur le compte des *Moines Rouges*. M. le chanoine Guillotin de Corson nous apprend pourtant que les commandeurs de la Feuillée avaient des terres dans la paroisse de Taulé, mais il a négligé d'en indiquer les noms.

---

(1) On conserve au Musée de Morlaix une clef gallo-romaine en cuivre, d'assez grandes dimensions, découverte en 1825 dans un banc d'argile près de Penzé.

Arrivé sur la hauteur, à 73 mètres d'altitude, le chemin se dirige franchement sur Morlaix. Il est très large, défoncé par endroits, peu fréquenté ; cà et là, à travers un solide empierrage de petits cailloux bruns et luisants, percent des pierres schisteuses arrondies ou taillées en pavés. A droite, on aperçoit la vieille tour féodale de Penhoët surgissant un instant au milieu d'un amphithéâtre de collines boisées. La voie romaine de Morlaix à Plouguerneau passe à ses pieds pour aller couper la route de Guiclan à Saint-Pol au carrefour du Menguen, signalé par une croix à personnages de 1564 timbrée d'un écusson aux armes alliées d'Yves de Boiséon, seigneur de Kerouzéré, et de sa femme Isabelle de la Boissière, héritière du manoir de Kermorvan dont nous voyons sur le penchant de la vallée les restes convertis en ferme.

A deux kilomètres de Penzé, nous rejoignons la nouvelle route pour lui fausser aussitôt compagnie. Près du carrefour sont une fontaine et une croix relevée en 1889 à l'emplacement d'une autre ancienne. A quelque distance, on franchit un petit ruisseau, non loin du manoir du Vieux-Chastel, jadis l'une des terres les plus considérables de la paroisse de Taulé. Elle appartenait au XVe siècle à une branche de la famille du Faou, fondue dans Kerourfil, et passa plus tard aux du Buisson. L'habitation, précédée de belles avenues de hêtres et de chênes qui s'étendent jusqu'au bourg de Taulé, est moderne, mais quelques débris des murailles de l'ancien château se retrouvent encore au-dessus d'un étroit vallon.

*
* *

Après avoir atteint la cote 113 d'altitude et traversé la voie ferrée de Morlaix à Saint-Pol, on plonge droit dans la profonde coulée du Donant. Du haut de cette descente à la peu rassurante déclivité, qu'autrefois les diligences ne

devaient aborder qu'avec circonspection, la vue s'étend sur un vaste cirque aride et fauve, cerné de mamelons rocheux aux crêtes découpées, où la vieille route déroule son ruban grisâtre. La mosaïque de petits cailloux bruns, entremêlée de pavés et de galets de mer, apparaît encore dans ce raidillon, au bas duquel, près du ruisseau, un if séculaire et une croix de granit élancée signalent l'emplacement de la chapelle de la Madeleine, annexée au prieuré de Saint-Martin-de-Morlaix par Gallon, évêque de Léon, en 1128 (1).

Ce n'était plus, avant sa démolition, effectuée il y a une douzaine d'années, qu'un humble édifice sans style ni date, fermé au culte, et hanté, disait-on, par des gens suspects. Ses vestiges se reconnaissent sur un petit tertre gazonné que domine une croix haute de quatre mètres, taillée dans un seul bloc et plantée sur un dé gothique aux trois quarts enfoui. L'if ombrage de son feuillage funèbre l'ancienne fontaine, remplie d'une eau ferrugineuse et croupissante, jadis renommée par ses propriétés curatives, mais où personne ne puise plus. D'autres sources s'écoulent dans le chemin même, le couvrant sur une certaine largeur d'un dépôt aux teintes rouillées et sanglantes (2).

Au carrefour de la Madeleine, la voie romaine de Morlaix à Plouguerneau se détache de celle de Morlaix à Saint-Pol. On la voit gravissant la colline du Pradigou, qu'elle creuse d'un large sillon tout embroussaillé. Elle rejoint au sommet la route de Plouvorn, la quitte avant le château de Penhoët, s'y réunit encore à la chapelle de Saint-Vizias, coupe le *Bali-Kastel*, et, par le bourg de Plouvorn, le camp retranché de Kerscao, Saint-Laurent et les Tourellou, se dirige vers Lesneven.

---

(1) Charte de fondation du prieuré de Saint-Martin, citée par G. Lejean, *Histoire de Morlaix*.

(2) La liste des Mines de Bretagne dressée au XVII[e] siècle par le baron de Beausoleil. (*Bulletin* 1903, p. 87-89) signale « entre Saint-Martin et Taulé, allant à Pensé, une mine de plomb qui a sa fontaine minérale près de la chapelle de la Madeleine ».

Albert Le Grand rapporte qu'en 1374, le duc Jean IV, après s'être emparé de Saint-Pol, marchait sur Morlaix, qu'il avait juré de châtier cruellement de sa révolte, lorsqu'il rencontra, à la vallée du Donant, une grande foule suppliante de Morlaisiens, bourgeois et hommes du peuple, venus au devant de lui en criant : « Miséricorde ! Vive Bretagne ! ». Ce spectacle attendrit quelque peu le duc, et sa vengeance se borna au supplice des cinquante principaux auteurs de la sédition. La Madeleine est sans doute le lieu où se passa cette scène. Situé dans un bas-fond désert, entouré de bois et de taillis impénétrables, l'endroit avait jadis une très mauvaise réputation, qui n'a pas absolument disparu. Dès malandrins y guettaient les paysans attardés aux foires et aux marchés du pays, et les dévalisaient en conscience, après les avoir moulus de coups de triques. Peut-être les pèlerins du *Tro-Breiz* ont-ils eu eux-mêmes maille à partir avec les détrousseurs qui, de tout temps, tenaient à la Madeleine leurs « assises générales », — ceux du moins que la prudence n'incitait point à se grouper en bandes de force assez respectable pour intimider les plus effrontés coquins.

La route s'élève ensuite vers les hauteurs de Saint-Martin, en escaladant près du manoir de la Garenne, une abrupte montée ; sur la pente, labourée par les eaux pluviales, émergent plusieurs pavés arrondis, ou équarris grossièrement. On contourne un piton schisteux dressé au point culminant d'une vaste lande, puis par le Carpont et Kerjourdren, on parvient au hameau dit la Barrière de Brest, au croisement des anciennes routes de Saint-Pol et de Brest. Il s'y trouvait autrefois une maladrerie, dont la chapelle était dédiée à sainte Marguerite (1), et la croix

(1) En 1653, il y avait encore des lépreux à Saint-Martin. Le 2 novembre 1653 meurt Catherine Ruz, lépreuse, « *cujus corpus domo sua consumptum est* » (Reg. par de Saint-Martin). Jusqu'à la Révolution, on faisait tous

dressée au carrefour se nommait Croix des Ladres. On en voit encore le dé hexagonal encastré dans le talus d'un champ que la Réformation de 1455 appelle la *Lande aux Malades*.

*
* *

Nous voici donc arrivés à l'entrée de Morlaix. De Sainte-Marguerite, les pèlerins pouvaient saluer la belle flèche de la collégiale du Mur, toute ajourée d'hermines et d'étoiles, et, s'élançant, entre ses quatre sveltes clochetons, du fond de la vallée. Mais, avant de pénétrer en ville, je dois, par une sorte d'acquit de conscience, parler de la route de Saint-Pol à Morlaix qui passe à la Corde, Henvic et Taulé, et que les fidèles des Sept-Saints ont pu fréquenter en certaines circonstances. Cette route descendait à la rivière de Penzé, qu'elle atteignait au village de Saint-Yves, dont la chapelle est détruite. Un bac conduisait les voyageurs à l'autre rive, où ils rencontraient, à peine débarqués, la chapelle de Sainte-Marguerite. Réparé en 1878, ce petit édifice a conservé sa fenêtre du chevet, garnie d'une rosace en quatrefeuille, et ses deux baies latérales trilobées ; il abrite une statue de la sainte patronne, agenouillée sur un épouvantable dragon, et une Vierge-Mère. Plus haut, dans un joli site frais et boisé, on trouve le vieux manoir de Coatalec, à la porte surmontée d'un écusson fruste et d'une barbare statue de granit qui semble celle d'un saint évêque, sa crosse à la main, puis, au prochain carrefour, les débris d'une croix Renaissance.

L'église de Henvic vient d'être reconstruite, mais on a gardé le vieux clocher et la partie inférieure de l'ancienne qui, peuplée de trois ou quatre bons vieux saints, sert de

---

les ans, le second jour des Rogations, une procession solennelle à la *Croix des Ladres*, et on y chantait un *Libera* pour le repos de l'âme des lépreux inhumés autour d'elle (V. Ogée, éd. Marteville, art. Morlaix, page 76).

chapelle de catéchisme. La base de la tour remonte au XVe siècle, avec son avancée à pignon gothique reposant sur trois arcades et abritant un porche sous lequel gît tristement la grande cloche, tombée et fendue lorsqu'on la descendit. L'aspect rustique et vétuste de ce clocher, aux murailles plaquées de lichens et de mousse, a fait le ravissement de maints artistes. Dans le cimetière est un petit autel orné d'un bas-relief de kersanton, figurant avec quatre ou cinq personnages aux draperies gothiques et fort mutilés, la Mise au Tombeau ; une pierre funéraire chargée des armoiries des Crémeur, sieurs de Quistillic, en Henvic — *trois quintefeuilles et une étoile en abyme,* provenant d'un enfeu, forme le marche-pied de cet autel. Plusieurs statuettes brisées, parmi lesquelles un saint Jean en tuffeau, gisent çà et là, entre les tombes. Les statues des anciens patrons, saint Maudez et sa sœur sainte Juvette, surmontent aujourd'hui un des autels de la nouvelle église, mais les panneaux curieusement sculptés qui les accompagnaient n'ont pas été rétablis.

Les quatre kilomètres de route que l'on parcourt de Henvic à Taulé n'offrent rien d'intéressant, si ce n'est le manoir de Guernisac, édifice du XVIe siècle à demi-ruiné. Le bourg de Taulé possède une vaste et monumentale église récemment achevée, qui a remplacé avantageusement une lamentable bâtisse de 1824, dont la seule partie ancienne, le clocher, est conservée. Trapu et courtaud, mais d'une construction soignée, ce clocher est épaulé de triples contreforts se compénétrant et s'étayant mutuellement, au pied desquels existent deux petits ossuaires. De la plate-forme, que borde une balustrade en quatrefeuilles, se dégage la chambre des cloches, sommée d'une flèche dentelée. Sous le portail, on voit une dalle aux armoiries des Boutouiller, sieurs de Keromnès dans la trêve de Carantec, paroisse de Taulé, — *un losangé avec une coupe en abyme* —, et la statuette du

patron, saint Pierre tenant sa clef, décore les vantaux de la vieille porte.

Le chemin devait ensuite passer au hameau de *Hentguer* (la route de la ville), franchir le vallon du Donant au moulin de Bigodou, au-dessous du manoir du même nom, rejoindre la chapelle de Saint-Germain, petit oratoire où l'on trouve un saint Germain mîtré, crossé et bénissant, une Vierge-Mère, un saint François montrant ses stigmates et un saint évêque de facture gothique, puis traverser en son milieu, entre Rozarc'hoat et Troc'hoat, la forêt de Cuburien et déboucher aux environs de la chapelle de Sainte-Catherine de la Villeneuve, existant en 1518, aujourd'hui anéantie.

*
* *

Revenons à nos pèlerins, qu'après avoir suivi sur cette route de Penzé que je persiste à considérer comme leur itinéraire *habituel*, nous devons escorter dans leur visite rapide des édifices religieux de la bonne ville de Morlaix, si bien partagée sous ce rapport, grâce à la munificence des vicomtes de Léon et des ducs de Bretagne. De la maladrerie de Sainte-Marguerite, ils descendaient par Kergavarec et le manoir du Porzmeur jusqu'à l'église de Saint-Martin-des-Champs, prieuré de l'abbaye de Marmoutiers fondé en 1128 par Hervé II, vicomte de Léon et seigneur de Penzé, fief dont dépendit jusqu'à la Révolution la paroisse de Saint-Martin. La rue en pente de Bourret les conduisait à la porte fortifiée de ce nom, qui protégeait à l'Est l'entrée de la ville-close. Ils traversaient le pont de bois jeté sur le Queffleut, sans avoir, j'imagine, à payer le péage dû au seigneur de Gaspern, s'extasiaient sur la place du Pavé devant les étonnantes statues pieuses ou grotesques garnissant de haut en bas les étages surplombants des riches logis de gentilshommes et d'opulents bourgeois. Nul d'entre eux ne manquait d'aller vénérer la célèbre Vierge du Mur dans sa

splendide église fondée en 1275 par le duc Jean II, contre les remparts de son château et si malheureusement détruite.

Plus loin, à l'extrémité de la cohue, ils voyaient la chapelle de Saint-Jacques, la plus vieille de Morlaix, bâtie, disait-on, par Drennalus, disciple de Joseph d'Arimathie, apôtre de la région vers l'an 72 et premier évêque de la fabuleuse Lexobie, admiraient le beau groupe de Saint-Yves entre le riche et le pauvre, placé au-dessus du portail, et les deux statues colossales de saint Jacques et de saint Christophe. La porte voisine de Saint-Yves leur donnait accès au faubourg et à l'église de Saint-Mathieu, prieuré de l'abbaye de Saint-Mathieu-Fin-de-Terre au XII[e] siècle. En passant le Jarlot au pont Pouliet, ils parvenaient à l'église du couvent des Dominicains, établi en 1237 par le duc Pierre Mauclerc et sa femme Alix dans leur manoir du faubourg Viniec, près d'une chapelle de Saint-Jean.

L'église de Saint-Melaine, autre prieuré fondé avant 1110 par Guyomarc'h III de Léon, époux de Nobilis, en faveur de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, terminait cette tournée de dévotion après laquelle nos voyageurs, ayant accompli et au-delà l'étape de trois lieues et demie de Bretagne, indiquée par M. Trévédy (1) comme étant la traite journalière du *Tro-Breiz*, pouvaient se mettre en quête d'un gîte — hôtelleries pour les gens aisés, hôpitaux (2) et monastères pour les pauvres — qui, en leur procurant abri, nourriture et repos, les mettrait en état d'arpenter le lendemain les *mezou* du Tregor aussi gaillardement qu'ils

---

(1) *Le pélerinage des Sept-Saints de Bretagne* (Bulletin 1896, p. 203-234). Cette lieue était de 5 kilomètres.

(2) La charte du duc Pierre Mauclerc pour les chevaliers du Temple (1217) mentionne les « *Hospites in Montereleis* » parmi les biens qu'il fit rendre à cet ordre. (D. Morice, *Preuves*, I, 836). « Les établissements pour le soulagement des pauvres, malades ou infirmes, pélerins ou voyageurs, ainsi que des lépreux, paraissaient dater d'une haute ancienneté à Morlaix » (*Ogée*, art. Morlaix, notes de M. de Blois), mais tous les titres antérieurs au XVI[e] siècle semblent avoir disparu lors de l'incendie de l'Hôtel-Dieu en 1731.

venaient de parcourir les montagnes de Cornouaille et les vallées du Léon.

*
* *

De Morlaix à Tréguier, M. Trévédy offre le choix entre deux voies : celle qui passe à Plestin, Saint-Michel-en-Grève et Lannion, et celle qui va de Morlaix vers Guingamp, jusque auprès de Plounévez-Moëdec, où elle croise la voie romaine de Carhaix à Lannion. Il opte pour la dernière route, sur laquelle on rencontrait l'aumônerie de Keramanac'h, desservie par les chevaliers Hospitaliers de l'établissement de Plouaret, puis, dans cette paroisse, une chapelle des Sept-Saints. Cet hôpital, cet oratoire au vocable significatif seraient en effet, sur un chemin moins détourné, de très concluants indices, mais je crois que les pèlerins, au lieu de faire le grand et inutile crochet de Plounévez-Moëdec, qui eut allongé leur course de plus de douze kilomètres, devaient tout bonnement prendre la direction de Saint-Michel-en-Grève, par une autre voie romaine excessivement rectiligne et directe, plus courte que la précédente (environ 54 kilomètres contre 66) et qui a gardé, dans ses tronçons les plus abandonnés, un caractère et une ampleur rappelant bien son antique importance.

Le légendaire Drennalus s'est rendu par cette route de Morlaix à sa cité de Lexobie. Avant de se mettre en marche, il érigea « à l'une des avenues de la ville » la fameuse *Croix de la Lanterne,* au fût creusé d'une niche dans laquelle, sous une image de Notre-Dame, brûla pendant neuf siècles une petite lampe. Cette croix, plantée au carrefour de la rue des Fontaines et de la rue au Fil, jalonnait, comme une espèce de borne sacrée, le chemin du *Tro-Breiz*, et indiquait aux pèlerins la direction à suivre. Ceux-ci escaladaient la montueuse rue des Fontaines, où exista un hôpital jusqu'au XVI[e] siècle, rencontraient la charmante

chapelle ogivale de Notre-Dame-des-Fontaines, et puisaient au passage dans les deux sources limpides et abondantes, sanctifiées par une statue miraculeuse de la Sainte Vierge, qui s'épanchaient au chevet, sous la maîtresse-vitre toute ciselée en délicates rosaces, en trilobes et en quatrefeuilles. Plus haut, ils voyaient la chapelle de Sainte-Marthe, disparue aujourd'hui, puis arrivaient à la Madeleine, ancienne léproserie ou maladrerie dont les maisons de bois, éparpillées sur un plateau d'où le regard embrasse, au Sud, la coulée du Jarlot jusqu'aux sauvages *menez* du Goariva, en Plougonven, conservaient naguère leur physionomie antique. Ses habitants exercent toujours la profession traditionnelle des caqueux, et, sur les vieilles routes délaissées qui convergent aux abords du village, on rencontre partout ces installations de cordiers si bien décrites par M. Anatole Le Braz, avec leur « attirail très primitif, la roue criarde qu'un enfant fait mouvoir, les peignes de bois fixés de distance en distance à de grossiers supports, l'homme qui va et vient à reculons, toujours battant le même sentier, toujours sifflant le même air monotone, toujours étirant la bourre de chanvre du même geste éternel » (1).

Au bout de la rue pavée du hameau était la chapelle de la Madeleine, jadis un des bénéfices de l'archidiacre de Plougastel, démolie en 1798. Dans la chapelle voisine du cimetière de Saint-Charles, on voit un bas-relief sur bois qui en provient, et qui figure la sainte méditant au pied d'un arbre. Au-delà, le chemin a été confisqué sur quelque deux cents mètres par une interminable corderie aux tuiles brunes qu'il faut longer par un sentier frayé à la lisière d'un champ. Nous le rattrapons au carrefour de Kerjoaïc, marquant la limite des paroisses de Saint-Melaine et de Ploujean (2), et

---

(1) *Le Tro-Breiz*, dans *La Terre du Passé*, p. 4.

(2) La Réformation de 1445 mentionne à ce carrefour « le grand chemin de Morlaix à Lannion » celui-là même que nous suivons.

près duquel se rencontre le manoir de Coatcongar, vieille terre noble qui a appartenu à Marie Le Chevoir, dame de Coëtelant, femme de La Fontenelle le Ligueur. Un peu plus loin, on croise l'avenue de Kerozac'h, et l'on se trouve désormais en rase campagne, sur l'immense lande presque déserte de Langolvas, où la route, quelque peu étriquée jusque-là, s'élargit à son aise et prend par endroits des proportions inconnues à nos voies modernes.

Pendant deux kilomètres, on marche à l'ombre de longues rangées de hêtres et de pins, entre les haies touffues, sur la vieille chaussée herbeuse et solitaire, coupée de dépressions où s'amassent en hiver les eaux de pluie, et offrant partout des traces de pavage, petites dalles de schiste ou gros galets roulés. Près du manoir de Kermerc'hou, qui montre à droite, derrière les taillis, la toiture conique de sa belle tour, elle mesure pas moins d'une vingtaine de mètres de largeur, puis se rétrécit brusquement avant d'atteindre le gué du ruisseau de Penanros (1). Sur la pente, coule au bord du chemin, dans un bassin formé de quatre pierres de granit, une fontaine réputée aux alentours pour la bonté et la fraîcheur de son onde, que ne peuvent tarir les plus grandes sécheresses ; je me plais à croire que les pèlerins du *Tro-Breiz* y ont étanché leur soif.

On passe le ruisseau sur quelques pierres, puis on remonte par une étroite voie charretière creusée profondément entre deux sortes de banquettes latérales encombrées de ronces et d'ajoncs. Peu à peu, le niveau se rétablit, et c'est par une vaste allée large de quinze mètres, labourée d'ornières et de crevasses, que l'on parvient au carrefour de la route de Kergustou au Poullech. Là se dresse une croix à fût octogonal, montée sur un dé cubique et un

(1) Le chemin a été quelque peu détourné en cet endroit pour desservir une ou deux fermes, mais on distingue fort bien la voie romaine continuant à travers une prairie qu'elle coupe en diagonale de sa chaussée surélevée d'environ un mètre.

piédestal composé de trois marches. Après cette croix, le chemin se resserre de nouveau et devient une vraie ravine verdoyante à la descente du ruisseau de Kertanguy, que l'on franchit sur une pittoresque chaussée de blocs de quartz tachetés de mousses et revêtus de plantes aquatiques, dans un gai petit vallon. Plus haut, on laisse à gauche la vieille « maison forte » restaurée de Kervézec et sa chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, but de pèlerinage pour les paroissiens de Garlan et des communes voisines, et l'on traverse la route de Morlaix à Garlan à deux cents mètres de ce bourg, dont l'église moderne, campée à soixante-dix mètres d'altitude, surveille de sa colline la spacieuse vallée du Dourdu. Le dé à moulures gothiques d'une croix détruite existe à droite du carrefour, non loin duquel la ferme de *Coz-Castel* a succédé à un ouvrage fortifié, actuellement effacé du sol.

*
* *

Au croisement de notre voie et d'un sentier qui vient du village, nous trouvons un grand tertre circulaire de cinq ou six mètres de hauteur, formé d'une terre meuble mélangée de petits fragments schisteux, et entièrement tapissé d'ajoncs. Cette butte, que personne n'a encore mentionnée, me semble-t-il, se nomme *Tossen ar C'hân*. La tradition d'après laquelle elle aurait été surmontée d'une tour pourrait la faire considérer comme une motte féodale, bien que sa position à mi-pente, en un lieu encaissé et assez éloigné de la rivière, n'ait rien de particulièrement bien choisi. De l'étroite terrasse qui termine ce monticule, on domine le florissant paysage de la vallée, depuis les dernières assises du plateau de Lanmeur, jusqu'aux escarpements boisés de *Rozen an Noblanz* que couronnent les vieux murs et les vieux toits du château du Bois de la Roche.

Toujours aussi rectiligne, le chemin se continue, coupant transversalement la coulée du Dourdu de sa solide chaussée pierreuse, qui résonne sous les pieds. Ombragé de chênes

et de frênes centenaires aux approches du ruisseau de Leinquelvez, il a, en cet endroit, presque la majesté et l'aspect d'une avenue de manoir. Plus loin, nous rencontrons un ancien moulin seigneurial, celui de Keroshant, à portes gothiques, fenêtres garnies d'accolades, robuste contrefort, canal d'écoulement voûté en ogive, et qui serait ravissant si ses deux pignons n'avaient été hideusement modernisés. Nous y traversons la rivière, et nous arrivons bientôt au hameau de Kermouster, petite oasis de verdure et d'eau courante qu'on est heureux de trouver avant d'aborder les landes brûlées et montueuses de Penanguer.

Le nom de Kermouster est significatif. Il y avait là une chapelle dédiée à Saint-Mélar, et les moines bénédictins du prieuré de Kernitron de Lanmeur, dont elle dépendait, entretenaient peut-être en ce lieu un hôpital pour héberger et réconforter les pèlerins malades. La chapelle, vendue pendant la Révolution, est aujourd'hui en ruines. Elle mesurait huit mètres de long et avait une aile latérale, à droite. La façade Nord, dépourvue de fenêtres, subsiste à peu près entière, mais tout le reste n'est plus qu'un monceau de décombres, où l'on remarque plusieurs pierres de taille moulurées et des fragments d'arcades gothiques de portes et de fenêtres, ainsi que la pierre de l'autel. Un peu à l'Est existe la fontaine, à édicule voûté en ogive. Au bord de la route sont les ruines d'un vieil édifice parmi lesquelles on lisait naguère la date de 1598.

Dans la ferme de Kermouster se conservent quatre statues provenant de la chapelle : un Saint-Mélar en manteau royal, couronne en tête, tenant sa main droite coupée et ayant son pied gauche posé près de lui ; un majestueux Saint-Joachim à longue barbe et bonnet pointu ; un saint Avertin *(Sant Everzin)* pressant à deux mains sa tête douloureuse ; un saint Germain mutilé. La cloche, également conservée, offre les armoiries des Boiséon — *un chevron accompagné de*

*trois têtes de léopard* — timbrées d'une couronne comtale, et cette inscription entremêlée d'hermines et de fleurs de lys : *La presante cloche a etté faite p. la chapelle de St. Mélar A. C. M. 1634.*

Près de la chapelle existait une maison noble. Jean Guillou, sieur de Kermouster, fait montre en 1481 entre les nobles de Lanmeur, et la Réformation de 1543 attribue cette terre aux enfants Hervé Launay. Elle appartint ensuite aux Le Borgne, Coadallan et Salaun de la Roche (1). Quelques linteaux à doubles accolades, employés dans les constructions de la ferme, rappellent seuls l'existence de l'ancien manoir. Au carrefour de la voie romaine et du chemin de Lanmeur à Garlan, est une petite croix primitive, taillée dans une mince lame de schiste (2).

Nous gravissons une pente escarpée jusqu'au hameau de Pen-an-allé, où se séparent, à l'Ouest, l'immense avenue du château de Boiséon, longue d'un kilomètre, au Nord la route de Lanmeur, et vers l'Est notre vieille chaussée. Là encore est une petite croix pattée, plantée dans un cube de granit. On s'enfonce dans les *mezou* stériles et dénudés de Kerugou, et l'on parvient au beau tumulus de *Tossen-ar-Goniflet* (le tertre des lapins) qui s'élève au point culminant du plateau, sur le bord de la voie. Ce tertre a été signalé pour la première fois en 1839, par M. l'abbé Clech, vicaire de Lanmeur, puis recteur de Plougasnou (3). Alors se voyait encore, à quelque pas, dans le *Parc-ar-Run,* une autre motte déjà à demi assolée par la culture, et qui depuis a

---

(1) *Monographie de la paroisse de Lanmeur,* par M. de Bergevin (Bulletin 1903-1905).

(2) Au Nord-Ouest de Kermouster, sur la colline de Pennanech, on remarque un tronçon de voie pavée très large et parfaitement visible, qui semble se diriger vers le camp retranché de la Boissière *(ar Veuzit),* près Rumare en Lanmeur, entouré de champs où les fragments de briques et de tuiles sont aussi nombreux que les cailloux. Il existe, sur la route de Garlan à Lanmeur, deux villages du nom de *Beuzit* et de *Rozarbeuz,*

(3) *Echo de Morlaix,* N° du 28 décembre 1839.

totalement disparu. *Tossen-ar-Goniflet* mesure cent cinquante mètres de circonférence sur six ou sept de hauteur. D'après la tradition, il aurait été formé par les habitants de la paroisse de Lanmeur, qu'un droit féodal dû aux seigneurs de Boiséon obligeait à venir, une fois l'an chacun, y déverser une « criblée » de terre, mais l'abbé Clech le considère comme un monument funèbre, en raison de sa situation au milieu de landes jonchées de pierres mégalithiques.

Des fouilles entreprises vers 1840 au sommet du monticule ont donné des cendres, des charbons, des débris de poteries et d'armes (1), qui sont probablement les vestiges d'un poste d'observation que les Romains y avaient établi pour surveiller la contrée. Il leur eût été difficile de mieux choisir, car on découvre de ce point le plus magnifique des horizons. Au Nord, les plaines de Lanmeur, la flèche de Saint-Mélar, la tour romane de Kernitron, la ligne bleue de la mer ; à l'Est, la baie de Saint-Michel-en-Grève ; au Sud et à l'Ouest, tout le Bas-Tréguier et une partie du Léon, développant une infinie perspective de champs, de bois, de vallées, de collines, du dôme nuageux de Méné-Bré aux montagnes de Comanna. « O la belle vue pour des lapins ! » s'écrie l'abbé Clech après avoir complaisamment décrit ce grandiose paysage et énuméré la trentaine de clochers paroissiaux dont la contemplation est sans doute le moindre souci des paisibles léporides qui ont criblé de leurs terriers la vieille motte funéraire.

*
* *

Cinq cents mètres plus loin, nous croisons la voie romaine de Carhaix à Lanmeur par Plouigneau, celle que suivit Saint-Mélar lorsque, poursuivi par les assassins que soudoyait Rivod, il vint demander asile et protection au château

(1) *Histoire de Morlaix*, par G. Le Jean, p. 8.

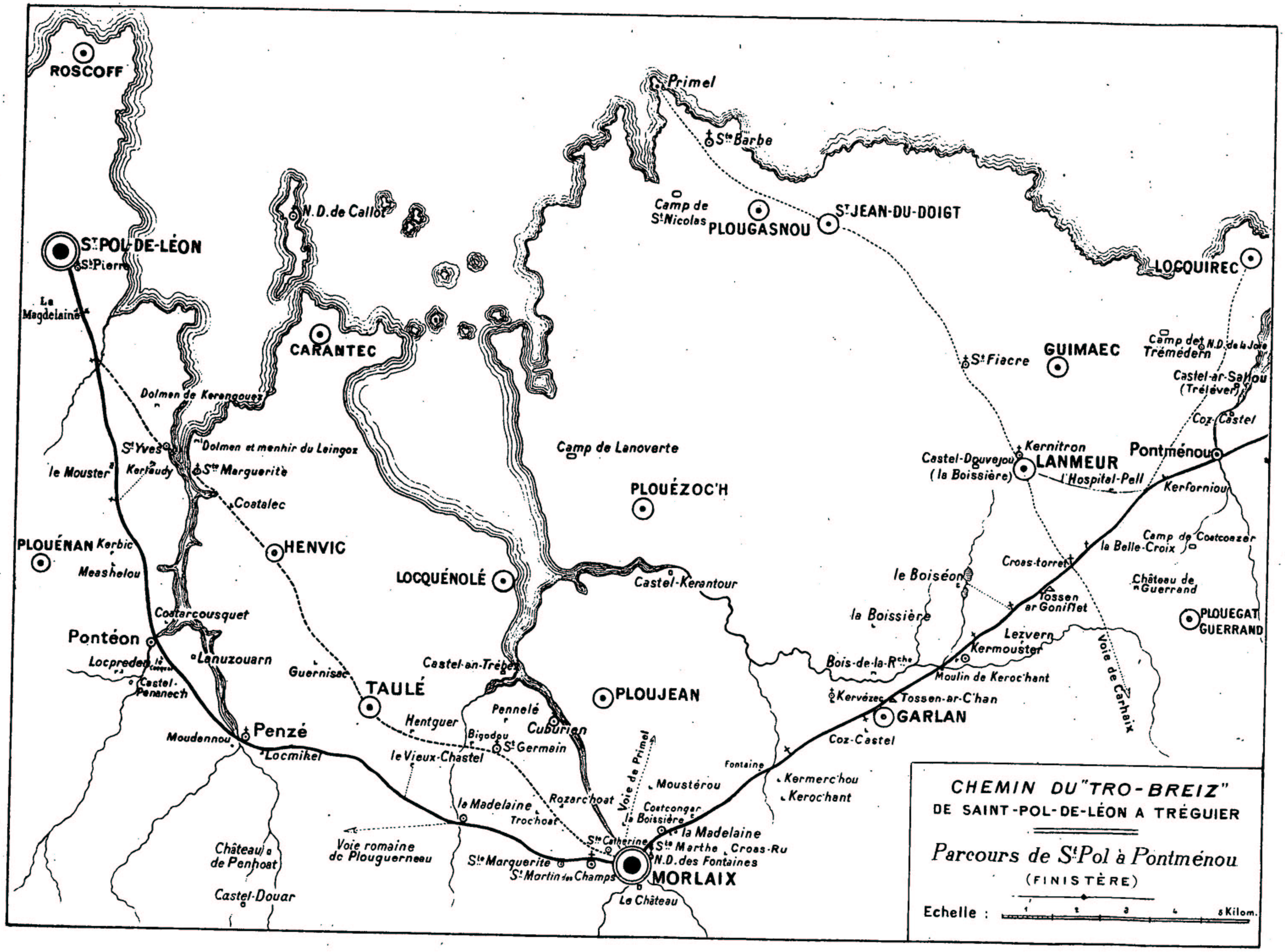


## CHEMIN DU "TRO-BREIZ"
### DE SAINT-POL-DE-LÉON A TRÉGUIER

*Parcours de St Pol à Pontmenou*

(FINISTÈRE)

Echelle : 1 2 3 4 5 Kilom.

de la Boissière, résidence de Conomor (544) (1). Au centre du carrefour sont les restes d'une ancienne croix, dé de granit à pans coupés et tronçon de fût sur lequel on distingue les première lettres d'une inscription en caractères gothiques qui s'enroulait jusqu'au croisillon. Sa base est formée par deux énormes blocs de quartz‘ débris, ainsi que cinq ou six autres blocs aussi considérables qui gisent aux abords, de quelque monument mégalithique bouleversé, comme l'abbé Clech en a observé des centaines dans cette région de Lanmeur. Isolé en un vrai désert, avec sa croix ruinée, ses pierres mystérieuses, ses vieux chênes moussus, le carrefour de *Croas-Torret* a quelque chose d'impressionnant, et l'on conçoit que les paysans, le prétendant « hanté », ne s'y hasardent point le soir sans une certaine répugnance.

Le carrefour suivant, à la rencontre du chemin de Lanmeur à Plouégat-Guerrand, est nommé : la Belle Croix *(Croaz-Kaer)*. Mais de croix, il ne reste pas traces, pas plus que des quatre piliers patibulaires de la haute justice de

---

(1) Cette voie romaine, qu'on peut fort bien suivre sur la carte, quitte Carhaix, passe par Plounévézel, Saint-Tudec en Poullaouen, coupe le bois du Fréau, atteint le manoir de Rospellem, se confond jusqu'à Lannéanou avec la route de Carnoët, passe à Keruscar, Kerlosser, Guerlavrec, traverse la route de Paris à l'Est de Plouigneau, longe le camp romain de Lescoat, franchit le Dourdu à Kervily et atteint Lanmeur par Runescop. Elle se prolonge au-delà de Lanmeur, borde Kerouyat, la chapelle ruinée de Saint-Fiacre, Trévézec, le Donant, le Croizic, débouche à Pen-ar-c'hra, où se fait le feu au pardon de Saint-Jean-du-Doigt, traverse le bourg de Saint-Jean, gravit la hauteur de Plougasnou et doit aboutir enfin au camp romain de Saint-Nicolas ou au *castrum* de Primel.

M. de Bergevin, à l'amabilité duquel je suis redevable de ces renseignements, me dit que les habitants du pays considèrent ce chemin pavé comme ayant été ouvert sur l'ordre et aux frais de la duchesse Anne pour faciliter l'accès de la chapelle de Saint-Jean-du-Doigt, mais une délibération du corps politique de cette église, du 23 novembre 1575, prouverait « que les pavés d'entre Saint-Jean et Morlaix, *d'entre Lanmeur et Saint-Jean*, les pavés en Plouganou aux endroits de Pontangler, du Pontcoz, de Ponplencoat, Kerbabu, Kerven, Keraliou et autres, ont tous été faits aux frais de la fabrice Saint-Jean pour l'utilité des paroissiens et commodité des pèlerins venant à Saint-Jean ». *(Arch. de M. Raison du Cleuziou)*.

Boiséon, qui se dressaient en cet endroit. Un kilomètre plus loin, on atteint la nouvelle route de Morlaix à Lannion au vieux manoir de Lescorre. Le double portail armorié qui le précédait et lui donnait une petite allure seigneuriale a été récemment démoli, et l'on a réparé la maison, édifice du XVIe siècle à la porte ogivale et aux fenêtres barrées de meneaux. Guillotte de Lescorre, dame du lieu, épousa Guillaume de Kerguiniou, dont elle était veuve en 1481, et Lescorre passa ensuite aux Kerriec et aux du Trévou. Une branche cadette de cette famille s'est fondue au XVIIe siècle dans Carion, par le mariage de Marie de Lescorre, fille et héritière de Pierre de Lescorre, sieur de Kerbourand et de Glivéry, capitaine de Lanmeur en 1637 et de Jeanne Le Borgne de Lesquiffiou, avec René Carion, sieur de Rosangavet.

Nous entrons dans les grandes landes du Cozmézou, où la vieille route reprend son ampleur, labourant le sol jaunâtre de ses ornières desséchées ou le tapissant d'un maigre gazon roussi, bossué de grosses pierres. A droite, dans le bas-fond, moutonnent les majestueuses futaies du parc de Guerrand, dont l'apparition évoque la légende redoutable du *Markiz brunn*. Dans une garenne bordant le chemin s'élevaient les quatre poteaux de la justice seigneuriale de Guerrand. Ce château avait été construit à l'emplacement d'un établissement romain, poste fortifié ou villa, car on a découvert, lors de sa démolition, des briques et des fragments de poteries remarquables (1). L'importante seigneurie voisine de Coatcoazer eut aussi pour siège primitif un camp retranché encore visible, dit *le Cimetière*, dans lequel furent trouvés « deux tombeaux curieux ». (2)

On rejoint l'ancien chemin de Lannion, frayé en 1740 par le duc d'Aiguillon, entre les deux hameaux de Kerforniou et

(1) G. Lejean. *Histoire de Morlaix*, p. 8.
(2) *Ibidem*,

de *l'Hospital-Pell.* Ce nom caractéristique désigne, d'après Albert le Grand (1) « l'Hospital des faux bourgs anciens de Lantdmeur », près duquel on montrait de son temps les « sépulchres » de ceux qu'on croyait avoir été les évêques de Kerfeuteun. Il avait été établi par les charitables moines du prieuré de Kernitron, qui possédaient à Lanmeur même un autre hospice, et bâti à proximité de la route du *Tro-Breiz*, au-dessus du Pont-Minihy, pour recueillir et soigner les voyageurs fatigués ou pauvres. La Réformation de 1427 mentionne « la métairie de Lospital de ladite paroesse (Lanmeur)». Au XVI[e] siècle, lorsque l'abbaye de Saint-Jacut tomba en commende et que les moines quittèrent Lanmeur, l'Hospital-Pell (2) ne dut pas survivre longtemps à leur départ. Aujourd'hui, on n'y trouve plus qu'une ferme moderne, et les tombeaux des fabuleux évêques de Kerfeuteun semblent être totalement anéantis.

A Kerforniou, la voie se bifurque. L'un des embranchements se dirige au Nord vers Toul-an-Héry, *port ducal* de Lanmeur au Moyen-Age, et vers Locquirec, ancien prieuré de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, où des traces d'occupation romaine. briques, ciment, monnaies des II[e] et III[e] siècles, ossements et armes ont été relevées en 1839 (3). L'autre se confond, sauf en quelques rampes, avec la vieille, puis la nouvelle route de Lannion et de Tréguier. Il nous conduit à Pontménou, hameau de Plouégat-Guerrand et très antique localité qui, bien qu'appauvrie et désertée, garde encore quelque orgueil de ses fastes évanouis. — « Autrefois, disent ses habitants, il y avait trois villes dans le pays : Lanmeur, Pontménou et le Ponthou. »— Ces trois « villes » ont subi une commune déchéance, mais la plus éprouvée

---

(1) *Vie des Saints de Bretagne.* — Vie de saint Samson, p. 307, id. de 1659.

(2) Ce qualificatif de Pell (éloigné) lui venait de ce qu'il était distant de deux kilomètres de la ville.

(3) *Echo de Morlaix.* N° du 20 juillet 1839 — Notice de M. l'Abbé Clech,

paraît être Pontménou, à laquelle la rectification du chemin et la suppression de sa grande foire d'été, si fameuse que les Trégorrois nommaient le mois de juillet : *miz foar Pontménou* (1), ont porté un coup funeste.

En dépit de sa misère, ou plutôt à cause d'elle, Pontménou ne manque pas de pittoresque. Ses maisons grises, délabrées, ses masures, ses pignons ruinés et voilés de lierre s'étagent en désordre parmi les arbres, sur le versant Ouest de la verte et humide vallée du Douron, dominant de leurs talus escarpés le large chemin taillé dans le roc. Ce sont les restes du manoir, des six métairies nobles et de la léproserie ou *caquinerie* dont les vieux titres nous apprennent l'existence. Dans son testament daté de 1518, l'armateur morlaisien Nicolas Coëtanlem lègue « ung escu porté » à « Madamme saincte Margarete de Pontmenou », en chargeant vraisemblablement de la commission le même pèlerin qui devait accomplir le voyage du *Tro-Breiz* en son nom et à son profit. (2) La chapelle de Sainte-Marguerite, fondée par les seigneurs de Guerrand et chargée extérieurement et intérieurement de leurs armoiries, est détruite. On a toutefois reconstruit, à l'extrémité de l'enclos transformé en jardin où elle s'élevait, une petite chapelle moderne dans laquelle se conservent trois des vieilles statues, les autres ayant été transportées dans l'église de Plouégat-Guerrand : une sainte Marguerite agenouillée sur le dragon, un saint Sébastien gothique et un saint Alar ou Eloi bénissant. Le bénitier est un fragment des meneaux flamboyants de l'ancien édifice ; au-dessus de la porte se voit l'écusson des du Parc de Locmaria, marquis de Guerrand — *trois jumelles*. — Derrière l'oratoire est la maison du chapelain, *ar Presbital*.

Un peu en aval de Pontménou commence l'estuaire du

---

(1) Des paysans m'ont assuré que la voie pavée de Morlaix avait été frayée jadis dans l'unique but de permettre aux Morlaisiens l'accès de la foire de Pontménou !

(2) V. Bulletin XIII (1886), p. 282-283.

Douron. Pour protéger le village contre les incursions des écumeurs anglais, deux forteresses se dressaient autrefois sur les bords de la rivière et recevaient garnison en temps d'hostilités. A gauche, dans la paroisse de Guimaëc, c'était le château de Tréléver, assis sur un promontoire abrupt que vient battre le flot ; à droite, en la paroisse de Plestin, c'était le Coz-Castel, retranchement cernant la crête d'une colline, près de la chapelle de Saint-Garan. Ce luxe de précautions témoigne de l'importance de Pontménou il y a quelques siècles.

Traversant la rivière en face du Moulin-au-Duc, nous entrons sur le territoire de Plestin et dans le département des Côtes-du-Nord. Nous trouvons à droite une ferme nommée *le Hentmeur* (1) (la grande route), puis nous rencontrons le village de *l'Hôpital*. situé à quelques centaines de mètres au Nord-Ouest du bourg de Plestin. Ses maisons basses et sombres, à l'apparence ancienne, bordent un placître pavé, formé par le chemin élargi, qui s'appelle *Tachen-an-Hospital*, et l'on désigne un vieux logis flanqué d'un pavillon comme ayant été cet établissement. La chapelle de l'endroit. dont je n'ai pu savoir le vocable, a disparu.

On rejoint enfin la route actuelle de Lannion, qui désormais va se juxtaposer d'une façon presque continue à la vieille voie romaine. Elle laisse à gauche le port de Toul-an-Héry, où l'on a trouvé de vastes substructions, enduits polychromes, fragments de poteries, qui semblent être les vestiges d'une villa gallo-romaine, puis la chapelle reconstruite et la fontaine de Saint-Efflam, que le prince d'Hybernie fit jaillir près de son futur ermitage, à peine débarqué en Armorique, pour désaltérer le roi Arthur, épuisé par sa lutte de trois jours contre le dragon. Elle contourne la *Lieue de Grève* en passant à Lan-Carré, où fut une autre chapelle, et au pied du formidable Roch-Hellas, sur lequel

(1) Marquée *Handmeur* sur la carte du Ministère de l'Intérieur feuille V-14.

vécut le barde Riwal. Jadis, depuis ce rocher jusqu'au bourg de Saint-Michel-en-Grève, le chemin coupait au plus court à travers l'immense plaine de sable, et une croix encore debout, dressée comme une vigilante sentinelle du côté de la mer, indiquait, par sa seule présence, que le passage était praticable. « La croix nous voit », répétaient avec confiance les pèlerins en s'aventurant sur la plage, sûrs de la franchir sains et saufs tant que le signe de salut leur apparaîtrait au-dessus des flots. Maintenant, on longe à toute heure la Lieue-de-Grève sans se soucier de la marée montante, non plus que des « collecteurs de Saint-Michel » association de malfaiteurs qui, embusqués dans les rochers et les taillis, guettaient les gens pour les détrousser et ne reculaient pas devantle meurtre. La *gwerze* de trois « collecteurs » fameux, les frères Rannou, de Guimaëc, se chante toujours dans la région et narre ainsi leur dernier exploit. Ils avaient arrêté un voyageur, et, après l'avoir dépouillé, l'un d'eux le jettait brutalement à terre en dégaînant son coutelas et en lui criant : — « A genoux, ton chapeau à tes pieds, et penche la tête au-dessus, que ton sang y coule ! », — lorsque les cavaliers de la maréchaussée survinrent, appréhendèrent les trois bandits et les conduisirent dans les prisons de Morlaix, d'où ils ne sortirent que pour être menés à la potence.

*
* *

Le pays de Lannion m'étant moins familier que les alentours de Morlaix, force m'eût été d'esquisser trop brièvement les dernières étapes de notre pèlerinage, si je n'avais eu la bonne fortune de trouver en M. Optat Martin, l'érudit lannionnais, le plus aimable et le mieux documenté des conducteurs. Achever notre exploration en sa compagnie sera pour nous plaisir et profit, et nous devrons à sa parfaite connaissance des lieux des indications précieuses. Près de

l'église de Saint-Michel-en-Grève, ancien prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à laquelle l'évêque de Tréguier, Hugues, donna en 1086 le Mont Hirglas, ses dépendances et la dîme de la paroisse de Plestin (1), il nous signale des substructions antiques, parmi lesquelles on a mis au jour un grand nombre de monnaies romaines, dont il possède un spécimen, bronze à l'effigie de Vespasien-Auguste. Lorsque le cimetière fut désaffecté, on y découvrit des urnes funéraires et des traces de bains. A l'Est du bourg, sur la nouvelle route de Ploumiliau, sont les vestiges d'un camp romain formé de deux enceintes circulaires. (2)

La vieille route pavée qui semble émerger des sables, nous conduit, par une pente très raide, sur les hauteurs de Trédrez. Non loin de sa jonction avec le grand chemin se dresse un beau menhir, dominant de ses cent-vingt-quatre mètres d'altitude le panorama de la baie. Au-delà, au carrefour des routes de Trédrez et de Ploumiliau, nous rencontrons le village de *Saint-Jean-Brézéhant*, ancien membre de la commanderie de Plouaret, aux chevaliers de l'ordre de Malte. La chapelle, mentionnée en 1727 (3), n'existe plus, mais la statue du saint est conservée dans une des maisons du hameau, et le jour du pardon, on l'exhibe aux fidèles contre la barrière du champ où s'élevait son sanctuaire. Six tenues dépendaient seulement en 1697 de l'établissement de Brézéhant (4), fondé par les Hospitaliers aux abords du croisement des voies romaines de Morlaix à Lannion et de Carhaix au Yeaudet, la Lexobie des légendaires, importante citadelle

---

(1) Abbé Tresvaux, *l'Eglise de Bretagne*, t. I, p. 352.

(2) Gaultier du Mottay, *Géographie départementale des Côtes-du-Nord*, p. 663.

(3) En 1761, la chapelle de Saint-Jean-Brézéhant est dite se trouver sur le terrain et dans le fief du Palacret, et dépendre du Commandeur, auquel la fabrique payait une redevance annuelle de 31. 10 s. Un compte de 1758 s'élève, pour les recettes et rentes perçues de 1756 à 1758, à la somme de 300 l. 15 s. (Renseignements de M. Martin).

(4) Abbé Guillotin de Corson. — *La Commanderie de la Feuillée et ses annexes*, p. 154 du *Bulletin de l'Association bretonne* 1896.

gallo-romaine qu'on croit être le *Mannathias* de la *Notice de l'Empire* et qui couvre de ses ruines, disséminées sur une trentaine d'hectares, un énorme promontoire se dressant à plus de cinquante mètres de hauteur au-dessus de l'embouchure du Léguer (1).

Ensuite, nous trouvons pour la seconde fois, un lieu du nom de *Hentveur* ou *Hentmeur* (la grande route); puis, à un kilomètre de là, au bord du chemin, le hameau de *Kerjean*, qui était encore une appartenance des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, relevant de leur commanderie de Pontmelvez. Le membre de Kerjean, situé dans la paroisse de Ploulech se composait du village de ce nom et de quatorze tenuës. A droite de la route subsiste encore la chapelle de Saint-Jean, dans le voisinage des fermes et moulins du Mouster et de Pont-Ol, autres dépendances de l'Ordre (2). La chapelle du Mouster, qui était en ces derniers temps, paraît-il, sous le vocable du Sacré-Cœur, sert aujourd'hui de cellier et de grange. Il y a là aussi une motte seigneuriale.

Avant d'arriver à Lannion, nous voyons la « Lande de Justice » et ses quatre pierres, débris d'une potence patibulaire, puis la chapelle de Saint-Patrice, transformée en atelier de scierie, et, près d'elle, une butte féodale dite Tossen-Lamotha. Dans la « belle, plaïsante et jollie petitte ville » (3) de Lannion, les Hospitaliers possédaient quelques rentes et redevances, comme héritiers des chevaliers du Temple auxquels le duc Pierre Mauclerc rendit les *« Hospites in Lennion »*, cités dans la charte de 1217, et la curieuse église de Brélévenez pourrait bien en effet, ainsi que l'assure la tradition locale, avoir été édifiée par les Templiers. (4). Les pèlerins visitaient, outre cette église,

(1) De la Borderie. — *Histoire de Bretagne*, T. I, p. 123-124-125.
(2) *La Commanderie de la Feuillée*, ibid. p. 169.
(3) *Le Fureteur Breton*, 1906, p. 144.
(4) *La commanderie de la Feuillée.* p. 169.

celles de Kermaria-an-Traon, prieuré de l'abbaye de Saint-Jacut, fondé en 1178, de Saint-Jean-du-Baly, chapelle du château devenue paroisse, et des Augustins, couvent établi en 1364 par Geffroy de Kerimel et Adelice de Launay, sa compagne.

Trois lieues et demie de Bretagne composaient l'étape finale de cette partie du *Tro-Breiz*. Elle est jalonnée, sur la route de Lannion à Tréguier, dont le parcours n'a guère varié depuis des siècles, par de vieilles bornes indiquant la distance en toises, par la chapelle de Saint-Marc, en ruines, la chapelle de la Villeblanche, dont le cimetière renferme une croix appelée *Croaz ar beret ar Sauz* (la croix du cimetière des Anglais), le hameau de *l'Hôpital*, (1) et la chapelle de Saint-Julien-l'Hospitalier, également en ruines. Plus loin, la chapelle de Locrist, le Pontlosquet, et l'église de Saint-Michel menaient enfin les pieux voyageurs à l'antique Val-Trécor, à la cité de saint Tugdual et de saint Yves, qui depuis longtemps leur montrait dans la vallée sa belle cathédrale surmontée de trois tours, si bien assise au confluent du Jaudy et du Guindy, et sous les voûtes de laquelle, prosternés devant les reliques de *Sant Pabu* ou le monumental tombeau de *l'Avocat des Pauvres,* ils allaient bientôt demander et obtenir de nouvelles bénédictions, y compris la grâce d'achever sans encombre leur tournée et de pouvoir, une fois rentrés sains et saufs au logis, narrer à leurs proches les merveilles du pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne.

Louis LE GUENNEC.

---

(1) En Rospez. Ce hameau était assez considérable, car M. Martin me dit qu'une personne du pays y a autrefois connu trente ménages. L'une des maisons se nommait *ar Study* (l'Etude).

# L'OCCUPATION ROMAINE

## DANS LE BASSIN DE L'ODET

---

### V

### Le Réseau armoricain

Le réseau armoricain, ai-je écrit plus haut, met en communication les différents points de la presqu'île. Ce réseau correspond aux réseaux départemental et vicinal de nos jours. Il se compose pour notre région des voies suivantes :

3 Voie de Civitas Aquilonia à Morlaix.
4 — Civitas Aquilonia à Carhaix.
5 — Civitas Aquilonia à Kemperlé (par Concarneau).
6 — Civitas Aquilonia au Poulker (Bénodet).
7 — Civitas Aquilonia à Kérity-Penmarc'h (par Pont-l'Abbé).
8 — Civitas Aquilonia à Tronoën et à Kérity-Penmarc'h.
9 — Civitas Aquilonia à La Trinité-Plozévet.
10 — Civitas Aquilonia à Is.
11 — Civitas Aquilonia à Lanvéoc.
12 — Is à Landévennec.
13 — Is à Carhaix (par Châteaulin).
14 — Is à Carhaix (par Pont-Pol).
15 — Is à Troguer.
16 — Is à Vindana Portus (Audierne).

17 — Pont-l'Abbé à la pointe du Raz.
18 — Pérennou à Trégarvan.
19 — Eglise-Blanche au Forestic.
20 — Carhaix à La Forêt-Fouesnant.
21 — Carhaix à Concarneau.
22 — Carhaix à La Porte-Neuve.
23 — Carhaix à Camaret par le passage de Landévennec.
24 — Carhaix à Elliant et à Civitas-Aquilonia.

VOIE N° 3 : *de Civitas Aquilonia à Morlaix.* — De la citadelle de Parc-ar-Groas jusqu'à un point situé à 800 mètres au Nord de Kerfeunteun cette voie utilisait la grande voie n° 1 précédemment décrite. A partir de ce point situé au Nord de Kerfeunteun, la voie n° 3 obliquait sensiblement vers le Nord-Est. Dans le bassin de l'Odet elle fournit un long parcours à travers les communes de Kerfeunteun et de Briec où on la reconnaît parfaitement. A partir de l'endroit où elle se détache de la voie n° 1 elle passe successivement : derrière le manoir de Coatbily ; à l'Ouest et près de Ty-ma-Fourman ; à Kerancloarec, aux confins des cantons de Kemper et de Briec, elle s'identifie avec la route actuelle de Kemper à Morlaix ; elle reparaît à gauche, au bout de 1200 mètres environ et reste distincte sur une étendue de 8 kilomètres jusqu'au lieu dit La Croix-Courte où elle se confond de nouveau avec la route moderne de Kemper à Morlaix. Dans ce dernier parcours de 8 kilomètres elle passe près et à l'Est des lieux de Guellen, Lanhoallien, Kerbriant, Kerlez-Bihan, Lumunoch. Je signale particulièrement à cause de son aspect très caractéristique le tronçon qui s'étend entre Coat-Bily et Ty-ma-Fourman.

VOIE N° 4 : *de Civitas Aquilonia à Carhaix.* — Cette voie longtemps parallèle au cours de l'Odet, s'identifie presqu'entièrement dans le bassin de cette rivière avec la route actuelle de Kemper à Coray et à Gourin, à tel point que l'on retrouve

facilement le long de ladite route des fondrières et des terrains vagues qui sont des portions abandonnées de l'ancienne voie. L'on a opéré, cependant, près de Kemper, quelques modifications à l'ancien trajet et je dois les signaler. La route actuelle, en effet, se déroule dans la plaine depuis Kemper jusqu'au Cluyou en Ergué-Gabéric en s'identifiant d'abord avec la route de Kemper à Rosporden.

L'ancienne voie, au contraire, naissait sur la hauteur au Nord d'Ergué-Armel et passait près et à l'Est du village de Kerlaeron pour descendre dans la rivière du Jet, la traverser et gagner le bord Sud du mamelon de la montagne des Pendus.

Dans cette première partie de son trajet la voie de Carhaix est très bien conservée entre Kerlaeron et l'ancienne route de Kemper à Rosporden. Large et rectiligne pendant cette descente qui est très raide, elle disparait aussitôt qu'elle a atteint l'ancienne route de Kemper à Rosporden (ce qui n'a rien d'étonnant car le sol en ce coin de pays a été très remanié depuis l'époque romaine et ne reparaît qu'à environ 400 mètres plus au Nord sous forme d'un reste de chaussée continué par un ravin en partie creusé dans le terrain houiller. Au-dessus du pont du Cluyou, la voie ancienne cheminait donc un peu à l'Ouest de la voie moderne, sur le bord des escarpements qui dominent l'Odet et la plaine de Cuzon : cette situation était bien supérieure au point de vue stratégique à celle de la route actuelle. A 6 kilomètres de Kemper entre Lenesk et Munuguic, une rectification moderne a remplacé l'ancienne voie sur une étendue d'environ 1 kilomètre, mais le tronçon abandonné est facile à retrouver à droite de la route moderne de Coray à Kemper.

La voie n° 4 se continue jusqu'à Roudouallec en passant par Coray. A 3 kilomètres avant cette dernière localité la voie de Civitas Aquilonia à Carhaix émettait du côté Sud, le tronc commun des voies de Carhaix à La Forêt-Fouesnant et à Concarneau. A Roudouallec la voie n° 4 tournait au

Nord après avoir émis la voie de Carhaix à La Porte-Neuve, en Riec.

VOIE N° 5 : *de Civitas Aquilonia à Kemperlé par Concarneau.* — Quoique l'on n'ait pas encore signalé de vestiges romains à Concarneau, il est parfaitement certain qu'une voie romaine allait de Civitas Aquilonia vers ce point de la côte. Cette voie existe encore et se confond sur une grande partie de son parcours avec la route actuelle de Kemper à Concarneau. J'ai déjà parlé de cette voie qui, de Ty-Plouzennec sur le côté Est du plateau du Mont-Frugy, se dirigeait vers le Sud-Est. Sur une étendue d'un kilomètre, entre Ty-Plouzennec et Ty-Bos elle a conservé, au moins partiellement, son aspect ancien.

A partir de Ty-Bos, au contraire, jusqu'au carrefour de Kroaz-Avalou, en La Forêt-Fouesnant, sur une étendue d'environ 11 kilomètres, la voie n° 5 ne fait qu'un avec la route moderne de Kemper à Concarneau sauf entre Kergoluin-Névez et Kerdilès, où une rectification bien utile a reporté la route actuelle un peu à l'Est de l'ancienne voie.

A Kroaz-Avalou la route actuelle et l'ancienne voie se séparent pour ne plus se confondre. La route actuelle fait un crochet considérable à l'Est de l'ancienne voie et s'allonge d'autant, tout en demeurant assez accidentée. La voie ancienne, au contraire, se dirige directement vers la pointe de Concarneau. Sa conservation est particulièrement remarquable entre le carrefour de Kroaz-Avalou et l'extrémité Est des terres de Chef-du-Bois. De là elle descend par une pente très raide jusqu'au fond de l'anse de Saint-Laurent et remonte ensuite vers le Stang-Vihan, en Beuzec-Conq.

Je crois qu'à partir de la côte 50, entre le Forestic et le Stang-Vihan, il faut l'identifier avec le chemin rural qui se dirige sur la chapelle Saint-Jean (qu'il laisse à l'Est) et rejoint un chemin vicinal aboutissant aux Sables-Blancs.

Ce chemin interrompu sur une longueur de 500 mètres environ entre les Sables-Blancs et Poul-Laurens, se montre de nouveau dans ce dernier village puis la voie me paraît se diriger vers le Petit-Moros où elle devait franchir une anse sur un pont. De là, elle gagnait Trégunc, Pont-Aven, Riec et Kemperlé. J'ai déjà parlé de plusieurs établissements militaires qui se trouvaient aux abords de la voie n° 5, dans la banlieue de Civitas Aquilonia. Je crois donc inutile d'y revenir.

VOIE N° 6 : *de Civitas Aquilonia au Poulker (Bénodet).* — Nous avons déjà fait connaissance avec cette voie en étudiant la topographie de Civitas Aquilonia. Partie du poste militaire de Parc-ar-Groaz, elle se dirige vers le Sud en passant à l'Est de Lesperbez. Très reconnaissable sur la pente raide qui s'étend entre son point d'origine et le village de Créac'h-ar-Guen situé à environ 1 kilomètre de là, elle se confond alors avec la route moderne de Kemper à Bénodet. Il en est ainsi pendant une dizaine de kilomètres, jusqu'au-près de Bénodet. Là, au lieu de faire un crochet à l'Ouest comme la route moderne, la voie romaine continuait en ligne droite, franchissait la colline de Kerstrad, descendait à Kerloc'h et atteignait l'établissement du Poulker. Quoiqu'elle soit bien détériorée pendant ces 1500 derniers mètres, il est néanmoins facile de reconstituer son trajet à l'époque gallo-romaine : d'ailleurs elle ne pouvait passer que là.

Je rappelle que divers établissements gallo-romains sont disséminés le long de cette voie ; je cite rapidement les noms des villages où des vestiges ont été rencontrés. Ce sont : Lesperbez, Kerradennec, Kernoter, Kergren, Le Lan, Toulven et Keranscoët.

VOIE N° 7 : *de Civitas Aquilonia à Kerity-Penmarc'h, par Pont-l'Abbé.* — Nous avons déjà rencontré le tronc commun

à cette voie et à diverses autres. Nous savons que ce tronc prolongeait à l'Ouest, à partir de Parc-ar-Groaz, la voie n° 1 venant de Kemperlé et de Vannes, qu'il descendait sur les pentes du Mont-Frugy et traversait l'Odet à gué entre le bac actuel de Locmaria et le Moulin des Couleurs. Un peu au-delà du gué la voie n° 7 obliquait vers le Sud-Ouest. A partir de ce point jusqu'à Pont-l'Abbé la voie s'identifie aujourd'hui presque entièrement avec la route moderne de Kemper à Pont-l'Abbé.

Elle n'a été rectifiée d'une manière appréciable qu'en deux endroits : 1° à deux kilomètres de Kemper entre le Moulin de Melven et Kerzalé ; 2° aux abords de la vallée du Corroarc'h. La longueur de chacune de ces rectifications est d'environ 1 kilomètre ; la première a reporté la route moderne un peu à l'Est et la seconde un peu à l'Ouest de l'ancienne voie.

Dans ce trajet de Civitas Aquilonia à Pont-l'Abbé des vestiges gallo-romains jalonnent la voie en plusieurs endroits. Près de son point de départ elle était défendue par le poste de Penanguer. Plus loin, à la hauteur de Kerlagatu existait une forteresse gauloise (?) où l'on a recueilli une statuette en bronze du dieu Mars. Plus loin encore au carrefour de Keruret et à Kerel-Bihan l'on a retrouvé de nombreuses tuiles à crochet qui indiquent encore des établissement gallo-romains ; plusieurs postes militaires devaient se trouver dans ces parages ; un entre autres a été reconnu à Keruret par M. du Chatellier. Un autre est signalé à Kerel par Le Men.

Un poste militaire couronnait aussi le coteau du Corroarc'h : il était situé à l'Ouest de l'ancienne voie. Un peu plus loin à l'Ouest de la voie se trouve le camp gaulois de Saint-Vital qui renferme un dolmen. Enfin, aux abords de Pont-l'Abbé et sur l'emplacement de cette ville se multiplient les traces de l'occupation romaine : Je dois citer le camp romain du

village de Brengal et des tuiles dans ce même village et dans ceux de Roz-ar-C'hastel et de Ménez-ar-C'hastel.

Le Men, à qui j'emprunte ces détails, signale en outre « des tuiles en ville près du château ». En ce qui concerne la seconde partie de la voie n° 7 je crois qu'elle suivait le même tracé que la route actuelle de Pont-l'Abbé à Penmarc'h ; je crois aussi qu'à l'endroit où se trouve aujourd'hui le bourg de Penmarc'h elle se bifurquait, l'une de ses branches se dirigeant sur Kérity, l'autre sur Saint-Guénolé.

Entre Pont-l'Abbé et Plomeur il n'y a pas de traces de l'occupation romaine au bord même de la voie. Cependant, je rappelle qu'au Sud de cette voie on a rencontré : à Tréouguy, des substructions et des tuiles et à Kernuz des substructions, des meules de moulin à bras, des tuiles et des poteries. Entre Plomeur et le bourg de Penmarc'h, au contraire, près d'un dolmen, dans un petit vague au bord et au Nord de la voie, on a fait la trouvaille d'une meule de moulin à bras et de poteries diverses. Au-delà du bourg de Penmarc'h des monnaies romaines ont été recueillies à Kérity et à Saint-Guénolé, hameaux que je considère comme les lieux d'arrivée des deux courtes branches de la voie n° 7. D'autres monnaies romaines ont été signalées entre Penmarc'h et Saint-Guénolé et, enfin, Le Men dans sa *Statistique monumentale* rappelle qu'à Porz-Carn, près de la chapelle Saint-Guénolé, on a découvert une sépulture romaine dans un tumulus recouvrant un dolmen. Cette sépulture contenait « environ 30 fers de flèche, « des débris de poteries, des ossements et des monnaies « de Trajan et de Constantin Le Grand. »

VOIE N° 8 : *de Civitas Aquilonia à Tronoan et Penmarc'h.* — Cette voie a été étudiée avec soin par M. le chanoine Abgrall, pour la partie comprise entre Civitas Aquilonia et Tronoan. Notre collègue a exposé le résultat de ses recherches dans un intéressant compte rendu qui figure dans notre bulletin de

1891, p. 223. Cette voie se confondait pendant les 6 premiers kilomètres de son trajet avec la voie n° 7. A Keruret elle devenait indépendante et se dirigeait vers l'Ouest.

Jusqu'à Plonéour la route moderne emprunte le tracé de la voie ancienne, sauf quelques modifications et rectifications dans les plus mauvais endroits. Cependant, comme me l'indique M. du Chatellier, au niveau du village de Cosmaner, en Plonéour-Lanvern, la voie passait au moins à 300 mètres au Nord de la route actuelle. Je n'avais pas pensé, en la parcourant, à cette déviation, mais M. du Chatellier a retrouvé le dallage de la voie à 50 mètres à l'Est du camp de Cosmaner. Au-delà de Plonéour la voie passe par les villages de Kerbesquer, Pen-ar-Prat, Kerlaouédec et près de Lespervez où l'on a trouvé des tuiles. M. le chanoine Abgrall fait justement remarquer qu'après Kervoayen et Kerfelest, aux approches du Stang (1) la voie reprend toute son ampleur. Il faut ajouter qu'en cet endroit elle fait partie du service vicinal actuel. M. Abgrall se demande cependant si ce tronçon de voie aboutissait à la mer ou à Tronoan. Peut-être longeait-il le côté Nord du vaste camp de Tronoan ? Peut-être la véritable voie « conduisant au camp est celle qui s'embranche à Keroulé pour passer à Trégarnne ? » Pour mon compte je pense que la véritable voie continue vers le Sud celle que nous venons de suivre jusqu'à Kerfelest. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un chemin rural, mais ce chemin rural long de 2 kilomètres et demi, qui passe derrière la chapelle de Tronoan et aboutit à Kerharo, en Plomeur, est remarquable par sa rectitude et à cause de ce détail je le considère, quelque dégradé qu'il soit, comme le reste de la voie de Tronoan à Penmarc'h.

Dans le désert de sable de La Palue qui s'étend au fond de l'anse de La Torche sur une étendue d'au moins 200 hectares

(1) Le Stang est un lac d'eau douce assez profond situé en grande partie dans une vallée étroite à l'Ouest de Saint-Jean-Trolimon.

notre voie nº 8 disparaît complètement. Au cours de fouilles notre président M. P. du Chatellier l'y a cependant retrouvée près de La Madeleine et a relevé dans les mêmes parages les substructions d'une villa gallo-romaine (1). A travers La Palue la voie devait donc se diriger vers La Madeleine et de là gagner le bourg de Penmarc'h : peut être le chemin vicinal qui unit ce bourg au hameau de Lescors lui est-il superposé ?

Les traces de l'occupation romaine abondent en certains points au voisinage de cette voie, par exemple près de son origine autour de Keruret, Saint-Guénolé et Kermathéano, où l'on connaît depuis longtemps des gisements de tuiles à crochets et où l'on voit diverses substructions etc... Deux camps avoisinaient, d'ailleurs, l'embranchement de Keruret. M. Abgrall signale aussi à 150 mètres au Sud de la voie et au Nord de la chapelle de Languivoa une butte très élevée renfermant des tuiles à rebord. Enfin je ne puis passer sous silence le camp de Tronoan. Le sol des environs de la célèbre chapelle de Notre-Dame-de-Tronoan a livré, en effet, aux chercheurs de nombreux objets qui prouvent qu'il y a eu là, dans le voisinage l'une de l'autre, deux occupations l'une gauloise, l'autre romaine, toutes deux fort importantes et justifiant la présence d'une voie de communication avec Civitas Aquilonia.

VOIE Nº 9 : *de Civitas Aquilonia à la Trinité-Plozévet.* — Cette voie se confondait avec la voie nº 10 allant de Civitas Aquilonia à la ville d'Is, à partir du gué de Locmaria jusqu'à l'embranchement actuel de Pratanros. Voyons quel était le trajet de cette voie nº 10 dans la première partie de son parcours.

Elle naissait près du gué de Locmaria, passait le long et au

---

(1) Dans l'étable de cette villa les pieux destinés à attacher les bestiaux étaient formés d'os d'animaux fichés dans les murs. (Renseignement oral de M. du Chatellier).

Sud du poste militaire de l'Ecole Normale, gagnait le sommet du plateau où elle est encore parfaitement reconnaissable et connue sous le nom d'ancienne route de Douarnenez et d'où elle fut plus tard reliée aux faubourgs de Kemper par le chemin encore existant qui passe au Nord de l'Ecole Normale et descend vers la place de La Tour d'Auvergne. A la hauteur du manoir de Pratanroux (ou Temple des faux dieux) l'ancienne voie est toujours en service et rejoint la route actuelle de Kemper à Douarnenez.

A 4 kilomètres de Kemper se détache la voie nº 9, qui est également toujours utilisée comme chemin vicinal jusques auprès de la chapelle de La Trinité-Plozévet où pendant environ 1.200 mètres elle est réduite à l'état de chemin rural qui aboutit à la voie nº 17 de Pont-l'Abbé à la pointe du Raz. C'est au Sud de la voie nº 9 que se trouvent les camps romains de Plogastel-Saint-Germain (1) et le camp de Tyvarlen au Sud de Landudec.

Autour de ce bourg que traverse la voie nº 9 on a rencontré également beaucoup de vestiges gallo-romains.

VOIE Nº 10 : *de Civitas Aquilonia à la ville d'Is.* — Nous connaissons déjà cette voie jusqu'à Pratanros. Au-delà elle continue à se confondre avec la route actuelle de Kemper à Douarnenez jusqu'à Trégouzel près de Ploaré d'où elle devait gagner ce bourg et aboutir à la pointe du Guet après un trajet rectiligne à travers la ville d'Is.

J'ai déjà signalé le camp romain de Ménez-Groas-Ruz qui l'avoisine à 500 mètres au Nord de Ploneïs ; j'ai parlé également du temple romain de Trégouzel et de la ville d'Is. Je juge inutile d'y revenir.

VOIE Nº 11 : *de Civitas Aquilonia à Lanvéoc.* — La voie

(1) Un camp couronnait la colline où est assis le bourg actuel ; deux autres garnissaient ses flancs.

nº 11 est devenue la route de Kemper à Lanvéoc par Locronan; quelques rectifications ont été cependant nécessaires et je les noterai en passant.

Cette voie naissait près du gué de Locmaria, passait à l'Est du poste militaire de l'Ecole normale puis sous Kernisy, descendait au Moulin-Vert où elle rencontre la route moderne de Kemper à Locronan. Au-dessous de la chapelle Saint-Conogan l'ancienne voie redevient de nouveau indépendante. Elle descend vers le Stéïr qu'elle franchit ; elle remonte ensuite brusquement au-dessus de Tro-Héïr, continue à suivre le sommet du plateau pendant deux kilomètres jusqu'au village de Lez-Stéïr. Là elle redescend rapidement vers le Stéïr qu'elle franchit encore, remonte à pic, passe devant la chapelle de La Lorette et rejoint la route moderne de Kemper à Locronan près du village de Pennaprat, en Plogonnec.

De ce point jusqu'à Landibidic, à un kilomètre au-delà de Plogonnec, la route moderne suit l'ancienne voie un peu adoucie grâce à divers travaux ; mais de Landibidic jusqu'à Locronan la nouvelle route n'a pas utilisé son trajet. Elle est trop raide, en effet, et le service des Ponts et Chaussées a dû créer un lacet plus à l'Ouest : cette route moderne est très bien construite et domine une grande étendue de pays, pas autant cependant que l'ancienne voie qui monte en pente raide, suit le sommet du plateau des Montagnes-Noires et redescend d'une manière vertigineuse non seulement jusqu'à Locronan, mais même jusqu'à Kerfern, en Plonévez-Porzay, où elle retrouve la route moderne. Elle s'en sépare sur une longueur d'environ 300 mètres avant d'arriver à Plonévez. De là elle gagne La Lieue-de-Grève et Lanvéoc en se confondant avec la route moderne.

Je signalerai sur son parcours le camp gaulois de Lez-Téïr en Kerfeunteun et les deux camps gaulois également de Koz-Kemper près de La Lorette.

Au sommet de la montagne de Locronan la voie nº 11-

recevait une autre voie d'une longueur d'environ un kilomètre et venant de l'Est. Desservait-elle quelque forteresse située au sommet de La Motte ? C'est probable, mais je ne puis l'affirmer. A 500 mètres au Sud de Lauzent, M. l'abbé Pouchous a retrouvé les traces d'un camp ovalaire. Je rappelle enfin que des vestiges romains ont été trouvés près de cette voie nº 11 à chaque extrémité de La Lieue-de-Grêve.

VOIE Nº 12 : *d'Is à Landévennec.* — Cette voie sortait de l'agglomération principale de la ville d'Is en se confondant d'abord avec la voie nº 13. Jusqu'au Grand-Ris elle me paraît avoir été remplacée par un chemin moderne suivant le même trajet. Au-delà, elle emprunte encore le tracé de la voie nº 13 jusqu'à Kergarec ; à partir de ce point jusqu'à Créac'h-Guennou en Plomodiern, elle devait suivre une ligne passant par Trémalaouen, Kervel (où elle a été retrouvée à 0m 40 sous le sol actuel) (1), Tréfuntec, Sainte-Anne-la-Palue et Kervigen. A ses deux extrémités, à Kergarec comme à Créac'h-Guennou, je crois qu'on peut l'assimiler à des chemins ruraux encore existant et je crois que l'on retrouve la partie moyenne de son trajet dans un chemin que l'on peut suivre depuis Kervel jusqu'à Sainte-Anne-la-Palue. La largeur de ce chemin au point où il descend de Tréfuntec vers le fond de l'anse est, en effet, très remarquable. Il en est de même de la large voie taillée en plein schiste précambrien que l'on rencontre à 100 mètres de là sur la gauche de la route vicinale et qui se dirige en droite ligne du Sud au Nord vers la chapelle de Sainte-Anne. Elle est, certes, impraticable aux voitures dans la montée très raide de Camézen, mais ne serait-ce pas à cause du manque d'entretien pendant une longue période de temps ?

Au-delà de Sainte-Anne, d'énormes dunes nous empêchent

(1) Voir la *Monographie* de Plonévez-Porzay, par M. l'abbé Pouchous, dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère.

d'apercevoir cette voie ; mais malgré les lacunes actuelles, je crois que la présence sur son parcours si détérioré du camp de Trémalaouen et des vestiges gallo-romains de Tréfuntec suffit à jalonner cette voie qui passait en des points stratégiques. De Créac'h-Guennou jusqu'au delà de La Lieue-de-Grêve, la voie nº 12 se confondait avec la voie nº 11 de Civitas Aquilonia à Lanvéoc et, redevenue indépendante, gagnait Landévennec en passant non loin et à l'Est d'Argol.

VOIE Nº 13 : *d'Is à Carhaix par Châteaulin.* — Nous avons vu que cette voie se confondait d'abord au sortir de la ville d'Is avec la voie nº 12. Au village de Kergarec elle retrouve son indépendance. Elle passe au village de Kerstrat, coupe un chemin vicinal moderne et poursuit son trajet presque rectiligne, jusqu'à Plonévez-Porzay. Comme l'ascension du coteau du moulin des Ouines était trop raide par l'ancienne voie l'administration des Ponts et Chaussées a créé un lacet au Nord-Ouest de celle-ci.

La voie romaine a, d'ailleurs été respectée en cet endroit où nous pouvons en admirer un tronçon d'environ 900 mètres de long. De Plonévez-Porzay la voie se dirige sur Cast et rejoint la voie nº 1 à environ 5 kilomètres de Châteaulin. C'est sur son parcours entre Plonévez et Cast que se trouve le camp de Quillidoaré.

VOIE Nº 14 : *d'Is à Carhaix par Pont-Pol.* — Cette voie semble se détacher de la précédente à Kervignec, en Ploaré. De là elle se dirige vers le Juch en laissant au Nord le village de Kerstrat. Elle continue sur Plogonnec, dépasse le village de Kerrest et continue à l'état de chemin vicinal classé jusqu'à Trébiolot. Depuis ce point jusqu'à la montagne de Roc'h-an-Dol près de Laz, sur une longueur de 14 kilomètres 1/2, l'ancienne voie est réduite à l'état de chemin rural. Elle coupe successivement la voie nº 1 de Civitas Aquilonia à

Châteaulin et la voie n° 3 de Civitas Aquilonia à Morlaix, passe au moulin du Château et aux villages de Kersalé, Rubanal, La Magdeleine (à 900 mètres à l'Est croisement de la voie n° 3), Parc-an-Ouch-Ru, Tyfléan, Roz-an-Guen. Au Nord de Landrévarzec, en un point où elle est fort large, les paysans la nomment toujours *Hent-Is*, la route d'Is, particularité que j'ai déjà signalée plus haut. A l'Est de Roc'h-an-Dol la voie croise la route moderne de Kemper à Châteauneuf-du-Faou. De ce haut plateau des Montagnes-Noires on jouit d'un immense panorama, tel, d'ailleurs, qu'aucune plume ne pourrait le décrire.

Le col où s'engage la route de Châteauneuf-du-Faou est encadré par des sommets pittoresques et, par la coulée, la vue s'étend au loin sur le plateau de Pleyben où d'innombrables talus dessinent le pourtour des champs cultivés alternant avec des bois taillis ; au-delà vers le Nord, les crêtes bleues des Monts-d'Arrée : n'était-il pas indiqué de faire passer la voie romaine par ce point stratégique ? Du carrefour où nous nous trouvons la voie descend vers la rivière d'Aulne en passant par les villages de Keryennec et de Keraval et en laissant à l'Ouest la route de Châteauneuf. Elle franchissait la rivière à Pont-Pol et pendant la première partie de son trajet sur Châteauneuf on la retrouve d'abord à droite, puis à gauche de la route moderne.

Rien de particulier à signaler au bord de cette voie dont quelques tronçons importants sont encore si bien conservés.

VOIE N° 15 : *d'Is à Troguer.* — La route actuelle de Douarnenez à Poullan, Beuzec-Cap-Sizun et Troguer paraît avoir succédé à l'ancienne voie qui unissait la ville d'Is au poste militaire de Troguer. Son trajet est très direct et pour ainsi dire parallèle à la côte Sud de la baie de Douarnenez dont il se rapproche cependant de plus en plus à mesure qu'on avance vers l'Ouest.

La voie n° 15 était protégée par les camps de Lestreux, de Castellien et du Castel et aboutissait à l'établissement de Troguer qui a dû avoir une importance considérable à l'époque gallo-romaine. La présence de fragments de tuiles et d'urnes cinéraires aux alentours de Beuzec-Cap-Sizun nous révèle également la présence en ce point d'une bourgade gallo-romaine. Du reste, ce pays avait déjà été occupé par les Gaulois qui avaient fortifié les deux pointes de Castelcoz et de Castelmeur bien connues des archéologues depuis la publication de l'étude de M. Le Men sur *les oppidums du Finistère* (1). Il est même permis de supposer qu'une voie gauloise passait à proximité de ses deux oppidums et que les Romains l'auront utilisée, au moins partiellement pour asseoir la leur.

VOIE N° 16 : *d'Is à Vindana Portus (Audierne).* — Cette voie a été remplacée pendant la plus grande partie de son parcours par la route moderne de Douarnenez à Pont-Croix et à Audierne. De Pouldavid au Dinvès son trajet est indépendant de la route moderne, au Sud de laquelle elle chemine. Elle s'identifie avec cette dernière jusque au-delà de Confort ; mais près de Lochrist elle continue à l'Ouest, tandis que la route moderne tourne brusquement au Sud.

La voie n° 16 suit le côté Nord de la ville de Pont-Croix en se confondant à nouveau avec la route moderne qui relie cette localité à Audierne. A 2 bons kilomètres de Pont-Croix elle redevient indépendante : tandis que la route moderne descend toute encaissée le long du Goayen la voie romaine suit les hauteurs passe au Sud de Kervénénec et à l'Ouest de Kerbuzulic et de là se dirige vers le poste du Raoulic où elle vient se terminer.

Plusieurs camps défendaient cette voie ; j'en rappelle les noms déjà cités plus haut : Coz-Feunteun, Lannéon, Kervé-

(1) Mémoire paru dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, Congrès de Kemper, 1873.

nénec, Suguensou, Audierne et, enfin, le poste du Raoulic.

On sait déjà qu'il existait sur le premier tiers de son trajet un véritable faubourg de la ville d'Is. Je rappelle également que des vestiges gallo-romains ont été trouvés dans son voisinage à Keranpape, Kerudunic, Buzit et Tromillou. Je rappelle enfin que sur la voie d'Is à Audierne s'embranchait une voie latérale naissant au Nord du village de Lanriec et passant à Keranpape, Botcarn, entre Hentmeur et Moguermeur, au Nord de Penguilly, à Lézivy, Trébeuzec, Lesvoayen, au bourg de Meilars et aboutissant sur la voie principale à 700 mètres à l'Ouest de la chapelle de Confort.

Les traces de l'occupation romaine jalonnent les deux côtés de cette voie rurale à Botcarn, Kerdalae, Kerromen, Lézivy, Poulhan et Meilars et ses abords étaient défendus par les camps de Penguilly et de Lesvoayen.

Une autre voie rurale remarquable par la rectitude de son trajet se détachait à Lochrist, au passage de la rivière, de la voie d'Is à Audierne et rejoignait la voie d'Is à Troguer près du camp du Castel. Sur le parcours de cette voie de traverse d'une incontestable utilité, M. le chanoine Abgrall, me signale la découverte d'une statuette romaine en bronze au village de Kerrudulic.

VOIE N° 17 : *de Pont-l'Abbé à la pointe du Raz.* — La route actuelle de Pont-l'Abbé à Audierne (par Plouhinec) se superpose aussi exactement que possible à l'ancienne voie. Au-delà d'Audierne la route moderne utilise la voie romaine pendant un fort kilomètre jusqu'à Keryvo. Là, la voie me paraît devenir indépendante et passer par Esquibien, Saint-Tugean, Primelin et se confondre de nouveau au village de Kerforn avec la route d'Audierne à la pointe du Raz. On sait que cette route passe à l'anse du Loc'h, au Sud du bourg de Plogoff et atteint la pointe du Raz où se trouvait un oppidum gaulois véritable ouvrage cyclopéen (1).

(1) Voir Le Men : *Les oppidums du Finistère.*

Au voisinage de la voie de Pont-l'Abbé à la pointe du Raz on a trouvé des vestiges gallo-romains à Penhors, en Pouldreuzic, à Kervénec et à Poulgoazec, en Plouhinec et à Kerhuon, en Plogoff.

En dehors des postes de la rivière d'Audierne on a reconnu le long de cette voie les camps de Kerc'hastel, en Plonéour, de Kerfréost, en Plouhinec, du Cannavec, en Esquibien. Ce dernier, de même que celui de Kersigneau a présenté des occupations successives des Gaulois et des Romains.

VOIE N° 18 : *du Pérennou à Trégarvan.* — Cette voie dirigée du Sud au Nord est parfaitement reconnaissable sur presque tout son long parcours. Cependant je ne suis pas fixé sur le tracé des cinq premiers kilomètres à partir de l'établissement gallo-romain du Pérennou et je figure ce tracé à l'aide d'une ligne droite unissant Le Pérennou au carrefour de Keruret où la voie apparait nettement. Nous la voyons alors passer à Pluguffan, couper la voie de Civitas Aquilonia à la ville d'Is à 1.200 à l'Est de Ploneïs, toucher au bourg de Guengat cesser depuis là jusqu'à Quilihouarn d'être entretenue, se confondre ensuite avec un chemin vicinal jusqu'à la hauteur de Keroret, laisser le bourg de Plogonnec à 1.200 mètres à l'Est, en coupant la voie n° 14 et rejoindre à Locronan la voie n° 11 de Civitas Aquilonia à Lanvéoc.

Au bout de 2 kilomètres 800 mètres la voie du Pérennou à Trégarvan redevient indépendante jusqu'à la fin de son parcours. C'est à une centaine de mètres à l'Est du bourg de Plonévez-Porzay qu'on commence à la reconnaître et dès lors on la voit continuer presque en ligne droite du Sud au Nord dans la direction de la rivière de Châteaulin. Entre Plonévez et Sainte-Marie-du-Ménez-Hom elle passe successivement aux villages du Trohadour, Pontmen, Kerampochet, Penanénez et Kergosquer. Remarquons qu'elle laisse le bourg de Plomodiern à environ 300 mètres à l'Ouest. Au-dessus de Sainte-

Marie elle attaque le flanc du Ménez-Hom et se dirigeant à l'Ouest du sommet principal de cette belle montagne, redevient chemin vicinal à 3 kilomètres 400 mètres de Sainte Marie et aboutit au bord de l'Aulne un peu au-dessus de Trégarvan.

Le long de cette voie l'on a rencontré diverses antiquités gallo-romaines. Je citerai d'abord la célèbre villa du Pérennou accompagnée de ses thermes près des bords de l'Odet. A Kerel et au carrefour de Keruret les vestiges de l'occupation romaine abondent, comme nous l'avons vu plus haut. Des tuiles ont été trouvées au village de Kerustans, à 2 kilomètres au Sud de Plogonnec.

Enfin, Le Men parle de tuiles trouvées dans une anse à un kilomètre à l'Est de Trégarvan. Le même archéologue a également attiré l'attention sur l'oppidum gaulois qui se trouve à l'Ouest de la voie n° 18 sur le mamelon du Ménez-Hom qu'il appelle Ménez-Kelc'h (la montagne du Cercle) et sur le galgal connu sous le nom de Bern-Mein (tas de pierres) qui couronne le principal sommet du Ménez-Hom. De l'oppidum comme du Bern-Mein l'on jouit d'un immense panorama, le plus beau peut-être que j'aie jamais contemplé. L'oppidum était donc dans une position très forte. Ses remparts qui suivent le contour d'un vaste plateau sont formés de blocs de quartzite grossièrement empilés.

VOIE N° 19 : *de l'Église-Blanche au Forestic.* — Cette voie destinée à faciliter les relations entre la voie n° 1 et le littoral passe aux villages de Kerangal et de Luzuen, en Nizon ; à Burléo et à La Croix, en Melgven, suit la limite des communes de Melgven en laissant le village de Kerstrat à 300 mètres au Sud. A Kervéil en Lanriec elle tourne au Nord et traverse la commune de Beuzec-Conq en passant par le bourg. Elle touche dans ce parcours aux villages de La Haie et de Kercouls. Du bourg de Beuzec-Conq au Forestic elle se confond d'abord jusqu'à La Maison-Blanche avec un chemin vicinal,

puis jusqu'au Forestic avec l'ancienne route de Kemper à Concarneau.

A Kervéil se détache une ramification d'environ 3 kilomètres de long qui aboutit au village du Cabellou en Lanriec ; l'on sait que des substructions accompagnées de fragments d'amphores, de tuiles et de moulins à bras ont été rencontrées à la pointe du Cabellou par M. Bourassin ; que M. Flagelle a trouvé des tuiles à rebord dans la commune de Beuzec-Conq et qu'une urne cinéraire romaine a été exhumée d'un tumulus à Kerampeno, village situé au Nord de la voie n° 19, près de son intersection avec la voie n° 21 (1).

VOIE N° 20 : *de Carhaix à La Forêt-Fouesnant.* — Cette voie se détache de la voie n° 4 à 4 kilomètres 800 mètres à l'Ouest de Coray et se dirige vers le Sud. Elle atteint la chapelle de Tréanna, se confond pendant un kilomètre avec un chemin vicinal dont elle se sépare pour franchir le coteau naguère occupé par le bois d'Elliant (altitude : 143 mètres), puis le coteau de Kergo (altitude : 123 mètres), redescendre vers le Jet, le franchir en un point où elle a conservé une grande largeur et gagner le bourg d'Elliant par une forte montée. Arrivée là elle fait un coude, descend à pic vers la chapelle Saint-Roch qu'elle laisse à l'Ouest, franchit de nouveau le Jet et oblique légèrement vers le Sud-Ouest en se dirigeant sur le village de Kerancalloch.

Depuis la sortie du bourg d'Elliant jusqu'ici elle était bien conservée et même en partie régulièrement entretenue. Mais de Kerancalloch au bord du Jet qu'elle va traverser une troisième fois elle est, sur une étendue d'un petit kilomètre, en fort mauvais état et cela n'a rien d'étonnant la descente étant raide et le terrain friable (2).

---

(1) Voir Le Men, *Statistique monumentale du Finistère, époque romaine.*

(2) Rien ne peut rendre l'impression que j'ai ressentie en 1905 en descendant par cette voie, un jour que le sol était glissant, dans un char à bancs,

Après le passage de la rivière opéré auprès du moulin du Jet, la voie monte au bourg de Saint-Divy en laissant la gare à environ 40 mètres à l'Ouest et en suivant la vallée d'un ruisseau. Au bourg de Saint-Divy notre voie donne naissance à gauche à la voie n° 21 se rendant à Concarneau et, montant toujours, continue directement vers le Sud pour atteindre la côte 139 à Ménez-Riou-Bihan et rejoindre la voie n° 1 à la croix de Keryaval-Braz.

Depuis le moulin du Jet jusqu'au point où nous sommes parvenus, sur une étendue d'environ 2 kilomètres la voie a été remplacée par des chemins modernes et est, par conséquent, régulièrement entretenue. Du plateau de Ménez-Riou la vue s'étend au loin : on distingue au Nord les bourgs d'Elliant et de Coray, la forêt de Coatloc'h, puis à l'horizon, la chaîne des Montagnes-Noires depuis les pics de Saint-Goazec jusqu'au dôme majestueux du Ménez-Hom situé à 35 kilomètres à vol d'oiseau ; au Sud l'on aperçoit tout le pays de Concarneau et de Fouesnant, la baie de La Forêt, la grande mer très loin au large et l'archipel des Glénans.

A la croix où nous voici une voie s'ouvre devant nous, au Sud, continuant celle que nous suivons depuis la voie de Carhaix à Civitas Aquilonia. Après un parcours de 500 mètres environ cette voie vient butter à la lisière du bois de Pleuven. Nous ne trouvons alors à lui faire suite qu'une étroite ligne forestière. Cependant en nous y engageant nous arriverons, presque en droite ligne, au bout de 1200 mètres, au carrefour des grands hêtres.

Il me paraît probable qu'un autre tronçon de voie pour ainsi dire parallèle à celle que nous étudions, et long d'environ 1400 mètres partait de la voie n° 1 à 500 mètres à l'Ouest de la croix de Keryaval-Braz et, traversant le bois de Pleuven, aboutissait également au carrefour des grands hêtres. Ce

---

*sans ressorts*, traîné par une haridelle, morte depuis à l'âge de 21 ans, et qui, ce jour-là, ne savait comment avancer.

tronçon, aujourd'hui chemin vicinal et ligne forestière en même temps, constituait un grand raccourci pour les voyageurs venant du côté de Civitas Aquilonia. Ce qu'il y a de certain, c'est que le camp romain du bois de Pleuven est au bord du carrefour où se rejoignent ces deux voies à environ 100 mètres d'altitude.

La voie nº 1 continue encore vers le Sud, sort du bois de Pleuven, passe à l'Est de la maison du propriétaire, puis à l'Ouest de Guernalay. A une centaine de mètres plus bas elle cesse de se confondre avec le chemin vicinal. Là, devant nous, parmi les buissons nous apercevons sa large section ; elle s'apprête à escalader le plateau de Keranbarz (altitude, 94 mètres) ; dans son trajet à travers notre propriété elle est encore presque partout reconnaissable et utilisée comme voie charretière. Elle suit d'abord l'avenue d'en haut, passe dans la parcelle de Park-al-leur-ger où est notre manoir et où elle est plus ou moins masquée par la mousse et les herbes du sous-bois. Au sortir de cette parcelle elle a été éventrée par la création de deux chemins sur une longueur de 4 à 5 mètres, mais elle reparaît très large dans l'avenue d'en bas où l'on voit du côté Est le fossé qui limitait sa chaussée naguère fort élevée par rapport au chemin que le passage des charrettes y a creusé pendant quatorze siècles au cours desquels l'incurie bretonne n'a pas fait grand chose pour son entretien.

Peu après sa sortie de Keranbarz la voie fait un léger crochet et se confond de nouveau avec le chemin vicinal qu'elle avait quitté au Sud de Guernalay. Elle passe à la Grande-Halte où elle croise la voie nº 5 de Civitas Aquilonia à Concarneau. Au-delà de ce carrefour elle ne tarde pas à retrouver son ancienne largeur auprès et dans la traversée du poste militaire du Stang. Mais il est facile de reconnaître qu'elle vient butter contre le talus du taillis situé au Sud de ce poste, et il est facile également de reconnaître son ancien emplacement dans le taillis. Elle descendait donc en droite

ligne au plateau du Stang, tandis que le chemin raviné pour lequel on l'a abandonnée décrit une légère courbe pour atteindre l'entrée de l'avenue du manoir du Stang. Il dessine, à gauche l'arc dont l'ancienne voie est la corde. Très large et très belle le long du bois du Stang, dans la descente de Ménez-Plaine et au-delà la voie nº 20 atteint le fond de l'anse de la Forêt. Peut-être se prolongeait-elle jusqu'au bord de la baie, par exemple jusqu'à La Haie dont le nom est caractéristique et qui se relie à La Forêt par une route élevée, mais ce n'est là qu'une supposition.

La voie de Carhaix à La Forêt était fortement défendue à partir du point où elle se séparait de la voie n° 4. De là jusqu'à Elliant elle passait successivement aux camps de Tréanna et du bois d'Elliant. Dans la dernière partie de son trajet elle rencontrait les camps du bois de Pleuven et du Stang et, à la rigueur elle eut pu être surveillée de l'oppidum gaulois de Keruhel (1) qui n'est guère séparé de Keranbarz que par un champ et qui, comme le camp du Stang, domine une grande étendue de pays.

A Tréanna, sur les hauteurs, M. Aveneau de la Grancière signale à l'attention des archéologues (2) des substructions indépendantes du camp et si importantes, dit M. du Chatellier, que « les tuiles et débris de poterie trouvés dans un seul « champ ont servi à macadamiser un chemin vicinal sur « une longueur de plus de 100 mètres (3) ». Enfin il ne faut pas oublier que le bourg d'Elliant a fourni des débris romains de toutes sortes (4) ; les Romains avaient, en effet, compris toute la valeur stratégique de ce mamelon dominant une boucle du Jet dans laquelle il est enserré.

(1) Peut-être faut-il voir des traces de camp romain (?) dans certains talus qu'on remarque à flanc de côteau dans la montée de Saint-Divy à Ménez-Riou.

(2) Voir *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1898, p. 56 et suiv.

(3) Voir : Du Chatellier, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère.*

(4) Voir : Du Chatellier, *Loco citato*, p. 192.

VOIE N° 21 : *de Carhaix à Concarneau.* — La voie n° 21 se sépare de la voie n° 20 au bourg de Saint-Dyvi. Elle gagne par une montée rapide le plateau de Keranpéleter (altitude, 151 m.) et descend non moins rapidement vers la voie n° 1 qu'elle coupe un peu au Nord de Keréonnec à 111 mètres d'altitude. Elle traverse le village de Keréonnec et, courant toujours au Sud, atteint le village de Kervénec. Ici elle ne paraît plus se continuer en droite ligne sur environ 300 mètres, mais elle reparaît au village du Petit-Ros, passe ensuite à Kerstrat (en La Forêt-Fouesnant) franchit le ruisseau de Lesnevar s'identifie bientôt sur une étendue de quelques centaines de mètres avec un chemin vicinal puis avec la route moderne de Kemper à Concarneau, traverse le village de Keruhel en Beuzec-Conq), rencontre la voie ferrée, le village du Sins, et se confond à partir de La Maison-Blanche avec la route moderne de Rosporden à Concarneau; sur son trajet l'on a trouvé des vestiges gallo-romains au village de Kereonnec :

VOIE N° 22 : *de Carhaix à La Porte-Neuve.* — Je ne signale que pour mémoire cette voie qui naît à Roudouallec de la voie n° 4 de Carhaix à Civitas Aquilonia et passe à Scaër, Bannalec et Riec pour aboutir à La Porte-Neuve, au bord de l'anse de Bélon. Au Nord de Scaër, elle passait près du village de Coat-Courant sur les terres duquel se trouve le castrum de Park-ar-C'hastellou. Des tuiles trouvées à 50 mètres au Nord de l'église de Scaër indiquent l'existence d'un autre établissement gallo-romain aux abords de cette voie. Enfin l'on sait que les vestiges importants de constructions romaines ont été reconnus à La Porte-Neuve, à l'extrêmité de la voie n° 22 (1).

VOIE N° 23 : *de Carhaix à Camaret par le passage de*

(1) Voir *Bull. de la Société Archéol. du Finistère*, année 1878.

*Landévennec*. — Je ne cite cette voie que parce qu'elle est en connexion avec d'autres voies traversant le bassin de l'Odet et je renvoie le lecteur à la carte des *Voies Romaines* jointe à la présente étude.

VOIE N° 24 : *de Civitas Aquilonia à Elliant et à Scaër*. — M. de Villiers du Terrage et moi nous avons étudié chacun de de notre côté cette longue voie dont quelques parties sont seules entretenues à ses extrémités et dans sa partie médiane. M. de Villiers du Terrage a eu, d'ailleurs, l'amabilité de me communiquer de précieuses notes sur cette voie et de revoir le plan au 1/80.000 que j'en avais dressé. Je suis heureux d'utiliser ici les renseignements fournis par lui et de le remercier de son obligeant concours.

De Park-ar-Groaz jusqu'au-dessus du manoir du Cluyou cette voie se confond avec la voie n° 4 de Civitas Aquilonia à Carhaix. Elle s'en détache à l'Est et s'engage dans la vallée du Jet auquel elle restera à peu près parallèle pendant une douzaine de kilomètres. Actuellement elle est remplacée jusqu'à Loqueltas, à 2 kilomètres 500 mètres à l'Est du bourg d'Ergué-Gabéric par un chemin vicinal moderne. A partir de là elle cesse d'être entretenue et s'élève rapidement sur la croupe du coteau de Keriou pour atteindre la côte 109 entre ce village et celui de Kerdiles qui l'avoisinent tous deux. Elle rencontre ensuite le village de Botbodern-Izella où son altitude est de 125 mètres. Au-delà, avant Kerniel, elle monte à 128 mètres. Elle touche ensuite à Ty-Névez, à Kerembars, franchit le Jet et entre au bourg d'Elliant en se fusionnant avec la voie n° 20 de Carhaix à La Forêt. Traversant le bourg elle continue vers l'Est et à 3 kilomètres 500 mètres d'Elliant croise le *chemin des Poissonniers*, ancienne route de Conçarneau à Carhaix. La chapelle Saint-Guénal se trouve dans l'angle Nord-Ouest de ce croisement. Elle touche ensuite à Coatescat, coupe le chemin moderne de Tourc'h à Rosporden

à Locundu, franchit l'Aven et se confond au village de Penquer-Coadigou avec la route moderne de Scaër à Rosporden.

De Penquer-Coadigou jusqu'à Scaër, sur une étendue de 6 kilomètres, la route moderne continue, d'ailleurs, la direction de l'ancienne voie, et il est facile de comprendre que lors de la création de la route de Scaër à Rosporden, on a simplement profité d'une belle voie qu'il suffisait de restaurer un peu. Remarquons que d'Elliant à Scaër la voie n° 24 s'élève progressivement à 156 mètres au carrefour du chemin des Poissonniers et à 189 mètres, un peu avant d'atteindre le bourg de Scaër. Cette voie a été fréquentée au Moyen-Age entre Kemper et Elliant et l'importante seigneurie de Botbodern percevait un droit de péage sur cette route. Je rappelle qu'elle passe au Sud du camp romain du Boden, en Ergué-Gabéric, et qu'au bourg d'Elliant ont été trouvés des vestiges de l'occupation romaine.

Quant à la fameuse borne située au bord de cette voie à 500 mètres à l'Est du bourg d'Elliant est-ce un milliaire repiqué, comme le croyait Le Men, ou simplement la base d'une croix ? les deux opinions sont soutenables, sans qu'il soit possible de dire qui a raison. Je rappelle encore que le bourg de Scaër, point où aboutit la voie n° 24, a, comme le bourg d'Elliant, présenté des traces de l'occupation romaine.

J'ai terminé la description de nos voies faisant partie du réseau armoricain. Je vais, dans un chapitre additionnel, étudier entre autres questions la concordance entre les voies que je viens d'énumérer et celles citées par les archéologues ou géographes qui se sont occupés avant moi des voies de notre région.

## VI

# Bibliographie du Réseau armoricain

Je n'ai pas voulu allonger outre mesure le chapitre précédent par des notes bibliographiques concernant le réseau armoricain. Je vais maintenant combler cette lacune. J'établirai d'abord la concordance entre les voies décrites au chapitre V de cette étude et celles précédemment décrites ou figurées par divers auteurs ; en second lieu, je montrerai les divergences entre cette étude et les travaux antérieurs ; enfin j'indiquerai quels éléments nouveaux j'ai introduits dans la connaissance du réseau armoricain.

### I° CONCORDANCES

Je vais montrer les concordances qui existent entre mes tracés et ceux que je trouve dans les vieilles cartes, celle de Cassini et l'Atlas itinéraire de Bretagne par Ogée (1) et les indications que je relève dans les travaux du Dr Halléguen, de Le Men, de MM. R. de Kerviler et le chanoine Abgrall.

VOIE N° 3 : *de Civitas Aquilonia à Morlaix.* — Cette voie est figurée sur la carte de Cassini et aussi sur celle de M. de Kerviler, dans son *Etude* parue en 1873, avec le n° 13 *bis*. Ce tracé n° 13 *bis* qui est le mien a été indiqué par Flagelle à M. de Kerviler en substitution au tracé n° 13 qui est celui du Dr Halléguen et qui, au lieu de traverser l'Aulne au Pont-Coblanc, ligne la plus directe, faisait un crochet à l'Est

(1) *Atlas itinéraire de Bretagne* par Ogée, 1769 ; à Paris chez Merlin, libraire, r. de la Harpe, avec privilège du Roy.

pour franchir cette rivière à Pont-Pol, en passant par Edern.

VOIE N° 4 : *de Civitas Aquilonia à Carhaix.* — Cette voie existe sur la carte de Cassini, mais, naturellement, elle y est indiquée comme partant de Kemper et non de Civitas Aquilonia. C'est la voie n° 12 de M. de Kerviler.

VOIE N° 5 : *de Civitas Aquilonia à Kemperlé, par Concarneau.* — Cette voie figure également sur la carte de Cassini et M. de Kerliver lui donne le n° 1.

VOIE N° 6 : *de Civitas Aquilonia au Poulker (Bénodet).* — M. de Kerviler l'a figurée sous le n° 33 en l'indiquant comme « très probable » d'après M. de Blois. Elle n'a été représentée ni par Ogée, ni par Cassini.

VOIE N° 7 : *de Civitas Aquilonia à Kérity-Penmarc'h (par Pont-l'Abbé).* — Ogée donne un tracé qui va de Kemper à Pont-L'Abbé ; Cassini le continue jusqu'à Plomeur, enfin M. de Kerviler lui assigne le n° 13 et lui fait aller de Civitas Aquilonia à la pointe de Penmarc'h « en passant par Plomelin, » écrit-il, ce qui constitue une légère déviation à l'Est du tracé que j'ai adopté entre Civitas Aquilonia et Pont-l'Abbé.

VOIE N° 9 : *de Civitas Aquilonia à La Trinité-Plozévet.* — C'est la partie moyenne de la voie n° 32 (de Kemperlé à Audierne) de M. de Kerviler.

VOIE N° 10 : *de Civitas Aquilonia à Is.* — La route de Kemper à Douarnenez figurée sur la carte de Cassini lui correspond presque complétement. C'est cette voie que décrit le Dr Halléguen dans *Armorique et Bretagne* sous le nom de *Voie de la côte.* M. de Kerviler en fait une branche de sa voie

n° 1 qu'il conduit de Vannes à Kemperlé, Concarneau, Civitas Aquilonia, Châteaulin, etc... et c'est ce numéro d'ordre qu'elle porte sur sa carte.

VOIE N° 11 : *de Civitas Aquilonia à Lanvéoc.* — Cette voie qui devint la voie de Kemper à Lanvéoc et resta pendant tout le Moyen-Age et jusqu'à nos jours la grande voie de communication entre cette ville et la rade de Brest figure sur la carte de Cassini et sur l'*Itinéraire* d'Ogée. M. de Kerviler n'en parle pas dans son *Etude* déjà citée souvent ; mais, par contre, Le Men la nomme dans sa *Statistique monumentale du Finistère (Epoque celtique)* à propos des deux forteresses gauloises de Koz-Kemper au-dessus desquelles elle passait.

VOIE N° 13 : *d'Is à Carhaix par Châteaulin.* — Une partie de cette voie est indiquée sur la carte de Cassini entre Plonévez-Porzay et Le Grand Ris. M. de Kerviler en décrit et en figure également une partie (voie n° 30) mais je ne puis admettre avec lui le passage de cette voie au fond de la baie de Douarnenez, à l'Est de cette dernière ville. Il y a là un souvenir des théories du Dr Halléguen que j'ai combattues plus haut, à propos de la ville d'Is.

VOIE N° 14 : *d'Is à Carhaix par Pont-Pol.* — Cette voie correspond à la voie n° 11 de M. de Kerviler qui la décrit d'après les archéologues Flagelle et Grenot ; c'est la voie de la rive droite de l'Aulne, par opposition à la voie de la rive gauche décrite par le Dr Halléguen, voie que je n'ai pas admise, mais dont je parlerai plus loin.

VOIE N° 15 : *d'Is à Troguer.* — Nous retrouvons cette voie avec le n° 11 dans l'*Etude* et sur la carte de M. de Kerviler.

VOIE N° 16 : *d'Is à Audierne.* — On peut l'identifier

presque complétement avec la route de Douarnenez à Pont-Croix telle qu'elle figure sur la carte de Cassini. On remarquera également que la voie rurale que j'ai signalée du Sud de la voie d'Is à Audierne figure pour une toute petite partie sur la carte de Cassini. Cette portion dessinée sur ladite carte appartient à une route certainement fréquentée autrefois et qui naissait à Kerfréost au Nord de Plonéïs passait au Sud de Pouldergat et aboutissait près de Kermoal, en Poullan. C'est la fin de la voie n° 30 de M. de Kerviler.

VOIE N° 17 : *de Pont-l'Abbé à la Pointe-du-Raz.* — Cette voie correspond à la voie n° 17 toute entière de la carte de M. de Kerviler et à la fin de la voie n° 32.

VOIE N° 18 : *du Pérennou à Trégarvan.* — Cette voie est indiquée avec ses principaux points de repère par Le Men dans *Les Oppidums du Finistère*, p. 177. Peut-être une partie de son trajet s'identifie-t-elle avec la voie indiquée en pointillé sur la carte de M. de Kerviler et que l'on pourrait représenter à l'aide d'une ligne à peu près droite unissant le Pérennou à Plonévez-Porzay ?

VOIE N° 22 : *de Carhaix à la Porte-Neuve.*— C'est la voie signalée dans l'*Etude* de M. de Kerviler et figurée sur sa carte avec le n° 36.

## 2° DIVERGENCES

J'ai supprimé quelques voies ou fractions de voies admises par mes devanciers. En voici l'énumération :

VOIE *d'Is à Carhaix par la rive gauche de l'Aulne.* — Cette voie très sinueuse est décrite par le Dr Halléguen dans *Armorique et Bretagne*. au chapitre des voies romaines (1). Ses

(1) Consulter à ce sujet *Armorique et Bretagne* du Dr Halléguen. p. 117 et suivantes.

principaux passages de l'Ouest à l'Est à partir de Quillidoaré auraient été : Lelzac'h ; Pors-Richard, Ménez-Kelc'h ; Nord de Lestrévet, en Briec; Ménez-Tri-Person; Kerdileuzit; Saint-Thois ; Laz ; Trévarez ; camp de Trévily ; Spézet... M. de Kerviler dans son *Etude* rejette simplement cette voie au troisième réseau comme trop contournée. Je la supprime pour mon compte, car à mon avis elle n'a été établie sur le papier qu'à l'aide de bout de chemins, ruraux pour la plupart et dont le lacis irrégulier porte, à ne pas s'y méprendre le cachet breton. Il y a loin de ce lacis à ces belles voies si remarquablement rectilignes et, partant, si reconnaissables encore malgré leur abandon. Cette voie est la voie n° 35 de M. de Kerviler.

VOIE *d'Is vers Rennes*. — Le docteur Halléguen la décrit dans *Armorique et Bretagne* en l'appelant « voie de Douarnenez vers Rennes ». Cette voie s'identifie, d'ailleurs, pendant les premiers kilomètres de son trajet, avec la voie nº 14 de la présente étude ou voie d'Is à Carhaix. Le docteur Halléguen lui fait traverser le Steyr à Pont-ar-C'hastel, mais il me semble, d'après la description de cet archéologue, qu'à l'Ouest de Landrévarzec son tracé devait s'infléchir vers le Sud tandis que ma voie nº 14 remonte plutôt un peu au Nord. D'après le docteur Halléguen, après avoir franchi le Steyr elle « arrive en Briec où elle s'appelle *Hent-ar-guelven, Hent-an-noblans gwechall*. Passe à Landrévarzec, elle devient ensuite le vieux chemin de Briec à Châteauneuf par Saint-Jean-d'Edern en son moulin du Temple, se dirige par Trégourez sur Roudouallec ».

Je ne vois pas pour ma part l'utilité de cette voie. Je considère même qu'elle aurait été inutile puisqu'il y avait une voie beaucoup plus directe pour se rendre d'Is à Rennes. C'est la voie nº 14 d'Is à Carhaix qui permettait aux voyageurs venant de la ville d'Is de rencontrer à Vorgium la

grande voie du centre de la Bretagne et de gagner Condate sans avoir fait un crochet le long du versant méridonial des Montagnes-Noires. Il y a cependant à retenir l'indication de deux localités citées par le docteur Halléguen, le moulin du Temple et Saint-Jean-d'Edern. Je crois que l'on n'aurait pas de peine à démontrer que ces deux localités se trouvent aux abords d'une ancienne voie reliant Kemper et peut-être même Civitas Aquilonia à Châteauneuf-du-Faou. La route moderne de Kemper à Châteauneuf me paraît avoir utilisé quelques parties de cette voie qui était certainement fréquentée au Moyen-Age et c'est pour cela que nous retrouvons à droite et à gauche une chapelle Saint-Jean et un moulin du Temple, noms assez caractéristiques pour que j'y insiste à nouveau.

VOIE *d'Is à Landévennec*. — Cette voie indiquée par le docteur Halléguen porte le n° 28 sur la carte de M. de Kerviler. Je ne l'ai pas maintenue, pas plus que la voie suivante.

VOIE *d'Is à Camaret, Le Fret et Kerromen*. — La carte de M. de Kerviler lui assigne le n° 29. Cette voie décrite par le docteur Halléguen devait contourner la baie de Douarnenez mais assez loin du littoral, tandis que la voie précédente passait, toujours d'après le docteur Halléguen, dans une partie du fond de la baie aujourd'hui disparue sous la mer. J'ai, comme on le sait, remplacé ces deux voies par une voie unique, parfaitement reconnaissable en plusieurs points de son parcours et passant par divers établissements gallo-romains, dont deux camps. Cette voie (n° 12) d'Is à Landévennec offre sur les deux voies du docteur Halléguen l'avantage d'être stratégique et conforme au génie des Romains qui, pouvant, pour l'établir, profiter d'une côte élevée ne lui auraient pas préféré les tracés de deux voies dont une aurait traversé une plaine basse menacée par les flots et l'autre un

pays assez élevé, il est vrai, mais inférieur au littoral actuel, où se trouve ma voie nº 12, au point de vue de la surveillance de la baie.

VOIE *de Pont-l'Abbé à Tronoan.* — M. de Kerviler la figure sur sa carte à l'Ouest de la voie nº 31 de Pont-l'Abbé à la pointe du Raz (voie nº 17 de ma carte) dont elle paraît être un embranchement.

VOIE *de Carhaix à Concarneau.* — M. de Kerviler rappelle que la description de cette voie depuis Carhaix jusqu'auprès de Coray est due à Bizeul; que Flagelle et le docteur Halléguen ont décrit de leur côté la partie de la voie qui s'étend de l'Est de Coray à Concarneau. Cette voie connue sous le nom de *Chemin des Poissonniers* est parfaitement reconnaissable sur la carte de l'Etat-Major et sur le terrain ; mais elle ne passe pas, depuis son point de départ à l'Est de Coray jusqu'à son point d'arrivée, par des établissements gallo-romains. M. de Kerviler lui assigne le nº 12 et transcrit comme suit la description que lui adressa Flagelle de ce rameau émané de la voie de Carhaix à Civitas Aquilonia : « il se détachait à deux kilomètres et demi à l'Est de Coray et tombait dans le chemin vicinal actuel de Carhaix à Rosporden à 1500 mètres au Nord du bourg de Tourc'h. Du bourg de Tourc'h il passait à Bois-Jaffray au Haut-Penfoennec, à l'Est de Soulivars, à Ty-Palmer, et traversait la route nationale de Paris à Quimper à 2.200 mètres à l'Ouest de Rosporden en suivant dans une grande partie de ce parcours les limites de communes ; enfin, traversant Coat-Culoden, la voie passait à Coat-Conq et arrivait à Concarneau par la grand'route actuelle ».

Ce chemin des Poissonniers est certainement ancien ; mais, comme je l'ai dit plus haut, je ne puis à cause de l'absence d'établissements gallo-romains sur la deuxième partie de son

trajet, y voir une voie romaine. Il en est tout autrement de la voie de Carhaix à Concarneau telle que je l'ai décrite au chapitre précédent ; des ruines de camps et de villas jalonnent le parcours de cette dernière voie au sujet de laquelle je ne veux, d'ailleurs, pas insister de nouveau en ce moment.

## 3° ADDITIONS

Je ne puis indiquer comme additions les voies n° 8 de *Civitas Aquilonia* à Tronoan et à Penmarc'h ; n° 11 de Civitas Aquilonia à Lanvéoc et n° 18 du Pérennou à Trégarvan. Si ces voies ne sont pas décrites dans l'*Etude* de M. de Kerviler, elles ont, d'autre part, été signalées par M. le chanoine Abgrall et par Le Men. Somme toute, je n'ai introduit, dans ce travail, que quatre voies nouvelles et deux ramifications de la voie n° 16. Je commence par celles-ci.

*Ramifications de la voie d'Is à Vindana-Portus* (*Audierne*). — La voie rurale que j'ai indiquée au Sud de la voie principale (voir ma carte *La Ville d'Is et ses environs*) se justifie par l'abondance des débris romains qui jalonnent son parcours. Quand à la voie de traverse qui se détache de la voie principale à Lochrist pour aboutir près du camp du Castel sur la voie d'Is à Troguer, j'ai déjà dit ce qu'il fallait en penser.

Je passe maintenant aux nouvelles voies décrites au cours de ce travail.

VOIE N° 19 : *de l'Eglise-Blanche au Forestic*. — Cette voie se justifie d'abord par son utilité : bifurquée à l'Ouest comme elle l'était, elle mettait en communication directe la grande voie n° 1 avec la pointe du Cabellou et les environs de Concarneau. En second lieu, je tiens à rappeler qu'un village de Kerstrat se trouvait sur son parcours ; que l'une de ses ramifications aboutissait au Cabellou qui a présenté des

vestiges gallo-romains et que l'autre traversait la commune de Beuzec-Conq où l'on a également reconnu des traces de l'occupation romaine.

VOIES Nos 20 & 21 : *de Carhaix à La Forêt et de Carhaix à Concarneau.* — Ces deux voies qui sont les bifurcations d'un tronc commun sont admirablement conservées sur certaines parties de leur parcours. En outre, depuis leur point d'origine sur la voie de Carhaix à Civitas Aquilonia, les traces de l'occupation romaine se succèdent sur leur parcours et ces stations anciennes m'ont aidé à restaurer le tracé de ces deux voies.

VOIE N° 24 : *de Scaër* (1) *à Elliant et à Civitas Aquilonia.* — Cette voie unissant d'une manière pratique les stations gallo-romaines de Scaër, Elliant et Civitas Aquilonia a dû à son utilité d'être fréquentée pendant des siècles et de conserver par endroits son aspect ancien.

---

## VII

## Coup d'œil d'ensemble sur l'occupation romaine dans le bassin de l'Odet.

---

Résumons dans un rapide tableau d'ensemble l'état de notre région à la fin de l'occupation romaine.

---

(1) *Scaër* et non *Carhaix* comme je l'ai écrit par erreur au commencement du chapitre V du présent travail.

Les deux villes du bassin de l'Odet étaient Civitas Aquilonia et Is: La première occupait le plateau du Mont-Frugy et descendait jusqu'à Locmaria. De longs faubourgs la continuaient aux abords de la voie de Bénodet. La citadelle de Parc-ar-Groaz, les postes du Likès et de l'Ecole Normale défendaient l'agglomération principale. D'autres postes en protégeaient les faubourgs. La ville d'Is s'élevait là où est aujourd'hui Douarnenez avec extension sur la commune actuelle de Ploaré. De nombreux établissements faisaient de sa banlieue Ouest un véritable faubourg de 7 kilomètres de long. On sait que la ville d'Is était aussi défendue par une ceinture de camps dont un, situé sur l'Ile Tristan, avait remplacé un oppidum gaulois. On sait aussi que le système de défense de sa banlieue Ouest était assuré principalement par deux lignes parallèles composées chacune de trois camps et que ces deux lignes de camps étaient vraisemblablement destinées à arrêter une invasion qui se serait produite par la rivière d'Audierne fortement protégée pourtant par des ouvrages importants. On se rappelle également que les camps défendant Civitas Aquilonia et la ville d'Is pouvaient, pour la plupart, facilement communiquer entre eux par des signaux.

En dehors des villes il existait déjà quelques noyaux de certains de nos bourgs actuels et d'autres bourgades dont il ne reste que des traces.

Parmi les centres qui se sont développés ultérieurement figurent Scaër, Elliant, Meilars, Audierne, Landudec, Plogastel-Saint-Germain et Pont-l'Abbé.

L'existence gallo-romaine de Scaër nous est indiquée par des tuiles trouvées « à 50 mètres au Nord de l'église dans un champ appelé *Parc-pen-ar-Pavé* bordant une voie allant au Nord » (Le Men). Scaër était, nous l'avons vu, situé au carrefour de deux voies, l'une allant de Carhaix à la Porte-Neuve ; l'autre allant de Scaër à Civitas Aquilonia. Le premier embryon du bourg actuel d'Elliant était situé au carre-

four de cette même voie et de celle de Carhaix à La Forêt-Fouesnant. Au bourg l'on a trouvé des tuiles ; l'on reconnaît encore facilement les deux voies qui s'y croisaient et sur leur parcours on a relevé des traces importantes de l'occupation romaine. Les vestiges de cette époque abondent aux environs de Meilars. L'emplacement de Meilars faisait, d'ailleurs, partie du grand faubourg Occidental de la ville d'Is. Quant à Audierne et à l'embouchure du Goayen, c'était un centre d'occupation militaire sur l'importance duquel je n'ai pas besoin d'insister. Les voies qui traversaient Audierne mettaient, du reste, cette station en communication directe avec la ville d'Is et avec Civitas Aquilonia. Les alentours de Landudec nous apparaissent comme une forte station gallo-romaine défendue par plusieurs camps. Cette station assurait la surveillance de la voie de Civitas Aquilonia à La Trinité-Plozévet. Le coteau de Plogastel-Saint-Germain, au Sud de la même voie, avait également attiré l'attention des stratégistes romains. Trois camps défendaient, en effet, les flancs et le sommet du coteau.

Enfin, sur les bords de la rivière, des deux côtés de l'étang actuel de Pont-l'Abbé, l'occupation romaine a laissé des traces. Le poste militaire de Brengal veillait à la sécurité de la ville naissante tapie à ses pieds, dans la vallée.

D'autres centres importants à l'époque gallo-romaine seraient aujourd'hui tombés dans l'oubli sans les observations et les recherches des archéologues. Ces centres sont tous situés dans la partie occidentale de l'arrondissement de Kemper : ils nous montrent que l'activité des occupants s'est portée jusque dans les parties de la Gaule les plus éloignées de Rome. Il est incontestable, par-exemple, qu'une bourgade très fortifiée s'élevait au carrefour en forme d'étoile où se rencontrent la voie de Civitas Aquilonia à Kerity-Penmarc'h, celle de Civitas Aquilonia à Tronoan et celle du Pérennou à Trégarvan. Cette bourgade a laissé de

nombreux vestiges sur les terres de Keruret, Kermathéano et Saint-Guénolé situées au Sud de Pluguffan. Une autre station s'étendait sur les terres de Malakoff et de Kerobistin, en Combrit, près de l'embouchure de la rivière l'Odet. Le hameau de Tronoan se compose aujourd'hui de quelques maisons groupées autour d'une belle église de style ogival et d'un calvaire primitif. Mais il faut bien nous rappeler qu'à l'époque gauloise et sous la domination romaine il y régna une vie intense. Il faut nous rappeler qu'au milieu de cette plaine, si nue aujourd'hui, les Gaulois avaient établi un oppidum et que les Romains s'y installèrent à leur tour. N'oublions pas, enfin, qu'à Troguer, en Plogoff, des ruines étendues ont témoigné pendant longtemps d'une occupation prolongée des Romains.

En dehors de ces agglomérations que de villas éparses dans nos campagnes vallonnées ! Il n'est guère de *Buzit*, de *Beuzit*, de *Boixière* ou de *Boissière* qui ne recèle des débris gallo-romains, en dehors de beaucoup d'autres villages où l'on en trouve également. Tout nous indique donc que la population gallo-romaine fut assez dense dans le bassin de l'Odet.

Les voies formaient un système de communication des plus complets, des mieux adaptés aux nécessités stratégiques.

Les relations avec le reste de la Gaule étaient assurées par la voie n° 1 qui, dans notre région, allait de Kemperlé à Châteaulin et par la voie n° 2 qui passant au Nord du bassin de l'Odet unissait Carhaix à Camaret.

Le réseau armoricain s'embranchait sur ces deux grandes voies ou les coupait diversement et assurait, en particulier, des communications rapides et faciles entre le littoral et l'intérieur. Les villes, Carhaix, Civitas Aquilonia et Is et quelques bourgades étaient, de leur côté, de véritables points nodaux d'où les voies rayonnaient dans toutes les directions où cela était utile. Remarquons que certaines de ces voies

allant de l'intérieur vers le littoral possédaient aussi longtemps que possible un tronc commun d'où les différents rameaux se détachaient en éventail ou par simple bifurcation aux points où c'était nécessaire. Ce système des troncs communs à plusieurs voies qui devaient aboutir en des points du littoral plus ou moins distants les uns des autres représentait une sérieuse économie de construction et, au point de vue stratégique, il était facile de défendre un réseau aussi simplifié. Ce réseau était, du reste, sous la protection d'une cinquantaine d'ouvrages militaires, pour la plupart construits par les Romains. Quelques-uns de ces ouvrages avaient cependant remplacé des oppidums gaulois ou s'étaient élevés dans leur voisinage.

L'impression qui se dégage de toutes les recherches sur l'occupation romaine dans notre région c'est qu'elle fut presque exclusivement militaire : des garnisons multipliées étaient, en effet, nécessaires pour maintenir sous le joug des populations d'esprit indépendant. Il est probable que les conquérants romains ont été obligés, à cause de la mentalité des habitants qui nous ont précédés dans la péninsule armoricaine, de porter rapidement et simultanément leur action sur les points les plus variés de la région. De là le manque de luxe et même le cachet de simplicité que nous retrouvons dans la plupart des ouvrages dont les Romains ont semé notre sol. Les voies sont intelligemment tracées, c'est vrai ; mais, comme nous l'avons noté plus haut, leur construction n'est pas toujours soignée. Sur un certain nombre de points les ingénieurs romains paraissent les avoir établies sur le sol naturel. Ailleurs, il est vrai, l'on trouve de belles chaussées remarquables par leur largeur et des traces de pavage indiquent le souci de faire quelque chose de durable. Les camps et les villas nous offrent souvent des matériaux de fortune; les murs sont de petit appareil, c'est évident ; mais les pierres en sont souvent quelconques. On a bien retrouvé des thermes en

quelques points du bassin de l'Odet, mais il est probable que les Romains n'avaient pas introduit dans cette région tous les soins de propreté dont ils aimaient à s'entourer dans leur patrie. Il y a plus : Je pourrais citer comme un modèle de malpropreté certain coin de la citadelle de Parc-ar-Groaz. Le Men nous rapporte, en effet, que les débris de cuisine s'y entassaient dans un étroit passage séparant deux constructions (1). Il me semble donc qu'en dépit des préjugés de leurs écrivains ces Romains n'avaient rien à envier à la « saleté » gauloise. Remarquons, d'ailleurs, que nombre d'oppidums gaulois étaient situés à proximité de sources et de ruisseaux précieux pour leur ravitaillement et utilisés aussi, sans doute, pour des soins de propreté. Or, les Romains ne paraissent pas avoir fait de travaux importants pour assurer le service des eaux dans les stations du bassin de l'Odet et même en Bretagne nous relevons presque comme des exceptions la construction de l'aqueduc de Carhaix où de celui qui traversait la rivière au-dessous d'Auray, à destination, paraît-il, de la station gallo-romaine de Locmariaker.

Néanmoins, abstraction faite du régime césarien qu'ils firent peser particulièrement sur l'Armorique, la conquête de notre presqu'île par les Romains prépara son avenir économique. Il faut bien reconnaître, en effet, que lorsque les Bretons débarquèrent en Armorique ils trouvèrent le pays parcouru par un beau réseau de voies reliant entre elles des agglomérations, importantes parfois ; il faut bien reconnaître qu'ils y trouvèrent aussi des exploitations agricoles développées à l'abri des camps. Nos aïeux profitèrent de ces belles routes le long desquelles les ordres hospitaliers placèrent plus tard des lieux d'asile ; des constructions continuèrent à s'élever sur l'emplacement ou dans le voisinage de certaines villes gallo-romaines ; enfin, par le défrichement des bois l'agriculture continua à se développer. Et c'est ainsi que sur

(1) Voir *Fouilles de Parc-ar-Groaz*, par Le Men, dans notre Bulletin.

ce sol ou un malheureux peuple avait subi quatre siècles de servage, les Bretons se constituèrent en une nation qui sut garder longtemps une constitution dont la force était faite de justice et de libertés.

---

## VIII

## Bibliographie

Voici la liste de quelques travaux dont j'ai tiré des renseignements :

ABGRALL (le chanoine). — 1. *Voie romaine de Quimper à Tronoën*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, t. XXXIX. — Intéressante relation d'une excursion faite en compagnie de M. Durcourtioux, membre de notre Société.

2. *Etude de la voie romaine et du chemin de pèlerinage des Sept-Saints entre Quimper et Vannes*, Mémoires de l'Association Bretonne, Congrès de Concarneau 1905. — Description non moins vécue que celle de la voie de Quimper à Tronoën et constituant pour la partie comprise entre Quimper et Quimperlé, une véritable monographie de tout ce que les siècles passés ont élevé d'intéressant le long de la voie.

DE LA BORDERIE. — *Histoire de Bretagne*, t. I. — Il y a quelques renseignements utiles dans cet ouvrage, mais la partie relative aux voies romaines est fort écourtée, l'auteur semblant vouloir s'en tenir aux données de la Table de de Peutinger.

LE CARGUET. — *Etablissements romains de la rivière d'Audierne*, Bull. de la Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord, 1898. — Bon travail accompagné de bonnes planches.

DU CHATELLIER. — *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, Ouvrage précieux qui, donnant quelques détails sur la période romaine, a été, en conséquence, cité au cours de mon *Etude sur l'Occupation romaine*, etc.

DESJARDINS. — *Géographie de la Gaule romaine*, t. I. — Ce livre d'une lecture attachante renferme à côté de quelques opinions abandonnées beaucoup de renseignements qui, témoignent de l'érudition de l'auteur.

DIZOT (le lieutenant). — *Rapport sur les fouilles exécutées au champ de manœuvres* du 118e régiment d'infanterie, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1896.

FLAGELLE. — *Notes archéologiques sur le département du Finistère*, Bull. Soc. Acad. de Brest 1876-77. — Il y a de bons renseignements dans cette compilation où se mêlent les notes de Flagelle et celles de Le Menn.

HALLÉGUEN (le docteur). — *Armorique et Bretagne*, t. I.— A côté d'erreurs manifestes il y a quelques bonnes pages à lire dans cet ouvrage assez décousu.

HALNA DU FRETAY. — *Temples romains dans le Finistère*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1894. — Mémoire, accompagné de plans, utile à consulter surtout à cause des détails qu'il contient sur le temple de Trougouzel, en Ploaré.

DE KERVILER. — *Etude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine*, Mémoires de l'Association Bretonne, Congrès de Quimper, 1873. — Cette étude d'ensemble réalisait, à l'époque où elle parut, une mise au point de la question ; de nouveaux travaux vont à l'encontre de certaines théories

émises au cours de ce mémoire, mais la partie concernant nos voies romaines peut toujours être consultée avec fruit, en tenant compte toujours des suppressions et additions opérées depuis.

LE MENN. — 1. *Statistique monumentale du Finistère* (Epoque Romaine), Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, t. II.

2. *Fouilles d'un poste gallo-romain sur le Mont-Frugy*, même bulletin, t. III.

DE LA MONNERAYE. — *Géographie de la péninsule armoricaine.*

POUCHOUS (l'abbé). — *Monographie de la paroisse de Plonévez-Porzay.* — Cette œuvre posthume due à un ancien recteur de Plonévez nous montre que son auteur connaissait bien le coin de terre qu'il a décrit.

VIAUD-GRAND MARAIS (Docteur). — *Les Maisons rouges.* — Dans cette brochure parue à Nantes, en 1906, mon savant confrère et ami expose ses idées sur l'origine des *maisons rouges* ou *ty-ru* réparties le long des voies qui sillonnent notre pays.

Dr C.-A. PICQUENARD.

---

**ERRATA.** — Dans la carte de *Civitas Aquilonia et ses environs* le graveur a omis de dessiner la voie n° 1 entre Parc ar-Groaz et le Likès. Il faut, d'autre part, supprimer la voie que j'ai indiquée au Sud de la Croix-Rouge et au Nord d'Ergué-Gabéric.

Dans la carte des *Voies romaines du bassin de l'Odet*, on relèvera facilement, en consultant le texte, une petite erreur dans le tracé de la voie n° 5 entre Trégunc et Concarneau.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME XXXIII

## PREMIÈRE PARTIE

*Table des procès-verbaux des délibérations de la Société archéologique du Finistère en 1906.*


Page

LISTE DES SOCIÉTAIRES..... 7

ECHANGES OU SERVICES GRATUITS..... 13

SÉANCE DU 26 JANVIER..... I

Notes de Bibliographie bretonne. — Communications sur *la forêt sous-marine de Loctudy*. — Observations au sujet des titres des articles insérés dans le Bulletin.

Annexes : Rapport de la commission de comptabilité. VII

Enquête sociale sur la circonscription régionale élémentaire " le Pays "..... VIII

SÉANCE DU 22 FÉVRIER..... IX

Note de M. NÉDELLEC sur les traces d'une ancienne forêt près de la côte du Guilvinec. — Mort de M. l'abbé GOASGUEN, curé de Plouescat. — Gravure de C. CHARPIGNON représentant Saint-Corentin, B. de Rosmadec et la cathédrale de Quimper (XVII[e] siècle).

SÉANCE DU 29 MARS..... XIII

Note de M. PICQUENARD sur le nom du lieu *la Maison Rouge*. — Don au Musée par MM. DE CHABRE d'une urne cinéraire découverte près de Bénodet.

SÉANCE DU 26 AVRIL..... XVII

Don au Musée par M. LEMOINE d'une boussole allemande du XVIII[e] S. — Morts de M[me] la C[sse] DU LAZ et de M. VELLY.

Pages

Séance du 31 Mai ..... XXI

Lettre de M. Trévédy au sujet de la juridiction de " Thaix ". — Notes de Bibliographie bretonne.

Séance du 28 Juin ..... XXV

Don au Musée par la famille Nédellec de vases d'argent, de monnaies et de poteries de l'époque gallo-romaine découverts à Carhaix en 1890. — Vœu tendant à la conservation du retable sculpté par P. Scheemakers conservé à la chapelle de la Marine à Brest. — Communication de M. de Carfort au sujet des fouilles faites à l'église Saint-Roch de Paris pour découvrir la tombe de Duguay-Trouin.

(1)

Séance du 25 Juillet ..... XIX

Nouveau don de poteries anciennes au Musée par la famille Nédellec. — Communication de M. Abgrall au sujet de prétendus vestiges gallo-romains signalés à Spézet. — Note par M. Jourdan de la Passardière sur le *fluvius qui dicitur Asper* (le Garo) du cartulaire de Landévennec. — Description par le même de monnaies gallo-romaines trouvées au Bourg-Blanc en 1905.

Annexe : Rapport de M. du Châtellier, président, au Préfet du Finistère ..... XXIV

Séance du 25 Octobre ..... XXVI

Observations de M. du Châtellier au sujet de l'origine des poteries données au Musée par la famille Nédellec. — Note de M. de Villiers du Terrage sur deux anciennes voies des environs de Rosporden. — Fouille d'un tumulus près de Lannion par MM. Prigent et Martin.

Séance du 29 Novembre ..... XXX

Notes de Bibliographie bretonne.

Séance du 27 Décembre ..... XLIV

Election du Bureau de la Société.

---

(1) Les pages XXXVIII à XLIV ont été par erreur numérotées XVIII à XXXIV.

# DEUXIÈME PARTIE

*Table des Mémoires et Documents publiés en 1906*


Pages

La Forêt sous-marine de Loctudy, par M. Camille VALLAUX (*carte*) ..... 3

Excursion dans la commune de Plouézoch, par Louis LE GUENNEC (*4 gravures*)..... 10

Les vases enfouis pour maléfices dans le Cap-Sizun, par M. H. LE CARGUET ..... 73

Ruines et substructions gallo-romaines du Cavardy et du Stanq, canton de Fouesnant, par M. le Dr C.-A. PICQUENARD (*2 planches*)..... 78

Un beau geste des Volontaires du Finistère (épisode de la prise de Furnes, 1793), par H. DE KERGUIFFINAN-FURIC ..... 91

Les Faucheurs de la mer en Léon (récolte du goëmon au XVIIIe et au XIXe S.), par M. l'abbé A. FAVÉ .... 95

Trouvaille de haches en bronze faite en Plouhinec en 1905, par M. P. DU CHATELLIER (*planche hors texte*)... 146

Note sur le château de Kergoet (commune de Saint-Hernin, canton de Carhaix), par M. J. TRÉVÉDY... 150

La vie municipale à Pont-Croix (1790-1791), par M. J.-M. PILVEN ..... 157

Vestiges du vieux château de Kergunus, en Trégunc (canton de Concarneau), par M. le chanoine J.-M. ABGRALL ..... 181

L'occupation gallo-romaine dans le bassin de l'Odet, par M. le Dr C.-A. PICQUENARD (*2 cartes*)..... 188

Les armes de jet à la bataille d'Hastings d'après le texte de Guillaume de Poitiers, par M. H. LE CARGUET.. 218

La famille Limon du Timeur, par M. J. TRÉVÉDY..... 222

Le chemin du Tro-Breiz, entre Saint-Pol-de-Léon et Tréguier, par M. H. LE GUENNEC ..... 247

L'occupation romaine dans le bassin de l'Odet (*suite et fin*), par M. le Dr C.-A. PICQUENARD..... 282


— FIN —